



ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT
PROPICE À L'ÉCLOSION
D'UNE ÉCONOMIE VERTE AU GABON :

**PROPULSER ET VERDIR
LE SECTEUR FINANCIER GABONAIS
POUR CONTRIBUER AU PLAN
D'ACCÉLÉRATION
DE LA TRANSFORMATION**

**FASCICULE :
DIAGNOSTIC 360° DE LA CAPACITÉ
DU SECTEUR FINANCIER GABONAIS
À PROPULSER ET VERDIR
LE PLAN D'ACCÉLÉRATION
DE LA TRANSFORMATION**

Gislin MBYE NTOMA
Consultant National

Stéphanie CAPDEVILLE
Consultant International

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION : | 5 |
| LA FINANCE DURABLE, PUBLIQUE ET PRIVÉE, PRÉSENTE UN POTENTIEL IMPORTANT D'APPUI AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DU GABON, ENCORE PEU EXPLORÉ..... | 5 |
| LA FINANCE DURABLE REPRÉSENTE UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'APPUI AU PAT, SOUS L'ANGLE DES TROIS PILIERS, GABON VERT, GABON INDUSTRIEL ET GABON DES SERVICES. | 5 |
| UTILITÉ D'UN DIAGNOSTIC 360° DE LA CAPACITÉ DU SECTEUR FINANCIER GABONAIS À ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE..... | 7 |
| MÉTHODOLOGIE RETENUE : ANALYSE DES LACUNES AU REGARD DE L'OBJECTIF, UN ÉCOSYSTÈME FINANCIER DURABLE SOUTENANT UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE | 10 |
| I- LE SYSTÈME BANCAIRE..... | 13 |
| I-1 LE CADRE RÉGULATEUR DU SYSTÈME BANCAIRE..... | 13 |
| I-2 LES BANQUES NATIONALES | 15 |
| I-3 BGFIBANK, UN GROUPE GABONAIS PIONNIER DANS LE DOMAINE DE LA RSE..... | 16 |
| I-4 UNE INSTITUTION BANCAIRE À MISSION : LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS | 17 |
| I-5 UNE INSTITUTION BANCAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE PORTÉE RÉGIONALE : LA BDEAC | 18 |
| I-6 UNE INSTITUTION BANCAIRE PRIVÉE PANAFRICAINNE : ATTIJARIWafa BANK (AWB)..... | 20 |
| I-7 INTÉGRER LA MESURE DE L'IMPACT CLIMATIQUE DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE : CAS DE BANQUES AFRICAINES HORS GABON IMPLIQUÉES..... | 20 |
| I-8 LA MICROFINANCE POURRAIT JOUER UN RÔLE MAJEUR EN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE VERTE INCLUSIVE, ENCORE PEU EXPLORÉ AU GABON | 21 |
| I-9 LE CONCEPT DE « MÉSO-FINANCE » PROMU PAR COFINA..... | 22 |
| I-10 AU-DELÀ DES INSTITUTIONS GABONNAISES, DES FAILLES SYSTÉMIQUES DANS LE SYSTÈME FINANCIER AFRICAIN..... | 23 |
| I-11 UNE SOLUTION PARA-BANCAIRE : LE « CROWDFUNDING » OU LES TONTINES DIGITALISÉES..... | 24 |
| II- PREMIER PILIER DU MARCHÉ DE CAPITAUX : LE MARCHÉ OBLIGATAIRE..... | 28 |
| II-1 LE RÉGULATEUR DU MARCHÉ DE CAPITAUX : LA COSUMAF..... | 28 |
| II-2 UN MARCHÉ OBLIGATAIRE JEUNE ET EN PLEINE CROISSANCE..... | 30 |
| II-3 LES OBLIGATIONS VERTES FLEURISSENT À TRAVERS L'AFRIQUE..... | 32 |
| III- SECOND PILIER DU MARCHÉ DE CAPITAUX : LA BOURSE | 34 |
| III-1 UNE JEUNE BOURSE RÉGIONALE : LA BVMAC | 34 |
| III-2 DE LA SIMPLE OBLIGATION D'INFORMATION AUX MEILLEURES PRATIQUES DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET GOUVERNANCE (ESG) | 34 |
| IV- LES COMPAGNIES D'ASSURANCE | 37 |
| IV-1 LES ASSUREURS AUX PREMIÈRES LOGES DE LA PRISE DE CONSCIENCE DU RISQUE CLIMATIQUE..... | 37 |
| IV-2 LE SECTEUR ASSURANCE AFRICAIN, UN MARCHÉ JEUNE | 38 |
| IV-3 UN SOUTIEN INSTITUTIONNEL INTERNATIONAL POUR L'ÉSSOR DE L'ASSURANCE SUR LE CONTINENT | 39 |
| V- LES FONDSD..... | 40 |
| V-1 LE FONDS SOUVERAIN DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE (FSRG), UN INVESTISSEUR DURABLE PAR NATURE..... | 40 |
| V-2 LE FGIS, UN GESTIONNAIRE DE FONDSD ALIGNÉ SUR LES PLANS STRATÉGIQUES DU PAYS | 41 |
| V-3 LES FONDSD D'INVESTISSEMENT PANAFRICAINS DÉDIÉS AUX INFRASTRUCTURES..... | 43 |
| Neo Themis | 43 |
| InfraCo Africa | 44 |
| Africa50 Infrastructure Fund | 44 |
| V-4 UN FONDS PANAFRICAIN POUR LES PME ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL : INVESTISSEURS & PARTENAIRES, ACTIF AU GABON..... | 45 |

| | |
|---|-----------|
| V-5 LES DISPOSITIFS DU MÉCANISME FINANCIER DE LA CCNUCC : LE FONDS VERT CLIMAT, LE FONDS D'ADAPTATION, LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL ET LES FONDSD D'INVESTISSEMENT CLIMAT..... | 47 |
| Le Fonds Vert Climat, un mécanisme déjà bien implanté au Gabon | 47 |
| Le Fonds d'Adaptation, une opportunité encore non explorée par le Gabon | 49 |
| Les FONDSD d'Investissement Climat (CIF) de la Banque Mondiale, une piste à explorer pour le Gabon .. | 49 |
| Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM ou GEF), une expérience réussie | 49 |
| V-6 LE FONDS POUR L'ÉCONOMIE VERTE DE LA CEEAC : LE FEVAC..... | 50 |
| V-7 LE FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO : LE F2BC..... | 51 |
| V-8 UN ENJEU PROMETTEUR : FAIRE ÉMERGER LE MARCHÉ DES FONDSD DE PENSION..... | 51 |
| V-9 LES DIVERS FONDSD PUBLICS INSTAURÉS PAR LA LOI | 52 |
| Le Fonds Forestier National (FFN) | 53 |
| Le Fonds de Sauvegarde pour l'Environnement (FSE) | 53 |
| Le Fonds National de Développement Durable (FNDD) | 54 |
| Le Fonds pour les Changements Climatiques | 54 |
| V-10 UNE INSTITUTION FINANCIÈRE POUR LES INFRASTRUCTURES : AFC..... | 54 |
| V-11 LES GESTIONNAIRES DE FONDSD OU SOCIÉTÉS DE GESTION D'ACTIFS..... | 56 |
| V-12 LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI) | 56 |
| VI- LES MARCHÉS-NICHE | 58 |
| VI-1 LE MARCHÉ DOMESTIQUE DES CRÉDITS GABONNAIS..... | 58 |
| VI-2 LE GABON PAYS LEADER EN MATIÈRE DE COMPENSATION CARBONE À L'INTERNATIONAL | 60 |
| VI-3 LA REMISE DE DETTE CONTRE PROJETS DURABLES (DEBT-FOR-NATURE SWAP)..... | 60 |
| VII- LES POLITIQUES | 63 |
| VII-1 FONDAMENT 1 : UN CADRE JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE | 63 |
| VII-2 FONDAMENT 2 : UNE CONNAISSANCE ACTUALISÉE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES..... | 66 |
| VII-3 FONDAMENT 3 : UNE AFFECTATION ET UN AMÉNAGEMENT DURABLES DU TERRITOIRE..... | 68 |
| VII-4 FONDAMENT 4 : LA RÉGULATION DU PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES..... | 70 |
| VII-5 FONDAMENT 5 : UNE ATTÉNUATION DES EFFETS NÉFASTES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE..... | 71 |
| VII-6 LES FINANCES PUBLIQUES GABONNAISES | 73 |
| VII-7 LE GABON ET SA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN)..... | 78 |
| VIII- LE PORTEFEUILLE DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU GABON | 80 |
| IX- LES INTERMÉDIAIRES ET PRESTATAIRES DE SERVICES | 81 |
| IX-1 LES SOCIÉTÉS DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET SOCIÉTÉS DE BOURSE..... | 81 |
| IX-2 LES AGENCES DE NOTATION | 81 |
| IX-3 LES SPÉCIALISTES EN VALEURS DU TRÉSOR (SVT) | 82 |
| IX-2 LES CABINETS JURIDIQUES ET/OU FISCAUX | 82 |
| IX-3 LES CABINETS DE CONSEIL EN STRATÉGIE..... | 82 |
| IX-4 LES CABINETS DE CONSEIL À COMPÉTENCE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE..... | 82 |
| X- LE SAVOIR ET LA RECHERCHE..... | 84 |
| CONCLUSION DU DIAGNOSTIC : LE SYSTÈME FINANCIER GABONNAIS DANS SON ENSEMBLE AU REGARD DE LA FINANCE DURABLE | 85 |

INTRODUCTION

La Finance durable, publique et privée, présente un potentiel important d'appui aux stratégies de développement du Gabon, encore peu exploré

Le secteur financier est à l'économie ce que le système sanguin est au corps humain. L'une des conclusions essentielles de l'ouvrage de l'Économiste Gabonais Cédric Achille Mbeng Mezui, « Financer l'Afrique – Densifier les systèmes financiers locaux ¹ », est que le développement du secteur financier, marchés de capitaux inclus, est précurseur et appui au développement et la structuration de toute l'économie.

Fort de ses ressources naturelles et d'une Vision partagée 2025 ancrée sur le développement durable, équipé de nombreux et robustes plans stratégiques intégrant les opportunités de l'économie verte, et se distinguant à l'international en matière de diplomatie verte et climat, le Gabon n'a jusqu'à présent que peu profité des apports de la Finance Durable. Sur les marchés internationaux, la Finance Durable est en plein essor et fortement consolidée dans les plans de relance et de transition en réponse à la crise économique résultant de la baisse drastique des prix du pétrole en 2014, du questionnement sur la survie du modèle économique mondial dans un contexte de changements climatiques, et de la crise induite par la pandémie du Covid-19.

Le secteur financier gabonais est en pleine construction, en appui à l'émergence et présente un potentiel de positionnement régional important au sein de la CEMAC. Intégrer la durabilité dans la consolidation du secteur financier permettrait d'attirer les flux de capitaux étrangers, de mobiliser des sources de financements innovants qui soient à la fois prévisionnels et additionnels, et participerait au renforcement du marché interne, en présentant un immense potentiel d'appui au **positionnement** et à la **méthodologie** du Plan de d'Accélération de la Transformation (PAT).

Le PAT s'inscrit comme révision et opérationnalisation sur l'horizon 2021- 2023 du PSGE puis du Plan de Relance de l'économie (PRE 2015). En effet, depuis 2009, le Gabon a amorcé

une démarche de transition vers une économie verte, à travers certaines actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE). La préoccupation du gouvernement était, et reste, de diversifier les sources de croissance et de développement durable, en dynamisant le secteur hors pétrole grâce à des secteurs porteurs de haute valeur ajoutée tels que la forêt, l'agriculture, la pêche, l'énergie, le tourisme, les infrastructures, qui ont un fort potentiel de création de richesse et d'emplois verts. Ces secteurs portent également une capacité évidente de mise en œuvre des politiques d'économie verte inclusive et de transformation structurelle du Gabon. Depuis, le Gabon et la communauté internationale affrontent de profondes mutations, causées par les chocs économiques et sanitaires. Le Gabon en est particulièrement affecté puisqu'il dépend encore fortement de la rente pétrolière pour financer son développement.

La Finance Durable représente un vecteur de développement durable et d'appui au PAT, sous l'angle des trois Piliers, Gabon Vert, Gabon Industriel et Gabon des Services.

Le but de la présente étude est d'identifier les moyens de stimuler le secteur privé, et en particulier le secteur financier, à contribuer aux divers objectifs d'émergence d'une économie durable au Gabon, déclinés et identifiés dans différents documents officiels de planification, et en cohérence avec les engagements internationaux. En effet le Gabon est signataire et participe activement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Programme d'Action d'Addis-Abeba, chacune de ces initiatives étant déclinée en programmation stratégique (les Contributions Déterminées au niveau National, CDN, et le Cadre National de Financement Intégré, CNFI, respectivement) et relayée par l'appui de bailleurs. A ce jour, dans tous ces documents, et même dans les déclinaisons financières qui en découlent (Programme-Pays auprès du Fonds Vert Climat, ou Plan d'Investissement CAFI, Central Africa Forest Initiative), la question de la mobilisation du secteur privé et financier à enrôler pour accompagner les plans stratégiques, est très peu développée. C'est ce que nous tenterons d'adresser à travers cette étude. Ce Diagnostic a servi de base à la formulation d'une série de Recommandations, destinées aux décideurs de la République Gabonaise.

¹ Éditions St Honoré, 2019

LE CONTEXTE ACTUEL DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU GABON SE PRÉSENTE COMME SUIVANT (EXTRAITS DU PAT, COMMENTÉS) :

| | |
|---|--|
| <p>1. Depuis la chute des cours de pétrole enclenchée en 2015, le Gabon a mis en place un Plan de Relance de l'Économie (PRE), déclinaison du Plan Stratégique Gabon Émergent, qui a porté le redressement de l'économie</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Reprise de la croissance du PIB sur les 3 dernières années, portée par la hausse des exports pétroliers et miniers Amélioration des moteurs de croissance hors pétrole, notamment dans le secteur tertiaire | <p>Le secteur financier est un volet fondamental du secteur tertiaire, son déploiement est nécessaire au développement de l'économie, et représente un champ d'opportunité pour positionner le Gabon dans le développement du marché sous-régional et bénéficier de l'essor de la Finance durable à l'international</p> |
| <p>2. Depuis janvier 2020, la pandémie a entraîné les économies mondiales dans une crise socio-économique sans précédent, avec 5 chocs majeurs :</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Ralentissement des systèmes de production nationaux entraînant une récession mondiale Baisse des échanges mondiaux avec une contraction du commerce global en 2020 Niveaux de chômage élevés avec 150 millions d'emplois vulnérables en Afrique Fort risque sur le capital humain, notamment sur les systèmes sanitaires et éducatifs Pression sur les finances publiques notamment due aux montants mobilisés pour la relance | <p>La Finance Durable est une opportunité de mobiliser des financements internationaux et de susciter la mobilisation de financements nationaux privés. Le plan de relance européen, la Route de la Soie promue par la Chine, et les bailleurs bilatéraux et multilatéraux, assujettissent leurs programmes d'aide et coopération à des critères fiduciaires et durables et recommandent la mobilisation du secteur privé en complément de l'aide au développement catalytique</p> |
| <p>3. A moyen et long terme, la crise générera des inflexions importantes sur les différents secteurs économiques et par conséquent sur les orientations stratégiques prises dans le cadre du PSGE :</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Remodelage des industries manufacturières en se concentrant sur l'autonomie Renforcement du capital humain avec une importance d'autant plus critique de la mise en place de systèmes sanitaires et éducatifs performants Maintien du momentum de collaboration régionale pour accélérer les opportunités Accélération de la transformation digitale Accroissement de la formalisation de l'économie africaine Amélioration de la compétitivité grâce à la consolidation et à l'innovation | <p>Exploiter le potentiel de la finance gabonaise à soutenir une économie, verte, circulaire, inclusive est en parfaite cohérence avec les priorités du Gabon. Le développement du Gabon a tout avantage à tenir compte de la transition de l'économie mondiale vers un modèle décarbonné et à faire valoir sa situation de puits de carbone forestier.</p> <p>Le secteur financier est lui-même générateur d'emploi et présente un attrait pour les populations de jeunes diplômés gabonais ; la durabilité du secteur financier gabonais passe par l'augmentation de sa capacité à conserver les richesses et multiplier l'emploi sur le territoire national</p> |

UTILITÉ D'UN DIAGNOSTIC 360° DE LA CAPACITÉ DU SECTEUR FINANCIER GABONAIS À ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

L'objectif principal est d'accompagner le gouvernement du Gabon dans la mise à jour et l'accélération de son plan stratégique et la Vision Gabon Horizon 2025, en trouvant des solutions innovantes, afin de répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux tout en tenant compte du contexte post COVID 19.

Plus spécifiquement, cet objectif global serait atteint grâce à quatre (4) objectifs stratégiques issus du PAT, ce qui permettrait une identification du potentiel de soutien de la Finance Verte pour leur mise en œuvre dans l'espace et dans le temps :

| | |
|---|---|
| 1 | <p>Faire le bilan de l'exécution de la stratégie et identifier les axes d'amélioration et d'accélération pour aboutir à un plan révisé pour la période 2021-2023</p> <p>Le diagnostic de la Finance Durable en appui à l'Émergence du Gabon permet de visualiser les forces, faiblesses, opportunités, menaces et défis de ce secteur, et d'établir un plan d'action en soutien aux priorités du PAT</p> |
| 2 | <p>Re-prioriser le portefeuille d'investissements, au vu du potentiel de développement sectoriel et des capacités financières du Gabon, pour aboutir à un programme triennal d'investissement</p> <p>Propulser la Finance Durable du Gabon, dans le cadre du développement de Libreville, place financière verte au cœur de l'écosystème financier sous-régional, faire le lien entre la construction du marché de capitaux de la CEMAC et les besoins en financement du Gabon, identifier les projets à consonance verte susceptibles de susciter l'intérêt d'investisseurs et partenaires durables, sont des axes incontournables de la stratégie d'émergence</p> |
| 3 | <p>Re-prioriser le portefeuille de réformes pour aboutir à un plan de travail révisé</p> <p>La planification du développement du secteur financier en appui transversal à toutes les autres priorités sectorielles du Gabon, est essentielle pour que ledit secteur financier puisse propulser l'économie comme il l'a fait dans les pays dits développés ou émergents ; intégrer la durabilité dans la construction du secteur financier permet de faciliter son arrimage aux marchés financiers internationaux et l'accès au soutien des bailleurs susceptibles d'accompagner ce processus</p> |
| 4 | <p>Impulser une dynamique d'appropriation de la stratégie par les parties prenantes</p> <p>La construction d'un écosystème financier durable en appui à la stratégie d'émergence, en application du PSGE, du Plan National Climat, du PNAT, et en cohérence avec les engagements internationaux du Gabon, est par nature une stratégie participative, collaborative, inclusive, que les nombreux partenaires de développement sont prêts à soutenir avec des plans de renforcement des capacités des exécutifs locaux, un processus consultatif orienté sur la définition du rôle stratégique de chacune des institutions gabonaises comme rouage d'un secteur financier efficient ancré dans le pays, pôle sous-régional, et continental</p> |

Fort de ces objectifs spécifiques, il est impérieux de dresser le diagnostic de l'existant, de faire l'analyse du rôle actuel et potentiel des acteurs, et de proposer un positionnement à chacun, en liaison avec des partenaires adéquats et spécialisés. Ce qui permettra de proposer un cadre adéquat pour que le Secteur Financier Gabonais déploie la Finance Durable en contribution à la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation.

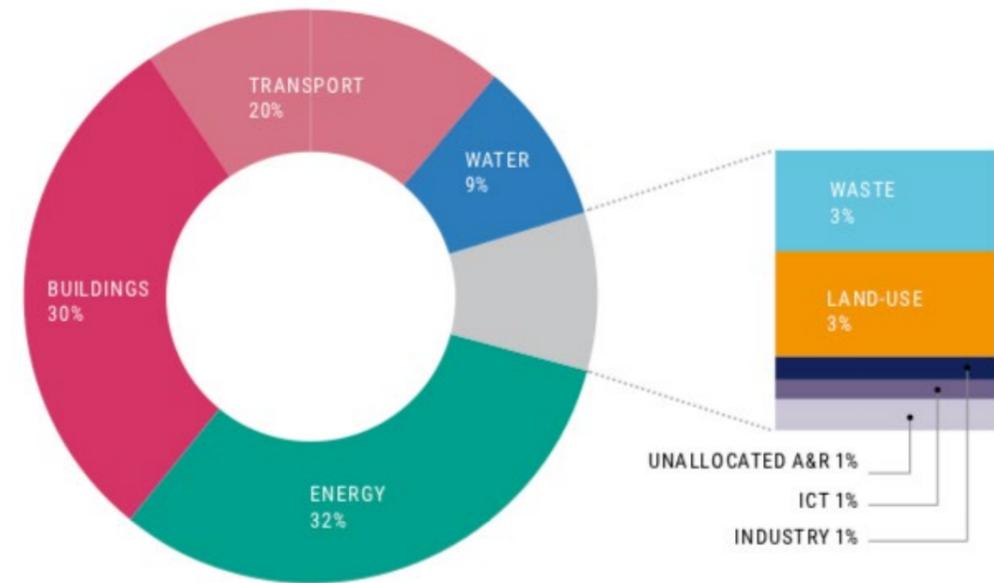
En déclinaison du PSGE sur l’horizon 2020-2023, produite par le Ministère de l’Économie et de la Relance, avec des orientations stratégiques prenant en compte les effets de la crise sanitaire, la Stratégie de Relance Économique prévoit :

| Quatre principaux objectifs | | susceptibles d’être favorablement appuyés par une stratégie de Finance Durable |
|-----------------------------|---|---|
| 1 | Accélérer la transformation structurelle de l’économie notamment hors pétrole | <p>La Finance Durable a vocation à financer la transition énergétique, le déploiement de l’économie verte, circulaire, inclusive, et à orienter les flux de capitaux vers la transformation structurelle de l’économie après pétrole, décarbonnée et basée sur la gestion durable des ressources naturelles, grâce à des infrastructures résilientes.</p> <p>Renforcer la compétitivité des filières vertes « moteurs de croissance » fait partie des objectifs de la Finance Durable</p> |
| 2 | Favoriser une création de richesse inclusive et créatrice d’emplois, source de réduction des inégalités | <p>La durabilité implique de fixer les objectifs économiques et de gouvernance. Pour le Gabon, en application des objectifs de développement humain, la création de l’emploi local, en particulier des jeunes et des femmes, est un critère essentiel et fait partie des objectifs de la Finance Durable.</p> <p>Le capital humain du Gabon est à la fois un atout et un potentiel à développer par le biais de formation et accès à l’emploi</p> |
| 3 | Poursuivre l’assainissement des finances publiques afin de dégager des marges budgétaires | <p>La Finance Durable présente des dispositifs dans lesquels l’appui catalytique de financements internationaux mobilisera des capitaux privés, d’origine nationale ou internationale, et permettra de soulager les finances publiques en partageant la charge du développement des projets du Gabon.</p> <p>Améliorer le cadre des affaires pour faciliter l’initiative privée et promouvoir les règles de bonne gouvernance fait partie des objectifs de la Finance Durable</p> |
| 4 | Renforcer la position extérieure | <p>Bâtir une communication régionale autour de Libreville, Place financière verte et durable au sein de la CEMAC, couvrant le Bassin du Congo, poumon vert de la planète, serait en parfaite cohérence avec la tradition verte du Gabon, son leadership en matière de climat, les engagements internationaux et les axes stratégiques du PSGE. Ce positionnement serait au bénéfice du Gabon et de la sous-région</p> |

L’Étude espère attirer l’attention des décideurs du Gabon sur la capacité de la Finance Durable à donner les moyens et impulser les directives et programmes que le Gabon a conçu sur les 2 derniers septennats. Le diagnostic ci-dessous met en valeur la qualité et la robustesse des programmes sur le plan de la planification politique, législative et stratégique. Le secteur financier gabonais est cependant encore peu impliqué dans le soutien à l’économie, et les initiatives de finance climat ou verte sont encore éparpillées et timides. Il y a pourtant actuellement sur les marchés financiers internationaux un formidable élan pour intégrer la durabilité dans les systèmes de décision et d’investissement, et les secteurs qui en bénéficient sont ceux que le PSGE, le PRE et le PAT identifient (voir diagramme ci-après).

ENERGIE, IMMOBILIER ET TRANSPORT REPRESENTENT PLUS DE 80 % DES DOMAINES FINANCES EN 2019

Source : [Climate Bond Initiative, 2020](#)



Sur les marchés financiers internationaux, les secteurs appuyés par les instruments financiers verts, en particulier les obligations durables, coïncident avec les axes prioritaires du PAT : la production d’énergie et électricité, la construction, les transports, l’eau, le traitement des déchets et l’usage durable des terres sont justement les secteurs qui au Gabon aussi recherchent des financements et pourraient bénéficier de tels instruments.

Il peut sembler surprenant, au vu des ambitieux plans de développement du Gabon, des multiples déclarations du Président de la République, des Contributions Déterminées au niveau National et tous les engagements antérieurs en faveur d’initiatives environnementales internationales, de la longue trajectoire de diplomatie verte du pays, que dans la pratique l’économie verte soit encore marginale au regard de l’économie « brune » fortement émettrice de gaz à effet de serre (GES), et les pratiques de finance durable encore simplement ponctuelles, expérimentales ou déclaratives. Il convient de rechercher les raisons de cette dichotomie.

SIDE EVENT
Greening finance to finance green:
 What will it take to turn African markets into destinations for green finance?
26 SEPTEMBER, 1300 EAT
 REGISTER NOW

ACW2021
 Africa Climate Week 2021
 Virtual Thematic Sessions
 26-29 September
 Hosted by the Government of Uganda

fsdafrica UKaid

La réponse à cette question se trouve partiellement hors des frontières du Gabon, dans le défi actuellement d'actualité sur le marché financier global qui consiste à faire basculer l'énorme quantité de capitaux disponible vers l'économie durable. Lors de l'Africa Climate Week² qui a eu lieu en ligne récemment le sujet a été discuté en table ronde, réunissant des banques africaines et le Centre Financier de Lagos, second centre financier engagé dans une démarche de durabilité sur le continent, après la ville de Casablanca. Le sujet traité est exactement celui de cette étude : comment verdir la Finance pour qu'en cascade les ressources financières à caractère durable financent et permettent l'éclosion de l'économie durable. La question se pose à l'échelle des marchés financiers internationaux, sur le continent, dans la sous-région, et en particulier au Gabon.

Malgré le boom de la finance durable, l'Afrique ne capte qu'environ 3% des investissements verts dans le monde. Pour combler le déficit de financement dont les pays en développement ont besoin pour atteindre les ODD des Nations Unies, les pays africains doivent avoir un meilleur accès à cette source de capitaux privés en expansion rapide.

L'objectif de l'état des lieux est de détecter et mettre en valeur les (encore rares) initiatives en faveur du développement durable menées par la palette des institutions du secteur financier gabonais, les (également rares) exemples dans lesquels le Gabon a pu bénéficier de financements verts extérieurs qui pourtant foisonnent à l'international. En toute logique, la question suivante sera d'identifier les raisons de cette rareté, et d'élargir la réflexion sur l'implication actuelle du secteur financier en soutien à l'économie. En phase finale, les conclusions permettront de suggérer un menu de solutions et propositions, en espérant que certaines seront retenues par les décideurs au sein du gouvernement et/ou les acteurs privés pour que chacun trouve sa place dans un puzzle (vert) en construction.

Cette étude explore les compétences, les données, les normes et les politiques nécessaires pour soutenir l'essor du Gabon en tant que destination de la finance verte. Il encouragera un dialogue entre les institutions gabonaises identifiées comme clé dans le processus, et la communauté financière mondiale en proposant de connecter des décideurs et des investisseurs du pays avec des banques mondiales, des experts des marchés des capitaux, et des initiatives/plateformes collectives internationales qui permettent de d'apprendre et partager les méthodologies pour verdir l'activité de chaque type d'institution. Ensemble, il est possible de discuter des obstacles existants à l'investissement durable, partager des études de cas de stratégies et politiques efficaces, et explorer les mesures qui peuvent être prises pour établir un marché florissant de finance verte dans le pays et la sous-région.

Méthodologie retenue : analyse des lacunes au regard de l'objectif, un écosystème financier durable soutenant une économie diversifiée

L'approche « gap assessment » communément utilisée dans le secteur financier pour élaborer des diagnostics, impose de :

- tout d'abord, définir les critères nécessaires à l'atteinte d'un système financier durable (qui en cascade financera les volets économiques verts du PAT),
- d'évaluer les capacités de l'écosystème financier gabonais existant au regard de ces nécessités (points forts/acquis, faiblesses/potential d'amélioration : matrice SWOT pour chaque acteur et pour les rouages qui les lient entre eux pour construire l'écosystème),
- et pour conclure, de proposer un plan d'action pour combler les lacunes, pour l'écosystème en tant qu'ensemble, et pour membres de l'écosystème pris individuellement ; en parallèle des exemples d'actions menées par des institutions dans des pays d'aspiration identifiés dans le PAT seront mis en valeur.

Un centre financier est un écosystème qui fonctionne car tous les acteurs nécessaires y sont présents et jouent leur rôle complémentaire de soutien à l'économie. Le centre financier de Libreville est un élément essentiel du système financier de l'Afrique Centrale, en cours de construction. Sa durabilité sera fonction de :

1. premièrement à l'existence de chacune des catégories d'acteurs nécessaire au fonctionnement de l'ensemble,
2. deuxièmement à l'intégration d'une logique de durabilité (et d'alignement avec la planification nationale du développement durable) par chacun des acteurs

La notion de centre financier induit un ancrage géographique. Un centre financier est localisé, en général dans une ville ou une capitale, en l'occurrence Libreville. Il exerce un rayonnement dans une sphère d'influence géographique : le territoire national gabonais comme premier cercle, et la CEMAC comme cercle élargi (et dans un troisième cercle, la CEEAC). De plus, il est en relation avec d'autres centres financiers d'autres régions et continents, qui lui permettent de prospérer grâce aux échanges ou au contraire lui font concurrence. Pour finir, le centre financier se fonde dans le système financier global international, largement dominé par les États-Unis et l'Europe, et depuis quelques années la Chine. Le degré d'émergence d'un pays se mesure entre autres par le niveau de développement de son marché financier ; l'Asie et l'Amérique Latine comptent des centres financiers importants et intégrés aux marchés internationaux. Comme le décrit clairement Cédric Achille Mbeng Mezui dans son ouvrage, le défi de l'Afrique est de se doter d'un marché financier propre à l'échelle du continent capable de soutenir sa croissance (et d'abandonner l'idée que le développement se fera grâce à l'aide).

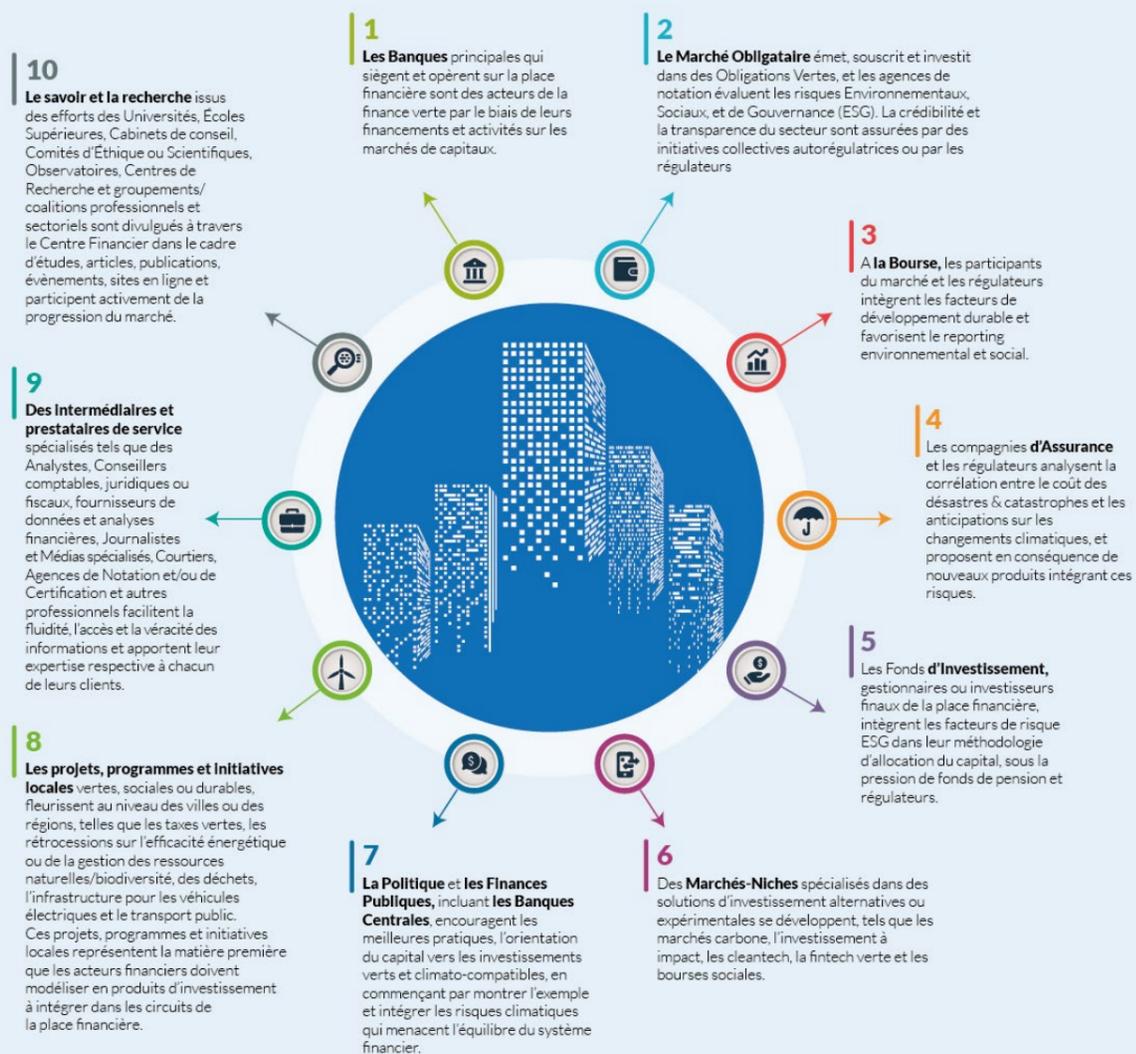
Intégrer la durabilité dans la construction du centre financier gabonais permet de se préparer directement à l'économie du futur, en répondant d'ores-et-déjà aux grands défis internationaux de transition vers une économie décarbonnée. Nous nous proposons donc d'analyser le centre financier de Libreville, afin de détecter ses atouts et les renforcements nécessaires pour devenir durable. Pour ce faire, la description proposée par le réseau Financial Centres 4 Sustainability³ est adoptée comme référence.

² Vidéos en ligne disponibles à <https://unfccc.int/ACW2021>

³ www.fc4s.org qui regroupe notamment la Place de Paris, Casablanca Finance City, et 30 autres centres financiers, utilisant le PNUE comme secrétariat

QUELLES PARTIES PRENANTES SONT NÉCESSAIRES À L'ÉMERGENCE D'UN PÔLE FINANCIER DURABLE ? QUEL RÔLE DOIVENT-ELLE JOUER ?

Les 10 pôles d'un CENTRE FINANCIER DURABLE



Les **banques**, privées ou publiques intervenant dans le secteur privé, caisses de dépôt, d'épargne ou d'assurance, banques de développement, institutions de micro-crédit et méso-finance, ayant un rayonnement national, sous-régional ou international,

Les acteurs du **marché obligataire**, émetteurs et investisseurs, agences de notation, régulateur (et le cadre réglementaire juridique qu'il impose), tant d'envergure nationale, sous-régionale qu'internationale

Les acteurs de la **Bourse**, sociétés cotées et investisseurs, agences de notation, indices boursiers, régulateur (et le cadre réglementaire juridique qu'il impose), tant d'envergure nationale, sous-régionale qu'internationale

Les compagnies **d'assurance** et leur régulateur, investisseur de long terme

Les **fonds** : fonds d'investissement privés, multilatéraux (inclus GCF et autres fonds panafricains), spécialisés (I&P pour les PME), fonds souverains, fonds de pension

Les **marchés-niches** et opérations issus de **mécanismes innovants** : marché du carbone, « nature-swap »

Les **Politiques, Plans et Stratégies**, celles menées par l'État, par la capitale qui héberge le Centre financier, et celles du cadre sous-régional de la CEMAC (exigences prudentielles de la Banque Centrale incluse) et CEEAC

Le **portefeuille de projets** du Gabon, portés par l'État et/ou les entreprises

Intermédiaires et prestataires de service, agences de notation ou rating, auditeurs, certificateurs, bureaux de conseil, Ordre comptable, associations professionnelles

Le **savoir et la recherche** : Universités, Business Schools, chercheurs

Ce rapport établit le cadre général et sectoriel (égrenant les sous-catégories du secteur financier) qu'il convient de considérer si l'on souhaite aborder sérieusement et franchement la question du développement de l'économie par l'appui du secteur financier. Au sein de chaque segment du secteur financier, la capacité de chaque partie prenante à participer à l'éclosion de l'économie verte sera analysée⁴ au regard :

- du cadre réglementaire et juridique de son secteur,
- de ses propres forces et faiblesses,
- de ses expériences avérées de finance durable sur le plan national et international et les flux financiers levés,
- de son potentiel (estimé par rapport à ce que font ses pairs dans d'autres pays),
- des possibilités de collaborations avec des pairs ou des bailleurs,
- et des arrangements institutionnels possibles avec d'autres parties prenantes pour s'intégrer à un marché fluide et efficient.

⁴ L'analyse ici présente se limite aux informations disponibles publiquement ou fournies par certaines parties prenantes lors d'une série de 12 entretiens organisés par le PNUD pour les Experts, avec notamment : l'ANPN, la BAD, BGFIBank, la CDC, la CEMAC, la Chambre de Commerce, le CNC, la Délégation de l'Union Européenne à Libreville, FMCT-FGIS, le FMI, le Ministère des PME, WWF.

I-1 LE SYSTÈME BANCAIRE

L'intérêt de commencer par l'analyse du secteur bancaire est qu'il est un moteur essentiel de la croissance. Les principales fonctions d'une banque sont de collecter de l'épargne et d'octroyer des crédits. Elles ont pour mandat de financer l'économie réelle par un soutien aux activités des agents économiques en leur consentant des prêts. Les banques sont le moteur de la plupart des économies modernes.

Pour prendre un peu de perspective, rappelons que dans l'ensemble, les banques commerciales dominent le marché bancaire africain, alors qu'il y a encore quelques décennies, le paysage africain comptait essentiellement des banques étatiques et des succursales de groupes bancaires des anciennes métropoles. Après plusieurs crises, le secteur bancaire est globalement assaini. Malgré ces avancées, le secteur bancaire africain reste sous-développé en comparaison avec les autres régions du monde⁵.

I-1 Le cadre régulateur du système bancaire

Le secteur financier Gabonais fait partie du marché financier de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Il est régulé par des organes de la CEMAC :

- la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC), principale institution monétaire de la CEMAC, et banque centrale commune aux six États qui la constituent (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) ; la BEAC a pour missions de définir et de conduire la politique monétaire de la sous-région, d'émettre sa monnaie fiduciaire (billets de banque et pièces de monnaie en franc CFA), d'en conduire la politique de change, de détenir et de gérer les réserves de change de ses États membres, de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de promouvoir la stabilité financière
- et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (**COBAC**), en tant qu'organe de supervision de l'ensemble des établissements de crédit et des établissements de microfinance, ayant pour mission de veiller à l'intégrité du système bancaire et d'en garantir la résilience.

A ce jour, il ne semble pas y avoir de lien entre les stratégies de développement durable respectives des différents États-membres de la CEMAC (pourtant chaque pays dispose d'une batterie de stratégies et est signataire de plusieurs engagements internationaux) et les travaux de la BEAC ni a fortiori la COBAC. La BEAC a cependant effectué un premier pas, et participé au lancement du Guide pour les Obligations vertes / durables / sociales élaboré par la COSUMAF avec l'appui de la SFI, et présenté récemment aux acteurs du marché.

La pertinence d'une telle cohérence est cependant illustrée par l'exemple du Maroc, synthétisée dans un PowerPoint présenté par la Banque centrale Bank-al-Maghrib lors d'un webinaire organisé par la Banque de France début 2021 :

⁵ Extraits de « Financer l'Afrique, Densifier les systèmes financiers locaux » de l'Économiste Gabonais Cédric Achille Mbeng Mezui, 2019

ZOOM SUR LE « NETWORK FOR GREENING THE FINANCIAL SYSTEM» (NGFS)⁶, COALITION VOLONTAIRE DE BANQUES CENTRALES ET SUPERVISEURS, SUR LES SUJETS DE FINANCE VERTE ET CLIMAT :

Depuis 2015, dans l'impulsion de la préparation de la CoP de Paris, un groupe pilote de banques centrales et régulateurs s'est réuni pour constituer le NGFS, et depuis s'est étoffé pour atteindre 95 membres dont la plupart des Banques Centrales européennes, pour l'Afrique la BCEAO, la Banque Al-Maghrib du Maroc, la Banque Centrale de Tunisie, de l'Île Maurice, d'Égypte, et de pays cibles comme le Costa Rica et Abu Dhabi. Différents groupes de travail s'attèlent à intégrer le risque climatique dans la gestion prudentielle, en prônant des stress-test pour évaluer le risque systémique selon les différents scénarii de changement climatique, et en édictant une taxonomie d'activités vertes et brunes et de transition.

⇒ Plan d'Action : il sera proposé que la BEAC et la COBAC participent aux travaux du NGFS, au moins dans un premier temps en tant qu'observateurs

I-1.2 LES BANQUES NATIONALES

Le secteur financier Gabonais est composé de 10 banques, 3 établissements financiers (principalement focalisés sur le crédit automobile, le crédit-bail et le crédit d'équipement), 14 établissements de microfinance et 10 compagnies d'assurance (et 24 courtiers agréés)⁷.

Le secteur bancaire privé est très concentré : 3 banques - BGFIBank, BICIG et UGB (filiale d'Attijariwafa Bank) - concentrent environ 85% des encours. Les financements du secteur bancaire se caractérisent notamment de la manière suivante :

- ✓ Une focalisation sur les grandes entreprises et les employés : l'accès des PME au crédit reste très insuffisant et un dispositif incitatif public pour l'améliorer est actuellement en gestation alors que l'accès aux services bancaires peut encore progresser (voir ci-dessous) ;
- ✓ L'absence de financement des grands projets d'investissement : les grands projets portés sont traditionnellement financés soit par les banques internationales pour les entreprises internationales (cas du secteur pétrolier par

⁶ <https://www.ngfs.net/en>

⁷ Extrait du Programme Pays du Gabon préparé à l'attention du Fonds Vert Climat en 2018, sur la base d'informations fournies par le Ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable datant de 2017

⁸ Donnée Banque Mondiale

exemple), soit par le secteur public en lien avec les bailleurs des fonds internationaux pour les infrastructures par exemple. Le secteur a toutefois pratiqué la syndication pour des crédits de montants importants.

- ✓ Des crédits plutôt à court ou moyen terme : le crédit est très rarement disponible pour une durée supérieure à 10 ans, principalement du fait du manque de disponibilité de ressources longues au niveau des acteurs financiers ;
- ✓ Des taux d'intérêts compris en général entre 7 et 15% annuels.

Des indicateurs laissent penser que le secteur financier participe encore peu à l'économie gabonaise et par conséquent présente une importante marge de manœuvre pour à terme accompagner les plans de développement du pays :

- ✓ Le secteur financier ne représente qu'environ 3% du PIB ;
- ✓ L'économiste Cédric Achille Mbeng Mezui nous informe que « les banques d'Afrique Centrale sont les plus profitables au monde (le niveau de rentabilité de leurs fonds propres est d'environ 20% contre 10% en Europe dans un environnement très concurrentiel). En effet, la marge d'intermédiation ou l'écart entre les taux moyens débiteur (ce que la banque reçoit) et créateur (ce que la banque paye) reste très élevé. Ce ratio mesure l'efficacité du secteur bancaire. Plus il est élevé (c'est-à-dire des niveaux de profits élevés), plus il montre que le système bancaire est non compétitif » (marché captif) ;
- ✓ Le taux de bancarisation (pourcentage d'adultes ayant un compte dans une institution financière formelle) est d'environ 12%⁸ pour l'Afrique Centrale.

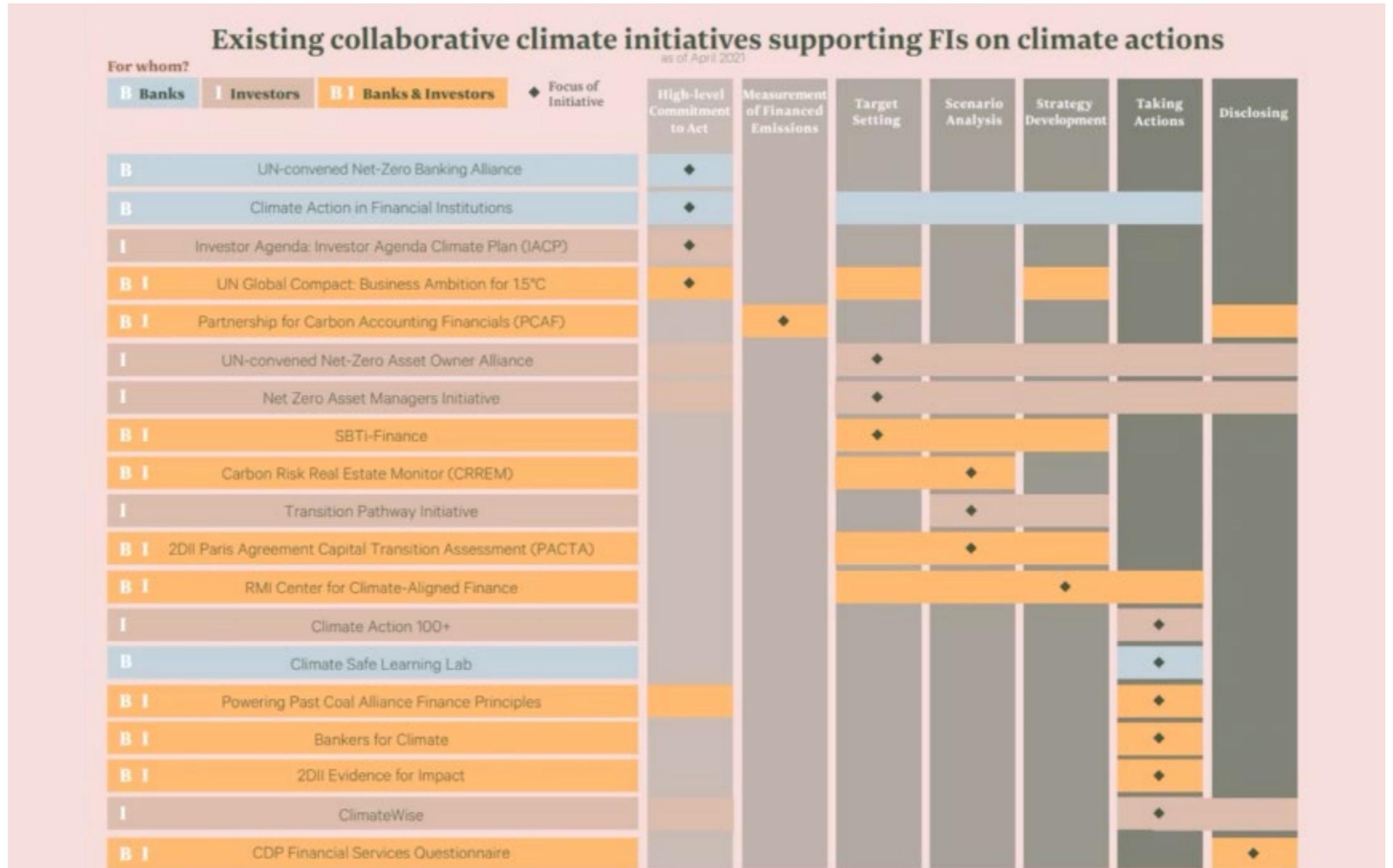
Les trois banques publiques, la Banque Gabonaise de Développement (BGD), la PosteBank et la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) ont été mises en liquidation.

Dans les paragraphes suivants nous passerons en revue les institutions détectées pour être engagées d'une manière ou d'une autre dans des expériences de finance verte.

I-3 BGFIBANK, UN GROUPE GABONAIS PIONNIER DANS LE DOMAINE DE LA RSE

Le parcours de BGFIBank dans le domaine de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) a été initié dès 2006. La RSE est entendue comme un parapluie global couvrant tous les aspects du développement durable, l'environnement, la société, le volet économique, éthique, la relation aux clients, aux fournisseurs etc. Le groupe et ses filiales adhèrent alors au Pacte Mondial des Nations Unies (engagement en corrélation avec les ODD) et depuis la banque fait figure de leader sur le marché national sur les problématiques environnementales. En amont de la démarche, l'organigramme de la Banque organise la gouvernance et positionne la RSE au niveau d'une Direction. D'une part les questions environnementales font l'objet d'évaluation et suivi, sont intégrées dans les circuits de décision d'investissement par le biais de questionnement préalable des demandeurs de crédit sur le respect de la législation environnementale notamment en cas d'appels d'offre. D'autre par la Fondation BGFI est le bras opérationnel permettant de mener des actions au bénéfice de la société et d'institutions en charge de la protection de l'environnement : la Fondation a passé en particulier des accords avec l'ANPN et l'ONG WCS pour des formations et l'éducation (mise en œuvre de l'ODD 4, formation et information environnementale, recherche scientifique). La banque est certifiée 14001 pour son système de management de l'environnement, et à ce titre a été précurseur au Gabon.

Sur le plan de l'inclusion financière, le groupe a créé une société de microfinance, Loxia, structure entièrement dédiée à l'accompagnement des petits entrepreneurs.



Au-delà de ce cadre institutionnel robuste, les pistes d'approfondissement possibles et opportunités d'affaire pour BGFIBank seraient dans une implication plus importante dans le financement de l'économie nationale, la création de lignes de financement à des taux favorables dédiées à des investissements en ligne avec les plans verts du Gabon (énergie renouvelable, construction résiliente et durable, agriculture et sécurité alimentaire etc.), l'intégration des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans la stratégie de la Banque. Il serait opportun que la politique RSE du groupe, mûre et implantée de longue date, ruisselle dans toutes les activités de la banque et

ses différentes filiales, notamment BGFI Bourse et BGFI Capital. Loxia également, au-delà de son rôle social, pourrait favoriser l'identification des activités durables et les soutenir. Chaque service et instrument financier peut être verdi de façon à financer des activités durables ; il existe maintenant des méthodologies et des groupes de travail internationaux pour tous les placements et tous les investissements, comme par exemple l'Alliance Financière Africaine sur les Changements Climatiques (AFAC9) de la Banque Africaine de Développement. Le tableau ci-joint

recense 19 initiatives de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre créées par et pour les banques du monde entier. De même, en phase d'apprentissage et de transition, il est possible de compter sur des appuis de financements multilatéraux proposés par les bailleurs de fonds comme la SFI ou le Fonds Vert Climat (pour intégrer la méthodologie, rendre les prêts verts concessionnels c'est-à-dire moins chers que les prêts aux activités polluantes). que les prêts aux activités polluantes).

9 <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/african-financial-alliance-on-climate-change-afac>

I-4 UNE INSTITUTION BANCAIRE À MISSION : LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Par ailleurs, le Gabon dispose d'une Caisse des Dépôts et Consignations¹⁰ (CDC) créée en 2009 sur le modèle de la CDC française, modèle qui a été repris par une majorité de pays francophones africains. Le modèle est né il y a 200 ans, à la suite des guerres napoléoniennes qui avaient asséché les caisses de l'État, pour collecter des financements de manière novatrice et assurer le financement des programmes nationaux.

Le réseau des CDC africaines est actif et présent au Maroc, en Tunisie, au Gabon, en Mauritanie et au Sénégal. Deux autres sont en cours d'installation, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, celle du Niger depuis septembre 2017. Celles du Cameroun et du Congo ont déjà été créées juridiquement. De la doyenne, la Caisse marocaine, aux futures Caisses burkinabè et ivoirienne, les sources de financement sont comparables : fonds des livrets d'épargne, des caisses de retraite et des notaires, cautionnements, réserves d'établissements publics.

La plupart s'en servent pour apporter des capitaux aux entreprises de leur pays et aux grands travaux décidés par le gouvernement. On retrouve les CDC au capital des sociétés qui financent le logement social (Maroc, Sénégal, Mauritanie), des très petites entreprises (Mauritanie, Tunisie) ou des projets industriels (Gabon). C'est donc tout naturellement que la CDC du Gabon a été invitée dès 2015 à accompagner la stratégie climatique du pays en devenant partenaire de prestation du Fonds Vert Climat et candidate à l'accréditation, et a endossé cette responsabilité avec engagement et professionnalisme.

ZOOM SUR LA CDC DE GABON ET SON ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE CLIMATIQUE DU PAYS

ACTUALITÉ L'ANON ET LA CDC EN PREMIÈRE LIGNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATION D'ADAPTATION CÔTIÈRE

FOCUS FOND VERT RÉSULTATS RECRUTEMENT CABINET PHASE 2/ PROJET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la subvention efficacité énergétique mise œuvre conjointement par la CDC et la Direction Générale de l'Énergie, le recrutement d'un cabinet pour l'exécution des activités dudit projet a été effectué.

La CDC est un «Partenaire de prestation¹¹» confirmé du Fonds Vert Climat, responsable de la gestion de 3 programmes dits «préparatoires» (Readiness). Le premier programme de US\$ 300.000, conclu avec succès, a permis d'asseoir le Conseil National Climat dans sa position d'Autorité Nationale Désignée au Fonds Vert Climat et de préparer le Programme-Pays¹², document officiel adressé au GCF, qui décrit la stratégie climatique du pays, les arrangements institutionnels nationaux, et fournit une liste de projets climatiques qui seront soumis au Fonds. Le 2^{ème} programme de US\$ 923.000 est en cours de conclusion, avec succès également, et a permis à la CDC de financer la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation en partenariat avec l'ANPN, partenaire technique. Le 3^{ème} programme, pour US\$ 425.000, est en cours de réalisation et consiste à appuyer la formulation de la stratégie d'efficacité énergétique du Gabon (voir encarts ci-joints extraits du site web de la CDC).

En parallèle de ces activités et financements effectifs reçus, la CDC est engagée dans une démarche de renforcement de ses capacités fiduciaires et mise en place d'un système de sauvegardes environnementales et sociales (incluant un module sur le Genre), afin d'obtenir l'Accréditation auprès du GCF et pouvoir ainsi soumettre des demandes de financements de projets climat.

¹¹ Le statut de Partenaire de Prestation auprès du GCF est accordé aux institutions qui font preuve d'un bon niveau de capacité fiduciaire et sont donc habilitées à gérer jusqu'à US\$ 1 million dans le cadre de programmes préparatoires au service des stratégies et politiques climatiques du gouvernement <https://www.greenclimate.fund/readiness/partners>

¹² <https://www.greenclimate.fund/document/gabon-country-programme>

I-5 UNE INSTITUTION BANCAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE PORTÉE RÉGIONALE : LA BDEAC

De manière générale, les banques de développement jouent un rôle essentiel dans l'essor des secteurs stratégiques d'un pays, et dans la captation de financements internationaux, en particulier de la finance durable.

Le Gabon bénéficie des services que la Banque de Développement des États d'Afrique Centrale (BDEAC) déploie à l'échelle sous régionale. Le rôle de la BDEAC est d'autant plus important que le Gabon ne dispose plus de banque de développement nationale. De plus, des secteurs spécifiques tels que l'agriculture et l'exploitation de la forêt méritent l'appui d'institutions financières spécialisées (par exemple la Banque Agricole du Sénégal, LandBank des Philippines, la Banque Nationale pour l'Agriculture et le Développement Rural d'Inde, Agricultural Bank of Uganda, FIRA México, ou pour le secteur Énergie, Energy Bank au Nigeria etc.). Le Gabon ne dispose pas d'institution spécifique dans ces secteurs, et en conséquence compte sur les compétences sectorielles de la BDEAC en la matière.

A LA UNE, FINANCE

CEEAC: Les Etats font confiance à la BDEAC pour le financement de la lutte contre le changement climatique

Au terme d'une réunion extraordinaire des ministres de la CEEAC, le 07 septembre 2019 à Brazzaville, les participants ont tous reconnu la Banque comme le partenaire idéal pour le financement de la lutte contre le réchauffement climatique, dans la sous-région.



Le Premier Ministre de la République du Congo, les Ministres de la CEEAC, les Chefs de mission Diplomatique, le Président de la BDEAC et la Secrétaire Générale Adjointe de la CEEAC à Brazzaville le 07 septembre 2019 | Crédit: AW Today

12 SEPTEMBRE 2019 | PAR GUY NFONDOP

0 0 |

La BDEAC a pris des engagements stratégiques en matière de Finance Durable, grâce en particulier au programme d'appui FINFORTROP (Financement des Forêts Tropicales) soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD), à son engagement en tant que Partenaire de Prestation (titre attribué¹³ mais encore non matérialisé sur le terrain) et candidate à l'Accréditation auprès du Fonds Vert Climat. Par ailleurs, la BDEAC fait partie de la grande famille des banques de développement, qui se retrouvent et partagent leurs expériences dans un réseau collaboratif (de manière similaire aux CDC). La BDEAC se positionne de manière très dynamique comme point d'ancrage sous régional pour les questions climatiques en particulier et réunit régulièrement les représentants des gouvernements des pays membres à l'occasion des événements internationaux (photo ci-contre).

¹³ <https://www.greenclimate.fund/readiness/partners>

Fort de ce positionnement, la BDEAC a été sélectionnée par les États de la CEEAC pour domicilier et gérer le Fonds pour l'Économie Verte de l'Afrique Centrale (FEVAC), et plus récemment pour porter également le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo¹⁴.

Cependant dans la pratique, l'institution est encore dans les prémices de la mise en œuvre, concentrée sur le renforcement de ses capacités fiduciaires et de son système de gestion environnemental et social, et n'a pas encore obtenu ni fait transiter de financements verts en faveur de bénéficiaires finaux.

En revanche, au niveau régional, la BDEAC se distingue par son approche de gestion des risques environnementaux et sociaux, et dispose d'une équipe spécialisée pour le développement durable, d'un Cadre Règlementaire de Sauvegarde Environnementale et Sociale (CRSES), d'un Cadre Règlementaire de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) et d'un Système de Gestion Environnemental et Social (SGES).

Gabon : la BDEAC porte ses engagements financiers à 947 millions de dollars



La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a apporté un concours financier de 35 milliards de FCFA (62 millions de dollars) au Gabon pour la construction des infrastructures dans les secteurs des logements sociaux, de l'éducation et de la santé. Il s'agit notamment d'un prêt complémentaire de 20 milliards en augmentation d'une première enveloppe de 40 milliards de FCFA. Cet accord de prêt porte à 534 milliards de FCFA (947 millions de dollars), les engagements financiers globaux de la banque à ce pays.

Ainsi, lorsque la banque concède de nouveaux crédits au Gabon (voir article de Financial Afrik ci-contre, octobre 2021), les investissements passeront au crible d'un programme informatique qui passe en revue les critères et activités financées, au regard des 8 sauvegardes environnementales et sociales (Genre inclus) référencées par la Société Financière Internationale (SFI), filiale de la Banque Mondiale.

¹⁴ <https://www.fondsbleu.africa/fr/>

C'est une des capacités techniques majeures qui a permis à la BDEAC, au-delà des considérations politiques, d'être sélectionnée le 30 septembre 2021 par les Chefs d'États et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo en qualité de Banque chargée d'héberger les ressources du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo. Pour la BDEAC, il s'agira :

- D'organiser et d'administrer le Fonds Bleu,
 - De mettre en œuvre le mécanisme de financement du Fonds Bleu,
 - De contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des financements du Fonds Bleu,
 - De contractualiser avec les bailleurs de fonds internationaux et nationaux afin d'abonder les ressources,
 - De réaliser les études techniques destinées à rendre les projets bancables, les études de faisabilité et d'impacts socio-économiques, environnementaux et climatiques,
 - De financer les projets,
 - De gérer le mécanisme Fonds Bleu pour le Bassin du Congo,
 - Le tout sous la gouvernance de la Commission.
- ✓ Plan d'Action : Au stade actuel, il est important d'approfondir la communication entre le Bureau de Représentation de la BDEAC à Libreville et les autorités gabonaises afin de travailler sur la formulation des projets identifiés pour être portés par le Fonds, ou par la Banque, puis sur les études desdits projets. La BDEAC quant à elle doit poursuivre ses efforts pour matérialiser ses engagements stratégiques sur le plan opérationnel, entre autres en comptant sur l'appui de l'International Development Finance Club (IDFC15) et le coaching prodigué par des institutions sœurs telles que la Banque Européenne de Développement.
 - ✓ Après avoir remporté avec succès des postes-clé qui la positionnent comme banque leader dans la sous-région pour les projets à caractère climatiques, la prochaine phase, à mettre en place avec urgence, est la structuration du mécanisme du Fonds Bleu, l'élaboration de ses politiques et procédures (en s'appuyant sur le corpus de procédures de la Banque), de ses manuels de fonctionnement, de ses équipes. Le Gabon a déposé un portefeuille de projets stratégiques dans le Fonds, que le CNC suit avec assiduité.

I-6 UNE INSTITUTION BANCAIRE PRIVÉE PANAFRICAINNE : ATTIJARIWABA BANK (AWB)

Le groupe marocain AWB est déployé à travers toute l'Afrique et son implantation au Gabon est un des reflets de l'amitié de longue date qui unit les deux pays. AWB fait partie de l'écosystème du marché financier vert du Maroc, et a parfaitement intégré le rôle qu'une banque peut jouer pour stimuler la croissance verte dans les territoires que le groupe dessert. AWB est en particulier une entité accréditée d'accès direct¹⁶ au Fonds Vert Climat. AWB est actuellement en cours d'incubation de projets à soumettre au GCF. C'est au CNC, dans le cadre du « Dialogue Structuré » avec les entités accréditées au GCF, qui coordonne la sélection des projets à préparer, ainsi que la sélection des entités accréditées partenaires pour les porter.

Avec le premier réseau bancaire du pays et son positionnement d'acteur de référence dans la sous-région, l'Union Gabonaise de Banque, filiale d'AWB dans le pays, contribue activement, depuis une soixantaine d'années, au financement de l'économie nationale et sous régionale. Cette relation est à exploiter dans le contexte de l'accréditation du groupe au GCF.

I-7 INTÉGRER LA MESURE DE L'IMPACT CLIMATIQUE DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE : CAS DE BANQUES AFRICAINES HORS GABON IMPLIQUÉES

L'objectif de neutralité à 2050 (adopté par l'Europe et également récemment par le Gabon) se retrouve aussi au niveau des acteurs privés, et notamment les investisseurs et gestionnaires d'actifs (dont de nombreux représentants se regroupent dans la « Net o Asset Owner Alliance »), qui ont besoin d'outils pour mesurer et pour aligner leurs portefeuilles d'actifs sur l'objectif de l'accord de Paris de limiter le réchauffement planétaire en dessous des 2 °C. Ce besoin est d'autant plus pressant que dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, ces outils permettent la relance verte.

¹⁵ <https://www.idfc.org>

¹⁶ <https://www.greenclimate.fund/ae/attijariwaba-bank>

155 financial institutions in 45 countries are part of PCAF, representing 50+ trillion USD in total assets



Dans le paragraphe I-3.1 sont répertoriées 19 initiatives internationales en faveur de la comptabilisation de l'empreinte climatique par les institutions financières. Si pour l'instant aucune banque gabonaise ne s'est intégrée à ces 19 réseaux de travail sectoriel, il est important de noter qu'en revanche de nombreuses banques africaines s'y retrouvent. On retrouve 3 banques africaines membres actifs du « Partnership for Carbon Accounting Financials » PCAF¹⁷ (voir diagramme ci-contre) dont l'objectif est de permettre aux institutions financières d'évaluer et de divulguer les émissions de gaz à effet de serre des prêts et des investissements.

Le think tank 2° investing initiative¹⁸, en tant que groupe de réflexion mondial et multipartite, regroupe un large éventail de gouvernements, d'organisations internationales, d'institutions financières, d'ONG et d'universités. Plus de 3 000 des principales institutions financières mondiales ont été appuyées pour utiliser la méthodologie d'analyse de scénarios climatiques développée par 2°ii, connue sous le nom de PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment).

¹⁷ <https://carbonaccountingfinancials.com>
¹⁸ <https://2degrees-investing.org>
¹⁹ <https://sciencebasedtargets.org>

Une autre initiative particulièrement appréciée est la Science Based Targets initiative (SBTi¹⁹), initiée conjointement par le CDP (anciennement le Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations unies, l'Institut des ressources mondiales (World Resources Institute) et le WWF (World Wildlife Fund). Elle a pour vocation d'aider les entreprises à déterminer un parcours de réduction de leurs émissions de carbone conforme à l'accord de Paris et aux dernières avancées de la science climatique.

Cette initiative offre en effet un cadre aux entreprises souhaitant aligner leur stratégie climat sur les recommandations scientifiques du GIEC. Depuis son lancement en 2015, plus de 800 entreprises, issues de tous les secteurs, y ont publiquement adhéré. Elle constitue un outil puissant pour les investisseurs, les régulateurs et les entreprises qui facilite l'évaluation de la robustesse des engagements climatiques d'une entreprise. 19 institutions financières africaines y collaborent.

I-8 La microfinance pourrait jouer un rôle majeur en soutien à l'économie verte inclusive, encore peu exploré au Gabon

Pour reprendre la définition exposée dans « Financer l'Afrique » de Cédric Mbeng, la microfinance désigne l'offre de service financiers aux très petites entreprises et aux personnes à faible revenus (bottom of the pyramid) qui sont souvent exclues du système financier formel. Le concept est né au Bangladesh où Muhammad Yunus a créé la Grameen bank, ce qui lui a valu le prix Nobel de la Paix en 2006. Sa mission est d'augmenter l'inclusion financière. Entre 2005 et 2012, selon l'enquête du Mix Market, base de données sur la microfinance²⁰, les institutions de microfinance africaines ont vu leurs portefeuilles de crédit passer de 1,3 à 6,3 milliards de dollars (dépassant largement le volume de l'épargne).

Les grandes institutions internationales de microfinance, comme OikoCredit²¹, ont un cahier des charges environnemental et social très détaillé de façon à s'assurer que les investissements appuient les meilleures pratiques et en même

²⁰ <https://www.findevgateway.org/fr/data/mix-market>
²¹ <https://www.oikocredit.coop/fr/>

temps éduquent les bénéficiaires et les orientent vers des activités durables.

Il conviendrait d'organiser des programmes de renforcement des capacités de la vingtaine d'institutions de microfinance gabonaises en ce sens. Elles ne font pas encore partie des institutions impliquées dans les réunions internationales telles que les CoP Climat ou Cop Biodiversité ou Économie verte. L'intérêt de faire le pas vers elles est tout autant le bénéfice social de l'inclusion, que la possibilité de trouver des poches d'épargne spécifiques, et aussi de chercher des solutions particulières pour les TPE/PME qui sont à l'interface du secteur informel, et qui constituent une grande partie des emplois, à préserver, sans oublier d'en améliorer les conditions.

La micro-assurance fait partie de la microfinance. Filiale du groupe BGFIBank, la microfinance de 2e catégorie Loxia a été créée en avril 2009 dans le but d'accroître l'inclusion financière dans le pays. Ce, en offrant des produits et services financiers de proximité accessibles à des personnes exclues du service bancaire classique. La structure est détenue à 100% par BGFI holding corporation

ZOOM SUR L'INITIATIVE «SUSTAINABLE BANKING & FINANCE NETWORK» (SBN22) DE LA SFI, ET SUR SON ACCOMPAGNEMENT DE LA FINANCE DURABLE DANS LES PAYS ÉMERGENTS



La Société Financière Internationale, du groupe Banque Mondiale, a lancé une initiative il y a 5 ans promouvant une approche systémique sur les marchés financiers afin d'ancrer efficacement les conditions d'émergence de la finance durable. 43 pays font dorénavant partie de l'initiative et bénéficient de l'appui méthodologique d'une équipe de consultants chevronnés, qui mobilisent tous les acteurs du système bancaire, en commençant par la banque centrale, et enrôlant les banques publiques, banques commerciales, autres investisseurs, intermédiaires, agents etc.

²² https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/company-resources/sustainable-finance/sbn

La SBFN propose une approche spécifique pour le financement des infrastructures, et pour le secteur de l'agro-alimentaire (soja, huile de palme, sucre, coton durables).

I-9 LE CONCEPT DE « MÉSO-FINANCE » PROMU PAR COFINA

A mi-chemin entre le financement des PME/TPE formelles et la microfinance, la Compagnie Financière Africaine (COFINA23) est également un cas d'initiative à succès qui mérite d'être pris en considération dans une stratégie nationale de finance durable.

Fondé en 2013, le Groupe COFINA est la première institution financière africaine dédiée à la mésofinance, le « chaînon manquant » entre la microfinance et la banque traditionnelle qui offre la possibilité pour les PME africaines (90 % des sociétés privées du continent) d'accéder plus facilement au crédit. Présent dans six pays d'Afrique francophone (Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Sénégal), COFINA a déjà financé plus de 40 000 projets dont 52% portés par des femmes entrepreneures. COFINA a su s'imposer ces dernières années comme la référence en matière de financement des petites et moyennes entreprises en Afrique francophone. COFINA s'est donné pour défi de réduire la fracture financière dont est victime une importante partie de la nouvelle classe moyenne africaine. Fort de plus de 1000 collaborateurs, COFINA gère un portefeuille de plus de 108 000 clients, répartis sur ses six filiales, dont l'une au Gabon. L'institution affiche un total de bilan de 96 milliards de francs CFA.

Pour financer les PME, COFINA a levé plus de 16 milliards de francs CFA en 2018. Initiée le 11 avril 2018, l'opération de titrisation de COFINA, première institution africaine de mésofinance, a été clôturée à la Bourse régionale des valeurs mobilières, la Bourse commune des huit pays de la zone de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Cette opération, première pour la région, portait sur une émission d'obligations pour un montant de 10 milliards de francs CFA. Cette titrisation de créances a permis de collecter 16 milliards de francs CFA, soit une sursouscription de 60% qui traduit un fort intérêt des investisseurs. Les fonds enregistrés proviennent de pays répartis aux quatre coins du monde. Le Burkina Faso, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Gabon et le Maroc, mais aussi l'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse, font partie des principaux pays de résidence des souscripteurs. D'une maturité de 18 mois, les titres (1 million au total) ont été émis au

²³ <https://www.cofinagabon.com>

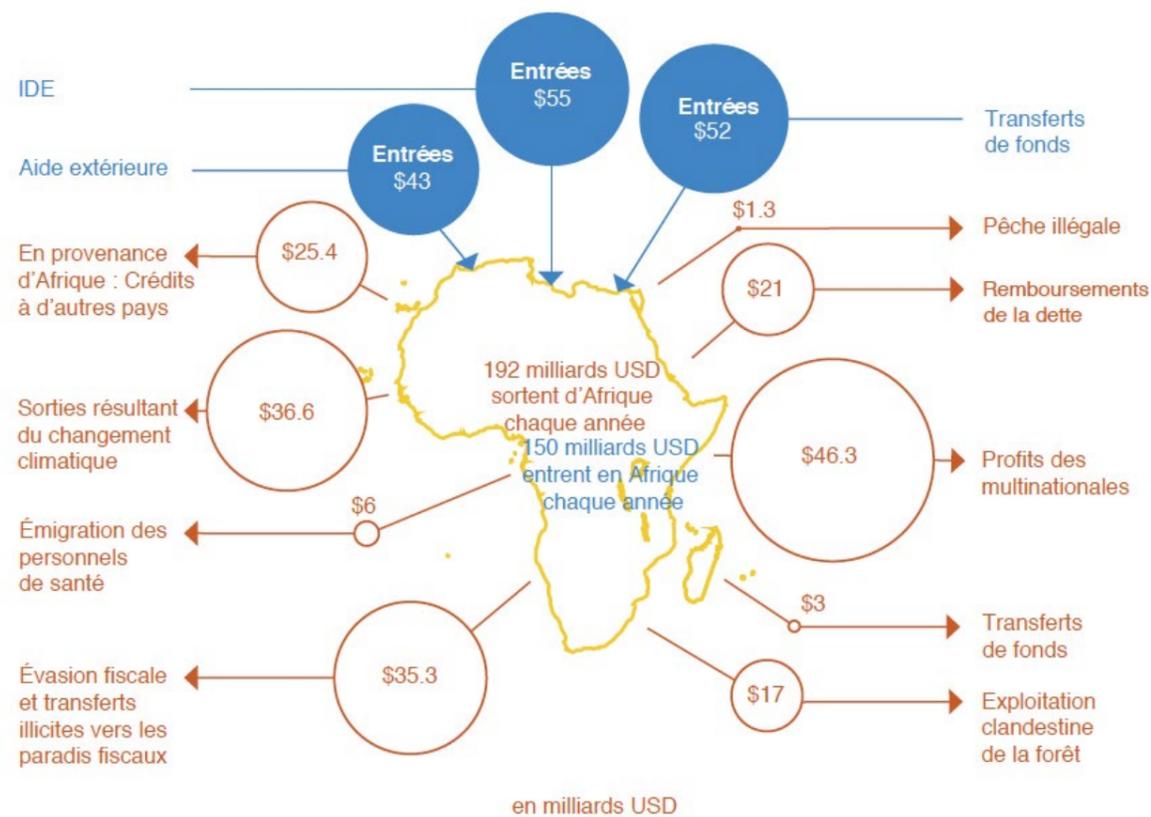
prix de 10 000 francs CFA, assortis d'un taux facial de 7,50% brut l'an.

« Le franc succès de cette opération est bien la preuve que les investisseurs voient en COFINA et dans le secteur de la mésofinance un potentiel encore sous-exploité. Les personnes morales, constituées de compagnies d'assurance majoritairement, représentent 84% des souscripteurs, signe indiscutable que nous avons la confiance de nos pairs et de nos partenaires. L'argent collecté sera réinvesti dans l'économie réelle pour accompagner les petites et moyennes entreprises à se structurer dans nos pays de la sous-région », déclare en 2018 Jean-Luc Konan (photo), PDG de COFINA.

En 2021, par son rôle pour l'inclusion financière et sa capacité à soutenir des entrepreneurs des secteurs formel et informel, le groupe de mésofinance panafricain COFINA a signé un partenariat clé avec le Groupe AFD, au bénéfice du Sénégal. La garantie de portefeuille accordée par Proparco permettra à COFINA Sénégal de mieux répondre aux besoins des PME sénégalaises. Après examen des demandes de financement par le Groupe COFINA, des entreprises de moins de 200 personnes affectées par la crise pourront se voir octroyer des prêts de 12 à 48 mois. Ces prêts qui pourront représenter jusqu'à 3 mois du chiffre d'affaires de l'année 2019 seront garantis à hauteur de 80% par le Groupe AFD. Monsieur Alassane DIA, Directeur Général de COFINA Sénégal a déclaré que « Après une première opération de financement, le partenariat entre Proparco et COFINA s'enrichit d'un nouveau produit innovant et particulièrement adapté au soutien des PME en ces moments de crise. La garantie Choose Africa (nom de l'appui PROPARGO) est un excellent outil souple et pragmatique devant permettre à COFINA de poursuivre sa raison d'être : accompagner les PME de ce pays, notamment celles de l'informel, qui sont les premières pourvoyeuses d'emploi ». De telles initiatives mériteraient d'être construites au Gabon également. COFINA fait partie des rares institutions de microfinance capable de réceptionner des fonds de bailleurs, grâce à ses bonnes capacités fiduciaires.

I-10 AU-DELÀ DES INSTITUTIONS GABONAISES, DES FAILLES SYSTÉMIQUES DANS LE SYSTÈME FINANCIER AFRICAIN

Figure 1: Flux financiers entrant et sortant d'Afrique (2010) en référence aux IDE, à l'APD et aux transferts de fonds



Source : données de l'audit KPMG, Banque mondiale, British Broadcasting Corporation (BBC), Health Poverty Action, Jubilee Debt Campaign, World Development Movement, AFRODAD, Amis de la terre-Afrique, Réseau justice fiscale, Mouvement populaire pour la santé, War on Want, Community Working Group on Health Zimbabwe, Medacta, Healthworkers4All Coalition, GroundWork, Amis de la terre Afrique du Sud, Amis de la terre Mozambique.

Recueillant des données plus récentes que le diagramme KPMG ci-contre, Cédric Mbeng résume dans « Financer l'Afrique, densifier les systèmes financiers africains » que paradoxalement et contrairement à ce qui se dit habituellement, « l'Afrique dispose, dans l'ensemble, des ressources financières nécessaires pour financer son agenda de transformation économique, elle est créancière nette du reste du monde ». Il ressort du Rapport de l'Union Africaine sur les flux financiers illicites (FFI), publié en 2015, que le continent a perdu plus de 1000 Milliards de dollars du fait de ces transactions au cours des 50 dernières années, ce qui est presque l'équivalent de l'aide publique reçue par le continent pendant la même période. Depuis 2006, les FFI font perdre à l'Afrique plus de 60 milliards de dollars chaque année, c'est-à-dire plus que le montant requis pour combler le gap requis pour les infrastructures.

Ce diagnostic appelle à approfondir le système financier domestique ainsi que l'utilisation optimale de l'épargne locale afin de stimuler les conditions préalables d'une croissance endogène durable. C'est seulement dans cet environnement sain et avec une vision de durabilité à long terme que la finance verte pourra s'épanouir. Nous verrons ci-dessous (partie II) comment en retour la finance durable peut être un instrument favorisant l'assainissement du marché grâce à ses prérequis de transparence.

Selon la banque Mondiale, le continent possède le ratio des dépôts off-shore aux dépôts bancaires domestiques le plus élevé au monde. En d'autres termes, c'est la région du monde où l'on note la plus grande fuite de capitaux. Dans la zone CEMAC, les avoirs des résidents étaient de 6 milliards de dollars dans des comptes bancaires à l'extérieur sur une longue période (rapport de la Banque des règlements internationaux et Banque de France, 2014). Ces montants aideraient à combler le gap de financement des besoins en infrastructures dans la sous-région.

Les économistes considèrent également un ratio spécifique, le ratio de crédits bancaires au PIB (un indicateur de la profondeur des marchés financiers). Il était en 2013 de moins de 45% dans les pays à revenus intermédiaires d'Afrique sub-saharienne (source FMI) contre 120% ailleurs dans le monde. Cet indicateur est considéré par les économistes comme le plus corrélé à la croissance économique et la réduction de la pauvreté (2 objectifs de développement durable du Gabon). Il traduit la disposition des banques à affecter l'épargne d'une économie aux fins de production de biens et services. Il ressort de cela que dans l'ensemble le secteur bancaire africain ne finance pas suffisamment l'économie réelle, ce qui entraîne un sous-financement chronique du secteur productif. Il faut donc que les banques commerciales soient connectées à l'économie domestique. La banque doit être capable de financer à la fois le planteur de manioc, le charpentier et l'industriel.

D'autres économistes de renom, tels que Beringer Glogloz4, Fondateur du Cercle des Jeunes Économistes pour l'Afrique, soutiennent cette position.

I-11 UNE SOLUTION PARA-BANCAIRE : LE « CROWDFUNDING » OU LES TONTINES DIGITALISÉES

Le financement participatif ou crowdfunding a été utilisé la 1ère fois pour la construction et l'érection de la statue de la liberté à New-York aux États-Unis. 100 000 Français participèrent à son financement pour un montant total de 400 000 Francs de l'époque. La Sagrada Familia à Barcelone est une autre merveille historique construite grâce à ce mode de financement. L'Afrique quant à elle, pratique depuis près de 150 ans, une forme particulière du financement participatif appelée "tontine", dont l'objectif est de mobiliser les fonds pour des investissements à court terme, au profit d'évènements ou des projets prévus ou imprévisibles, de manière collective ou individuelle.

Aujourd'hui, dans sa forme digitale apparue au milieu des années 2000, cette alternative au financement classique fait beaucoup d'émules, avec en 2020 un marché qui a dépassé le milliard d'Euros en France par exemple. L'Afrique représente encore une infime proportion de ce marché mondial et pourtant le continent est la région du monde qui a le plus besoin de réinventer le financement de son économie. Le crowdfunding fait partie de l'élan de l'économie collaborative qui émerge depuis une dizaine d'années et qui consacre la désintermédiation des acteurs traditionnels et permet de transformer sa voiture en taxi (Uber, Kapten...), ou en moyen de transport interurbain (Blablacar en France), sa maison en hôtel (Airbnb)... Avec le financement participatif, tout le monde peut

devenir bailleur de fonds pour une entreprise, une association, une cause et donner, prêter ou investir, tout ceci avec éventuellement une contrepartie, qui peut être symbolique lors d'un don, qui est le remboursement de sa mise avec ou sans intérêt lors d'un prêt ou encore la prise de participation du projet au capital lors de l'investissement. Il existe aussi une forme de crowdfunding qui permet de tester un marché par de la pré-commande d'articles. Le financement consiste à offrir le produit en contrepartie du paiement de la contribution.

Afin de contrôler la pratique, les États ou les Banques centrales ont commencé depuis 2012 à encadrer l'exercice de cette activité financière. Ainsi, se pourvoir comme plateforme de crowdfunding nécessite l'obtention d'un agrément via lequel le régulateur s'assure que les acteurs (financeurs et porteurs de projets) soient protégés. L'agrément différencie généralement celles des plateformes qui peuvent détenir les fonds collectés de ceux qui ne le peuvent pas.

Sur le Continent, la réglementation du crowdfunding avance bien timidement. A part le Maroc et la Tunisie qui ont désormais des lois ou projets de loi, il y a encore très peu d'activités sur le sujet. Pourtant cet outil pourrait aider bien des pays dans la stimulation de leurs économies via le financement de l'entrepreneuriat. Cependant la pratique du crowdfunding peut s'accommoder de certaines dispositions contenues dans le droit des investissements de pays notamment en Afrique de l'Ouest. Le Mali prévoit par exemple que jusqu'à 100 investisseurs peuvent être au capital d'une entreprise. En revanche les dispositions existantes ne sont pas suffisantes pour encadrer la pratique par des intermédiaires en financement.

En l'absence de réglementation propre en revanche, certains acteurs à l'instar des opérateurs Mobile Money peuvent déjà permettre le développement du financement participatif. En effet, ayant pour la plupart une licence de prestataire de service de paiement et d'émission de monnaie électronique, ils peuvent facilement transformer leurs API (Application Programming Interface) de paiement pour permettre aux plateformes de crowdfunding qui s'adosent à ces API de se développer dans un esprit proche des réglementations européennes ou nord-américaines.

Le crowdfunding génère d'autres externalités positives aux porteurs de projet. En effet, il octroie très souvent au porteur de projet une visibilité énorme, en plus de lui permettre d'aller rechercher des fonds sur des circuits non courants. Il lui permet en général aussi, lorsque réussi, de valider son idée, ou un marché potentiel. En effet il est

24 <https://www.financialafrik.com/2021/10/31/tribunelafricaincapable-de-financer-son-developpement-un-vrai-faux-probleme/>

possible de consacrer sa levée de fonds à la précommande d'une quantité d'articles de son produit ou de ses produits. Le crowdfunding s'avère par ailleurs être un excellent exercice pour tester des capacités entrepreneuriales, puisqu'il demande de la détermination, de la confiance en soi et en son projet, une forte dose de sociabilité, de la passion, de la créativité, la capacité à accepter l'échec... Le rôle des plateformes de crowdfunding est généralement de servir d'intermédiaire entre le financeur individuel et le porteur de projet et de s'assurer en amont de la viabilité du projet, de la qualité et de la vision de l'équipe qui le porte. Avant la campagne de Financement Participatif par dons ou par investissements, une due-diligence va valider la pertinence de l'investissement. Ensuite un travail est mené pour présenter la page web de campagne la plus optimale, celle susceptible de mobiliser le plus de soutiens et de fonds, grâce à la force de son texte, de ses images ou de sa vidéo pendant la campagne, la plateforme de crowdfunding va accompagner le porteur de projet dans sa démarche d'argumentation et de communication, ainsi que dans son effort pour convaincre les mécènes, prêteurs et investisseurs de le financer.

ZOOM SUR FIATOPE, EXPÉRIENCE RÉUSSIE DE CROWDFUNDING AFRICAIN :

Dans le paysage du crowdfunding africain, FIATOPE est une plateforme qui s'est lancée en 2015, d'abord sous la forme de dons. Dans cette catégorie, la plateforme a financé 41 projets dans 11 pays (Cameroun, Bénin, Sénégal, Madagascar, Burkina Faso, France, Tchad, Congo, Guinée, Mali, Togo) qui ont levé un total de plus de 212 000 Euros. Depuis juin 2021, une seconde plateforme a vu le jour pour étendre la portée de la première. Il s'agit de FIATOPE INVEST, qui opère dans le financement participatif par prise de participation. Les branches dons et investissements de FIATOPE financent des entreprises africaines à fort impact social, prometteuses, innovantes et portées par des entrepreneurs dynamiques, avec une solide vision de développement. Les thématiques prioritaires de financement sont les énergies renouvelables, l'agro-alimentaire, la santé, la tech, le « made in Africa » et l'éducation. Pour cela, FIATOPE mobilise notamment les diasporas africaines depuis 6 ans. Celles-ci constituent une force financière que la Banque Mondiale situe au-dessus des volumes d'aide au développement. Si la levée moyenne sur FIATOPE DONS est de 5200 Euros, FIATOPE INVEST permet de lever des tickets entre 30 000 € et 100 000 €. Les

projets sont sélectionnés avec le plus grand soin et suivis de près après financement pour assurer le meilleur retour sur investissement possible. FIATOPE s'est entouré au fil des années, de partenaires de plusieurs ordres : incubateurs, banques, agences média, réseaux de business angels et de mécènes, opérateurs mobiles, experts juridiques, comptables et experts sectoriels. FIATOPE a lancé un fonds de dotation qui permet à tout internaute, où qu'il se trouve dans le Monde, de participer au financement d'un pool de projets. Il est possible de flécher son don ou son investissement vers un projet ou un pays donné.

Les opportunités et les enjeux du crowdfunding restent immenses en Afrique. Il s'agit d'améliorer l'accès des TPME/PMEs à des financements à faibles coûts, de booster la performance d'entreprises locales, d'attirer les diasporas, leurs capacités financières et leurs talents, le tout en ayant un impact positif sur le développement des pays.

Le Financement Participatif est un mode de financement exigeant. Parce que l'internaute devient banquier, fonds d'investissement ou pourvoyeur de subvention, l'entrepreneur doit le séduire en étant bon communicant, en ayant du charisme, en sachant mobiliser ses soutiens. Le premier niveau de financement est généralement acquis grâce à ses cercles proches. Ensuite, le porteur de projet va mobiliser son audience sur les réseaux sociaux, sur son site web ou sa newsletter. Enfin, il va aller grappiller des soutiens auprès de la large foule d'anonymes, une fois sa levée bien avancée.

Ces explications ont été recueillies par Financial Afrik25 auprès d'Eric Ntonfo, qui a travaillé pendant près d'une vingtaine d'années dans l'industrie des télécoms et du digital, où il a acquis une solide expertise et expérience grâce à des rôles de poids, puis s'est converti en « serial entrepreneur » spécialiste du financement en amorçage de startups africaines. Eric Ntonfo est à ce titre très impliqué dans l'accompagnement des écosystèmes entrepreneuriaux sur le Continent auprès d'acteurs comme la Banque Mondiale ou l'AFD. Il a fondé :

- KWENDOO, une plateforme de cagnotte en ligne internationale et panafricaine qui a financé plus de 1200 projets solidaires, causes ou urgences dans 20 pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie pour un impact à ce jour de plus de 750 000 Euros.
- Et également FIATOPE, plateforme de financement participatif par dons, qui permet aux entrepreneurs innovants et à fort impact social en Afrique de financer leur pré-amorçage grâce à la mobilisation des diasporas et des

soutiens dans les pays. FIATOPE a financé plus de 42 projets dans 11 pays du Continent pour un peu plus de 212 000 Euros de fonds levés

D'autres exemples existent en Afrique francophone, tels que Biné TAMBOURA, PDG de ENEN Group a lancé depuis plus de 2 ans, la première plateforme de crowdfunding immobilier en Afrique. De tels dispositifs pourraient également être utilisés pour les projets de l'économie verte.

CONCLUSION : Matrice SWOT du Secteur Financier Gabonais :

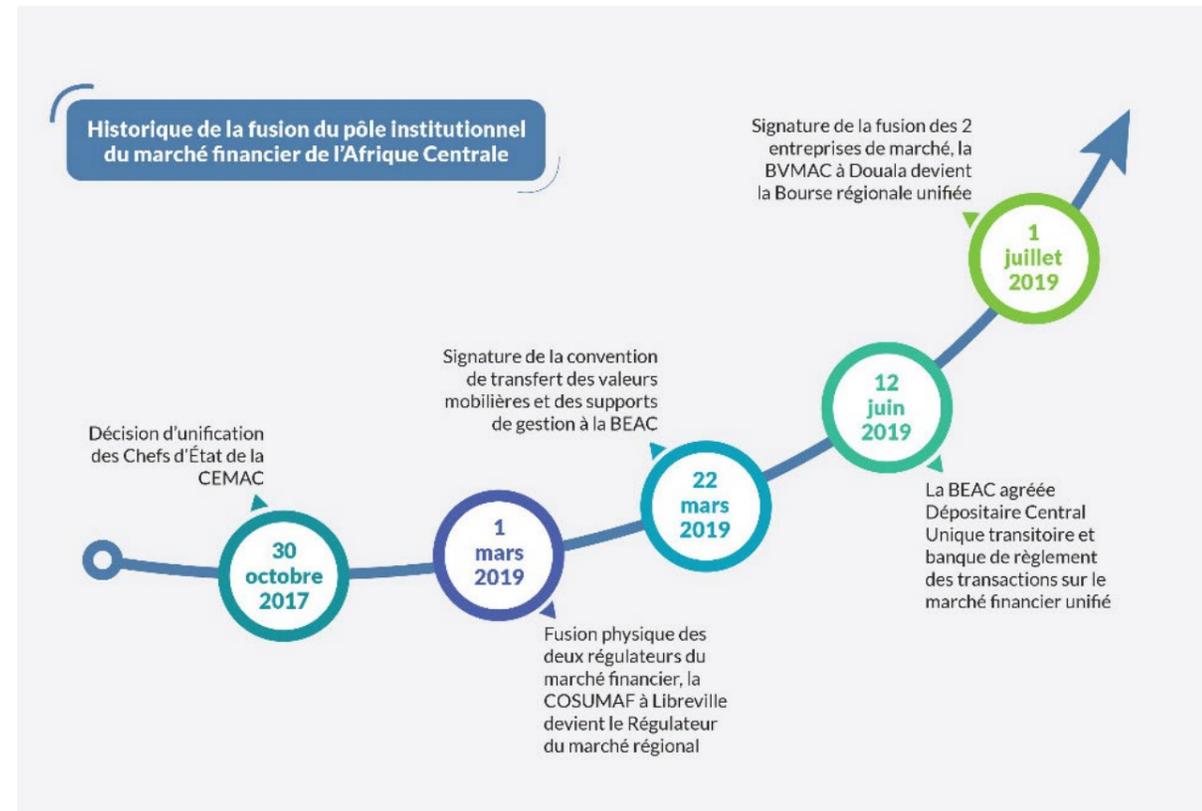
| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d'étranglement et perte d'opportunité, risque de non-démarrage de l'économie verte |
|--|--|--|
| Facteurs internes (attributs du système bancaire gabonais) | <p>STRENGTH (FORCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 banques privées robustes (dont une qui dispose d'une Business school) ✓ CDC institution idoine pour la finance verte, déjà expérimentée ✓ Banque de développement, BDEAC, également engagée ✓ Présence d'une banque marocaine active en finance verte ✓ Secteur Microfinance dynamique et en croissance ✓ Une banque commerciale fortement impliquée dans la RSE ✓ Les cadres nationaux (PSGE, Plan Climat, Contributions Déterminées au niveau National, Loi Climat) et des plans de financement (au GCF et pour CAFI) existent, sont cohérents et de qualité, reconnus au niveau international | <p>WEAKNESSES (FAIBLESSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Banque Centrale BEAC ne s'est pas encore engagée aux côtés de ses pairs pour réfléchir aux enjeux environnementaux et sociaux ✓ Les 3 banques publiques en liquidation ✓ Les banques privées peu impliquées dans le financement de projets, tant infrastructures que PME, ✓ Hormis un leader, les Banques privées n'ont pas encore de stratégie ESG (ni RSE) ✓ Le secteur financier contribue peu à l'économie ✓ La CDC n'est pas encore accréditée au Fonds Vert Climat ✓ La BDEAC n'a pas encore apporté de financement vert au Gabon ✓ Absence d'encadrement régulateur et d'impulsion pour la finance verte de la part de l'État, qui résulte en l'inertie des acteurs ✓ Les stratégies du Gabon n'ont pas encore considéré le secteur bancaire, l'État n'a pas encore délégué aux acteurs économiques privés ses engagements internationaux ✓ Un système financier globalement faible |
| Facteurs externes (contexte international) | <p>OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il existe un réseau de banques centrales et régulateurs, le NGFS, auquel pourrait se joindre la BEAC ✓ La CDC progresse dans l'Accréditation au Fonds Vert Climat et bénéficie du partage d'expérience avec ses pairs plus expérimentés (CGD Maroc) ✓ La BDEAC bénéficie du soutien de bailleurs pour progresser dans sa stratégie finance verte ✓ Les bailleurs recherchent des partenariats avec des banques privées dans le cadre de la finance « mixte » (PPP) (blended finance) ✓ D'autres banques africaines ouvrent la voie et montrent l'exemple, ✓ De nombreux outils rôdés qui permettent d'appréhender les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont maintenant disponibles à l'international, promus par des bailleurs ou partagés entre réseaux de banques | <p>THREATS (MENACES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les efforts pour accéder à la finance durable sont chronophages et risquent de décourager les acteurs ✓ Les flux financiers verts dans le cadre de la coopération se dirigent en priorité vers les pays plus faibles que le Gabon, ou sont captés par les pays plus avancés (acteurs financiers plus agiles et à l'affût des opportunités) ✓ La faible note du Gabon en matière de transparence des affaires pénalise les institutions gabonaises comme potentiels récipiendaires de finance verte qui se veut transparente ✓ Difficulté de connexion entre les banques nationales et leurs homologues dans les autres pays, le marché bancaire gabonais se comporte comme une bulle captive |

25 <https://www.financialafrik.com/2021/11/07/tribune-le-crowdfunding-de-la-statue-de-la-liberte-a-nos-jours/>

II- PREMIER PILIER DU MARCHÉ DE CAPITAUX : LE MARCHÉ OBLIGATAIRE

II-1 LE RÉGULATEUR DU MARCHÉ DE CAPITAUX : LA COSUMAF

La Commission de Surveillance des Marchés Financiers de l'Afrique Centrale (COSUMAF), organe communautaire créé dans le cadre de l'Union Monétaire de l'Afrique centrale (UMAC), est l'autorité de tutelle et de contrôle du marché financier de la CEMAC.



La COSUMAF veille ainsi :

- ✓ à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et autres instruments financiers (obligations, actions, et produits dérivés ou structurés)
- ✓ à l'information des investisseurs,
- ✓ au bon fonctionnement du marché financier sous régional, unifié depuis 2017.

Ce marché concerne tous produits et transactions de placement et services financiers non bancaires offerts au public ou mis à la disposition des opérateurs économiques et faisant appel public à l'épargne, ainsi que toutes personnes publiques ou privées en charge de la bonne exécution des dites transactions.

La Finance Durable étant alignée avec les plans de développement du pays, étant par nature vecteur de transparence, communication et reporting, et ayant vocation à protéger contre les risques environnementaux (dont climatiques) et sociaux,

26 <http://marrakechpledge.com>

son encadrement relève de la compétence du régulateur, comme en atteste le déploiement du réseau NGFS. C'est à ce titre que la COSUMAF se penche sur la question depuis 2016 et a rejoint le « Marrakech Pledge²⁶ » à l'occasion de la CoP de Marrakech, initiative panafricaine de régulateurs et bourses nationales ou régionales engagées dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

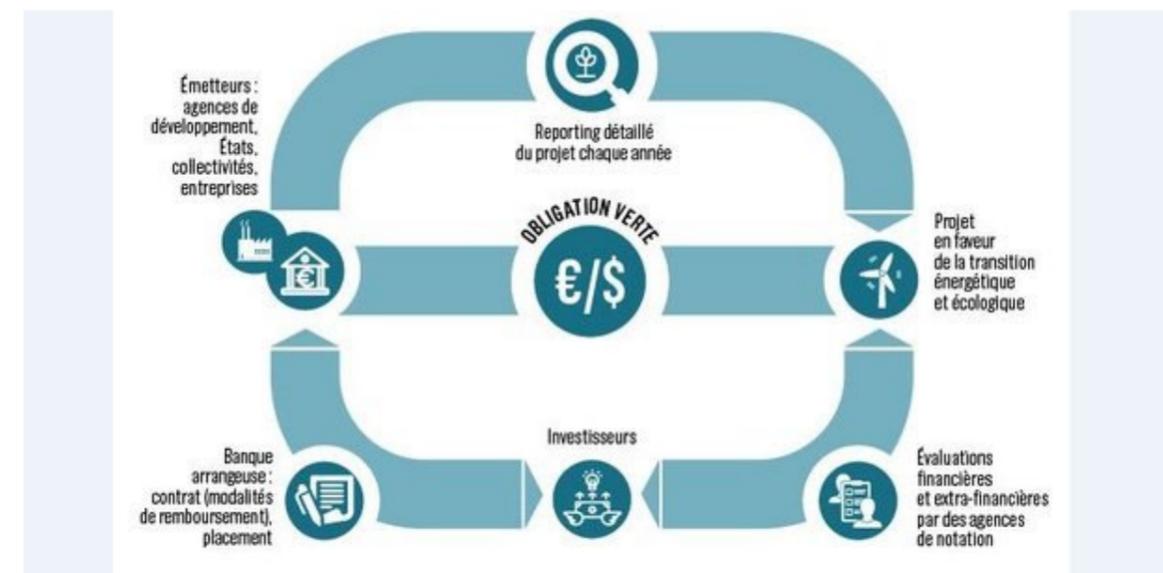
Les acteurs de la finance des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) s'accordent sur la nécessité de donner une nouvelle impulsion au marché financier régional pour en faire un outil de financement de référence. C'est le principal message véhiculé à la faveur de l'ouverture le 12 octobre dernier à Douala, de la Semaine internationale de l'investisseur CEMAC 2021. A travers des thématiques dédiées, il a été question d'impliquer tous les acteurs financiers de la sous-région, des banquiers aux assureurs, en passant par les professionnels des marchés financiers, les spécialistes des valeurs de

trésors, les sociétés de placements..., de passer en revue l'actualité financière et économique de l'Afrique centrale. En particulier, s'est tenu un atelier régional relatif à la production d'un Guide des obligations vertes, sociales et durables en Afrique Centrale, co-organisé en partenariat par la COSUMAF et la Société Financière internationale, filiale du groupe de la Banque Mondiale. le 11 octobre 2021 à Douala. L'objectif en a été de présenter les opportunités et surtout le cadre recommandé de la finance verte, sociale et durable sur le marché financier unifié de l'Afrique Centrale.

Pour évoquer à nouveau la question de la finance durable sur le marché financier unifié de la CEMAC, le régulateur a opté de produire et de distribuer aux participants, le Guide qui tient lieu de cadre pour l'émission des Obligations tenant compte des enjeux du développement durable et voués à entrer à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC). Pour adresser cette nouvelle problématique, plusieurs interventions ont meublé cette rencontre. Tels ont été les cas de celle du vice-gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), du président de la COSUMAF, du représentant de la SFI pour l'Afrique centrale ou encore de celle du Secrétaire général de la COSUMAF, qui a notamment déroulé le contenu du Guide d'émissions.

Ce Guide qui a été remis aux participants porte précisément les recommandations dont l'observation conditionne l'accès aux labels d'« Obligations vertes », d'« Obligations sociales » ou d'« Obligations durables ». Concrètement, les Obligations « GSS » touchent aux secteurs des énergies renouvelables, de la prévention de la pollution, de la conservation de la biodiversité terrestre et aquatique, des transports propres à l'instar des véhicules électriques ou hybrides, de la gestion durable, des groupes vulnérables, des analphabètes, etc.²⁷

MAIS QU'EST-CE QU'UNE OBLIGATION VERTE OU DURABLE ?



Une obligation verte ressemble à un emprunt obligataire classique, à la différence que l'émetteur (un Etat, une collectivité, une entreprise) prend des engagements sur l'usage des fonds levés et sur la publication d'un rapport chaque année. (Crédits : DR)

Un obligation « verte », « durable », « sociale », ou « COVID », est un emprunt obligataire dont les fonds levés sont « fléchés », c'est-à-dire destinés à une dépense précise annoncée à l'avance, et vérifiée ensuite, pour montrer aux investisseurs que les fonds ont été effectivement utilisés à bon escient. Ce sont des obligations avant tout transparentes. Cela implique alors un double exercice :

1. D'annoncer l'objet de l'obligation, et de s'assurer que le programme de dépenses est bien prévu à l'avance, et conforme à ce que le public d'investisseurs peut attendre. Si l'obligation est destinée à être durable, alors il convient que les projets qu'elle finance soient alignés sur les plans de développement durable du pays (c'est l'objet d'un Guide préparé par le régulateur des marchés pour cadrer les obligations sur les secteurs considérés durables) ;

27 <http://droitmediasfinance.com/cemac-bvmac-le-guide-demissions-dobligations-vertes-sociales-et-durables-presente-aux-acteurs-du-marche-financier/>

- De prévoir un système de reporting sérieux qui fasse le suivi minutieux de l'usage des fonds, pour pouvoir annoncer périodiquement aux investisseurs que les dépenses sont conformes aux promesses ; il est conseillé de faire appel à un certificateur indépendant pour vérifier le montage. eur indépendant pour vérifier le montage.

Les obligations vertes ont le même rendement que les obligations « neutres ». Leur émission représente un petit surcoût pour l'émetteur (puisqu'il faut détailler le programme d'investissement avant et reporter les informations a posteriori, et payer le vérificateur). Ce surcoût peut être pris en charge par un bailleur de fonds dont l'objectif est d'aider le développement d'un marché dans un pays en développement. Les premières obligations vertes ont été émises par la SFI (groupe Banque Mondiale).

I-2.2 UN MARCHÉ OBLIGATAIRE JEUNE ET EN PLEINE CROISSANCE

III- Evolution du marché des titres publics

Taux de souscription des titres émis (en % des montants mis en adjudication)

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Janv-mai 2020 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| BTA | 210,0 | 320,4 | 210,5 | 223,9 | 164,5 | 150,0 | 116,5 | 171,3 | 169,4 | 142,9 |
| Cameroun | 251,5 | 379,7 | 278,3 | 320,3 | 200,5 | 229,2 | 163,5 | 242,2 | 250,3 | 139,9 |
| Congo | | | | | | | 48,6 | 97,6 | 88,5 | 158,1 |
| Gabon | | | 182,4 | 103,0 | 164,2 | 146,2 | 116,3 | 201,2 | 164,8 | 185,2 |
| Guinée Equatoriale | | | | | 215,0 | 126,0 | 55,0 | 70,9 | 89,5 | 91,6 |
| République centrafricaine | 43,8 | 68,0 | 89,1 | 100,0 | 95,0 | 100,0 | 102,5 | 100,0 | 92,2 | 100,0 |
| Tchad | | | | 168,1 | 113,9 | 69,6 | 90,0 | 101,4 | 98,0 | 114,5 |
| OTA | | | 67,9 | 99,1 | 71,8 | 100,8 | 54,7 | 78,0 | 86,1 | 82,1 |
| Cameroun | | | 83,7 | 191,6 | | | | | 88,1 | 85,0 |
| Congo | | | | | | | | | 120,0 | 93,3 |
| Gabon | | | 36,4 | 52,9 | 91,7 | 112,1 | 20,0 | 78,0 | 79,8 | 67,7 |
| Guinée Equatoriale | | | | | | | | | 100,0 | |
| Tchad | | | | | 66,1 | 95,8 | 89,3 | | 83,2 | |
| Moyenne générale | 210,0 | 320,4 | 198,0 | 214,8 | 152,6 | 143,8 | 115,4 | 165,6 | 155,2 | 122,2 |

En dépit d'une baisse enregistrée depuis le début de l'année, les taux de souscription des titres demeurent en moyenne au dessus de 100 %.

28

« Un marché obligataire dynamique en CEMAC » titre le Magazine de l'Afrique²⁹ en avril 2021, en partageant une interview avec l'Économiste Cédric Achille Mbeng Mezui. Celui-ci estime que la stabilité du cadre d'investissement de la CEMAC, la clarté apportée par la création d'un marché financier régional commun et la rentabilité des titres publics de la zone devraient attirer les investisseurs internationaux.

L'année 2019 a marqué un record avec un volume total d'émissions représentant près de 40% des ressources cumulées levées sur le marché des titres publics, depuis son lancement en 2011. Cette année-là, le secteur financier de la CEMAC a franchi une étape majeure de son développement grâce à la fusion de la Bourse nationale de Douala et celle de Libreville. Sur la nouvelle place régionale, la BRVM, les émissions à court terme (moins d'un an) dominent le marché, avec un cumul de titres émis par tous les pays entre 2011 et 2019 s'élevant à 7 313 milliards de F.CFA (11,15 milliards d'euros). Le Gabon est le premier émetteur, suivi du Cameroun et du Tchad. Les banques locales détiennent près de 98% des obligations en circulation.

Ces derniers mois, les gouvernements ont mis en œuvre des réformes visant à renforcer la mobilisation des ressources nationales, en appui à l'intégration financière régionale et à la transformation structurelle des économies. Les États ont reçu l'appui des institutions financières régionales autour de la BEAC et des partenaires techniques et financiers tels que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le FMI.

Pour les pays de la CEMAC, les conséquences de la crise pandémique ont été importantes, immédiates

28 Source : webinaire AFMI, 2020

29 <https://magazinedelafrique.com/african-business/analyse-african-business/un-marche-obligataire-dynamique-en-cesmac/>

et multiformes. En ce qui concerne le marché régional des obligations d'État, l'effet de la pandémie de Covid-19 a été plus perceptible au deuxième trimestre 2020. En réponse à l'urgence sanitaire et face à la baisse des revenus, les États d'Afrique centrale ont tous augmenté leur demande de ressources sur leur marché obligataire. L'effet Covid-19 a amplifié la dynamique amorcée au premier trimestre 2020, par l'émission d'obligations à plus longue échéance. Ainsi, au deuxième trimestre 2020, les émissions de bons du Trésor ont atteint 849,5 milliards de F.CFA (1,3 milliard d'euros), une hausse de 27,2% en trois mois.

C'est dans ce contexte de marché émergent en pleine croissance qu'il convient de planter les germes des politiques vertes, afin d'aligner ces avancées sur les politiques de développement durable des pays.

ZOOM SUR L'OBLIGATION VERTE DE GRAND MAYUMBA³⁰



30 D'après un article du Financial Times «Africa's green superpower : why Gabon wants markets to help tackle climate change» by David Pilling in Grande Mayumba, Gabon - <https://on.ft.com/2Wzmc3j>

Depuis 2012, un ambitieux projet de Partenariat Public Privé sur la région Grand Mayumba, au sud du Gabon, est en incubation. Le Président Ali Bongo Ondimba l'a présenté publiquement lors d'un discours à la London School of Economics comme une initiative pilote pour amener sur le marché de capitaux international des activités économiques durables sur un vaste territoire de 750.000 ha dont 1.3 restera sous conservation: gestion durable des forêts certifiée FSC, transformation du bois, l'agroforesterie et agro-industrie, plantation de canne à sucre, écotourisme, élevage bovin durable, port régional, pêche, de multiples activités productives durables ayant vocation à générer des revenus et émettre des crédits de carbone certifiés sous le standard volontaire VCS. Crédits eux-mêmes destinés à payer la rémunération aux investisseurs internationaux ayant investi dans une obligation verte Grand Mayumba. Le tout dans un montage institutionnel innovant impliquant des institutions telles que la CDC³¹ en partenariat avec SFM Africa.

En 2015, la chute du marché du carbone international (le prix des crédits étant tombé à quelques centimes d'Euro) et le ralentissement de l'économie provoqué par la chute des cours du pétrole ont maintenu le projet dormant. En 2018, la presse annonce qu'à la suite du règlement de différends, le projet va pouvoir redémarrer³². En 2021 en effet, un article détaillé dans le Financial Times fait état de son redémarrage sous de meilleurs auspices. Le marché des émissions de GES a le vent en poupe, et de nombreux groupes tels que Shell, British Airways, Unilever ou Microsoft, se sont engagés dans la course à la neutralité carbone, ce qui devrait stimuler des achats massifs de crédits. La société African Conservation Development Group (ACDG), enregistrée à l'Île Maurice, qui se substitue à SFM Africa, spécialisée dans l'aménagement des terres, cherche à émettre sur les marchés internationaux une obligation verte pour valeur de 300 millions de dollars. Le flux de

revenu de l'obligation reste l'émission de crédits de carbone issus de la gestion durable de la forêt, dans un scénario planifié, en opposition à ce que serait le développement tous azimuts non contrôlé. ACDG prétend pouvoir générer un flux de 3 millions de tonnes de CO₂ évité par an pendant 10 ans, et les vendre à un prix conservateur de US\$10. Le groupe espère créer plus de 2400 emplois locaux au cours des cinq prochaines années et favoriser le développement économique durable dans le sud du Gabon³³.

Le titre ainsi construit serait une obligation verte de projet, en devise, captant des investissements étrangers. Les projets sous-jacents sont au Gabon, sur le territoire de Grand Mayumba, mais le montage financier est off-shore et privé. Le risque de l'obligation est porté par la compagnie ACDG (risque non-souverain). L'une des ambitions de ce projet est de construire un précédent, qui pourrait par la suite donner naissance à des projets similaires, portés par d'autres investisseurs privés et pourquoi pas le gouvernement lui-même. Dans la Section sur les recommandations, nous reviendrons sur ces détails techniques et donnerons une opinion et des recommandations sur le montage.

Cette opération présente de nombreux avantages. Le premier étant l'expérience inédite de construire un montage financier complexe utilisant des outils rodés à l'international, dont l'objectif est d'attirer des financements étrangers. Ensuite le développement de l'histoire, la «narrative», la formulation d'un plan de communication mettant en valeur les caractéristiques vertes du Gabon. Également l'opportunité de produire une expérience de planification privée au niveau régional dans le cadre d'un PPP. L'opération présente cependant un certain nombre de risque à gérer avec prudence, qui seront développés dans la section des recommandations.

31 <https://www.cdc-gabon.ga/groupe/partenaires>

32 <https://www.youtube.com/watch?v=TrgFL6TVpS8>

33 <https://www.gabonreview.com/ecotourisme-le-groupe-acdg-construit-son-premier-lodge-au-gabon/>

I-2.3 LES OBLIGATIONS VERTES FLEURISSENT À TRAVERS L'AFRIQUE

IFC et la Commercial International Bank s'unissent pour soutenir l'économie verte en Egypte



La Société financière internationale (IFC), membre du groupe de la Banque mondiale, de concert avec la Commercial International Bank – Egypt (CIB), va investir 100 millions USD dans un « green bond » destiné à soutenir l'économie verte en Egypte. Dans cette optique, l'établissement a annoncé jeudi 5 août qu'il va émettre les premières obligations vertes du secteur privé égyptien. Ceci dans le but d'aider à débloquer des financements pour des projets climatiques. La plus grande banque (suite...)

Côte d'Ivoire : une obligation verte de 121 milliards FCFA pour le développement durable



Pour le traitement des déchets, la production d'énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité, la Côte d'Ivoire est à la recherche de 121 milliards Fcfa sur le marché régional de l'Uemoa. Ce projet qui prend également en compte les travaux de réhabilitation de la décharge d'Akouédo a déjà mobilisé 33,5 milliards de Fcfa. Une deuxième émission d'emprunt de 50 milliards est en cours et prend fin le 12 août. Cette opération constituée de 5 millions (suite...)

Le régulateur du marché financier de l'UEMOA a produit son Guide pour les obligations vertes et soukous vertes (instrument de finance islamique apparenté aux obligations) en 2020. Les initiatives se multiplient à travers le continent. Un certain nombre de ces émissions sont recensées dans une base de données disponible sur le site du Marrakech Pledge :



CONCLUSION : Matrice SWOT du Marché Obligataire Gabonais au regard de la Finance Durable :

| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d'étranglement et perte d'opportunité, risque de non-démarrage de l'économie verte |
|--|---|---|
| Facteurs internes (attributs du marché obligataire) | <p>STRENGTH (FORCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un marché qui a posé des bases solides pour son architecture les 4 dernières années ✓ Un plan d'appui ambitieux de la BAD et la Banque Mondiale pour consolider l'architecture du marché ✓ Les 6 pays de la région sont conscients de l'importance de leur capital naturel, disposent de plans de développement durable et ont pris des engagements fermes auprès de la CCNUCC et Convention Biodiversité ✓ La courbe des taux se construit progressivement ✓ Une première version du Guide des Obligations vertes ou durables vient d'être proposé aux acteurs du marché, COSUMAF est appuyée par la SFI ✓ Chaque émission remporte du succès, le marché régional dispose de liquidités et est friand de nouvelles émissions | <p>WEAKNESSES (FAIBLESSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le marché obligataire est encore étroit et manque de liquidité ✓ La pandémie n'a pas permis de faire la campagne de consultation des acteurs et de susciter l'adhésion des acteurs du marché sur le lancement du Guide pour les obligations vertes ✓ Les investisseurs craignent que les obligations vertes aient un rendement moindre que les autres, et ont un a priori négatif ✓ L'écosystème du marché financier n'est pas encore étoffé et le lien manque entre les acteurs, certains acteurs sont nécessaires mais peu représentés ✓ Les efforts pour monter des obligations vertes ou durables sont chronophages et risquent de décourager les acteurs ✓ Les obligations sont indiquées pour financer ou refinancer des activités dont les revenus sont relativement établis et récurrents, ce n'est donc pas un instrument bien adapté au développement et démarrage de projets, il faut utiliser au préalable d'autres instruments financiers |
| Facteurs externes (contexte international) | <p>OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De nombreux bailleurs ou initiatives collectives d'investisseurs promeuvent les obligations durables et seraient prêts à accueillir ou appuyer une initiative gabonaise ✓ Les marchés de capitaux étrangers ont un excès de liquidités et cherchent à diversifier leurs investissements ✓ Le marché international des obligations vertes est en plein essor, a atteint les 1000 milliards de dollars en 2021 après une croissance exponentielle depuis une dizaine d'années ✓ Les obligations sont les titres le plus traités et utilisés sur les marchés financiers en général, c'est l'instrument-roi pour drainer de gros volumes ✓ De nombreux instruments innovants viennent compenser les défaillances du marché telles que des assurances ou garanties, ou aides pour couvrir les surcoûts des montages financiers durables | <p>THREATS (MENACES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La dette extérieure du Gabon est élevée et il ne convient pas d'émettre de titres souverains en devises, dans un contexte de pression sur les taux de change (risque de crise des « eurobonds » ou « eurobombs »34) ✓ Le Gabon présente un risque-pays important pour les investisseurs des pays développés, ce qui représente une barrière à l'investissement extérieur ✓ La culture financière de la région Afrique Centrale est faible par rapport à l'Afrique de l'Ouest, le Maghreb ou l'Afrique anglophone |

34 Voir Étape 2 qui suit ce Diagnostic : les Recommandations

III- SECOND PILIER DU MARCHÉ DE CAPITAUX : LA BOURSE

III-1 UNE JEUNE BOURSE RÉGIONALE : LA BVMAC

La fusion des Bourses nationales en une Bourse sous-régionale, actée en 2019, renforce l'effet d'échelle et le positionnement de l'Afrique Centrale comme pôle économique au sein du continent africain. La Bourse est un facteur clé de la vivacité de l'économie, car elle permet de diversifier les moyens de financement des entreprises et d'offrir des solutions d'épargne, tant pour les personnes individuelles que pour les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension ou les compagnies d'assurance.

Pour l'UMAC, il est urgent pour les pays de la sous-région et toutes les parties prenantes d'intensifier les actions de sensibilisation et de communication sur « le rôle et les effets bénéfiques d'un marché financier unifié, afin de rendre la place boursière davantage attractive ». Avec moins de dix entreprises et institutions cotées à la bourse de Douala, aussi bien dans le compartiment des actions que celui des obligations, la BVMAC malgré un marché potentiel fait partie des nains en la matière comparativement aux autres marchés financiers régionaux du continent. Sa capitalisation boursière au 14 juillet 2021 s'élève à 553 milliards de FCFA (environ 1 milliard de dollars), soit 30 milliards pour les actions et 523 milliards pour les obligations.

La deuxième phase de la fusion des marchés financiers, qui bénéficie entre autres de l'accompagnement de la Banque mondiale (BM), repose principalement sur deux piliers à savoir l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié que sont la BVMAC, la Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale (COSUMAF), la banque de règlement et le Dépositaire central unique (DCU) qui est la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

Le rôle de ces institutions est d'assurer le développement de la bourse pour des financements plus longs, plus conséquents et diversifiés au bénéfice des entreprises de la CEMAC. L'autre pilier consiste en l'approfondissement du marché des valeurs du trésor afin de garantir aux États un accès permanent aux ressources non inflationnistes, sans risque de change à moindre coût et de façon soutenable.

III-2 DE LA SIMPLE OBLIGATION D'INFORMATION AUX MEILLEURES PRATIQUES DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET GOUVERNANCE (ESG)

La garantie de transparence, d'information et reddition de compte, piliers de la gestion

35_ <http://www.sseinitiative.org>

prudentielle, est assurée par le régulateur. C'est tout naturellement sous cet angle que le verdissement des activités boursières s'est instauré sur les marchés internationaux. Les entreprises cotées en Bourse, en plus des rapports financiers annuels de rigueur qu'elles doivent soumettre à leurs investisseurs, reportent également leurs résultats en matière de performance Environnementale, Sociale, et en matière de Gouvernance (ESG) car ces domaines stratégiques font partie de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et donnent des indications sur leur capacité stratégique à identifier les risques et les opportunités de l'économie de demain.



Bourse membre actif de la Sustainable Stock Exchange Initiative,

Il existe une initiative onusienne pour appuyer les pays désireux de verdir leur marché boursier.

Il s'agit de la Sustainable Stock Exchange Initiative³⁵. Les Bourses du Botswana, de Côte d'Ivoire, d'Égypte, du Kenya, de l'Île Maurice, du Maroc, de Namibie, du Nigeria, du Rwanda, des Seychelles, de Somalie, d'Afrique du Sud, de Tunisie, d'Ouganda, de Tanzanie et du Zimbabwe en sont les membres africains (sur un total de 114 membres). Huit activités complémentaires permettent de qualifier une Bourse de durable :

1. Bourse permettant la cotation de titres émis par des PME (inclusion financière),
2. Bourse disposant d'un cadre pour le reporting environnemental, social et de gouvernance (ESG),
3. Bourse pourvoyant des formations ESG pour ses participants,
4. Bourse prévoyant la publication de rapports de durabilité des entreprises cotées,
5. Bourse dont les marchés sont couverts par un index boursier ESG,
6. Bourse avec un segment obligataire ESG,

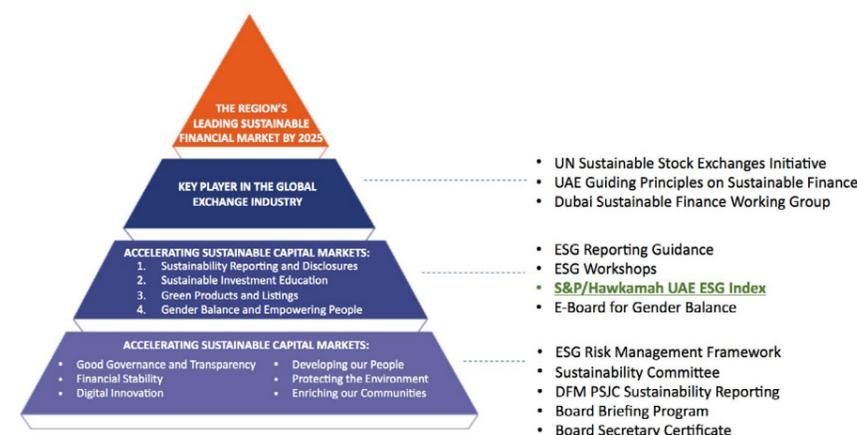
Bourse avec publication de rapport ESG obligatoire. L'initiative AFAC de la BAD permet également de se rapprocher de ces méthodes de travail.

Pour l'instant la COSUMAF s'est penchée sur les obligations vertes.

En revanche il semblerait que la BVMAC n'a pas encore travaillé sur la question plus globale de la Bourse verte ou durable.

A titre d'exemple, le cas de la Bourse de Dubai pourrait servir d'inspiration :

DFM Sustainability Framework



CONCLUSION : Matrice SWOT du Marché de la Bourse Gabonaise au regard de la Finance Durable :

| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d'étranglement et perte d'opportunité, risque de non-démarrage de l'économie verte |
|---|--|---|
| Facteurs internes (attributs du marché boursier) | <p>STRENGTH (FORCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une bourse unifiée qui a établi ses bases régionales ✓ Un nouveau directeur général qualifié et expérimenté avec l'ambition d'un programme de croissance (M. Louis BANGA-NTOLO) ✓ Une bourse dynamique, chaque émission se conclut avec succès, l'appétit des investisseurs est là ✓ Le développement de la Bourse bénéficie d'une forte impulsion de la CEMAC ✓ L'économie du Gabon étant une des plus performantes de la sous-région, le pays est en bonne position pour être leader régional | <p>WEAKNESSES (FAIBLESSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Bourse est beaucoup plus active dans le pays voisin où elle a son siège régional ✓ La culture boursière est faible au Gabon ✓ La Bourse sert essentiellement à coter les titres de trésorerie ou obligations, très peu d'actions d'entreprise ✓ De nombreux scandales liés à des offres frauduleuses d'investissements non régulés ont échaudé les investisseurs et la population ✓ Le PAC a fait l'impasse sur la Bourse comme instrument de développement |
| Facteurs externes (contexte international) | <p>OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il existe un réseau de bourses durables dans le cadre des Nations Unies, le SSE, auquel pourrait se joindre la BVMAC ✓ La BAD appuie avec force le développement du marché financier unifié de l'Afrique Centrale, avec des équipes dédiées et divers programmes spécialisés ✓ D'autres partenaires proposent des services d'appui (par exemple la Bourse de Milan propose un service d'appui au lancement en Bourse des PME, avec stratégie de durabilité) ✓ Globalement les marchés de capitaux africains se structurent sur tout le continent | <p>THREATS (MENACES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les efforts pour accéder à la finance durable sont chronophages et risquent de décourager les acteurs ✓ Les programmes de soutien à la structuration du marché boursier ne contiennent pas encore de chapitre sur la Bourse Verte, ce qui fait perdre l'opportunité d'effectuer un « leapfrog » c'est-à-dire construire la Bourse directement sur les meilleurs standards internationaux (qui incluent des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) ✓ Il est difficile de faire naître et grandir un nouveau marché dans un environnement international très complexe et concurrentiel |

I-4 LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

I-4.1 LES ASSUREURS AUX PREMIÈRES LOGES DE LA PRISE DE CONSCIENCE DU RISQUE CLIMATIQUE

SELON LES EXPERTS ASSUREURS, LE RISQUE CLIMATIQUE REDEVIENT PLUS IMPORTANT QUE LE RISQUE SANITAIRE

Chaque année, AXA publie une vaste étude sur l'évaluation des risques par des professionnels du secteur de l'assurance. Alors que le Covid-19 a mis le monde à l'arrêt en 2020, ce n'est pas l'apparition de nouvelles épidémies qui inquiète en premier lieu les gestionnaires de risques, mais le changement climatique qui remonte en première place du podium.



Les dix premiers risques : 1. Changement climatique 2. Cybersécurité 3. Épidémies 4. Instabilités géopolitiques 5. Colère sociale 6. Biodiversité 7. Terrorisme 8. Stabilité financière 9. Risques macroéconomiques 10. IA et big data. @AXA

Pour la huitième année, le premier assureur mondial AXA publie son Future Risks Report (Rapport sur les risques futurs). Cette vaste étude, réalisée avec IPSOS, réunit 3 500 experts issus de 60 pays et 20 000 citoyens non spécialistes. L'objectif est d'identifier les risques qui pèsent le plus lourd dans les enjeux du secteur de l'assurance parmi une liste de 10 propositions. En 2020, c'est évidemment le risque épidémique et infectieux qui était arrivé en haut du podium. En 2021, la donne change. Alors que pour le grand public le Covid-19 reste une priorité, c'est le changement climatique qui reprend la première place pour les experts.

La préoccupation des assureurs pour le réchauffement n'est pas une surprise. L'année 2021 va peser lourd sur leurs comptes. Entre les inondations en Europe et en Asie, les dômes de chaleurs et les tempêtes en Amérique du Nord, les destructions de productions agricoles en France, le remboursement des dégâts va coûter une fortune. Selon le réassureur Swiss Re, les dégâts dus aux catastrophes naturelles du 1er semestre étaient estimés à US\$ 40 milliards. Mais le second semestre, en particulier les mois de juillet et août seront bien plus coûteux. Rien qu'en Allemagne les intempéries meurtrières de l'été se chiffrent à 26 milliards €.

Thomas Buberl, PDG d'Axa, se réjouit que les experts remettent le climat à la première place: «Le changement climatique est de retour en tête de l'ordre du jour. C'est une bonne nouvelle, car depuis l'année dernière, nous craignons que l'explosion des risques sanitaires puisse occulter l'urgence climatique».

Au niveau mondial, les compagnies d'assurance, sont les premières à avoir détecté et signalé les dangers des risques environnementaux et en particulier dus aux changements climatiques. Elles partagent avec les fonds de pension la préoccupation pour la durabilité de leurs investissements à long terme. Le Sustainable Insurance Forum³⁶ (SIF) est une des organisations professionnelles internationale des plus actives. Le SIF est la plateforme des superviseurs et régulateurs d'assurance qui veulent aborder les problèmes de durabilité ayant un impact sur les consommateurs, les entreprises et marchés dans leurs juridictions, et qui ont intérêt à collaborer avec leurs pairs pour partager leurs connaissances et identifier les meilleures pratiques.

IV-2 LE SECTEUR ASSURANCE AFRICAIN, UN MARCHÉ JEUNE

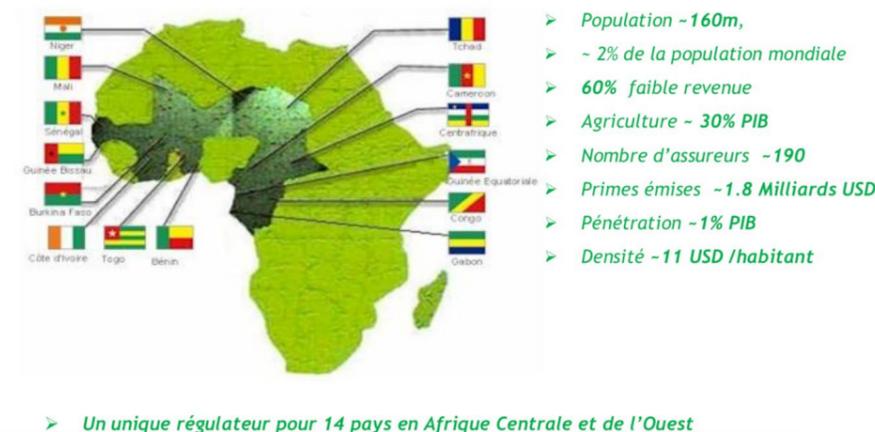
Quel rôle les compagnies d'assurance africaines jouent-elles dans l'appréhension du développement durable ? L'enjeu jusqu'à présent a plutôt été la création de l'industrie des assurances pour promouvoir la confiance et l'investissement. En effet, « un marché national d'assurance et de réassurance est une caractéristique essentielle de la croissance économique ». Le rôle de l'industrie de l'assurance est de réduire la perception du risque qui est une des causes fondamentales du sous-investissement dans les segments clé de l'économie africaine. En parallèle les assureurs contribuent également à la formation de capital par la collecte de primes des assurés (ce qui les transforme en investisseur institutionnel par excellence). Ils jouent ainsi un rôle fondamental dans la mobilisation de l'épargne domestique, qui, à son tour, est un levier d'investissement dans l'économie réelle. Dans son ouvrage « Financer l'Afrique », Cédric Mbeng fait référence aux travaux de 2 économistes Nigériens, qui montrent que le secteur a un impact positif sur la croissance économique en Afrique subsaharienne. L'assurance favorise le commerce, l'activité entrepreneuriale, les programmes sociaux etc.

Le marché de l'assurance peut être divisé en 3 composantes principales : l'assurance-vie (rente à l'assuré ou aux ayants-droit), la « non-vie » (couverture des risques événementiels) et la réassurance. La réassurance indemnise en arrière-plan les compagnies d'assurance. Cela les rend particulièrement attentives aux évolutions des tendances de long terme, car en ultime recours ce sont elles qui assument les pertes et dommages. Ce sont les plus grosses compagnies d'assurance mondiales, Munich Re et Swiss Re, qui dès le début des années 2000 ont établi des courbes de catastrophes dues au changement climatique, et une corrélation avec leurs pertes. En 2015, le gouverneur de la Banque Centrale d'Angleterre, Mark Carney, déclarait dans un discours devenu célèbre, que l'impact du changement climatique à terme sur les compagnies d'assurance sera désastreux (« la tragédie à l'horizon »), entrainera des cascades de faillites en chaîne qui ruineront le système financier mondial.

Le marché de l'assurance est cependant très faible en Afrique Centrale. Au niveau du continent, le taux de pénétration du marché de l'assurance est d'environ 3,6% (moins de 4 personnes sur 100 sont assurées). Et l'Afrique Centrale ne représente que 0,2% des actifs d'assurance collectés sur tout le continent.

Il est intéressant de noter que des études montrent que la « composante-vie » contribue davantage à la croissance économique pour les pays en transition tels que le Gabon, grâce à la mobilisation de l'épargne contractuelle des ménages sur le long terme et donc des ressources domestiques, qui seront la clé de l'investissement national.

La CIMA : un exemple unique d'intégration régionale en assurance...



ACTION : Approcher la conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA) qui regroupe 160 assureurs et réassureurs francophones, afin de détecter d'éventuels programmes qui se rattacheront au Sustainable Insurance Forum.
36y <https://www.sustainableinsuranceforum.org>

Le changement climatique en particulier impactant l’Afrique de façon très forte, dans le domaine de l’agriculture, et en cascade la souveraineté alimentaire, l’emploi rural, la balance commerciale, il est urgent de faire entrer ces questions dans l’agenda du développement de ce secteur. L’appréhension du risque climatique et l’alignement sur les stratégies nationales (Contributions Déterminées au niveau National) peuvent être également un moyen de promouvoir le secteur de l’assurance pour répondre à la nécessité croissante d’identifier les vulnérabilités et de se protéger pour améliorer la résilience.

Le marché de l’assurance est complexe et un univers à lui tout seul au sein des marchés financiers, il convient d’impliquer non seulement les compagnies mais aussi le régulateur (la CIMA), et l’État. En effet, c’est à l’État qu’incombe la responsabilité d’imposer une politique relative à l’obligation de s’assurer contre certains risques.

Action : Approfondir des canaux transversaux tels que la bancassurance (distribution de produits d’assurance à travers le réseau bancaire), la micro-assurance par voie digitale

I-4.3 UN SOUTIEN INSTITUTIONNEL INTERNATIONAL POUR L’ESSOR DE L’ASSURANCE SUR LE CONTINENT

Conscients du double rôle que le secteur des assurances joue dans la finance durable (à la fois comme payeur final des dommages du changement climatique, et comme investisseur clé dans le décollage des marchés financiers), diverses initiatives internationales pour guider les assureurs africains ont vu le jour. Il conviendrait que les compagnies d’assurance gabonaises s’en rapprochent et amorcent des démarches en ce sens :

- UNDP, Insurance and Risk Finance Facility (IRFF)
En septembre 2021, le PNUD a annoncé le lancement de cette nouvelle initiative au sein de son «Finance Sector Hub³⁷». La Facilité renforcera la protection des communautés vulnérables contre les catastrophes socio-économiques, climatiques et sanitaires, en augmentant considérablement le rôle de l’assurance et du financement des risques dans le développement. L’assurance et le financement des risques fournissent un filet de sécurité essentiel, protégeant les actifs, les vies et les moyens de subsistance de l’impact des crises. L’IRFF sera présent dans cinq régions du monde, travaillant avec le secteur de l’assurance et le gouvernement pour transformer les marchés. L’ambition est de co-crée des solutions d’assurance et de financement des risques dans plus de 50 pays en développement d’ici 2025. Dans le cadre de l’IRFF, le PNUD conduira le changement au niveau des pays en travaillant avec les gouvernements pour inclure le travail de modélisation des risques climatiques dans les plans de développement nationaux et les stratégies de financement, les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d’adaptation et plus encore.
- African Risk Capacity Agency (ARC³⁸)
L’ARC est une agence spécialisée de l’Union africaine créée pour aider les gouvernements africains à améliorer leurs capacités à mieux planifier, préparer et répondre aux événements météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles. Grâce à la collaboration et à des financements innovants, l’ARC permet aux pays de renforcer leurs systèmes de gestion des risques de catastrophe et d’accéder à un financement rapide et prévisible en cas de catastrophe afin de protéger la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de leurs populations vulnérables³⁹.

³⁷ L’IRFF fait partie des programmes phares du PNUD, au même titre que l’initiative des Cadres Nationaux de Financement Intégré qui est à l’origine de la présente étude. Les informations sur ces divers programmes du PNUD sont disponible à l’adresse suivante : <https://sdgfinance.undp.org/flagships>
³⁸ <https://www.africanriskcapacity.org>
³⁹ <https://www.financialafrik.com/2021/10/13/declaration-du-pdg-darc-ltd-a-loccasion-de-la-journee-internationale-pour-la-reduction-des-risques-de-catastrophe/>

CONCLUSION : Matrice SWOT du Secteur de l’Assurance Gabonais au regard de la Finance Durable :

| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d’étranglement et perte d’opportunité, risque de non-démarrage de l’économie verte |
|--|---|---|
| Facteurs internes (attributs du système bancaire gabonais) | STRENGTH (FORCES) | WEAKNESSES (FAIBLESSES) ✓ La Banque Centrale BEAC ne s’est pas encore engagée aux côtés de ses pairs pour |
| Facteurs externes (contexte international) | OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS) ✓ Il existe un réseau de ggg, le jjj, auquel pourrait se joindre la BEAC | THREATS (MENACES) ✓ Les efforts pour accéder à la finance durable sont chronophages et risquent de décourager les acteurs |

I-5 LES FONDS

Les fonds représentent des structures complémentaires au rôle des banques dans l'écosystème financier en mettant à disposition des structures plus réduites, agiles, et souvent spécialisées sur une compétence ou un secteur particulier.

Une preuve en est qu'à chaque événement international important, est lancée l'idée de créer un fonds spécial dédié à la thématique de l'évènement en question. Au moment des grands incendies de l'Amazonie en 2019, a été annoncé un fonds pour l'Amazonie. Lors du Congrès international pour la nature IUCN en septembre 2021 à Marseille, le Président français a annoncé la création d'un fonds pour les océans. Plus récemment, à la CoP26 à Glasgow qui a réuni des investisseurs publics et privés, la Banque européenne d'investissement (BEI) et Allianz Global Investors vont lancer un fonds, dénommé Emerging Market Climate Action Fund (EMCAF)⁴⁰, prévu avec un capital de départ de 500 millions d'euros, afin de renforcer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci dans les pays en développement. L'initiative est collective et verra par ailleurs la participation des gouvernements allemand et luxembourgeois, du Fonds nordique de développement, de la société mère d'AllianzGI, Allianz, et de l'assureur suédois Folksam, comme autres investisseurs. Pour les initiateurs, le fonds qui investira dans d'autres fonds et projets axés sur le climat, vise à devenir une « initiative phare d'investissement d'impact », un style d'investissement qui vise à suivre et à mesurer l'impact des projets qu'elle soutient. Selon un communiqué conjoint publié ce lundi 8 novembre, l'EMCAF « espère lancer des projets climatiques en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient, notamment dans les énergies renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne, l'efficacité énergétique dans le logement ou l'industrie, et l'adaptation des infrastructures pour les rendre plus résilientes ».

Il convient de noter qu'un fonds a une identité juridique à part entière, et est réglementé par l'autorité des marchés financiers qui lui correspond. Les fonds dont le capital est important (comme le Fonds Vert Climat qui dispose de 20 milliards de dollars depuis sa création en 2015) bénéficient des services d'un Secrétariat ou d'un gestionnaire dédié (250 employés gèrent le GCF au siège en Corée du Sud). En revanche, la gestion des fonds de taille moyenne est en général déléguée à un gestionnaire d'actifs. On retrouve ce schéma au Gabon par exemple : le FGIS (société de gestion) gère le Fonds Souverain du Gabon – mais également le Fonds Okoumé dédié aux PME, ainsi que d'autres sociétés.

V-1 LE FONDS SOUVERAIN DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE (FSRG), UN INVESTISSEUR DURABLE PAR NATURE

Le Fonds pour les générations futures a été créé en 1998. Sa mission était d'assurer aux générations futures une qualité de vie similaire à celle des générations actuelles. Un décret du président de la République l'a remanié en 2011 pour le transformer en Fonds Souverain de la République gabonaise (FSRG). Intervenu à peu près au même moment que celle des fonds souverains du Nigeria, du Ghana et de l'Angola, puis plus tard au Sénégal, sa naissance s'inscrit dans un mouvement important de création de fonds souverains en Afrique. Le FSRG est d'abord et avant tout un fonds destiné aux futures générations gabonaises. Les investissements réalisés aujourd'hui par le FGIS sont destinés à lisser l'épargne intergénérationnelle. Ensuite, le FSRG est aussi un fonds de développement car ses ressources sont destinées à être utilisées dans le cadre de projets de développement structurants ayant pour but d'assurer à terme une diversification des ressources du pays. Dans le respect de ces objectifs, les investissements nationaux représentent 20 % du portefeuille direct, les 80% restant étant dédié aux investissements extérieurs, ayant pour principal objectif de dégager des ressources futures en favorisant une rentabilité régulière.

Il mise sur la performance financière de ses actifs sous gestion sur le long terme et investit pour la concrétisation de la prospérité partagée au profit de la population gabonaise et des générations futures⁴¹. La durabilité fait partie de son ADN.

Le Fonds souverain est alimenté par 10 % des recettes pétrolières, par 50 % des surplus budgétaires ainsi que par les dividendes de ses participations. Le 15 septembre 2021, un article de Financial Afrik annonçait que le FSRG bénéficiera de moyens financiers supplémentaires pour accroître son champ d'intervention à travers l'allocation de nouvelles ressources à son capital minimum de 500 milliards de FCFA (900 millions de dollars). Cette revalorisation fait suite à la modification de l'ordonnance n° 002/PR/2012 du 13 février 2012 et

⁴⁰ <https://www.financialafrik.com/2021/11/08/la-bei-et-le-fonds-allianz-lancent-un-fonds-de-500-millions-deuros-pour-le-climat/>
⁴¹ Extrait du site www.fgis-gabon.com

dont l'objectif est de renforcer les moyens de fonctionnement de cette structure dédiée au développement des projets structurants en vue d'assurer la diversification des moyens de production autre que le pétrole qui représente plus de 80% des revenus du pays.

V-2 LE FGIS, UN GESTIONNAIRE DE FONDS ALIGNÉ SUR LES PLANS STRATÉGIQUES DU PAYS

Le Fonds Souverain du Gabon est géré par le FGIS, Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques, gestionnaire exclusif. Le FGIS est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) rattaché à la Présidence de la République. Le FGIS gère également des participations non-attribuées du portefeuille de l'État gabonais. Il mobilise ainsi les ressources de l'État issues de son portefeuille et de l'exploitation pétrolière au profit des infrastructures, du tissu économique et des secteurs sociaux gabonais.

En sus du Fonds Souverain, le FGIS gère également d'autres fonds et sociétés, en particulier le Fonds Okoumé dédié aux PME et une compagnie d'assurance, des entités susceptibles d'être des acteurs engagés dans la mise en œuvre du développement durable par des pratiques entreprises dans de nombreux pays et accessibles auprès de réseaux collaboratifs, associations professionnelles sectorielles ou initiatives promues par des bailleurs.

Le FGIS, en tant qu'organisme public figure de proue de l'économie gabonaise, se veut organisme responsable impliqué dans le financement des stratégies de l'État, et met en œuvre certaines dispositions spécifiques pour intégrer la durabilité dans sa gestion.

| NOS VALEURS | |
|--|--|
| <p>DURABILITÉ Nos investissements s'inscrivent dans une démarche long-terme pour favoriser l'amélioration des conditions de vie de la population gabonaise et des générations futures.</p> | <p>INTÉGRITÉ Le FGIS gère ses actifs de manière responsable, saine et transparente afin de garantir la meilleure performance financière de son portefeuille.</p> |
| <p>ENGAGEMENT L'action du FGIS est destinée à soutenir la politique gouvernementale pour favoriser la transformation de l'économie nationale au profit des gabonaises et des gabonais.</p> | <p>EXCELLENCE Le FGIS et ses filiales attirent les meilleurs talents pour réaliser leur mission au service des Gabonais. Les équipes du FGIS sont motivées par des critères de performance répondant aux besoins de développement économique, social et environnemental du pays.</p> |



Dès 2015, le FGIS a fait figure de leader en posant les bases d'une stratégie d'investissement durable et en explorant toutes les pistes disponibles et possibles d'investissements à caractère vert en vigueur ou en expérimentation sur les marchés internationaux.

Le FGIS est régulé selon un protocole extrêmement strict en matière de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale afin de conduire ses missions en accord avec les besoins, non seulement du peuple gabonais, mais aussi des institutions et des entreprises internationales de premier plan.

En 2020, le FGIS a vu s'installer une nouvelle gouvernance ainsi qu'une nouvelle équipe dirigeante. Depuis un an, plusieurs chantiers ont été engagés au sein du FGIS et de ses filiales afin de mener une réorganisation de ses activités et modes d'intervention dans un objectif d'efficacité et de concrétisation des objectifs fixés par le Gouvernement.

La nouvelle stratégie d'investissement entend atteindre un double objectif de performance financière du portefeuille pour favoriser l'impact social. Trois axes d'intervention découlent de cette volonté d'impact: le développement d'infrastructures essentielles, l'accompagnement des petites et moyennes entreprises pour favoriser la création d'emplois, et le renforcement des secteurs sociaux en cohérence avec les Objectifs de développement durable des Nations unies.

Cette nouvelle stratégie est alignée avec les responsabilités fondamentales confiées au FGIS dans le Plan d'Accélération de la Transformation 2021-2023 qui fixe la feuille de route du Gouvernement.

En marge de la quatrième édition du sommet annuel One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF) qui s'est tenue le lundi 4 octobre depuis l'Élysée en présence d'Emmanuel Macron et John Kerry notamment, le Gabon a annoncé son entrée dans cette coalition. A travers le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS), le pays présenté comme l'un des leaders africains en matière de protection de l'environnement, vient donc de faire son entrée dans cette plateforme regroupant des acteurs du monde de l'entreprise, de la recherche

et surtout de la finance⁴². Bien décidé à multiplier les partenariats stratégiques capables d'aider le pays à réduire les facteurs de vulnérabilité liés au budget et à la dette, tout en faisant la promotion d'une croissance forte, pérenne, verte, inclusive tirée par le secteur privé, le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS) vient d'intégrer la coalition One Planet Summit. Le Gabon « est l'un des rares pays qui absorbent plus de CO₂ qu'ils n'en émettent (...) en plus de présenter des caractéristiques certaines pour se positionner comme un leader de la transition énergétique en Afrique » a souligné Akim Daouda, administrateur-directeur général du FGIS.

Autre événement récent, le 30 septembre 2021, Financial Afrik dédiait un article à Okoumé Capital, pour célébrer le recrutement d'une nouvelle Directrice Générale et dévoiler la stratégie du Fonds. Okoumé Capital, filiale du FGIS dédiée au financement et à l'accompagnement des PME au Gabon, a ainsi annoncé la nomination de Chimène AYITO, qui a développé une forte expertise dans le domaine du droit des affaires et de la gestion des entreprises au Gabon, en tant que Directrice Générale.

À l'occasion de ce recrutement, Okoumé Capital a dévoilé les grandes lignes de sa nouvelle stratégie au service des champions de la diversification de l'économie gabonaise. La nomination de la nouvelle Directrice Générale d'Okoumé Capital confirme les ambitions du FGIS pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du fonds, qui allie financement et accompagnement à travers le programme de "La Fabrique des Champions". Chimène Ayito aura pour principale mission la supervision de cette stratégie qui s'inscrit dans la lignée des objectifs du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT).

Doté de 20 milliards de francs CFA, Okoumé Capital est le bras armé du FGIS pour le financement des PME gabonaises présentant un potentiel particulièrement prometteur et un intérêt stratégique pour l'État gabonais. Okoumé Capital ciblera plus particulièrement les secteurs de l'agriculture & agribusiness, de l'extraction minière, du bois, du commerce et des aspects logistiques & BTP dans ces différentes chaînes de valeur. Afin de faciliter l'accès aux financements bancaires pour les PME gabonaises, le FGIS, dans le cadre de ses activités, supervise également la mise en place de la Société de Garantie du Gabon (SGG).

Pour rappel, Okoumé Capital SA est une société de capital-investissement créée pour participer à la consolidation et à la diversification de l'économie gabonaise à travers deux leviers : [1] le financement des start-ups nationales et entreprises en croissance par différents types de placement (prise

de participation au capital, prêt aux entreprises du portefeuille, etc.) [2] l'accompagnement des porteurs de projets à travers un ensemble de services d'appui visant à assurer la viabilité et la profitabilité des sociétés existantes en les aidant à se structurer afin de devenir des entreprises performantes.

A ce jour le fonds ne dispose pas encore de stratégie spécifique adaptée aux PME afin de concrètement orienter les bénéficiaires de sa pépinière en matière de durabilité des activités. Il serait souhaitable de considérer des modèles comme ceux mis en place par le Fonds panafricain Investisseurs & Partenaires également spécialisé dans le soutien aux PME, qui dispose d'un système de gestion environnemental et social à disposition des entreprises dans lesquelles il a une participation. Ce système est internalisé et centralisé au niveau de I&P, et son usage est partagé entre les PME bénéficiaires, au même titre que l'assistance technique fournie en soutien aux autres activités de gestion.

La COP 26 qui s'est déroulée en novembre 2021 à Glasgow⁴³ a été l'occasion pour le FGIS de prendre des décisions fortes. Le gestionnaire d'actifs veut réduire à terme les activités polluantes de son portefeuille. Il vient de lancer un appel d'offres pour recruter un consultant dont ce sera la mission. « Dans la lignée de ses objectifs de durabilité et de contribution à la protection du patrimoine naturel gabonais, le FGIS souhaite recruter un consultant chargé de : mesurer l'empreinte carbone du portefeuille du Fonds souverain de la République gabonaise (FSRG) et d'élaborer la stratégie de décarbonisation du portefeuille du FGIS », indique le Fonds. La date limite de dépôt des offres est fixée au 29 novembre 2021, pour une mission d'une durée de 3 mois. La décarbonisation du portefeuille du Fonds gabonais consiste à réduire progressivement sa consommation d'énergies primaires émettrices de gaz à effet de serre, c'est-à-dire de combustibles fossiles ; ou bien à stocker dans le sous-sol le dioxyde de carbone, ce qui permet de réduire les activités génératrices de pollution. En prenant en compte la notion d'impact environnemental, le FGIS entend faire partie des véhicules d'investissement parmi les plus vertueux en matière d'émission de carbone, dont les performances financières sont souvent meilleures que leurs comparables.

En parallèle, depuis la CoP26 également, le FGIS initie également le recrutement⁴⁴ d'une société de gestion et d'intermédiation pour l'appui à la mobilisation de ressources au travers d'un Green et Social Bonds. L'alignement du FGIS sur la stratégie climatique du Gabon est une avancée majeure.

⁴² <https://www.gabonmediatime.com/one-planet-summit-le-fgis-rejoint-initiative-pour-une-economie-verte/>

⁴³ <https://lalibreville.com/le-fonds-gabonais-dinvestissements-strategiques-va-reduire-les-activites-polluantes-geneeres-par-son-portefeuille/>

⁴⁴ https://www.gabonmediatime.com/fgis-avis-dappel-doffre/?fbclid=IwARoP_7tZzVlferl_o6gowmp2oGeH-ViUeVcXvNYYiopPKg9qJfhOX_4jZos

V-3 LES FONDS D'INVESTISSEMENT PANAFRICAINS DÉDIÉS AUX INFRASTRUCTURES

Depuis quelques années, divers fonds d'investissement dédiés aux infrastructures ont vu le jour sur le continent, afin d'apporter une expertise ciblée et efficace et ainsi de participer à l'effort général d'équipement des économies africaines. Trois d'entre eux ont retenu notre attention, car ils sont reconnus et ont fait leurs preuves à travers le continent. Il s'agit de Neo Themis, InfraCo Africa et Africa50.

NEO THEMIS

Le fonds africain Neo Themis⁴⁵ est implanté dans la Cité Financière de Casablanca. Le fonds a été créé par 3 hommes d'affaire africains et investit dans des projets d'énergie solaire et hydro-électrique, éoliens aussi depuis peu, à travers tout le continent (toutefois pas encore présent au Gabon).

Neo Themis considère que la durabilité environnementale et sociale est un aspect fondamental de la réalisation d'investissements performants et durables. Neo Themis est donc fièrement engagé dans le développement de projets durables qui correspondent à leur environnement naturel et social, sont adaptés au changement climatique et apportent une contribution positive au secteur énergétique africain.

La politique d'investissement responsable préparée et mise en œuvre par Neo Themis énonce les normes qui s'appliquent à ses activités : l'application de la norme de performance de la SFI, du système de sauvegarde intégré de la BAD et des pratiques et normes environnementales et sociales de la BEI dans l'ensemble du portefeuille de Neo Themis est au cœur de cette politique. La Politique est organisée autour de : Environnement, Droits de l'Homme, Santé et Sécurité, Communautés et Gouvernance.

Afin de mettre en œuvre efficacement sa politique de durabilité, l'organisation ESG de Neo Themis s'appuie sur des spécialistes employés internes ainsi que sur un pool de conseillers ESG externes réputés.

INFRACO AFRICA

Le fonds InfraCo Africa⁴⁶ a été créé par 3 bailleurs européens, est enregistré en Angleterre, et dispose d'une antenne à Casablanca pour couvrir toute l'Afrique. Le développement des infrastructures étant une activité à forte intensité capitalistique, InfraCo prétend apporter en Afrique des capitaux étrangers destinés à combler les sommes que le secteur public n'est pas en mesure de prendre en charge à lui seul, et à compenser la quantité insuffisante d'investissements du secteur privé en raison des

conditions de marchés, des ressources, des cadres réglementaires et de leur viabilité économique. L'engagement d'InfraCo Africa réduit les risques et les coûts associés au développement de projets, garantit le respect des normes internationales et facilite les investissements du secteur privé.

Au-delà des infrastructures physiques, InfraCo Africa apporte son soutien aux projets innovants ayant le potentiel d'améliorer la disponibilité de capitaux et leur accessibilité pour des projets d'infrastructure. La société accorde la priorité aux solutions qui permettent de libérer des financements locaux dans le cadre du développement des marchés des capitaux. Par exemple au Kenya, InfraCo a participé à la création d'une société de rehaussement de crédit pour la mobilisation des marchés de capitaux en faveur de projets d'infrastructure.

La stratégie d'InfraCo est alignée sur les ODD et respectueuse des systèmes de gestion communément adoptés par les institutions financières du développement (notamment les Sauvegardes Environnementales et Sociales de la SFI).

AFRICA50 INFRASTRUCTURE FUND

Le fonds Africa50⁴⁷ est basé à Casablanca également. Africa50 est une plateforme d'investissement créée par des gouvernements africains (dont le Gabon) et la Banque africaine de développement pour combler le déficit de financement des infrastructures en Afrique. Elle a pour mission de mobiliser des financements des secteurs public et privé, de faciliter le développement de projets et d'investir dans les infrastructures sur le continent. Africa50 privilégie les projets de moyenne et grande envergure ayant un fort impact sur le développement de l'Afrique tout en proposant un rendement attractif aux investisseurs. A ce jour, la Gabon est investisseur dans Africa50, mais le fonds n'a pas encore financé de projets sur le territoire gabonais.

En investissant dans les infrastructures, Africa50 souhaite promouvoir une croissance économique durable, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations africaines, tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures et en créant de la valeur pour les actionnaires. L'équipe gestionnaire estime qu'une proposition forte en matière de normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) est un véritable atout : elle jette les bases d'un investissement durable, assure un accompagnement continu de la part de l'État et de la communauté, et donne accès à des capitaux et des partenaires d'envergure mondiale, qui permettront à Africa50 d'avoir une rentabilité et un impact sur le long terme.

Le conseil d'administration d'Africa50 a approuvé en 2019 notre stratégie ESG et notre politique ESG. Le nouveau Système de gestion environnemental et social (ESMS) a été mis en œuvre en 2020. Des équipes ESG dédiées sont chargées de coordonner la politique, la mise en œuvre de l'ESMS et le développement de la culture ESG au sein de l'organisation. Elles publieront régulièrement des rapports sur la performance en matière d'ESG et la conformité de nos projets. La Politique ESG d'Africa50 s'appuie sur un modèle de principes nationaux et internationaux, de recommandations et de normes de bonne pratique. Africa50, ses principaux partenaires, et les sociétés de son portefeuille doivent respecter le cadre de référence suivant :

- ✓ Lois et réglementations ESG locales et nationales en vigueur ;
- ✓ Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI), groupe Banque Mondiale ;
- ✓ La Série Safeguards and Sustainability de la Banque africaine de développement.

Ces trois fonds ont été créés comme des véhicules d'investissement agiles pour promouvoir des solutions financières adaptées à la construction des infrastructures. Ils n'ont pas encore apporté leur contribution au portefeuille de projets de la République Gabonaise. Il serait opportun de susciter des rencontres avec les investisseurs gabonais pour créer des synergies, entrevoir des partenariats, des co-financements.

V-4 UN FONDS PANAFRICAIN POUR LES PME ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL : INVESTISSEURS & PARTENAIRES, ACTIF AU GABON

On ne finance pas de la même manière une infrastructure qu'une PME. Si les catégories d'instruments financiers peuvent être les mêmes (prêt, participation en capital, don, garantie), les modalités d'octroi, de déploiement, de gestion, de suivi, seront totalement différentes et adaptées à l'échelle de l'investissement. Par ailleurs certaines structures financières lourdes et chères (comme les obligations) ne sont pas adaptées aux besoins des PME. En conséquence de cette situation, on retrouve dans le secteur financier des partenaires spécialisés, soit pour les infrastructures, soit pour les PME/TPE (et en bout de chaîne d'ailleurs, pour le secteur informel, on trouve la microfinance).

Par ailleurs, compter sur l'initiative privée et les forces vives des entrepreneurs est une pratique reconnue comme un pilier du développement. Conscientes de cet état de fait, de nombreuses

institutions financières proposent des véhicules spécialisés ou des appuis spécifiques à l'échelle des PME. L'Union Européenne et la BEI disposent d'un programme d'appui aux PME, qui d'ailleurs sera renforcé et disponible au Gabon en 2022/2023. La SFI propose de nombreux programmes en faveur des PME (avec sauvegardes environnementales et sociales, adaptées à l'échelle des PME). La BAD met également à disposition des agents économiques une boîte à outils pour promouvoir les opportunités vertes auprès des PME, ce qui inclut par exemple un soutien à la comptabilité GES, étudier sa chaîne d'approvisionnement, spécifiquement formaté pour des PME⁴⁸. Un fonds déployé en Afrique de l'Ouest et Centrale (Gabon et Cameroun) est un exemple de réussite concrète dans la matière, il s'agit d'Investisseurs et Partenaires, I&P⁴⁹, groupe pionnier de l'investissement d'impact sur le continent. I&P a été fondé avec la ferme conviction que le développement de l'Afrique passera par la construction d'un secteur privé performant et responsable, constitué de porteurs de projets et de PME enracinées dans le continent, capables de proposer un accès aux biens et services essentiels à tous localement et soucieuses des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance à tous les niveaux de décision. La mission d'I&P est de financer et accompagner les entrepreneurs africains, et plus largement de contribuer au développement durable et à la stabilisation sociale du continent africain en finançant et conseillant les entrepreneurs, les porteurs de projets et les PME africains, à la recherche de performance économique, sociale et environnementale. Depuis sa création en 2002, I&P a pour vocation de promouvoir des petites et moyennes entreprises africaines responsables, à forte valeur ajoutée locale et capables de développer une activité rentable et durable. I&P a développé différentes approches combinant financement et accompagnement pour servir cette mission et répondre aux besoins des PME africaines, selon leur maturité, leur taille et leur besoin de financement. Le concept est né en France, le Fonds est domicilié à l'île Maurice, et la grande majorité de la centaine d'employés se trouvent dans les 10 bureaux implantés dans les pays bénéficiaires.

I&P répond aux besoins d'investissement et d'accompagnement des start-ups et petites entreprises africaines démontrant un fort potentiel d'impact économique et sociétal. Ces entreprises sont aujourd'hui ralenties dans leur expansion par deux obstacles majeurs : le manque de financement de long-terme et un besoin d'accompagnement stratégique et managérial. Les institutions de microfinance comme les investisseurs classiques manquent souvent d'outils de financement adaptés pour les accompagner.

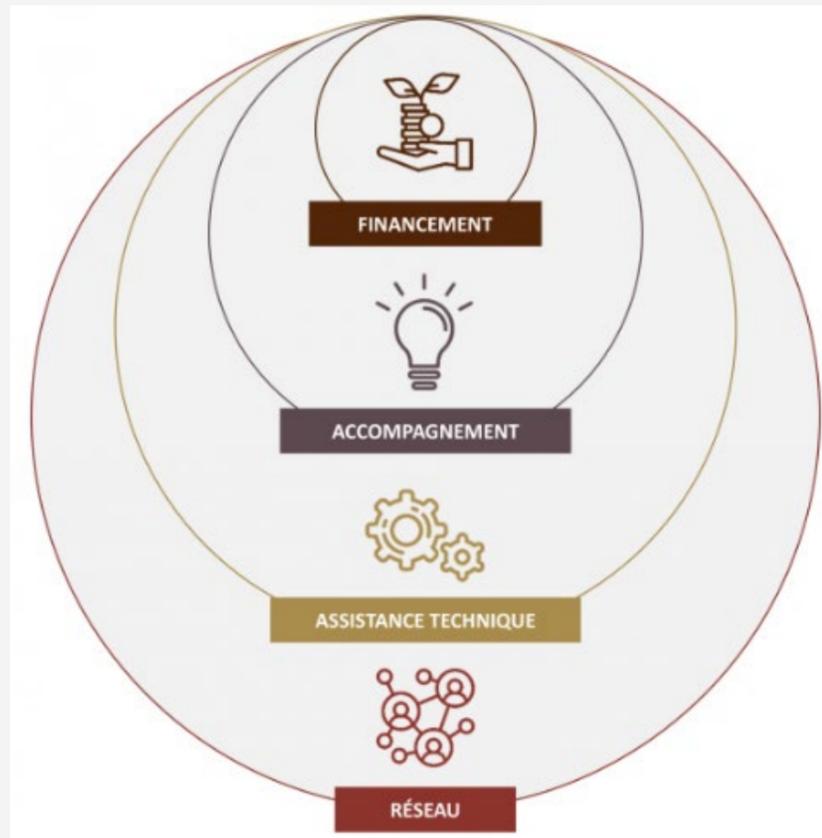
⁴⁵ <https://www.neothemis.com>

⁴⁶ <https://infracofrica.com>

⁴⁷ <https://www.africa50.com>

⁴⁸ Programme BAD pour les PME : <https://www.africandchub.org/private-sector>

⁴⁹ <https://www.ietsp.com/fr>



I&P est un partenaire actif qui apporte financements et compétences aux PME africaines. Sa démarche se construit sur 4 niveaux aux côtés d'un entrepreneur avec qui le fonds souhaite nouer une relation de confiance sur le long terme :

1. I&P finance des entreprises avec des instruments variés en fonction de leur taille et maturité (prises de participation minoritaires en fonds propres ou quasi fonds propres, financements d'amorçage, prêts...)
2. I&P apporte un accompagnement stratégique et managérial, en amont de l'investissement (analyse approfondie de l'entreprise, permettant de développer une stratégie adéquate) et tout au long de la période d'investissement. I&P s'implique activement dans la mise en œuvre de la stratégie en participant à la gouvernance de l'entreprise et met en place des outils de gestions développés avec l'entrepreneur.
3. Les ressources pour l'assistance technique sont levées auprès des investisseurs du fonds et autres organisations offrant des subventions. Elles sont utilisées en développement de compétences, transfert de savoir-faire et formations.
4. I&P valorise ses entreprises partenaires dans des organisations professionnelles, leur donne des occasions de communication et de visibilité et leur permet de faire partie d'un club de dirigeants d'entreprises sélectionnés pour leur engagement et leur sérieux, le Club Africain des Entrepreneurs.

I&P accompagne les PME sous plusieurs angles : soit en financement direct, soit en appui aux jeunes start-ups, soit par la création de fonds locaux de financement de PME basés dans les pays d'activité (ce qui présente l'avantage de créer la compétence et la valeur ajoutée financière dans les pays eux-mêmes, et pas au siège).

I&P promeut une croissance durable et la moins consommatrice possible en énergie carbone et en ressources naturelles, avec la conviction que les entreprises partenaires peuvent jouer un rôle actif dans la mise en

œuvre et le partage de solutions énergétiques reproductibles, efficaces et renouvelables. I&P cible ainsi des investissements aux impacts environnementaux positifs (technologie verte, efficacité énergétique, gestion des déchets...) et qui favorisent l'utilisation durable des ressources naturelles (pêche, sylviculture et agriculture). Le fonds aide également les entreprises à atténuer leurs impacts négatifs potentiels en mettant en œuvre des systèmes de gestion environnementale solides. L'empreinte carbone du portefeuille est évaluée chaque année, et les émissions produites par les bureaux sont compensées.

I&P se montre à l'écoute des institutions gabonaises et a multiplié les fenêtres de dialogue au cours des dernières années, afin d'expliquer son modèle, le promouvoir et entrevoir des partenariats. Des leçons sont certainement à tirer de cette expérience concrète et réussie.

V-5 LES DISPOSITIFS DU MÉCANISME FINANCIER DE LA CCNUCC : LE FONDS VERT CLIMAT, LE FONDS D'ADAPTATION, LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL ET LES FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMAT

La Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC) dispose d'un outil juridique de portée internationale, l'Accord de Paris, d'un outil méthodologique, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) qui enregistrent officiellement les stratégies des États pour leur contribution à la réduction des émissions de GES mondiales et pour leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, et d'un mécanisme financier.

Le mécanisme financier de la CCNUCC est constitué de plusieurs fonds qui ont été créés de façon échelonnée, le plus important en taille étant le Fonds Vert Climat (Green Climate Fund, GCF).

Le Fonds Vert Climat, un mécanisme déjà bien implanté au Gabon

Le GCF est le dernier-né de la série des instruments financiers de la CCNUCC mais le plus important en taille. En effet il a bénéficié de deux tours de table successifs en 2015 pour son lancement puis en 2018-2019 pour son « replenishment » d'environ 10 milliards de dollars à chaque fois. Le Gabon s'est rapidement positionné auprès du GCF, en nommant une Autorité Nationale Désignée, tout naturellement le Conseil National Climat, puisque c'est l'institution nationale en charge de la coordination des activités liées aux changements climatiques. Pour le GCF, les pays qui disposent déjà d'un tel organisme transversal dans leur Administration sont bien positionnés. Le Gabon, équipé d'un Plan National

Climat dès 2013, s'est distingué également en étant le premier Etat africain à produire sa CDN en amont de la CoP21 en 2015, ce qui représente un autre bon point, étant donné que les CDN sont la matière première qui sert à construire le portefeuille de projets « climatiques » du pays. Autre atout politique, le Gabon siège depuis 2018 au Conseil d'Administration du GCF, en représentation du collectif des pays d'Afrique Centrale, et a ainsi accès aux informations stratégiques, participe à la construction des procédures et modalités d'accès du Fonds, à la sélection des projets à financer et des entités à accréditer.

Il est important de noter que l'accès au GCF se fait à travers des institutions accréditées (actuellement il en existe une centaine), le GCF se positionnant en quelque sorte comme un organisme de refinancement au sommet de la pyramide de l'architecture mondiale des finances climatiques. Les conditions d'Accréditation sont très exigeantes et strictes, tant en matière de système de gestion des risques environnementaux et sociaux (la Politique de Genre représentant un pilier essentiel dudit système de gestion), que de capacités de gestion fiduciaire et de capacités en gestion de projet. Depuis 2016, le CNC a entamé une réflexion stratégique sur l'identification du ou des partenaires adéquats pour jouer ce rôle de capteur des financements en provenance du GCF pour le Gabon.

Au terme d'une consultation menée dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi portant orientation du Développement Durable, la CDC fut approchée et accepta ce défi, elle est depuis engagée dans le processus d'Accréditation et a enregistré un certain nombre de progrès. Pour commencer, la CDC a été rapidement acceptée par le GCF comme « Partenaire de prestation », un statut intermédiaire qui permet d'accéder à des fonds préparatoires, plafonnés à un million d'Euros annuels, destinés à créer l'environnement favorable à l'intégration de la contrainte climatique dans la planification nationale. La CDC a été agile et a su tirer profit de plusieurs programmes préparatoires, dans le domaine de la consolidation du CNC, de l'adaptation, de l'énergie et du développement des technologies (voir encadré dans le paragraphe sur la CDC). La CDC a également profité de l'appui méthodologique du GCF, et a financé sur budget propre une série d'amélioration dans sa gestion interne, notamment l'instauration du système de gestion environnemental et social, et le renforcement de ses capacités fiduciaires en particulier la lutte contre le blanchiment d'argent, le contrôle de gestion. La CDC n'est cependant pas encore accréditée et ne peut pas encore proposer de projets à financer au GCF.

Il convient de garder en tête que le GCF attend

des pays qu'ils nomment une entité candidate à l'accréditation pour porter des projets du secteur public, et une autre pour le secteur privé ; le Gabon a donc encore la possibilité de nommer une banque candidate pour multiplier les canaux d'entrée des financements climatiques dans le pays. En attendant le CNC a fait le choix d'avoir recours à une institution panafricaine déjà accréditée, AttijariWafa Bank (AWB), afin d'ébaucher un premier projet climatique dans le pays ; il est à noter que ce sont les institutions accréditées qui capitalisent l'expérience en montant les projets GCF, ainsi que les commissions de gestion et le bénéfice financier, l'expérience est cependant constructive et peut servir de modèle à de futurs projets gérés par des institutions gabonaises, et le pays devrait profiter des retombées de cette démarche en cours.

A ce jour, le seul projet déjà validé par le Fonds Vert Climat en faveur du Gabon (en décembre 2020) est le suivant :

ZOOM sur le nouveau Fonds SnCF Global50 Gabon géré par Pegasus Capital Advisors avec financement du Fonds Vert Climat

Pegasus est une entité internationale accréditée au Fonds Vert Climat. C'est à ce titre que le Conseil National pour les Changements Climatiques (CNC) lui a accordé une Lettre d'Approbation pour implanter au Gabon un projet multi-pays soumis au GCF, et approuvé. Ceci est une nouvelle source de finance climat dont le pays va bénéficier dès son déploiement dans les prochains mois.

L'objectif du fonds «Sub-national Climate Fund Global (SnCF Global)» est de catalyser les investissements climatiques à long terme au niveau du pays pour des solutions d'atténuation et d'adaptation grâce à un modèle de financement transformateur. Le modèle économique de SnCF Global est conçu pour attirer principalement des investissements institutionnels privés et pour fournir des impacts certifiés sur le climat et le développement durable et des solutions basées sur la nature à l'échelle mondiale (Objectifs du Développement Durable (ODD) et « Nature-based Solutions (Nbs)»). Le niveau infranational est essentiel : 70 % des solutions climatiques connues se situent dans les limites des autorités infranationales. Des investissements supplémentaires importants sont nécessaires dans ce secteur pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Le SnCF Global présente une solution innovante positive sur la façon dont les projets climatiques infranationaux doivent être structurés et financés par des investisseurs privés et publics, et dont le risque doit être atténué, tout en étant surveillés et évalués au plus haut niveau de rigueur et de qualité.

Le fonds SnCF Global est conçu pour surmonter les obstacles et les limites au niveau des projets pour attirer des investissements privés, ce qui entraîne un sous-financement chronique des projets d'atténuation et d'adaptation bancables au niveau infranational, en particulier pour des transactions de 5 à 75 millions de dollars. Des milliers de projets infranationaux de grande valeur sont contournés par le financement commercial parce que les investisseurs préfèrent des investissements perçus comme plus sûrs et plus importants. Le SnCF Global est fermement convaincu que le financement de base du GCF et la couverture de première perte débloquent à la fois les investisseurs publics et, plus important encore, les investisseurs institutionnels privés. Avec le soutien du GCF, ces investisseurs ont exprimé leur volonté de co-investir. C'est la première fois qu'un fonds d'investissement à impact mobilise des financements publics (20 %) et privés (80 %) à grande échelle pour réduire les risques des projets d'infrastructure infranationaux de moyenne envergure.

La mise en place de ce fonds est pilotée par le CNC et bénéficie d'une assistance technique pour mettre en œuvre un agenda de consultation des parties prenantes, en particulier avec le secteur privé et les acteurs de l'économie verte.

LE FONDS D'ADAPTATION, UNE OPPORTUNITÉ ENCORE NON EXPLORÉE PAR LE GABON

Le Fonds d'Adaptation est souvent considéré comme l'ancêtre ou le petit frère du Fonds Vert Climat, car au moment de sa création son fonctionnement était résolument alternatif par rapport aux autres fonds climatiques antérieurs gérés par la Banque Mondiale. La première originalité consistait à pour la première fois doter une institution financière de l'univers de la coopération d'une gouvernance partagée et équitable entre pays développés et pays en développement. La seconde innovation a été l'architecture des flux de financement, avec l'utilisation d'entités accréditées comme intermédiaires porteurs de projets et bénéficiaires de fonds. Le Fonds d'Adaptation fonctionne donc comme le GCF, mais à plus petite échelle car il dispose de moins de capital (à l'origine il était alimenté par une taxe sur les crédits de carbone collectée

par le Mécanisme de Développement Propre, mais ce marché s'étant tari, le Fonds d'Adaptation collecte ponctuellement des contributions auprès des Etats). S'il dispose de moins de ressources que son homologue le GCF, le Fonds d'Adaptation ne présente pas moins d'avantages : il est en effet plus agile et plus abordable, les critères d'accréditation sont plus souples, l'appui à la formulation de projets est plus abordable car spécialisé dans l'adaptation, un domaine complexe dans lequel il existe encore peu d'expérience. De plus, lorsqu'une institution est accréditée auprès du Fonds d'Adaptation, elle bénéficie d'un canal prioritaire pour l'accréditation au GCF.

Le Gabon a peu progressé dans sa relation avec le Fonds d'Adaptation.

LES FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMAT (CIF) DE LA BANQUE MONDIALE, UNE PISTE À EXPLORER POUR LE GABON

Les CIF51 font partie de la panoplie d'instruments financiers que la Banque Mondiale a mis très tôt (il y a 13 ans) à disposition des pays pour adresser la question des changements climatiques. Leur organisation a servi d'inspiration au GCF : élaboration préalable d'un programme climatique pour le pays, puis d'un portefeuille de projets. Les CIFs ont financés des projets climatiques dans 72 pays, mais il n'y a pas eu d'accord avec le gouvernement du Gabon. En Afrique les CIFs sont mis en place à travers la Banque Africaine de Développement. La relation avec les CIFs doit dériver d'une volonté politique d'établir ce canal de financement.

LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM OU GEF), UNE EXPÉRIENCE RÉUSSIE

Le FEM est le principal mécanisme mis en place par la CCNUCC en vue d'aider les pays en développement à honorer les engagements pris dans le cadre des principaux accords multilatéraux sur l'environnement. Pour la sixième reconstitution de la Caisse du FEM (FEM-6), les bailleurs de fonds ont approuvé un nouveau mécanisme de financement à l'appui de la Convention de Minamata sur le mercure, dont l'adoption en 2013 a porté à cinq le nombre total de conventions internationales sur l'environnement appuyées.

Les bailleurs de fonds ont souligné la contribution du FEM à la recherche de solutions novatrices et intégrées aux enjeux environnementaux mondiaux, conformément aux recommandations émises lors de la 4ème session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE-4). L'une des nombreuses innovations inscrites au programme de FEM-6 est l'adoption à titre pilote d'une nouvelle approche intégrée visant à relever ces enjeux en s'attaquant à certaines causes sous-jacentes de la dégradation de l'environnement, un accent particulier étant mis par exemple sur la sécurité alimentaire en Afrique, le développement urbain durable et la création de filières mondiales d'approvisionnement en produits de base qui excluent le déboisement.

Le FEM est actif en faveur des pays africains et

particulièrement dans la sous-région d'Afrique Centrale. Le FEM apporte son appui au Gabon dans les problématiques variées de l'environnement. Entre autres :

- Le FEM a financé le projet « Auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion l'environnement mondial et national (ANCR-GEMN) » dans la période 2006-2008. Ce projet consistait à faire un inventaire des lacunes au niveau des compétences et du dispositif opérationnel liés à la gouvernance de l'environnement ;
- Le FEM-4 a appuyé le projet intitulé « Gestion durable du bassin versant forestier de la rivière Mbé à travers le développement d'un mécanisme de paiements pour services environnementaux (PSE) », avec pour objectif d'établir un mécanisme durable de financement pour assurer une protection à long terme du bassin versant forestier à valeur de conservation très élevée. Ce projet a permis de proposer des recommandations pour la gestion améliorée des activités dans le bassin en vue de réduire les impacts négatifs observés et de fournir des éléments justificatifs pour un mécanisme financier qui permette de maintenir les services environnementaux ;
- Dans la perspective de développer un cadre de gestion des sites Ramsar et améliorer la capacité à valoriser les bénéfices fournis par les zones humides, le gouvernement gabonais a sollicité et obtenu l'appui au titre du FEM-5, pour la mise en œuvre du « Projet d'Appui à la gestion durable des écosystèmes des Zones Humides critiques du Gabon (PAZH) ». Ce projet, dont l'exécution a été assurée par la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), avait pour objectif d'améliorer la protection de la biodiversité dans les zones humides forestières sélectionnées ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de protection de ses ressources naturelles, le Gabon a initié, dans le cadre du FEM-6, et exécuté par de la Banque mondiale, un Projet de Gestion de la Faune et des Conflits Homme-Eléphant (GeFaCHE) dans les parcs nationaux de Waka, Moukalaba-Doudou, Loango et Mayumba. Ce projet s'inscrit dans l'optique de conservation de la biodiversité faunique pour les générations actuelles et futures ;
- En 2021, le bureau du PNUD Gabon s'active à l'achèvement de la préparation de don du FEM-7 en faveur du projet « Transformer la gouvernance des paysages forestiers dans le couloir paysager entre le Bas-Ogooué et le Bas-Nyanga », visant à promouvoir la conservation de la biodiversité, des services écosystémiques et le développement communautaire. Il s'agit de conserver les paysages forestiers de haute valeur avec de meilleurs moyens de subsistance pour les communautés locales grâce à une gouvernance améliorée, c'est à dire plus inclusive, conforme aux objectifs de

50 <https://www.greenclimate.fund/document/global-subnational-climate-fund-sncf-global-equity>

51 <https://www.climateinvestmentfunds.org>

préservation et de valorisation de la biodiversité, avec une planification intégrée de l'utilisation des terres, et un engagement du secteur privé. Ce financement du FEM-7 est attendu au cours de l'année 2022.

V-6 LE FONDS POUR L'ÉCONOMIE VERTE DE LA CEEAC : LE FEVAC

La CEEAC travaille de longue date sur la question du risque de catastrophe et du développement durable, et dispose d'équipes spécialisées en la matière, avec le soutien de plusieurs bailleurs de fonds. Depuis 2015, le concept d'un Fonds régional pour l'économie verte, le FEVAC, fait son chemin. D'une part, l'Acte de création du Fonds a été récemment promulgué ainsi que divers outils juridiques, un Appel à recrutement (notamment pour un Expert régional en finances publiques pour le compte de l'Unité de Démarrage du fonds) a été lancé pour créer l'Unité de Démarrage, des mécanismes de gestion ont été ébauchés, et la BDEAC a été sélectionnée comme organisme financier pour domicilier les ressources du FEVAC. D'autre part, la CEEAC a fait également évoluer son organigramme et créé différents Départements, l'un d'entre eux piloté par le Commissaire à l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural, pour accompagner le démarrage du FEVAC d'un point de vue institutionnel. La mobilisation des ressources en faveur du FEVAC a été concrètement amorcée car un premier pays membre de la CEEAC a effectué son premier décaissement. Il est pour l'instant difficile de suivre les progrès du FEVAC car il ne dispose pas encore d'un portail indépendant permettant d'informer les parties prenantes. Pour l'instant il faut consulter les sites web de la CEEAC, de la BDEAC et du portail⁵² de l'économie verte dans les pays d'Afrique francophone pour glaner des informations. L'évolution de ce fonds est essentielle pour la crédibilité des efforts dans la région et la démonstration de l'effort collectif.

V-7 LE FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO : LE F2BC

Bien que plus récent, le Fonds Bleu⁵³ dispose en revanche d'une couverture médiatique exceptionnelle, antérieure même à sa constitution effective.

Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo est un fonds international de développement qui vise à permettre aux États de la sous-région du Bassin du Congo de passer d'une économie liée à l'exploitation des forêts à une économie s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des eaux, et notamment de celle des fleuves. L'accord portant création de ce fonds a été signé par douze pays de cette sous-région le 9 mars 2017 à Oyo en République du Congo.

La raison d'être du Fonds Bleu est que le Bassin du Congo constitue le second réservoir de carbone au monde après celui du Bassin de l'Amazone, et la

préservation des forêts de cette région représente un enjeu primordial pour la réduction des effets du réchauffement climatique. L'initiative du Fonds Bleu répond à de nombreuses exigences dont deux majeures pour cette sous-région d'Afrique : « préserver les forêts de cette zone du continent, deuxième réservoir de carbone du monde après celui du Bassin d'Amazonie, tout en garantissant un développement économique permettant aux populations de la région d'améliorer leur qualité de vie ».

Le Fonds Bleu participera notamment à l'amélioration des voies de navigation et de transport et appuiera l'installation de projets hydroélectriques. Il permettra par ailleurs le développement de la pêche et de la pisciculture et renforcera l'irrigation en vue d'accroître la productivité sur les terres arables dans les savanes. Il s'inscrira ainsi dans le programme de « l'Économie Bleue », défini par la Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies en vue de garantir des solutions durables tant au niveau économique qu'environnemental.

Les ressources de départ doivent être constituées de contributions des États signataires de la création, de contributions de partenaires accompagnant la mise en place du fonds (gouvernements, sociétés commerciales, fondations), ainsi qu'issus d'une stratégie de mobilisation des ressources visant à obtenir des financements du marché carbone et du Fonds Vert Climat, entre autres.

Le 30 septembre les organes décisionnels du Fonds Bleu ont sélectionné la BDEAC pour domicilier et gérer les ressources. Les mois à venir sont essentiels pour voir les progrès dans la mise en œuvre du Fonds Bleu.

V-8 UN ENJEU PROMETTEUR : FAIRE ÉMERGER LE MARCHÉ DES FONDS DE PENSION

Le processus logique qui tend à positionner les fonds de pension comme un acteur stratégique des marchés financiers est très clairement expliqué par l'économiste Cédric Mbeng : « Il est naturel que le développement économique entraîne une plus grande accumulation de l'épargne. L'épargne s'accumulerait ainsi dans les fonds de pension, car les particuliers (et les employeurs) épargneraient en vue de préparer leurs vieux jours. Le développement du secteur des retraites crée une base d'investisseurs institutionnels spécialisés dans les titres à long terme. (...) En général les fonds de pension préfèrent les actifs à long terme et à faible risque leur permettant de gérer convenablement ces actifs et leurs obligations ».

C'est justement cette vision de long terme, ainsi que l'importance de la composante sociale dans la mission intrinsèque des fonds de pension et caisses de retraite, qui a fait de cette catégorie d'investisseurs les précurseurs de la finance durable dans les pays développés. En effet ces organismes sont gérés

par des conseils d'administration ou « board of trustees » représentant les salariés (dans les cas des fonds créés par des employeurs) et les bénéficiaires (les retraités), souvent réunis dans des syndicats de travailleurs, qui plaident pour la responsabilité sociale et une vision constructive pour les générations futures, au-delà du simple bénéfice financier attendu par les placements. Calpers, le fonds de retraite des pompiers de Californie, a longtemps fait figure de leader au niveau mondial pour ses prises de position en matière d'investissement durable, et le refus d'investir dans certaines activités. De même, dans les pays européens anglo-saxons, d'importants fonds de retraite notamment en Hollande et en Suède ont adopté un comportement pionnier en matière d'intégration de la responsabilité sociale ou la durabilité dans leurs modèles d'investissement. En Norvège, le fonds des retraites est également fonds souverain, il accumule les bénéfices de l'économie du pétrole en vue de capitaliser pour les générations futures. C'est le plus gros investisseur du monde, et il applique une stricte politique environnementale et sociale, et a notamment été l'un des premiers à désinvestir du secteur charbon. En France, la retraite par répartition fait que les Caisses de retraite sont moins volumineuses, mais il existe quand même un Fonds de Réserve pour les Retraites, le FRR, qui a également développé un cahier des charges strict en matière de responsabilité des investissements.

La plupart des pays d'Afrique francophone ont hérité du modèle français par « répartition » depuis les indépendances. « Dans un système par répartition, les cotisations des actifs sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. Ce système repose sur une forte solidarité entre les générations. Son équilibre financier est fonction du rapport entre le nombre de cotisants et celui de retraités.

Depuis le début des années 2000, certaines économies africaines ont fait des progrès remarquables en matière de réformes de leurs systèmes de sécurité sociale (inspirées de la réussite d'expériences en Amérique Latine). En Afrique le secteur des pensions reste peu important en termes absolus et en proportion du PIB, puisqu'il ne vaut qu'environ 100 milliards de dollars pour l'ensemble du continent hors Afrique du sud (qui à elle seule représente 3 fois plus).

Un rapport du World Social Protection estimait qu'en 2014/2015 plus de 80% des personnes âgées en Afrique subsaharienne ne reçoivent pas de pension vieillesse (pour moins de 10% dans les pays de l'OCDE). Les pays de la zone franc sont particulièrement à la traîne avec un total estimé à moins de 4 milliards de dollars à cette époque.

La conférence interafricaine de la prévoyance regroupe 15 pays d'Afrique francophone (UMOA, CEMAC, RDC et Comores, moins la Guinée Bissau). La CNAMGS est l'institution membre du Gabon. Ces institutions investissent l'essentiel de leurs ressources dans des dépôts à terme auprès des banques, instrument pourtant moins rentable que

⁵⁴ <https://actugabon.wordpress.com/2013/05/08/gabon-le-fonds-forestier-national-desormais-operationnel/>

les titres émis par les États et le secteur privé.

Un atout indéniable est la structure de la population africaine. En effet elle est constituée en grande majorité de jeunes, soit un âge médian d'environ 18 ans. C'est une opportunité pour les fonds de pension qui pourraient accumuler l'épargne de ces derniers pendant les 40 prochaines années. C'est un réservoir immense de capitaux à long terme pour le financement de l'économie réelle, notamment les infrastructures et le logement dont l'amortissement se fait sur de longues périodes. L'État gabonais devrait poursuivre la croissance du secteur des fonds de pension, notamment en encadrant le régime des cotisations obligatoires des employeurs et des employés, les incitations fiscales et la gestion professionnelle des actifs de ces fonds. Il est indispensable de promouvoir des autorités de réglementation indépendantes qui autorisent la détention de certains types d'actifs comme les infrastructures. Il est également opportun de considérer un régime de retraite complémentaire par capitalisation, en parallèle du système par répartition, tant pour ses bénéfices en faveur des retraités que pour son effet de levier sur la multiplication de l'épargne domestique.

Il va sans dire que la construction de ce marché aura le bénéfice de pouvoir compter sur l'expérience de ses pairs à l'étranger et méritera d'intégrer dès ses prémices des critères de développement durable dans sa palette d'investissements, à ouvrir. Une étude serait à produire dans ce secteur afin de proposer des pistes de modernisation et valorisation. Les obligations vertes sont typiquement le véhicule financier bâti pour répondre aux besoins des fonds de pension.

V-9 LES DIVERS FONDS PUBLICS INSTAURÉS PAR LA LOI

Devant la nécessité de financer ses différents projets dans le cadre des stratégies nationales, les équipes dirigeantes au Gabon ont toujours eu le réflexe de considérer la création d'un Fonds, à chaque fois spécialisé dans la thématique à laquelle il est censé apporter une réponse, en fonction de la priorité de la période.

LE FONDS FORESTIER NATIONAL (FFN)

Le tout premier véhicule financier public ainsi créé a été le Fonds Forestier National, à une époque où de nombreux pays optèrent pour une telle institution pour trouver une solution à la gestion forestière améliorée. Mis en place depuis 2010 dans le but de créer une véritable politique de gestion durable des ressources forestières du pays, le FFN⁵⁴ a été lancé officiellement en 2013. « La création du FFN répond à la nécessité de disposer d'une entité à même de mobiliser les ressources additionnelles au financement des projets et programmes de développement du secteur forêt-bois », a expliqué alors le Ministre des Eaux et Forêts dans son discours circonstanciel.

En adéquation avec l'ambition du gouvernement,

⁵² <http://www.programme-eva.org>
⁵³ <https://www.cbcc-cbcc.org>

qui est de donner une place de choix à la filière bois au Gabon, filière qui, au même titre que d'autres activités industrielles, sera l'une des voies de sortie de l'économie gabonaise de l'après-pétrole, le FFN avait à sa charge, diverses missions, parmi lesquelles le renforcement des capacités du secteur des eaux et forêts, la valorisation des biodiversités, la formation et la recherche dans le secteur eaux et forêts, une industrialisation plus poussée de la filière bois et la gestion durable des forêts. En charge du financement des projets du Ministère de tutelle, le FFN devait également s'occuper de la mise en exécution des activités prioritaires du secteur, parmi lesquelles le suivi des plans d'aménagement forestier, le reboisement, les inventaires du domaine forestier et la vulgarisation des résultats de la recherche forestière.

En juin 2020, le gouvernement confirme la suppression⁵⁵ de la loi, portant suppression du Fonds Forestier National (FFN), à la suite d'un débat controversé et polémique sur les services publics rendus par le fonds. Ces désordres font état d'une faiblesse des capacités fiduciaires des institutions financières publiques et incitent à mettre en place un programme robuste de renforcement des capacités en la matière.

LE FONDS DE SAUVEGARDE POUR L'ENVIRONNEMENT (FSE)

Il est prévu que soit créé un Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, conformément aux dispositions consacrées dans les articles 11 et 12 de la loi n° 007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise. Organisme public placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'environnement, le FSE jouira d'une autonomie de gestion administrative et financière. Instrument de financement indépendant, son rôle consistera, après mobilisation de ses partenaires nationaux et internationaux, à appuyer la mise en œuvre de :

- la réhabilitation des zones dégradées et des sites pollués ;
- l'assainissement des agglomérations du pays ;
- les campagnes de sensibilisation du public sur les questions environnementales ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines et logistiques de l'administration de l'environnement ;
- la conduite des études sectorielles en matière d'environnement ;
- l'appui aux collectivités locales et aux organisations non gouvernementales reconnues comme intervenant dans le domaine de l'environnement ;
- l'appui à certaines entreprises agréées œuvrant dans la lutte contre les pollutions ;
- la mise en œuvre des conventions internationales

⁵⁵ <https://www.gabonmediatime.com/gabon-le-gouvernement-confirme-la-suppression-du-cnap-du-bcpsge-de-lanpac-et-dautres-etablissements-publics/>
⁵⁶ En suivant une méthodologie proposée par le PNUD en 2011 « National Climate Funds : a Guidebook for Decision-makers » http://ext.bd.undp.org/CCED/bgdp/BGDP%20Materials/Review%20Documents/National_Climate_Funds_Guidebook_Draft_21June2011.pdf

et sous-régionales pertinentes en matière d'environnement ;

- l'équipement des laboratoires publics d'analyse des pollutions et nuisances.

La loi stipule également que les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement du FSE seront fixées par voie réglementaire. C'est ce qui a motivé l'élaboration du projet de décret portant création du FSE, en appui au manuel de procédures administratives, comptables et financières. Celui-ci prévoit notamment que le FSE jouira d'une autonomie de gestion administrative et financière. Placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement, le FSE sera géré par un Conseil d'Administration, une Direction Générale et une Agence Comptable.

En 2017, le FSE a bénéficié d'un appui de la Banque Africaine de Développement pour la préparation du projet de Décret, sa structure opérationnelle, une analyse SWOT, une analyse des besoins en ressources, une stratégie de mobilisation des ressources internes et internationales, et un plan d'investissement. Depuis, le projet est à l'arrêt et l'étape de l'opérationnalisation n'a pas été atteinte. Il mérite d'être relancé dans le cadre de la DGEPN.

LE FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FNDD)

En 2014, la promulgation de la Loi portant orientation du Développement Durable 002/2014 fit naître le concept de FNDD. En 2011, le PSGE prônait déjà la création d'un fonds de développement durable. Le FNDD a fait l'objet de travaux pour préparer son instauration, financés avec l'appui de la coopération française, abordés en 4 phases : (1) Définir les objectifs (2016) ; (2) Déterminer le capital (2016) ; (3) Insuffler une gouvernance efficace ; (4) Assurer une gestion fiduciaire saine ; (5) Soutenir des modalités d'exécution efficaces ; (6) Favoriser un système effectif de MRV⁵⁶. Tout comme le FSE, le FNDD est cependant resté pour l'instant à l'état embryonnaire.

LE FONDS POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La promulgation de l'Ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques, répond, 4 années plus tard, à la même dynamique et crée de facto un nouveau Fonds (Article 107) destiné au financement des politiques de lutte et d'adaptation au changement climatique. Le Fonds sera administré par l'Organe de Gestion des Enjeux Climatiques (Article 108), et ses attributions, son organisation et son fonctionnement seront fixés par voie réglementaire (Article 109).

Conclusion : De nombreuses ressources sont disponibles à l'international pour permettre à ces fonds de progresser dans leur conception et sauter le pas de la mise en fonctionnement. De plus, le Gabon dispose de budgets internes qu'il conviendrait de diriger vers ses institutions. Avant cela, il serait cependant opportun de mener une réflexion globale en amont, sur l'utilité et l'efficacité de disposer d'autant de coquilles vides, chacune nécessaire et

bien fondée mais aucune ne disposant de moyens. Par ailleurs, il faut mener une réflexion de fond sur la mobilisation du secteur financier incluant le secteur privé. La mise en œuvre du marché des émissions de gaz à effets de serre instauré par cette Ordonnance est une opportunité pour construire un véritable financement innovant, récurrent, pour le Gabon.

V-10 UNE INSTITUTION FINANCIÈRE POUR LES INFRASTRUCTURES : AFC

Plus largement, à l'échelle du continent, l'Africa Finance Corporation (AFC57) est une institution financière multilatérale africaine indépendante, détenue majoritairement par le secteur privé, qui fournit une expertise en matière de structuration de projets et du capital-risque pour répondre aux besoins pressants d'infrastructure, de capacité et de développement économique de l'Afrique. Avec 31 États membres et un historique d'investissement de plus de 8,7 milliards de dollars américains dans 35 pays d'Afrique dans les secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications, des industries lourdes et des ressources naturelles (pétrole, gaz, mines), AFC est une véritable institution panafricaine.



Ces dernières années, l'AFC a radicalement repensé son approche en réponse aux besoins toujours croissants des infrastructures africaines. Plutôt que de simplement financer des projets individuels, l'AFC cherche désormais à adopter une approche globale de l'investissement dans les infrastructures en cherchant à investir dans chaque étape de la chaîne de valeur en finançant des écosystèmes qui aident à intégrer les économies et les communautés ainsi qu'à transformer des vies. Le concept est intitulé l'investissement écosystémique.

⁵⁷ <https://www.africafc.org>

L'approche écosystémique a déjà produit des résultats économiques et sociaux positifs grâce à l'investissement d'AFC dans la Société Gabonaise de la Zone Économique Spéciale (GSEZ), désormais appelée ARISE Ports & Logistics. Depuis 2016, ARISE a pu développer un portefeuille de projets connectés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Gabon (Mauritanie, Côte d'Ivoire), ce qui a permis de générer plus de revenus de l'industrie gabonaise du bois en valorisant le bois dans la GSEZ et en exportant des produits à valeur ajoutée sur les marchés internationaux. La GSEZ a également débloqué l'exportation de manganèse gabonais, un minerai de plus en plus important à l'échelle mondiale. Surtout, et depuis sa création, la GSEZ a créé 4 000 emplois directs dans un large éventail d'emplois hautement et semi-qualifiés, contribuant ainsi au développement du Gabon.

En 2019, AFC a investi un total d'environ US\$ 247 millions pour acquérir 45 % de Nouvelle Gabon Mining (NGM), qui détient les droits sur deux actifs miniers de manganèse en production au Gabon, situés à Franceville et Okondja. Et ceci dans l'optique de bâtir l'écosystème productif autour de la GSEZ.

Les dirigeants d'AFC estiment que les 3 besoins aigus sur le marché sont (1) le capital initial de formulation/développement de projet, et (2) des solutions innovantes de réduction des risques des projets de construction, ainsi que (3) l'existence d'institutions en capacité de concevoir et gérer les montages financiers. AFC répond à ces 3 besoins. D'une part, l'institution dispose de sa propre facilité de préparation de projets, afin de permettre la réalisation des études préalables à tout développement de projet : note conceptuelle/ de formulation de projet, étude de pré faisabilité et faisabilité, étude d'impact environnemental et social, études spécifiques requise par le projet. De plus, AFC se positionne comme un acteur expert en structuration financière de projets complexes et propose des solutions pour alléger le «risque-pays» qui inhibe l'investissement étranger ; AFC a la capacité de monter un tour de table impliquant les autres acteurs du développement tels que la BAD ou la SFI, en favorisant le co-investissement.

L'objectif d'AFC est la livraison de solutions de financement pour des infrastructures qui peuvent résister à l'épreuve du temps et de la durabilité. Pour y arriver, les équipes AFC veillent continuellement à identifier les risques environnementaux et sociaux associés aux transactions. AFC utilise le système de sauvegarde environnemental et social proposé par la SFI, ce qui lui a permis d'être rapidement accrédité au Fonds Vert Climat dès 2016.

L'AFC a annoncé, mercredi 15 septembre, qu'elle prévoit de lever 500 millions USD au cours des douze prochains mois et 2 milliards de dollars US au cours des trois prochaines années pour financer des projets climatiques en Afrique. L'institution a fait savoir qu'elle a créé une branche indépendante de gestion d'actifs (Infrastructure Climate Resilient Fund) dans le cadre de sa volonté de lutter contre

la vulnérabilité de l'Afrique au risque climatique. Le fonds « renforcera la puissance dans la conduite de solutions d'infrastructure intégrées qui sont au cœur du développement de l'Afrique dans l'ère post-Covid », a déclaré le PDG d'Africa Finance Corporation. Et d'ajouter : « le Fonds pour la résilience climatique des infrastructures nous permettra de soutenir l'adaptation au climat ainsi que des projets qui réduisent les émissions de carbone et catalysent notre continent pour mieux reconstruire, avec des infrastructures durables et résistantes au climat ».

Le Gabon tirerait grand parti à s'asseoir avec les équipes d'AFC ou de la GSEZ afin de faire connaître ces initiatives et ouvrir les discussions sur les possibilités de promouvoir d'autres investissements, soit directs de la part d'AFC, soit en tant qu'entité accréditée et susceptible de soumettre des requêtes au GCF.

V-11 LES GESTIONNAIRES DE FONDS OU SOCIÉTÉS DE GESTION D'ACTIFS

Le rapport de PriceWaterhouseCoopers (PwC, Africa Asset Management 2020) sur l'industrie de la gestion d'actifs institutionnelle traditionnelle indique que le total des actifs en gestion en Afrique passerait de 634 milliards de dollars en 2014 à 1098 milliards en 2020, pour les pays qui ont misé sur le développement de leur secteur financier (Angola, Algérie, Tunisie, Égypte Maroc, Kenya, Botswana, Ghana, Nigeria, Afrique du Sud, Ile Maurice et Namibie, que l'on retrouve dans la liste des pays prioritaires Africains du Fonds Vert Climat). L'Afrique du Sud en représente les 2/3, grâce à une série de réformes et une réglementation adaptée. Il conviendrait d'établir une stratégie particulière pour favoriser l'éclosion de ce secteur au Gabon. La gestion de fonds est une activité prometteuse à haute valeur ajoutée créatrice d'emploi qui attire des profils pointus, présents dans la diaspora, et qui mériteraient d'être rattachés.

De nombreux fonds à destination de l'Afrique voient le jour ces derniers mois, ce qui témoigne de l'opportunité que le continent présente pour les investisseurs :

- <https://www.financialafrik.com/2021/09/29/rgreen-invest-lance-afrigreen-debt-impact-fund-son-1er-fonds-a-impact/>
- <https://www.financialafrik.com/2021/10/04/dpi-leve-lun-des-plus-grands-fonds-africains-a-900-millions-de-dollars/>

V-12 LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Le FMI veille à l'orthodoxie du système financier international. A ce titre il se préoccupe principalement des équilibres macro-économique. Cependant le FMI est engagé dans la mouvance actuelle qui gage de l'importance parmi les institutions financières et qui consiste à considérer le changement climatique comme une menace à l'équilibre de l'économie mondiale. En ce sens, bien qu'elles ne soient pas conditionnelles et ne fassent pas l'objet d'un reporting contraignant, des lignes directrices pour développer l'économie verte et diversifier les secteurs d'activités sont incluses dans le mécanisme élargi de crédit (MEDC) qui a récemment octroyé une ligne de US\$ de 553.2 millions au Gabon. Le programme vise à soutenir la réponse à court terme à la crise de la COVID-19 et à jeter les bases d'une croissance post-pandémie forte, verte, tirée par le secteur privé et qui profite à tous les Gabonais.

Un document conjoint Commission Européenne/OCDE/FMI sur «La budgétisation verte : vers des principes communs» a été présenté à la COP26.

Le FMI aide ses membres mondiaux à relever les défis du changement climatique pour lesquels les politiques budgétaires et macroéconomiques sont un élément important de la réponse politique appropriée. Les exemples d'appui comprennent :

- des orientations politiques telles que le prix plancher du carbone international qui pourraient amorcer une réduction des émissions de GES (Parry et al. 2021, encadré 11) ;
- le Programme d'évaluation macroéconomique et climatique (CMAP) aide les pays membres à intégrer le climat dans les cadres macro budgétaires, couvrant le risque climatique et la préparation, la stratégie nationale, l'atténuation, la gestion des risques, l'adaptation et les implications macroéconomiques de la politique climatique ;
- un cadre de gestion des finances publiques vertes (« Green GFP », voir Annexe I) pour soutenir les membres dans l'adaptation des pratiques de GFP existantes pour soutenir les politiques sensibles au climat ;
- un Cadre d'évaluation de la gestion des investissements publics sur le changement climatique (C-PIMA) pour évaluer la capacité d'un pays à gérer les infrastructures liées au climat à partir de l'adaptation au climat et perspectives d'atténuation.

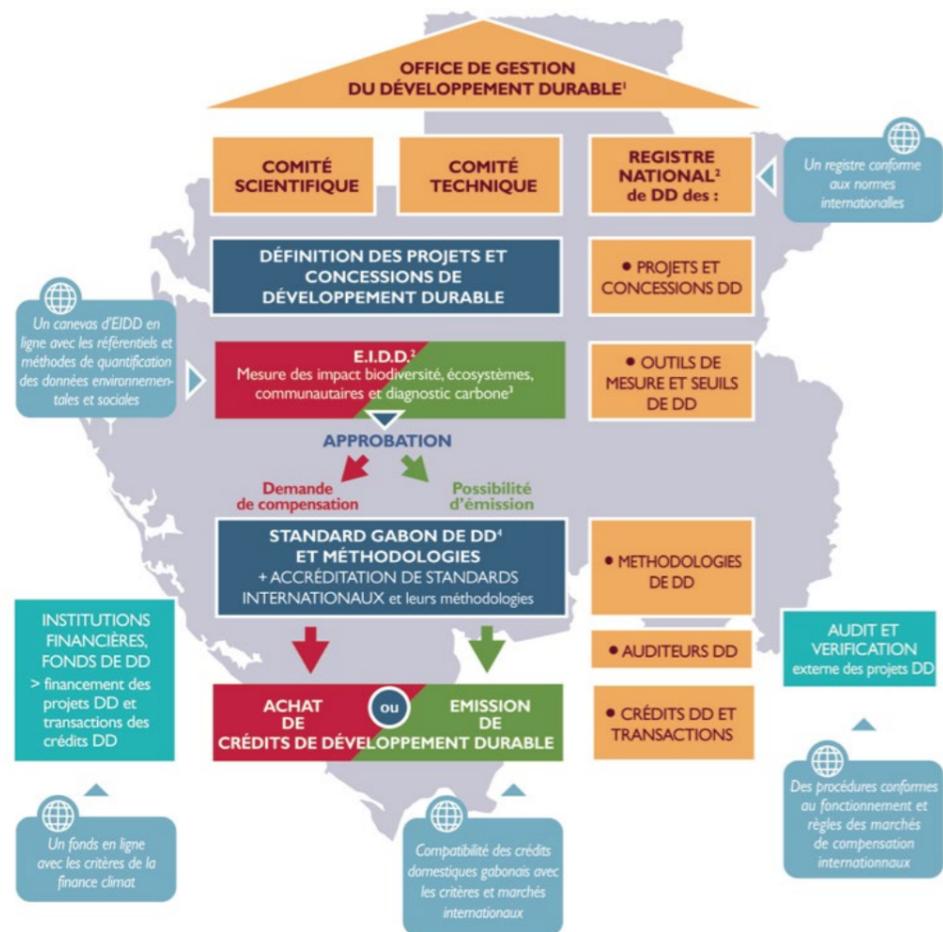
Conclusion : Matrice SWOT de l'univers Gabonais des fonds au regard de la Finance Durable :

| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d'étranglement et perte d'opportunité, risque de non-démarrage de l'économie verte |
|--|--|---|
| Facteurs internes (attributs des fonds actifs au Gabon) | <p>STRENGTH (FORCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Gabon est doté d'un Fonds Souverain, engagé dans l'action internationale pour la lutte contre les changements climatiques ✓ Le FGIS affiche sa stratégie de décarbonation de son portefeuille d'actifs ✓ Des fonds panafricains et autres institutions financières spécialisées dans les infrastructures et le soutien aux PME ont une stratégie d'investissement durable et certains sont actifs au Gabon ✓ La CCNUCC a mis en place divers fonds thématiques spécialisés sur l'environnement, le climat, l'adaptation, en appui aux pays en développement ✓ Deux jeunes fonds régionaux démarrent et sont gérés par la banque de développement de la CEMAC ✓ Le marché des Fonds de pension a un potentiel réel et se structure ✓ Plusieurs fonds publics sont créés par les Lois et sensés appuyer les politiques sectorielles vertes et climatiques de la République ✓ Le FMI soutient l'économie verte du Gabon | <p>WEAKNESSES (FAIBLESSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ En dehors du FGIS, les autres gestionnaires d'actifs privés nationaux ne sont pas engagés dans des initiatives de questionnement de leurs investissements au regard du risque climatique et des opportunités de l'économie verte ✓ En dehors d'AFC, les fonds panafricains pour les infrastructures ne sont pas actifs au Gabon ✓ Le potentiel d'appui d'I&P aux PME gabonaises est sous-utilisé ✓ Les Fonds régionaux font beaucoup d'annonces mais peinent à démarrer effectivement et n'ont pas encore financé de projets ✓ Le marché des fonds de pension est balbutiant et peu performant, pas du tout impliqué dans la réflexion sur ses investissements ✓ Un Fonds public a été actif mais dissout, les autres sont en attente de démarrage ✓ Le programme d'appui du FMI pour la reprise post-Covid mentionne l'économie verte mais n'en fait pas une condition |
| Facteurs externes (contexte international) | <p>OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'univers des fonds en soutien à l'économie verte se diversifie et se multiplie, tant pour les fonds privés que les fonds promus par les bailleurs ✓ De nombreuses initiatives internationales destinées au partage d'expérience sont disponibles ✓ L'effort collaboratif régional pour valoriser l'écosystème du bassin du Congo est reconnu au niveau mondial, prise de conscience sur le second poumon de la planète après l'Amazonie ✓ Les fonds de pensions sont leaders à l'international en matière d'inclusion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et peuvent servir d'exemple au système des retraites gabonais ✓ Le FMI s'implique de plus en plus dans la finance verte ✓ De nombreux exemples de fonds publics verts fonctionnels existent dans d'autres pays et pourraient servir d'exemple au Gabon | <p>THREATS (MENACES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les fonds verts étrangers se dirigent en priorité vers des pays où les conditions d'acceptation et d'accueil sont plus favorables qu'au Gabon, le Gabon fait preuve d'une certaine inertie quant à l'exploitation des opportunités internationales ✓ L'enjeu de bonne gestion et de succès du FEVAC et du F2BC représente un défi pour la BDEAC, qui doit être rapidement effective pour assoir la crédibilité des efforts de la sous-région ✓ Les fonds de pensions internationaux ne s'intéressent pas au Gabon du fait de sa notation à risque, ce qui fait perdre une catégorie d'investisseurs verts massifs, le climat des affaires doit s'améliorer au Gabon pour confirmer l'attractivité du pays ✓ La crédibilité des fonds publics gabonais successifs est entachée par leur manque d'effectivité |

VI- LES MARCHÉS-NICHE

VI-1 LE MARCHÉ DOMESTIQUE DES CRÉDITS GABONAIS

A la fin de la première phase du Protocole de Kyoto, qui a marqué le déclin du marché mondial de crédits de carbone issus du Mécanisme de Développement Propre (MDP), l'Autorité Nationale du MDP a organisé un Atelier pour ouvrir des pistes de réflexion sur les alternatives disponibles pour le financement de projets climatiques au Gabon – en juin 2013. Les 2 pistes d'activités suggérées en conclusion d'une étude préalable et de l'Atelier étaient le développement d'un outil Bilan Carbone spécifique au Gabon et la conception d'un marché domestique du carbone.



Avec l'appui de :
 1 : ADETEF
 2 : l'Union Européenne
 3 : Carbone 4
 4 : ECOCERT

Le concept de marché domestique a ensuite été repris dans la formulation de la Loi 002/2014 portant orientation du Développement Durable, et les initiatives de mise en œuvre menées en 2014-2015. Le concept de crédits gabonais étant plus large que les simples émissions de GES, la Loi prévoyant la possibilité d'élargir aux crédits biodiversité, écosystémiques, crédits de développement durable au sens large. Le marché de compensation national prévoyant le renforcement du système actuel d'étude d'impact, afin de générer une demande gabonaise de crédits de compensation. Les projets verts pouvant au contraire émettre des crédits, au terme d'une méthodologie éprouvée, validation par des organismes de certification. Tous les achats-vente de crédits étant domiciliés dans un Registre prévu à la CDC.

Depuis 2015 la mise en œuvre de la LODD a avancé essentiellement par la rédaction de textes juridiques complémentaires, le dernier en date étant l'Ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques. Il reste à éclaircir si cette nouvelle disposition vient remplacer ou compléter

le mécanisme prévu par le LODD, car la sémantique y est différente et principalement centrée sur les changements climatiques plutôt que le développement durable.

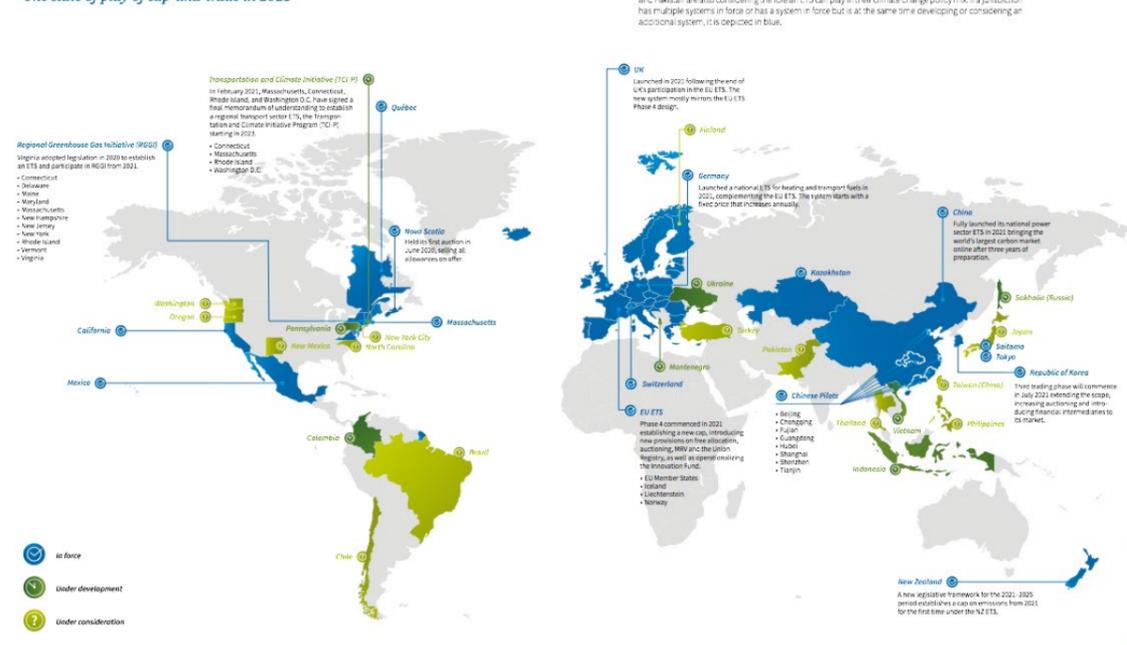
Dans les 2 cas est prévue l'instauration d'un Fonds de droit public, nommé Fonds National de Développement Durable (FNDD) ou Fonds National pour les Changements Climatiques. Le FNDD avait bénéficié en 2015 d'études préparatoires pour mettre en place sa gouvernance, ses sources de financement (dont une connexion attendue avec le Fonds Vert Climat), ses procédures de sélection de projets et allocation de fonds.

La nouvelle ordonnance remet d'actualité la question de la création effective d'un tel Fonds, quelle que soit sa dénomination. Une mise en cohérence devrait avoir lieu pour identifier quelle structure serait la plus utile et attendue dans le panorama des finances publiques durable, le Fonds de Sauvegarde pour l'Environnement (FSE), le FNDD ou le nouveau Fonds pour les Changements Climatiques ?

De côté de l'offre de crédits, des institutions comme l'ANPN sont en mesure de proposer des crédits écosystémiques ou même crédits « faune » (comme par exemple basés sur les bénéfices écosystémiques apportés par l'éléphant). Un appui financier et méthodologie est encore nécessaire pour faire aboutir ces recherches et les formaliser dans un modèle de crédit de reconnaissance internationale, mais le gisement d'idées est là et à portée de main.

EMISSIONS TRADING WORLDWIDE

The state of play of cap-and-trade in 2021



Avec la création de ce marché domestique de projets, longtemps incubé et susceptible de devenir réalité dans un avenir proche, le Gabon est en passe de se positionner comme pays en développement leader en la matière. Il existe de nombreuses initiatives de marchés domestiques à travers le monde (voir carte).

Le Partenariat International d'Action sur le Carbone (ICAP)⁵⁸ est un forum international pour les gouvernements et les pouvoirs publics ayant mis en œuvre ou envisageant des systèmes d'échange de quotas d'émission (ETS) pour les gaz à effet de serre. Ses membres ont la possibilité de discuter en profondeur des questions relatives au développement et à la mise en œuvre d'un ETS et de questions de compatibilité entre ETS, ainsi que de partager les meilleures pratiques, en vue de créer un marché mondial du carbone efficace. Le partenariat compte aujourd'hui 31 membres et 5 observateurs, parmi lesquels des autorités nationales, infranationales et supranationales des quatre continents.

Le Partnership for Market Readiness (PMR)⁵⁹ de la Banque Mondiale est un programme de soutien aux initiatives de marchés domestiques dans les pays en développement et pourrait venir en appui aux acteurs du Gabon en charge du montage d'une telle architecture pour faire des textes de Loi une réalité.

⁵⁸ <https://icapcarbonaction.com/en/ets-map>
⁵⁹ <https://www.thepmr.org>

VI-2 LE GABON PAYS LEADER EN MATIÈRE DE COMPENSATION CARBONE À L'INTERNATIONAL



En attendant la création de son marché national, et en attendant la mise en place dans le cadre des négociations climatiques d'un nouveau mécanisme de marché en remplacement des mécanismes obsolètes du Protocole de Kyoto, le Gabon s'est récemment distingué sur la scène internationale en arrivant à un accord avec le Gouvernement de Norvège. La Norvège, dans le cadre de CAFI60, a innové en créant des crédits-pilote validés sous un nouveau standard, ART (Architecture for REDD+ Transactions⁶¹). L'historique accumulé des politiques vertes du Gabon en matière de gestion des forêts a été ainsi primé au plus haut niveau de reconnaissance internationale. Les tonnes de CO₂ considérées captées par la forêt gabonaise grâce à l'encadrement des stratégies nationales représentent des crédits de carbone, vendus par le Gabon à la Norvège qui se porte acheteur pour compenser son niveau d'émissions et respecter les termes de ses engagements officiels en matière de lutte contre les changements climatiques.

Cet accord est d'autant plus remarquable que la communauté internationale peine à trouver un accord sur un mécanisme de marché mondial pour les crédits carbone forestiers.

VI-3 LA REMISE DE DETTE CONTRE PROJETS DURABLES (DEBT-FOR-NATURE SWAP⁶²)

Les swaps « dette / nature » ou « dette / environnement » ou encore « dette / climat » sont des transactions financières dans lesquelles une partie de la dette extérieure d'un pays en développement est pardonnée en échange d'investissements locaux dans des mesures de conservation de l'environnement.

Le Gabon s'est également distingué en la matière avec l'expérience réussie de la création de l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observation Spatiale (AGEOS), financée par la France dans le cadre de l'Accord de conversion de dettes de 2010 pour le développement durable des écosystèmes forestiers gabonais (9 M€)⁶³. Ce mécanisme est encore expérimental et il existe peu de cas effectifs en la matière, cependant le concept est considéré comme très prometteur par les gouvernements des pays développés pour soulager à la fois le problème de la dette des pays en développement et dégager des ressources pour l'économie verte. Le PNUD a créé une initiative pour explorer ces solutions et participé à de tels projets au Pérou, en Indonésie, à Madagascar et aux Seychelles.

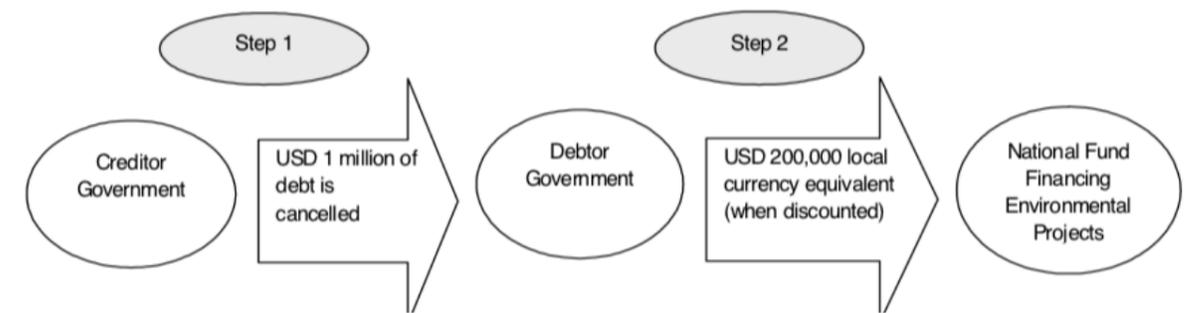
Le sujet a été débattu en Afrique dans le cadre de la conférence Finance Climat organisée par le Marché Commun des États d'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA) en août 2019, comme une nouvelle source pertinente de finance climat à explorer.

⁶⁰ <https://www.cafi.org/welcome>

⁶¹ <https://www.artredd.org/about/>

⁶² stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=557 et <https://www.sdfinance.undp.org/content/sdfinance/en/home/solutions/debt-for-nature-swaps.html#mst-5>

⁶³ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/politique-environnementale>



Historiquement le concept est né de la crise de la dette des pays d'Amérique Latine et Centrale dans les années 80. Les désastres et catastrophes climatiques grevant dramatiquement les budgets nationaux des îles des Caraïbes en particulier, le mécanisme a eu vocation à soulager la dette menaçant d'être impayée, et de diriger les sommes équivalentes (diminuées d'un décompte à négocier) vers des fonds nationaux destinés à financer des projets durables. L'idée mériterait d'être reprise comme financement alternatif pour les divers fonds publics nationaux créés par les Lois mais encore non-opérationnels. La figure 64 ci-contre schématise le mode de fonctionnement d'un tel échange entre deux pays.

A titre d'information, il convient de remarquer que ces solutions ont le vent en poupe dans des pays francophones voisins. Le 27 octobre 2021, Financial Afrik publie⁶⁵ que la France et la Côte d'Ivoire viennent de signer un 3ème accord en ce sens.

⁶⁴ <https://www.oecd.org/env/outreach/39352290.pdf>

⁶⁵ <https://www.financialafrik.com/2021/10/27/la-france-signe-un-3eme-contrat-de-desendettement-et-de-developpement-czd-au-profit-de-la-republique-de-cote-divoire/>

CONCLUSION : Matrice SWOT du Marché carbone et autres financements innovants au regard de la Finance Durable :

| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d'étranglement et perte d'opportunité, risque de non-démarrage de l'économie verte |
|---|---|--|
| Facteurs internes (attributs des financements innovants) | <p>STRENGTH (FORCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Gabon se positionne comme pays leader et pilote dans des expériences réussies de compensation carbone entre États et expérience réussie de remise de dette contre projet d'appui au développement durable ✓ Le Gabon a mis en place un cadre juridique ambitieux en matière de compensation des impacts des activités économiques par le biais d'un système domestique de crédits de développement durable ✓ Fort de ses plans et stratégies nationaux, le Gabon occupe depuis 2009 un place de leadership confirmé en matière de diplomatie verte, dans le cadre des initiatives internationales de conservation et de la CCNUCC | <p>WEAKNESSES (FAIBLESSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le corpus des textes juridiques qui permettrait au marché domestique des crédits climatiques ou de développement durable d'être effectif est encore incomplet et les travaux sont ralentis depuis 2015 ✓ Les acteurs économiques dans le pays ne sont pas informés des conséquences, contraintes et opportunités de ce marché domestique ✓ L'expérience pourtant réussie de remise de dette est restée un cas isolé et n'a pas été exploitée à plus grande échelle, ce sujet n'a pas été encore pris en charge clairement par une administration identifiée ✓ La connaissance générale de ces mécanismes par les acteurs de l'économie gabonaise est faible, et le niveau d'excellence du Gabon reste l'apanage d'une élite, le niveau de partage des connaissances est faible ✓ La multiplication des fonds publics établis par des textes de Loi mais jamais mis en œuvre fait perdre l'adhésion des acteurs de l'économie et l'intérêt de tels outils financiers qui pourtant ont fait leurs preuves dans d'autres pays |
| Facteurs externes (contexte international) | <p>OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il existe deux réseaux d'appui à la création de marchés domestiques de crédits de compensation, l'ICAP et le PMR, auxquels pourrait se joindre le Gabon ✓ Les négociations climatiques dans le cadre de la CCNUCC travaillent avec ardeur sur un nouveau mécanisme de marché international et le cas exemplaire de la transaction Gabon- Norvège dans le cadre de CAFI peut servir d'exemple et modèle pilote à répliquer ✓ Le marché volontaire des crédits carbone internationaux a le vent en poupe et remonte après des années de stagnation dues au démantèlement des mécanismes de Kyoto, ✓ De nombreux outils et standards rôdés qui permettent d'appréhender les calculs d'impact et de monétisation des activités de réduction d'émission ou de conservation de la biodiversité sont maintenant disponibles à l'international, promus par des bailleurs ou partagés entre réseaux de pairs | <p>THREATS (MENACES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les efforts pour créer un marché domestique et suivre les développements à l'international sont chronophages et risquent de décourager les acteurs ✓ Le Gabon étant un pays peu industrialisé et peu émetteur de gaz à effet de serre, il se doit de calibrer son mécanisme de marché à la juste taille pour ne pas créer un mécanisme coûteux et surdimensionné (favoriser un mécanisme de compensation de projets, plutôt qu'un « cap & trade » sectoriel ✓ Les mécanismes de remise de dette sont complexes à mettre en place et requièrent une excellente coordination entre les Ministère de l'Économie, des Finances, et de l'Environnement, les exemples à l'international peinent à se mettre en place malgré les avantages de cette solution ; il existe peu d'initiatives de bailleurs pour travailler sur cette opportunité |

VII- LES POLITIQUES

Les politiques d'économie verte et de développement durable au Gabon sont inspirées de la volonté politique exprimée au plus haut niveau de l'Etat et traduite dans le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE). Ce document de planification générale des investissements du Gabon, considère le développement durable comme la première fondation d'une croissance durable et inclusive, à l'instar des autres fondations que sont la gouvernance, les infrastructures et le capital humain.

Le cadre analytique de l'économie verte montre que sur la base des politiques publiques identifiées dans le PSGE et s'appuyant sur les trois piliers « Gabon vert, Gabon industriel et Gabon des services », à travers des actions d'économie verte inclusive et de transformation structurelle, le pays peut aboutir à une prospérité partagée porteuse de croissance durable, de bien-être humain, d'équité sociale et de préservation des ressources pour les générations actuelles et futures. Le PSGE vise donc, à l'horizon d'une génération, « un développement durable et une prospérité pour tous » produisant une classe moyenne majoritaire, une économie compétitive et s'appuyant sur des institutions solides.

Le développement des politiques publiques d'économie verte et de développement durable du Gabon appelle à une valorisation des filières du Gabon Vert qui suppose au préalable d'examiner les fondements et les supports du cadre systémique de mise en œuvre. En effet, le succès de la valorisation des filières du Gabon Vert dépend de la bonne coordination d'une démarche cohérente d'actions, articulée autour de cinq fondements garantissant le développement durable et le renforcement de trois leviers de compétitivité du Gabon Vert, à savoir : un dispositif institutionnel fort et cohérent, un cadre des affaires attractifs, et des formations adaptées aux besoins du Gabon Vert.66

VII-1 FONDEMENT 1 : UN CADRE JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Gabon a mis en place un cadre légal qui garantit la gestion durable et la protection de son capital naturel constitué de la biodiversité, des services écosystémiques et des autres ressources renouvelables et non-renouvelables. Sur le plan international, le Gabon a adopté et ratifié les trois grandes conventions de Rio, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention sur la Désertification et la Dégradation des Terres (CDDT), ainsi que les nombreux autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME).

Au plan national, la loi n° 002 du 1er août 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise et la loi n° 007 de la même date, relative à la protection de l'environnement, sont venues consolider un dispositif légal parmi les plus robustes et progressistes au monde en matière de développement durable.

Le tableau suivant donne les dates clés de l'engagement du Gabon dans la mise en place d'un cadre normatif de référence mondiale en matière de développement durable.

66 Cette vision de valorisation des filières du Gabon Vert est exprimée dans le Plan Opérationnel Gabon Vert à l'horizon 2025 : Donner à l'Émergence une trajectoire durable.

| Dates | ACTION ENVIRONNEMENTALE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE |
|-------|--|
| 1992 | Signature par le Président Omar Bongo Ondimba de la Convention sur la Diversité Biologique de Rio convention ratifiée par le Gabon en 1994 |
| 1993 | Adoption de la Loi 16/93 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement |
| 2002 | Décision du Président Omar Bongo Ondimba de classer 11% du territoire national en aires protégées à travers la création de 13 parcs nationaux et de créer le Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN) |
| 2009 | Participation active du Président Ali Bongo Ondimba à la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 15 à Copenhague de décembre 2009), avec un engagement pour un plan climat pour le Gabon |
| | Mai : Conférence d'Oslo sur la déforestation et le climat qui aboutit à un accord pour un nouveau partenariat mondial pour la protection des forêts tropicales; ce partenariat regroupe 9 pays et une quarantaine de pays forestiers parmi lesquels le Gabon |
| 2010 | Octobre : Le Président Ali Bongo Ondimba présente la déclaration de Libreville pour défendre la position commune des Etats africains à la Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique (Nagoya) |
| 2011 | Le Président Ali Bongo Ondimba présente les grandes lignes du Plan climat national à la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 17 -Durban) |
| 2012 | Présentation en Conseil des Ministres du projet de loi d'orientation sur le développement durable |
| 2014 | Adoption de la loi sur le développement durable en Août 2014 |

Source : Tableau construit à partir de la frise chronologique tirée du Plan Opérationnel Gabon Vert : Horizon 2025, p55.

LA LOI D'ORIENTATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi n°002/2014 du 1er août 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise est la pierre angulaire du Gabon Vert. Elle fonde la vision du développement durable en République Gabonaise. Elle fixe les orientations générales, les principes, les objectifs fondamentaux et les moyens d'action des pouvoirs publics, des opérateurs économiques et de la société civile pour assurer un développement durable du Gabon axé sur le bien-être des générations actuelles et futures. La loi sur le développement durable intègre les principes de préservation et de réhabilitation de l'environnement, fait écho aux normes techniques et instruments économiques afférents, et établit les responsabilités des différentes institutions et organisations impliquées dans la mise en œuvre du développement durable en République Gabonaise. Elle prévoit notamment la systématisation des études d'impact de développement durable, le renforcement des exigences en matière d'élimination des déchets et des produits dangereux ainsi que la mise en place de seuils de contamination au-dessus desquels il convient de déployer des actions de réparation. Cette loi introduit des innovations parmi lesquelles la création d'obligations visant à compenser les impacts négatifs par l'acquisition de crédits de développement durable, ainsi que tout le dispositif institutionnel en charge de garantir la fiabilité des

échanges de crédits de développement durable et l'homogénéité des pratiques de développement durable au Gabon. La loi prévoit également les instances, outils et pratiques de reporting environnemental des engagements gabonais à destination des institutions internationales.

LA LOI RELATIVE À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, PORTANT CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les aspects liés à la lutte contre les pollutions de l'environnement et à l'aménagement du cadre de vie sont plus particulièrement traités par la loi n°007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise. Cette loi institue des principes qui tendent à instaurer la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, la lutte contre les pollutions et nuisances, l'amélioration et la protection du cadre de vie, la promotion de nouvelles valeurs et activités génératrices de revenus liées à la protection de l'environnement ainsi qu'à la sauvegarde du milieu naturel. Le nouveau code de l'environnement intègre également la problématique du changement climatique et prévoit le développement de la fiscalité environnementale afin de mobiliser les ressources internes de financement vert. La volonté du Gouvernement de donner une place plus importante à chacune de ces thématiques va s'appuyer sur la révision des textes réglementaires

dans les différents secteurs du Gabon Vert.

LE CODE FORESTIER ACTUALISÉ POUR ASSURER LA GESTION DURABLE DE L'ENSEMBLE DES FORÊTS

Le code forestier de 2001 faisait de l'aménagement durable des exploitations forestières une obligation pour tous les acteurs. Ce code prévoyait la signature par les exploitants forestiers de conventions provisoires d'aménagement, d'exploitation et de transformation (CPAET) et un engagement progressif dans un processus d'aménagement durable conduisant au statut de concession forestière sous aménagement durable (CFAD). L'actualisation du code forestier répond au besoin d'étendre ces principes de protection et d'aménagement durable à l'ensemble des écosystèmes aquatiques continentaux et des forêts, en intégrant les nouveaux mécanismes prévus par les lois d'orientation du développement durable et de protection de l'environnement.

LE CODE SPÉCIFIQUE POUR LA VALORISATION DES PFNL

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) constituent une richesse inexploitée et parfois menacée, comme peut l'être la plante d'iboga, qui fait l'objet d'une surexploitation. Le cadre réglementaire spécifique aux PFNL doit ainsi être créé afin d'appliquer au Gabon les orientations du protocole de Nagoya relatives à la protection des ressources locales et à la lutte contre le pillage économique, social et environnemental dans l'exploitation des PFNL. Cette réforme visera également à la mise en conformité du Gabon avec le Traité de Madrid sur la propriété intellectuelle, qui permettra la labellisation et la certification des PFNL, axées sur la conservation et l'exploitation durable des ressources, ainsi que leur reconnaissance internationale protégeant les droits communautaires et nationaux gabonais.

LA NOUVELLE LOI SUR LES PARCS NATIONAUX QUI RENFORCE LES GARANTIES DE PROTECTION DES AIRES PROTÉGÉES

En plus des 13 parcs nationaux, où la protection de la nature est sanctuarisée par la loi, le Gabon dispose de deux réserves de faune et de 6 domaines de chasse. Cependant, des concessions forestières, minières et pétrolières se situent dans certaines aires protégées, entraînant des conflits d'usage et de droit qui soulignent la nécessité de garantir l'effectivité de la protection des aires protégées et préciser les règles de gestion y afférentes. Au regard des proportions militaro-industrielles prises par le braconnage animal et végétal, mais également dans le souci d'étendre la sanctuarisation des espèces à de nouveaux territoires, notamment maritimes, le cadre réglementaire régissant la protection des aires protégées sera actualisé. La nouvelle loi sur les parcs nationaux dotera l'Agence Nationale des Parcs Nationaux de pouvoirs de contrôle plus étendus. Elle permettra également d'étendre le périmètre

de sauvegarde des habitats et espèces sauvages à l'espace maritime. Le Chef de l'État gabonais a dans cette optique pris la décision en 2014 de créer des parcs maritimes sur une étendue représentant 23% des eaux territoriales de la Zone Économique Exclusive gabonaise.

LE DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE ENCADRANT L'ACTIVITÉ DE CHASSE ET DE COMMERCIALISATION DE LA VIANDE DE BROUSSE

Au-delà de la préservation à l'intérieur des aires protégées, la protection de la faune doit être intégrée à une réflexion plus large liée à l'encadrement de la filière viande de brousse, dont la réglementation doit permettre la génération de revenus pour les populations tout en garantissant le renouvellement dans le temps de la ressource faunique. A cet effet, le cadre de régulation de la chasse devra tenir compte des niveaux de reproduction des différentes espèces, afin d'imposer des règles de protection plus contraignantes pour les espèces à faible taux de reproduction (éléphants, singes, hippopotames), et plus souples pour les espèces à fort taux de reproduction (porcs-épics, gazelles).

LE CODE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE ACTUALISÉ QUI PROMeut LA BIOSÉCURITÉ ET LA SANTÉ ALIMENTAIRE

La déclinaison des orientations de développement durable et de protection de l'environnement appelle une actualisation du code de l'agriculture défini par la loi 22/2008, qui garantisse une alimentation saine ainsi qu'une protection épidémiologique et sanitaire. Le nouveau code de l'agriculture et de l'élevage intégrera les principes de développement durable et de protection de l'environnement fixés par les lois d'août 2014, ainsi que des mesures de biosécurité et de préservation de la santé alimentaire. Le code de l'agriculture intégrera également les dispositions de la loi 02/2013 du 6 février 2013 portant extension du régime fiscal et douanier incitatif en faveur des exploitants agricoles, qui visent à faciliter l'investissement agricole.

LE CODE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE QUI ENCADRE DES FILIÈRES ÉCORESPONSABLES

La Loi n°015/2005 portant code de la pêche et de l'aquaculture fixe les orientations de gestion de ce secteur. Cette loi n'a toutefois pas encore été traduite par des textes réglementaires. Le manque de clarté concernant les droits et obligations des acteurs concourt au développement des activités informelles et représente une perte significative de recettes potentielles pour l'État. Les écosystèmes aquatiques sont par ailleurs soumis à des pressions qui menacent dangereusement le renouvellement de la ressource pélagique et détériorent les équilibres écosystémiques.

LE CODE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'énergie constitue un aspect fondamental de toute politique de développement durable. Au Gabon, la question de l'efficacité énergétique est un élément déterminant, dans un pays largement pourvu en ressources énergétiques naturelles. Le code de l'efficacité énergétique doit permettre d'harmoniser les règles et bonnes pratiques pouvant conduire à un objectif national de réduction des consommations énergétiques, similaires à l'effort européen de diminution de 20% de l'énergie consommée.

VII-2 FONDEMENT 2 : UNE CONNAISSANCE ACTUALISÉE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES

Cette connaissance repose sur un inventaire permanent des écosystèmes et des ressources naturelles afin de permettre la construction et l'actualisation d'une base de données pertinente sur la biodiversité gabonaise. L'enjeu est développer une connaissance scientifique qui est un fondement essentiel pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel. Au Gabon, ce savoir demeure trop parcellaire, quand il n'est pas inexistant. A ce titre, un travail d'inventaire est indispensable à la compréhension des caractéristiques des écosystèmes, qui permettront d'en assurer une gestion durable. Ce processus d'inventaire, long, méticuleux, laborieux et rigoureux, nécessite de mobiliser des ressources humaines et financières nationales et internationales. Cette démarche d'inventaire s'attachera aux enjeux de connaissance liés à la forêt, à la faune, à la flore, à la ressource en eau, à la ressource halieutique, aux caractéristiques agricoles et au potentiel énergétique.

La mise en place d'observatoires sectoriels doit permettre également de développer une intelligence dynamique des écosystèmes, avec une vision des stocks, des flux de prélèvement et de leur impact sur l'environnement. Si la connaissance des ressources est un préalable à leur gestion durable, celle relative aux modes de valorisation et à leurs impacts est toute aussi déterminante. Il est donc essentiel que le Gabon se dote de moyens d'observation et de centralisation des données pour produire une analyse dynamique des besoins en termes de préservation et de gestion durable, ainsi que des meilleures pratiques d'exploitation. La création d'observatoires sectoriels répond à cette attente.

L'OBSERVATOIRE DE LA FORÊT

L'observatoire de la forêt est une cellule statistique et un centre d'analyse rattaché au Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres. Il centralise les données produites par les inventaires de la forêt, de la faune et des écosystèmes aquatiques.

Ces données sur les stocks seront croisées avec le suivi des prélèvements et des impacts liés à l'activité des forestiers, des chasseurs et de l'ensemble des filières liées à l'écosystème forestier. Sur cette base de connaissances, l'observatoire de la forêt produira une analyse à destination des décideurs publics et de la communauté scientifique sur les pratiques les mieux adaptées et les plus ciblées de régénérations végétale et forestière, ainsi que sur les usages potentiels de valorisation des essences de bois ou de produits forestiers non ligneux.

L'observatoire de la forêt appuiera également la réflexion sur les autres modalités de valorisation des potentiels forestiers du Gabon, comme la valeur de la séquestration du carbone par la forêt. L'observatoire de la forêt produira les analyses nécessaires à la prise de décision pour une protection de la faune efficace et pour l'identification des espèces les moins vulnérables susceptibles d'être inscrites dans les plans de chasse contrôlés, pour la filière viande de brousse. L'observatoire de la forêt permettra également de suivre dans le temps les écosystèmes aquatiques pour s'assurer de leur préservation et valoriser les services écosystémiques qu'ils sont en mesure de rendre.

L'OBSERVATOIRE DE LA PÊCHE

L'observatoire de la pêche est une cellule statistique et d'analyse rattachée à la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture. Il centralise les données produites par l'inventaire de la ressource halieutique et des écosystèmes aquatiques. Il suit également l'activité des filières pêche et aquaculture, maritimes et continentales, pour mesurer leurs niveaux de prélèvements de la ressource. L'observatoire de la pêche produira des analyses qui permettront de déterminer de manière périodique les zones interdites de pêche, telles que les zones de reproduction et les frayères, ainsi que d'identifier les périodes de repos biologique. L'observatoire évaluera les systèmes de pêche pour déterminer ceux qui sont les plus efficaces et les moins impactant pour l'écosystème, conformément à l'objectif d'une pêche et d'une aquaculture écoresponsables.

Les normes encadrant la taille des armements, des engins de pêche et des quantités autorisées de captures s'appuieront sur les analyses actualisées produites. Enfin, dans la perspective de l'accord de pêche sous régional, les analyses de l'observatoire de la pêche serviront à justifier la détermination des revenus versés ou des quotas de pêche réservés au titre de contreparties à l'accès à la ressource.

LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'ANALYSE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Les maladies animales constituent un frein important et réhibitoire au développement de l'élevage. La mise en place d'un dispositif de surveillance

épidémiologique efficace est un facteur-clé de succès pour cette filière et un élément d'attractivité important pour l'investissement privé dans le secteur. Le dispositif de surveillance épidémiologique du Gabon s'appuiera sur une collecte rapide de l'information auprès des éleveurs, sensibilisés à la question et dotés de moyens de transmission immédiate de l'information, qui pourrait, par exemple être transmise par le biais d'un SMS d'alerte, gratuit, envoyé à un numéro vert.

Le service vétérinaire officiel, doté de moyens logistiques de déplacement rapide et de capacités techniques de diagnostic en laboratoires mobiles, sera placé en capacité de réponse rapide aux alertes épidémiologiques. Une base de données informatique compilera ses informations dans le temps et permettra de produire l'analyse nécessaire à la mise en place du système national de biosécurité, en identifiant les épizooties fréquentes, leur présence résiduelle et les risques de propagation. Le centre d'analyse épidémiologique, rattaché au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire, fournira les analyses permettant de déterminer les campagnes de vaccination et, en cas de crise épidémiologique, la mise en quarantaine d'une exploitation voire d'un territoire.

L'OBSERVATOIRE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES RESSOURCES HYDRIQUES

La mission de l'observatoire des écosystèmes aquatiques et des ressources hydriques est triple : actualiser la carte hydrologique du Gabon, identifier les meilleures zones de captage, garantir la qualité et la quantité d'eau pour tous les usages. Pour ce faire, il exploitera les données fournies par l'inventaire des écosystèmes aquatiques et par la caractérisation des eaux de surface et des eaux souterraines. En lien avec le Système d'Information Environnementale, l'observatoire collectera les données sur les impacts environnementaux des activités humaines sur la ressource aquatique. Il contrôlera également les déversements sauvages de vidanges de fosses dans les agglomérations urbaines et les pollutions sauvages de certains opérateurs économiques.

A partir de ces différentes informations, l'observatoire produira un état des lieux périodique de la ressource en eau, localisant les eaux potables et les eaux polluées, qu'elles soient de surface ou souterraines. Ses analyses détecteront les évolutions de tous les paramètres aquatiques (chimiques, physiques et bioécologiques) qui permettront d'améliorer l'état écologique de ces milieux.

L'OBSERVATOIRE DE L'ÉNERGIE

L'observatoire de l'énergie oriente le débat et la prise de décision publics en matière de production et d'efficacité énergétiques. Cette

mission sera effectuée sur la base de l'inventaire de la biomasse, des études de caractérisation des potentiels économique et environnemental de nouvelles énergies renouvelables, du suivi du réseau de distribution d'énergie et de l'observation des consommations. L'analyse de ces données permettra d'orienter le gouvernement dans les actions les plus efficaces à mener, contribuant à l'atteinte des objectifs d'une énergie « propre » à 100% en 2025 et d'au moins 20% d'économie sur la consommation d'énergie en 2013. L'observatoire orientera également le choix des investissements publics ou en partenariat public-privé présentant le meilleur rapport opportunité/coût pour la production de nouvelles énergies renouvelables.

LE SYSTÈME D'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Les informations caractérisant l'état de l'environnement sont diverses et nécessitent des moyens importants de collecte, de mise en relation et de traitement pour produire une analyse pertinente. Le Système d'Information Environnementale (SIE) évoque l'infrastructure de collecte et de traitement informatiques des éco-données dans un référentiel intégré, assurant une disponibilité optimale de cette information. Les éco-données peuvent résulter d'informations satellitaires, de résultats d'enquête ou d'études d'impact environnemental, des données de capteurs ou de relevés de terrain. La mise en relation de ces données et le suivi de leur évolution nécessite une modélisation rigoureuse. Le SIE permettra de caractériser précisément les niveaux de pollution ou la qualité sanitaire de l'environnement. L'alimentation des données du SIE requiert la mise en place d'un groupe de travail pluripartite regroupant les administrations et opérateurs de l'État concernés par ce suivi, ainsi que certains centres de recherche et ONG impliqués dans le suivi de ce type de données.

VII-3 FONDEMENT 3 : UNE AFFECTATION ET UN AMÉNAGEMENT DURABLES DU TERRITOIRE

La connaissance précise des caractéristiques des écosystèmes permet d'affecter le territoire aux meilleurs usages environnementaux et économiques. En fonction des objectifs nationaux et au regard des caractéristiques locales, le territoire national sera délimité et affecté à différents usages qui s'inscriront dans une logique synergique globale. La sanctuarisation de certaines parties du territoire concourra au repos biologique et au renouvellement du stock du capital naturel, qui profitera à d'autres territoires où la logique de valorisation de ces ressources sera prééminente. Chaque usage affecté au territoire s'accompagnera de droits et contraintes spécifiques à cette affectation, faisant l'objet de plans de gestion qui seront contrôlés.

LE GABON S'EST ENGAGÉ À SANCTUARISER 25% DE SON TERRITOIRE

Le Gabon a affirmé sa volonté de poursuivre son effort majeur de protection de sa biodiversité. Le premier jalon important date de la création des parcs nationaux en 2002, qui a conduit à sanctuariser 21% du territoire terrestre gabonais. Il s'agit, en plus des 13 parcs nationaux, des 9 sites RAMSAR (Convention relative aux zones humides d'importance internationale) et des réserves de faune et de chasse. L'effort de conservation sera désormais étendu au territoire maritime, avec la création de parcs marins, sur une superficie couvrant 23% de la Zone Économique Exclusive gabonaise. Le parc de Mayumba, premier lieu de nidification des tortues luth dans le monde, sera étendu de 27 000 km² sur sa façade maritime, de sorte à protéger cette espèce menacée dans la phase critique de ses déplacements en zone gabonaise. Les zones d'estuaire, dont les services écosystémiques sont importants pour la reproduction des espèces aquatiques, feront également l'objet d'une protection renforcée.

LA SANCTUARISATION D'ESPACES PROTÉGÉS EST INDISPENSABLE À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AU GABON

La préservation de la biodiversité implique de protéger les espaces naturels des interventions humaines nuisibles aux équilibres des écosystèmes. La stratégie, à horizon 2020, de la convention mondiale en faveur de la biodiversité, dite des objectifs d'Aichi, prévoit dans son article 11 que 17% des zones terrestres et 10% des zones marines et côtières soient conservées. Le Gabon entend aller au-delà de ces objectifs en sanctuarisant près de 25% de son territoire.

Cet engagement fort répond à la fois à des objectifs environnementaux et économiques. En effet, l'espace maritime gabonais est l'objet de surpêche ou de pêcheries ayant des impacts négatifs sur les espèces halieutiques et les écosystèmes vulnérables. En conséquence, les stocks de ressources halieutiques s'amenuisent dans le temps et les écosystèmes aquatiques se dégradent. De ce fait, les niveaux de capture diminuent et les services écosystémiques rendus par les milieux naturels s'estompent progressivement. La création des parcs maritimes vise à assurer le repos biologique des espèces halieutiques, en diminuant les prélèvements dans les zones et les périodes de reproduction de ces espèces. Ces parcs maritimes préserveront la diversité biologique en protégeant les espèces menacées tout en améliorant les niveaux de captures dans les zones de pêche de la ZEE gabonaise, du fait d'un stock de pélagiques renouvelé.

LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

La sanctuarisation des aires protégées est précisée par des plans d'aménagement et de gestion qui définissent les règles applicables aux différentes parties prenantes relativement à l'accès, la protection, la réhabilitation et les usages liés à l'écosystème protégé. Ces plans tiennent compte des caractéristiques géographiques, biologiques, sociales, culturelles et économiques spécifiques à chaque aire protégée. Sur cette base, les plans d'aménagement et de gestion visent la protection des milieux naturels. Ces aménagements comprennent les infrastructures et équipements des parcs, le renforcement de leurs moyens et capacités de surveillance, ainsi que la régénération, la reforestation ou la réintroduction d'espèces visant à réhabiliter les milieux naturels.

LE PLAN NATIONAL D'AFFECTATION DU TERRITOIRE

Aussi, la mise en place de règles d'aménagement adéquates permettra de valoriser durablement le territoire. Ce qui montre l'importance du Plan National d'Affectation du Territoire (PNAT). Ce plan est le cadre général dans lequel s'inscrivent les différents schémas d'aménagement du territoire. Ces schémas d'aménagement assurent, aux différents échelons, que sont respectés les équilibres sociaux, économiques et environnementaux, pour un développement harmonieux du territoire national. A cet effet, le Schéma Directeur National d'Infrastructure (SDNI), qui intègre les infrastructures de transport, énergétiques et numériques, systématise les études d'impact social, économique et environnemental des opérations d'aménagement d'envergure nationale et provinciale, afin de garantir leur synergie avec les objectifs définis au niveau national. À l'échelon local, les règles d'aménagement durable seront définies par des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, dont l'usage sera systématisé dans chaque chef-lieu de province, puis déclinés en Plans d'Occupation des Sols au niveau communal.

Le Plan National d'Affectation du Territoire (PNAT) est la démarche intégrée promue par l'État Gabonais pour affecter son territoire terrestre et maritime aux meilleurs usages. Le territoire national est l'objet de processus d'affectation disséminés au sein de plusieurs administrations qui fonctionnent en mode cloisonné. Cette situation a conduit à un imbroglio juridique et technique qui se traduit par plusieurs dysfonctionnements sur l'affectation des terres. Parmi ces dysfonctionnements, on compte l'empiètement de certains permis forestiers, miniers et pétroliers sur des aires protégées, ou encore la sur-allocation de permis forestiers rendant indisponibles les surfaces adaptées aux activités

agricoles et pastorales. Face à cette situation, le PNAT vise à garantir l'équilibre environnemental, social et économique entre les différents usages des terres au Gabon. Il garantira également la non-superposition d'usages parfois contradictoires pour un même espace, qui est une situation récurrente.

L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU CADRE DE VIE

L'amélioration du cadre de vie est une préoccupation centrale des citoyens gabonais. A Libreville, la capitale, où réside un peu plus de la moitié de la population gabonaise, 80% des habitants vivent dans des quartiers dits « sous-intégrés ». Ces quartiers sont dépourvus de système d'assainissement, de ramassage des déchets, mal desservis par les réseaux de transport public et sont faiblement connectés aux réseaux d'énergie, d'eau et de communication.

Les habitants de ces quartiers, les « mapanes » dans le langage populaire, souffrent de conditions de vie précaires, notamment dues à l'insalubrité de l'environnement, qui favorise le développement de maladies. Ces dernières se propagent du fait d'une consommation croissante d'eaux issues de forages effectués dans des nappes phréatiques polluées. La transmission des maladies est également liée à la précarité des conditions d'hygiène, avec la prévalence de latrines à ciel ouvert et le non-traitement des boues de vidange rejetées telles quelles dans la nature.

Pour l'ensemble des citadins des quartiers sous-intégrés sur le territoire national, l'amélioration du cadre de vie est liée au ramassage des déchets, à un environnement assaini, à la viabilisation de parcelles constructibles, à l'accessibilité des services publics de base. Le Plan Stratégique Gabon Émergent enclenche sur l'ensemble du territoire les conditions de réalisation de cette amélioration du cadre de vie à horizon 2025. Dans sa composante « aménagement du territoire », le pilier Gabon Vert répond au défi d'accès aux services sociaux de base dans les quartiers sous-intégrés.

L'amélioration du cadre de vie implique au Gabon un schéma directeur national de traitement des déchets solides et liquides, la mise en service de centres de traitement des déchets dans les grandes agglomérations, l'assainissement des eaux pluviales et usées en milieu urbain, le programme d'aménagement des bassins versants à Libreville et Port-Gentil (les principales villes du pays), la construction de stations de traitement des boues de vidange à Libreville et dans les capitales provinciales, et la gestion des pollutions urbaines et industrielles.

VII-4 FONDEMENT 4 : LA RÉGULATION DU PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES

Le prélèvement des ressources naturelles doit être régulé pour en assurer le renouvellement durable et protéger la biodiversité, afin de permettre à la biocapacité de jouer son rôle naturel de régénération des ressources renouvelables et non-renouvelables.

En l'absence de réglementation encadrant l'exploitation d'une ressource naturelle, les populations et agents économiques sont très rarement amenés à prendre en compte les risques collectifs induits par leur activité. Cela est d'autant plus le cas lorsque les connaissances scientifiques sont lacunaires, incertaines et controversées et que les responsabilités en jeu sont mal définies ou restent en suspens. Ce constat explique les situations de surexploitation des ressources à court terme par certains opérateurs, qui nuisent au renouvellement du capital naturel et à la préservation des intérêts des générations futures.

Pour remédier à ce type de situation, l'État gabonais entend encadrer et réguler le prélèvement des ressources naturelles et s'assurer de la mise en œuvre des dispositions retenues, à travers le contrôle du respect des normes. Cette régulation se traduira par des limitations des périodes de prélèvement, des quantités à prélever pour une ressource donnée et du périmètre autorisé de ressources exploitables.

A cet effet, l'État régulateur obtiendra les informations nécessaires pour contrôler et encadrer les filières impactant les ressources naturelles. L'État formalisera des procédures de contrôle pour s'assurer du respect des cahiers des charges adoptés pour l'exploitation des ressources naturelles dans les différents écosystèmes.

ENCADRER LA CHASSE ET SENSIBILISER LA POPULATION RURALE POUR UNE FILIÈRE VIANDE DE BROUSSE DURABLE

Les populations rurales du Gabon dépendent de la viande de brousse pour satisfaire l'essentiel de leurs besoins en protéines. Le processus d'exode rural a contribué à exporter ces habitudes de consommation en milieux urbains, créant ainsi un marché commercial informel pour ce type de produit. La consommation de viande de brousse est estimée au Gabon entre 20 000 et 30 000 tonnes/an, pour une valeur économique avoisinant 12,5 milliards de FCFA, selon un rapport de la convention sur la biodiversité.

Compte tenu des enjeux liés à la gestion de la faune sauvage, il devient nécessaire d'élaborer des politiques qui tiennent compte des impératifs de la conservation ainsi que de la satisfaction des

besoins alimentaires des populations. Sortir la filière viande de brousse de l'informel et réglementer la chasse deviennent des nécessités pour encadrer le prélèvement des ressources fauniques. Dans ce cadre, les communautés rurales et les chasseurs individuels souscriront à des conventions de chasse déterminant les périodes de chasse, les espèces capturables, les caractéristiques des animaux abattables, les maxima de captures. Les chasseurs s'inscriront dans un suivi de la traçabilité de leurs prises et s'engageront à communiquer à l'administration un bilan des captures de la saison de chasse. Les communautés de chasseurs seront sensibilisées à l'intérêt de cette traçabilité qui améliore à court terme la valeur marchande de leurs captures.

LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION ILLÉGALE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Le prélèvement de la ressource faunique alimente un trafic national et international qui s'inscrit pleinement dans l'illégalité. Face au braconnage, il convient de renforcer les mesures de dissuasion et de répression. Le Gabon, engagé dans le Plan d'extrême urgence de lutte anti-braconnage qui regroupe les six pays membres de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale, renforce ses capacités de lutte contre les braconniers, notamment dans la zone du parc de Minkébé.

Les patrouilles militaires y ont été renforcées et les opérations de délogement des camps de braconniers se sont multipliées. Ces efforts seront étendus à l'ensemble des zones à risque sur le territoire national et seront portés par une instance de coordination de l'effort militaire relatif à la sauvegarde de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, le Centre de Protection des Ressources Naturelles (CPRN). Au sein de cette instance, les forces d'intervention de l'armée et de la police nationale coordonneront leurs actions avec les agents des Eaux et Forêts et les conservateurs de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Par ailleurs, la gestion des conflits homme-faune permettra d'associer les populations riveraines à l'effort de conservation, et de les dissuader de faciliter la tâche aux braconniers. Couplé au renforcement de l'arsenal juridique de pénalisation du braconnage, ce dispositif opérationnel contribuera ainsi à préserver la ressource faunique et végétale des prélèvements illégaux.

MAÎTRISER ET RATIONALISER L'OCTROI DES LICENCES DE PÊCHE

1200 pirogues, 26 chalutiers côtiers et plus d'une quarantaine de senneurs de thon constituent la flotte légale au Gabon. Le pays compte également un nombre élevé de bateaux artisanaux illégaux sur son territoire, bien que des efforts d'inventaire

des opérateurs et de rationalisation de l'octroi des licences aient été menés. Chaque année, l'Etat élabore un cahier des charges des titulaires de licences de pêche, puis publie dans les journaux nationaux les conditions et pièces à fournir pour bénéficier d'une autorisation de pêche pour l'année à venir. Une inspection des embarcations et des engins de pêche pour tous les demandeurs d'autorisation est systématiquement menée. Une commission d'attribution des licences de pêche détermine ensuite les types d'embarcation et le nombre de bateaux autorisés par zone de pêche.

En fonction de la résilience des différentes espèces halieutiques, l'Etat définit des quotas annuels de captures et les périodes d'autorisation de pêche, espèce par espèce, à répartir en fonction du stock existant, de la migration des bancs de poissons, des périodes de reproduction et du nombre d'exploitants. L'objectif est de déterminer le niveau d'effort de pêche requis qui puisse assurer une exploitation durable de la ressource halieutique. Ces quotas sont définis aux niveaux national et international, via des accords de continuité de pêche avec les pays voisins de la côte équatoriale Ouest de l'Afrique, notamment pour la pêche au thon. De nombreux facteurs éco-trophiques sont à prendre en considération, de sorte à déterminer la périodicité d'exploitation d'une espèce : les migrations saisonnières, les périodes de reproduction et de fraies, les migrations nyctémérales, les conditions météorologiques et hydro-océanographiques, la disponibilité en matières nutritives. Ces différents facteurs sont amenés à évoluer avec le temps, ce qui impose une actualisation régulière de l'analyse permettant de déterminer les quotas et périodes de pêche.

VII-5 FONDEMENT 5 : UNE ATTÉNUATION DES EFFETS NÉFASTES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique impose à l'humanité des contraintes économiques et matérielles. Pour s'adapter à ce contexte, la communauté internationale s'est engagée, via la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, dans une démarche d'adaptation du territoire au changement climatique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Le Plan National Climat décline la stratégie nationale du Gabon en ce sens. Il met en œuvre des actions de prévention de la vulnérabilité du territoire et de gestion des aléas climatiques. Pour ce faire, le Plan National Climat dresse un état des lieux du bilan carbone et de l'empreinte énergétique dans chaque secteur d'activité économique. Ces états des lieux permettent ensuite d'élaborer des stratégies sectorielles de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, pour atténuer les effets les plus

néfastes du changement climatique (montée des eaux, dérèglement de la pluviométrie, etc.), le Plan National Climat encadre la stratégie d'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques. Les programmes phares du Plan Climat sont le plan de réduction du torchage et le plan de préservation du littoral.

LE PLAN DE RÉDUCTION DU TORCHAGE

Les derniers inventaires de gaz à effet de serre indiquaient que le torchage du gaz associé dans les champs pétroliers et la raffinerie représentait 71% des émissions au Gabon. Les ressources gazières sont massivement associées au pétrole, avec un ratio national de l'ordre de 25 à 30 m³ de gaz par baril de pétrole. Ce gaz naturel était, jusqu'à la fin de la décennie 2000, quasi systématiquement torché, puisqu'extrait dans le cadre du processus lié au pétrole, sans qu'un débouché commercial spécifique ne lui soit trouvé.

Dans la lignée de l'adhésion à l'initiative Global Gas Flaring Reduction (GGFR) lancée par la Banque Mondiale, qui a pour objectif une réduction de 60% des émissions liées au torchage à horizon 2015, le Gabon a initié, dans le cadre de son Plan Climat, une sensibilisation des opérateurs pétroliers pour une réduction du torchage de gaz associé. Des normes d'application volontaire pour la réduction du volume de gaz torché ont été signées par l'Etat et les opérateurs, tenant compte des spécificités de chaque champ pétrolier en exploitation et des bonnes pratiques de gestion des gaz associés en vigueur. Récompensé par la Banque Mondiale, en 2012, pour la réduction de 25% des émissions liés au torchage du gaz, le Gabon est en passe de réduire un volume initial de 1,6 Gm³ d'émissions de gaz en 2010 à 0,6 Gm³ en 2015 et d'atteindre l'objectif fixé par le GGFR d'une réduction de 60% de ces émissions. Désormais, les questions liées aux émissions de gaz à effet de serre sont systématiquement prises en compte dans les termes de référence des contrats pétroliers et intégrées au code des hydrocarbures. La seconde étape consiste à pérenniser un débouché économique à ces gaz associés. La construction d'une usine de condensation de gaz par Perenco, approvisionnant Libreville, est un pas important en ce sens. Un cadre fiscal approprié accompagnera les projets de valorisation de gaz associé pour favoriser d'autres projets de ce type.

LE PLAN DE PRÉSERVATION DU LITTORAL

Le littoral gabonais représente un atout majeur du point de vue économique, social et écologique, du fait qu'il concentre plus de 70% de la population, l'essentiel du tissu économique, des infrastructures et autres investissements modernes, ainsi qu'une biodiversité abondante et riche. La côte gabonaise

demeure un espace extrêmement vulnérable, notamment dans les zones alentours des villes de Libreville, Port-Gentil, Cocobeach et Mayumba. Cette vulnérabilité se traduit par une augmentation de la cote d'inondation qui varie entre 10% et 15% au niveau de Libreville, Port Gentil, Gamba et Mayumba.

A noter également une augmentation du nombre (jusqu'à 3 de plus par an) et de la durée (jusqu'à 7 jours de plus par an) des tempêtes qui affectent le littoral. Ce dernier subit non seulement la pression démographique et certaines actions humaines à impact négatif sur l'écosystème littoral, mais aussi les conséquences néfastes du dérèglement climatique comme l'élévation rapide du niveau de la mer et ses impacts induits par l'érosion.

La détérioration du littoral relève, en effet, à la fois de pressions anthropiques locales que des conséquences du dérèglement climatique. Au titre des pressions anthropiques locales, sont à noter les activités économiques entraînant la destruction des mangroves ou la surexploitation des ressources halieutiques, ainsi que la pollution des eaux par des hydrocarbures et des déchets industriels et domestiques.

L'extraction de sable des littoraux peut également conduire à des déséquilibres au niveau des dynamiques sédimentaires des plages et entraîner l'érosion de la côte. Il importe de ce fait de modifier ces comportements et ces activités pour une gestion durable du littoral.

Cette gestion durable du littoral revêt :

1. un enjeu économique, car elle contribuerait à maintenir, renforcer et/ou délocaliser les installations de différentes activités économiques compte tenu de leurs impacts sur l'environnement côtier et marin ;
1. un enjeu social, parce qu'elle assure la mobilité de la population et contribue aux actions en amont de la sécurité alimentaire ; et
1. un enjeu écologique, parce qu'elle favorise le maintien de l'équilibre des écosystèmes côtiers et marins. Pour répondre à ces enjeux, le plan de protection du littoral définit tout d'abord un cadre juridique de protection et de gestion de la zone littorale, qui interdit certaines activités préjudiciables, comme les carrières de sable dans certaines zones vulnérables. Il renforce ensuite les capacités techniques de prévention et d'adaptation aux impacts du changement climatique sur la zone côtière. Il met enfin en œuvre un plan d'action de gestion durable du littoral, protectrice des écosystèmes et sécurisant les modes d'habitat côtiers.

VII-6 LES FINANCES PUBLIQUES GABONAISES⁶⁷

Le Gouvernement gabonais reste fermement engagé à promouvoir, non seulement une politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance, mais également une rationalisation des incitations fiscales. Ces dernières n'ont pas toutes atteint les objectifs recherchés et leur mise en œuvre s'est notamment traduite par des incitations discrétionnaires, des contreparties non respectées et une concurrence déloyale.

En matière de la fiscalité intérieure, la mobilisation des recettes fiscales, dans le cadrage macroéconomique et budgétaire 2022-2024, s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique. Concernant la fiscalité de porte, il est notamment question de réduire sur la période, la dépense fiscale résultant des mesures d'exonération.

A fin février 2021, les recettes budgétaires brutes étaient en repli de 19% par rapport aux encaisses réalisées en février 2020 qui se chiffraient à 303,6 milliards FCFA, dont 156,7 milliards FCFA des recettes hors pétrole, sur une prévision annuelle de 1.416,6 milliards FCFA dans la loi de finances, soit une réalisation de 11,1%.

En matière de dépenses, il s'est agi de maintenir les dépenses publiques dans des proportions soutenables et de garantir leur efficacité. Ainsi, à fin février 2021, les paiements des dépenses inscrites au budget de l'Etat ont atteint 174 milliards FCFA, soit un taux d'exécution base ordonnancement de 8%. Ces règlements comprennent les opérations du budget général et les comptes d'affectation spéciale.

A fin février 2021, l'exécution des finances publiques s'est caractérisée par :

- un excédent primaire de 73,4 milliards FCFA, soit 0,7% du PIB contre 0,1% en février 2020 ;
- un excédent primaire hors pétrole de 12,5 milliards FCFA représentant 0,2% du PIB Hors Pétrole contre 0,7% en février 2020 ;
- un excédent budgétaire base ordonnancement de 31,5 milliards FCFA soit 0,3% du PIB ;
- un déficit base caisse de 7,3 milliards FCFA (-0,1% du PIB contre 0,4% du PIB en février 2020) ;
- un plafond des emprunts extérieurs caractérisé par l'exécution de prêts projets

pour un montant de 10,7 milliards FCFA ;

- un niveau des recettes fiscales, hors pétrole de 157,2 milliards FCFA ;
- une accumulation des arriérés extérieurs de 42,4 milliards FCFA contrairement aux recommandations du FMI.

En définitive, l'exécution budgétaire au cours des deux premiers mois de l'année 2021 a entraîné une accumulation des arriérés de 7% des dépenses ordonnancées, en-deçà du critère des 15% fixé par le programme.

CADRAGE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME (CBMT) – 2022-2024

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2022-2024

L'activité économique nationale devrait progressivement reprendre sur la période 2022-2024, après un repli en 2020 dû à la crise sanitaire. Ainsi, sur la période 2022-2024, les principales sources de croissance resteraient quasiment les mêmes qu'en 2021, notamment l'Agriculture, le Bois, les Mines, les Agro-industries, les Travaux publics et l'Energie.

Sur la période 2022-2024, le produit intérieur brut progresserait en moyenne de 3,5%. Cette croissance serait portée aussi bien par les activités du secteur pétrole (+3,7%) que par les activités du secteur hors-pétrole (+3,5%). Tous les secteurs contribueraient positivement à la croissance sur la période, avec une accélération des activités du secteur primaire (+4,9%), le maintien des performances du secteur secondaire (+4,8%) et des services (+3,8%).

La balance des paiements du Gabon consoliderait sa situation excédentaire amorcée dès 2021 à +1,4% du PIB entre 2022 et 2024. Cette évolution résulterait du maintien de la situation excédentaire du compte financier et du renouement avec un excédent, du compte courant.

Sur la période 2022-2024, la situation monétaire devrait s'améliorer comparativement à la période 2019-2021, marquée par une progression des avoirs extérieurs nets qui passeraient de +2,6% du PIB en 2021 à +8,9% du PIB en 2024 et se situeraient en moyenne à 7,3% sur la période 2022-2024. Cette période devrait également être caractérisée par un accroissement de la masse monétaire (+25,2% du PIB en 2021 à +27,5% du PIB en 2024, soit 27,1% du PIB en moyenne sur la période 2022-2024), en lien avec le contexte de reprise d'activité et de poursuite de la mise en œuvre d'une politique monétaire plus accommodante.

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2022-2024

Sur la période 2022-2024, la stratégie budgétaire se poursuivra notamment sur une meilleure

mobilisation des recettes hors pétrole et sur une maîtrise des dépenses courantes, tout en préservant les dépenses à caractère social.

Les ressources de l'État s'établiraient en moyenne à 2 813,1 milliards FCFA, dont 1 918,8 milliards FCFA en ressources intérieures, 241,0 milliards FCFA en ressources de financement et de trésorerie et 150 milliards FCFA en émissions de titres publics et autres financements.

Parallèlement, les charges de l'Etat s'établiraient en moyenne à 2 813,1 milliards FCFA sur la période 2022-2024 et se répartiraient en dépenses du budget de l'Etat à 2 064,5 milliards FCFA et en charges de financement et de trésorerie à 748,6 milliards FCFA.

Sur la période 2022-2024, l'exécution des finances publiques se caractériserait en moyenne par :

- un excédent primaire de 3,4% du PIB;
- un déficit primaire hors pétrole de 3,1% du PIB hors pétrole ;
- un excédent public de 0,6% du PIB ;
- un solde budgétaire de référence (CEMAC) en déficit de -1,0% du PIB entre 2022- 2024, en légère amélioration mais en deçà du seuil communautaire (+1,5 %) ;
- un taux d'endettement qui se situerait à 55,0% en moyenne, sur la période, en baisse de 9,3 points par rapport à la période 2019-2021 et conforme à la norme communautaire (< ou = à 70 %) ;
- un taux d'inflation qui devrait s'établir à + 2,4% en moyenne sur la période, en deçà de la norme communautaire de 3%.
- Par ailleurs, le Gabon ne devrait pas accumuler d'arriérés sur cette période. L'exécution des finances publiques sur la période 2022-2024 devrait toutefois tenir compte des risques budgétaires se rapportant principalement à :
 - la politique fiscale ;
 - la soutenabilité de la dette, notamment le risque lié au remboursement des obligations du Trésor sur les marchés financiers internationaux (Eurobond) ;
 - l'accumulation des arriérés qui ne facilite pas l'exécution des tirages ;
 - la dette des collectivités locales et des établissements publics qui n'est pas évaluée sur la période sous revue et dont la prise en compte pourrait constituer un risque budgétaire ;
 - les dépenses de contentieux résultant de la condamnation de l'Etat auprès des juridictions nationales et internationales ;
 - la conformité des contrats dans le secteur

des infrastructures, notamment les contrats de partenariats public-privé.

CADRAGE DES DÉPENSES À MOYEN TERME (CDMT) – 2022-2024

RÉFORMES ET PERFORMANCES SECTORIELLES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023 de l'économie nationale, à travers les pivots économique (9 Task-forces), social (5 Task-forces) et transverse (6 Task-forces), le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre des réformes économiques, financières et sociales en cours, tout en tenant compte du contexte post-Covid-19.

A cet effet, sur la période 2022-2024, le Gouvernement continuera sur sa dynamique en ce qui concerne :

- l'optimisation dans le recouvrement des recettes intérieures ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la priorisation des dépenses d'investissement en faveur de celles ayant un impact significatif sur la croissance ;
- la soutenabilité de la dette.

A cet effet, le Gouvernement s'engage, sur les trois (3) prochaines années à poursuivre la mise en œuvre des orientations contenues dans le PAT, adopté pour la période 2021-2023.

Par ailleurs, le Gouvernement entamera une transition d'une économie « brune » à une économie « verte ».

Aussi, les principales réformes/mesures envisagées sont présentées selon les pôles de politiques publiques suivantes :

- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement humain et prospérité partagée ;
- Diversification et opportunités de croissance ;
- Services généraux, Ordre et sécurité publics.

ALLOCATIONS SECTORIELLES DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

En 2022, les dotations budgétaires de l'ensemble des missions s'élevaient en moyenne à 1.910,9 milliards F.CFA. La répartition, par fonction, est déclinée ainsi qu'il suit :

- les missions de la fonction « Services généraux de l'Administration » : 248,6 milliards FCFA, soit 13 % du budget de l'Etat ;
- les missions de la fonction « Défense » : 173,5 milliards FCFA en 2021, soit 9,1% du budget de l'Etat ;

- les missions de la fonction « Ordre et sécurité publics » : 91,1 milliards FCFA, soit 4,8% du budget de l'Etat ;
- les missions de la fonction « Affaires économiques » : 597,6 milliards FCFA, soit 31,3 % du budget ;
- Les missions de la fonction « Protection de l'environnement » : 36,7 milliards FCFA, soit 1,9 % du budget de l'Etat ;
- Les missions de la fonction « Logements et équipements collectifs » 123,4 milliards FCFA, soit 6,5 % du budget de l'Etat ;
- Les missions de la fonction « Santé » pour un montant de 127,1 milliards FCFA, soit 6,6 % du budget de l'Etat ; - Les missions de la fonction « Loisirs, culture et culte » pour un montant global de 21,4 milliards FCFA, soit 1,1% du budget de l'Etat ;
- Les missions de la fonction « Enseignement » pour un montant global de 353,7 milliards FCFA, soit 18,5 % du budget de l'Etat ;
- Les missions de la fonction « Protection sociale » : 137,7 milliards FCFA, soit 7,2% du budget de l'Etat.

sont projetés à 2.541.288.150.321 F.CFA, soit 881.030.043.796 F.CFA sur ressources propres, 395.536.171.894 FCFA sur ressources externes, 2.371.688.632 F.CFA de financement interne et 1.262.350.246.000 F.CFA en partenariats publics-privés.

En 2021, le budget d'investissement de l'Etat s'élève à 523.944.976.683 F.CFA, contre 409.001.984.685 F.CFA en 2020 soit une hausse de 28,10%. Cette augmentation est portée essentiellement par le niveau d'investissement sur ressources propres.

Les ressources internes sont évaluées à 293.576.795.146 FCFA, soit 56,03% du budget d'investissement de l'Etat sur 2021. Elles sont composées des ressources propres (93,40%) (dont 8,71% de contreparties sur Finex), des PID-PIH (5,79%), et du don de Perenco (0,81%).

Par ailleurs, les ressources externes sont évaluées à 230.368.181.537 FCFA, soit 43,97% du budget d'investissement de l'Etat. Ces ressources comprennent les projets financés sur emprunts et les dons estimés respectivement à 213.596.242.959 FCFA (92,72%) et 16.771.938.578 FCFA (7,28%).

Les partenariats publics-privés en 2021, évalués à 456.483.537.708 FCFA, portant le niveau d'investissement public à 980.428.514.391 F.CFA. Le recours au financement sous forme de partenariat public-privé représente 47% des projets d'investissement.

Financement des investissements publics

Pour atteindre les objectifs de développement qu'il s'est fixé, le Gouvernement a diversifié les sources de financement de son programme des investissements publics sur la période 2021-2023. Sur cette période, les investissements publics

LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LE NIVEAU DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCES DE FINANCEMENT TRADITIONNELLES ET INNOVANTES :

| Libellé | LFR 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 |
|----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| RG | 172 759 566 281 | 274 201 209 014 | 318 498 010 086 | 271 326 927 196 |
| Dont contrepartie | 35 702 814 887 | 25 560 903 439 | 27 014 558 278 | 8 383 500 000 |
| Don | 20 969 457 028 | 19 143 627 210 | | |
| Finex | 215 272 961 376 | 213 596 242 959 | 103 077 647 522 | 62 090 342 835 |
| PID-PIH | | 17 003 897 500 | | |
| PPP | | 456 483 537 708 | 485 447 145 369 | 320 419 562 923 |
| Total général | 409 001 984 685 | 980 428 514 391 | 907 022 802 976 | 653 836 832 954 |

Source : Programme des investissements publics et Partenariats public-privé 2021-2023 : Annexe au projet de Loi de finances pour 2021.

La politique publique du Gouvernement en matière d'investissement s'organise autour de cinq pôles de politique publique : pôle affaires économiques, pôle développement des infrastructures, pôle développement humain et prospérité partagée, pôle diversification et opportunités de croissance et pôle services généraux, ordre et sécurité.

Sur la période 2021-2023, les pôles développement des infrastructures (1.827.555.741.470 FCFA) et développement humain et prospérité partagée (312.297.490.089 FCFA) concentrent plus de 70% des crédits d'investissement.

En effet, la priorité à moyen terme du Gouvernement en matière d'investissement porte sur la construction et la réhabilitation des infrastructures de base notamment les routes, les logements, les infrastructures hydroélectriques, les hôpitaux et les infrastructures sociales.

Pour l'exercice 2021, le pôle de développement des infrastructures bénéficierait de 714.582.296.076 FCFA soit 72% et le pôle développement humain et prospérité partagée de 133.789.760.214 FCFA soit 12% du budget d'investissement public.

LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LE NIVEAU D'INVESTISSEMENT PAR PÔLES DE POLITIQUES PUBLIQUES :

| Libellé | LFR 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Pôle Affaires économiques | 42 498 500 509 | 39 226 252 742 | 37 031 551 156 | 64 685 000 000 |
| Pôle Développement des Infrastructures | 182 578 016 537 | 714 582 296 076 | 677 340 792 829 | 435 632 652 565 |
| Pôle Développement humain et prospérité partagée | 125 571 220 270 | 133 789 760 215 | 98 572 112 282 | 79 935 617 593 |
| Pôle Diversification et opportunités de croissance | 20 799 105 025 | 28 551 000 672 | 29 671 317 500 | 25 064 697 500 |
| Pôle Services généraux, ordre et sécurité | 37 555 142 343 | 64 279 204 686 | 64 407 029 210 | 48 518 865 296 |
| Total général | 409 001 984 685 | 980 428 514 391 | 907 022 802 976 | 653 836 832 954 |

Source : Programme des investissements publics et Partenariats public-privé 2021-2023 : Annexe au projet de Loi de finances pour 2021.

Comparativement à 2020, et budgétisé à 293.645.702.986 FCFA, le budget d'investissement pour 2021 connaîtrait une hausse de 218.553.479.155 FCFA.

Concernant le pôle développement humain et prospérité partagée, cette amélioration est consécutive à la réalisation en PPP des projets tels que :

- la réhabilitation de la Transgabonaise ;
- l'aménagement du barrage hydroélectrique de Dibwangui (15 MW) ;
- l'aménagement du barrage hydroélectrique de Ngoulmendjim (85 MW) ;
- l'aménagement du barrage hydroélectrique de Kinguélé (35 MW).

Pour le pôle développement humain et prospérité partagée, les projets porteurs sont :

- le programme d'investissement du secteur éducation ;
- la réhabilitation des centres de santé et des centres médicaux sur l'étendue du territoire ;
- la réhabilitation et la modernisation des grandes écoles et universités.

VII-7 LE GABON ET SA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN)

Conformément aux décisions des COP 19 et 20 et à son plan stratégique de développement, le Gabon a communiqué en amont de la COP 21, sa contribution définie au niveau national (INDC) pour lutter contre les changements climatiques et l'ensemble des informations relatives, au titre de l'Accord de Paris sur le climat en 2015.

Les éléments repris dans la Contribution Nationale du Gabon sont la synthèse des ambitions et des politiques publiques du Gabon qui, au moment d'opérer un tournant dans son développement, fait le choix de s'engager résolument dans un développement durable, basé notamment sur des émissions de gaz à effet de serre (GES) maîtrisées.

La contribution du Gabon revêt un caractère doublement important : en raison d'une part, de l'engagement du pays à mener une politique de développement durable ; et d'autre part, pour contribuer à l'effort mondial de réduction de la hausse de la température.

L'engagement du Gabon est résumé ainsi qu'il suit dans le tableau ci-après :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Type d'engagement | Réduction par rapport à un scénario de développement non maîtrisé |
| Périmètre | Ensemble des émissions de GES hors stockage de carbone dans la biomasse forestière |
| Gaz à effet de serre (GES) | CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O (HFC, PFC, SF ₆ et NF ₃ seront couverts ultérieurement) |
| Année de référence | 2000 |
| Période | 2010-2025 (période du Plan Stratégique Gabon Emergent) Ces analyses seront prolongées sur 2030, voire 2050 dans le cadre des études complémentaires qui seront menées avant la COP21 |
| Niveau de réduction | Au moins 50% de réduction des émissions par rapport au scénario de développement non maîtrisé en 2025 |
| Crédits carbone | Pas de réduction à partir d'achats de crédits carbone hors Gabon |

Source : Contribution prévue déterminée au niveau national – Conférence des Parties 21

L'objectif de réduction d'au moins 50% des émissions par rapport au scénario de développement non maîtrisé en 2025 s'avère aujourd'hui quasiment atteint, dès lors que la seconde communication nationale sur les changements climatiques publiée en novembre 2011 révélait qu'un citoyen gabonais émettait en moyenne 5,10 t éqCO₂ par an, tandis que la troisième communication publiée en décembre 2018 montre que ce niveau d'émission de carbone s'établit actuellement à 2,9 tonnes éqCO₂. Ce qui donne une réduction significative de plus de 50% au-dessus de l'engagement pris au titre de l'Accord de Paris. Cela signifie que le Gabon a fortement diminué son empreinte climatique grâce aux réformes apportées dans le cadre juridique et réglementaire qui préside à la protection de l'environnement et à la mise en œuvre du développement durable sur le territoire national. Il convient en conséquence de soutenir et de consolider cette démarche de durabilité des ressources avec plus de financements innovants qui soient à la fois additionnels et prévisibles.

La deuxième CDN est en cours d'élaboration et sera prochainement publiée dans le Registre des CDN de la CCNUCC68.

68 <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Gabon%20First/20150331%20INDC%20Gabon.pdf>

VIII- LE PORTEFEUILLE DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU GABON

Conclusion : Matrice SWOT du portefeuille de projets Gabonais au regard de la Finance Durable :

| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d'étranglement et perte d'opportunité, risque de non-démarrage de l'économie verte |
|--|--|---|
| Facteurs internes (les politiques publiques et finances publiques gabonaises) | <p>STRENGTH (FORCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ expression de la volonté politique au plus haut niveau pour le développement durable ✓ existence d'un cadre juridique de référence sur le développement durable : <ul style="list-style-type: none"> - Loi portant orientation du développement durable - Loi relative à la protection de l'environnement - Etc. ✓ Connaissance actualisée des écosystèmes et des ressources naturelles ✓ Affectation et aménagement durable du territoire ✓ Régulation du prélèvement des ressources ✓ Atténuation des effets néfastes du changement climatique : plan de réduction du torchage, plan de préservation du littoral ✓ Opérationnalisation du Fonds National de Développement Durable ✓ Opérationnalisation du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement ✓ Mise en place de l'Autorité du Développement Durable créée par la loi sur le développement durable ✓ Création d'une comptabilité verte ✓ Création d'une fiscalité verte ✓ Engagement du secteur privé | <p>WEAKNESSES (FAIBLESSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mauvaise mise en œuvre du cadre institutionnel du développement durable ✓ Absence de textes d'application des lois sur le développement durable et sur la protection de l'environnement ✓ Absence d'allocation budgétaire en faveur de l'économie verte ✓ Faible allocation budgétaire des missions de la fonction « Protection de l'environnement », 1,9% du budget de l'Etat ✓ Non implication des acteurs du secteur privé ✓ Pessimisme des institutions financières ✓ Déficit du capital humain : défaut de compétences dans les domaines de l'économie verte |
| Facteurs externes (contexte international) | <p>OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il existe un réseau de banques centrales, le NGFS, auquel pourrait se joindre la BEAC ✓ La CDC progresse dans l'Accréditation au Fonds Vert Climat et bénéficie du partage d'expérience avec ses pairs plus expérimentés (CGD Maroc) ✓ La BDEAC bénéficie du soutien de bailleurs pour progresser dans sa stratégie finance verte ✓ Existence du Fonds pour l'économie verte en Afrique Centrale (FEVAC) place à la BDEAC ✓ Existence du Fonds Bleu du Bassin du Congo (FBBC) ✓ Mise en place d'un nouvel outil de coopération entre l'Italie et l'Afrique : le centre africain pour le climat et le développement durable. ce centre appui les projets de protection de l'environnement qui visent la réduction de la pauvreté et des inégalités par la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique ✓ La coopération chinoise est un atout pour le financement des projets d'économie verte au Gabon à travers le bureau du conseiller économique et commercial | <p>THREATS (MENACES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conditionnalités drastiques de certains bailleurs pour accéder à leurs financements ✓ Manque d'intérêt des fournisseurs de ressources ✓ La mauvaise notation financière du pays ✓ L'instabilité politique du pays |

IX- LES INTERMÉDIAIRES ET PRESTATAIRES DE SERVICES

Un système économique fonctionne non seulement grâce à la présence d'institution « pilier », mais également avec le soutien d'une multitude de sociétés de service, de conseil, d'auditeurs, de formation professionnelle, d'agences de notation.

Pour donner un exemple, l'opération de titrisation menée en 2018 par COFINA dans l'UEMOA a requis l'appui de sociétés de conseil spécialisées : L'opération a été arrangée par Africa Link Capital Structuration. Elle a été portée puis clôturée par un deux sociétés de gestion et d'intermédiation, leaders sur le marché ivoirien : Hudson & Cie et NSIA Finance.

Au Gabon, l'écosystème financier étant globalement faible, il n'y a pas encore beaucoup de prestataires de service établis, et il n'existe pas encore de plateforme pour les localiser et les identifier. On peut citer quelques types de sociétés de services utiles et même nécessaires à la fluidité des opérations dans un pays, et identifier pour chacune d'elles des opérateurs qui se distinguent.

IX-1 LES SOCIÉTÉS DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET SOCIÉTÉS DE BOURSE

Sur les marchés financiers matures, l'existence de ces intermédiaires est clé dans le développement de la finance verte. Il semblerait qu'au Gabon, aucune ne se soit mobilisée sur le sujet jusqu'à présent. Le marché est en train d'émerger et de se structurer, on notera par exemple Beko Advisory Ltd⁶⁹, agréée par COSUMAF mai 2020. En plus de l'agrément de conseil en investissement financier dont elle disposait déjà, Beko Capital Advisory SA (BCA.SA) est récemment devenue une société de Bourse. "La société entend pleinement jouer sa partition dans le renouveau du marché financier de l'Afrique Centrale", rassure Brice Beumo, administrateur directeur général.

Au niveau régional, la présence de la BVMAC au Cameroun, ainsi que la tradition boursière locale plus ancrée, fait qu'il existe un réseau camerounais plus dense de sociétés dans l'environnement de la Bourse.

IX-2 LES AGENCES DE NOTATION

Bloomfield Investment Corporation⁷⁰, première agence de notation financière d'Afrique francophone, qui contribue de façon significative à promouvoir la bonne gouvernance, la communication financière et

⁶⁹ <http://bekoadvisory.com>

⁷⁰ <https://bloomfield-investment.com>

⁷¹ <https://aictaxlegal.com>

l'avènement d'un marché des capitaux continental, va jouer un rôle crucial dans les années à venir quant à l'amélioration des relations entre pourvoyeurs et demandeurs de capitaux. Bloomfield a étendu ses activités initiées dans la région UEMOA au marché de la CEMAC. Depuis plus d'une dizaine d'années, les acteurs économiques en Afrique de l'Ouest francophone, ont commencé à prendre le pli de la démarche qualitative de transparence et de bonne gouvernance inspirée par l'exercice de la notation financière. L'Afrique centrale francophone a emboîté le pas à la région ouest-africaine, et contribue à faire de la notation financière un outil de plus en plus en usité pour l'évaluation de la qualité de crédit. Si la généralisation de la notation financière, par les investisseurs, comme instrument de mesure de leur exposition au risque de défaut des émetteurs de titre reste encore limitée, les changements connus par la place financière et bancaire depuis 2009, sont encourageants. Bloomfield adresse également le secteur des PME. En revanche, aucune notation des qualités extra-financière (ce que font les grandes agences de notation internationales) n'est encore mentionnée.

IX-3 LES SPÉCIALISTES EN VALEURS DU TRÉSOR (SVT)

Les principales missions assignées aux SVT sur le marché monétaire d'Afrique centrale consistent notamment à participer aux adjudications des émissions des titres ; à contribuer au bon déroulement et à la réussite des adjudications des titres publics organisées par la BEAC et à favoriser la liquidité du marché secondaire des valeurs du Trésor ou encore de fournir au Trésor des conseils de qualité et des informations pertinentes en matière de politique d'émission de la dette. Ces acteurs du marché sont tenus de faire la promotion des valeurs du Trésor. Ils favorisent la liquidité du marché et participent à l'intermédiation et la redistribution des titres auprès d'investisseurs finaux. Ce sont des acteurs-clé qu'il faudra informer et former sur les obligations et titres verts afin de s'assurer qu'ils participent constructivement à la création de ce marché.

IX-2 LES CABINETS JURIDIQUES ET/OU FISCAUX

Dans un tout autre registre, le Cabinet gabonais AIC Tax & Legal⁷¹ intervient dans le domaine du Droit des Affaires, du Droit Social, de la Fiscalité et de la Finance Verte Climat, notamment sous l'angle

du renforcement des capacités fiduciaires des institutions africaines pour leur permettre d'accéder aux fonds climatiques internationaux. Le Cabinet a notamment apporté son expertise juridique lors de la préparation du Pan National d'Affectation des Terres. En matière d'accès au Fonds Vert Climat, AIC a accompagné Cités & Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU), le Marché Commun des États d'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA), l'Agence Fiduciaire du Ministère des Finances de Sao Tomé (AFAP, une joint-venture avec la Banque Mondiale) dans leur processus d'Accréditation au GCF et la formulation de requêtes de financement. AIC est également présent dans le domaine de la certification.

Dans ce même registre, on célèbrera la création de l'Ordre National des Experts Comptables au Gabon⁷² en 2019, qui est un événement majeur pour l'assainissement de l'environnement des affaires, l'amélioration de la capacité fiduciaire des entreprises et institutions financières gabonaises, et en cascade l'augmentation des capacités d'accès à des financements internationaux.

IX-3 LES CABINETS DE CONSEIL EN STRATÉGIE

ACT Afrique⁷³ est un cabinet de conseil-investissement à vocation panafricaine. Positionné en tant que partenaire stratégique privilégié sur le continent africain, ACT Capital et Conseil dispose déjà d'une expertise démontrée dans plusieurs secteurs, tels que l'éducation, l'énergie, la santé, les mines, la chaîne d'approvisionnement, le transport et les partenariats public-privés. De nombreuses missions sont dispensées dans le cadre de l'alignement sur les ODD, notamment dans le domaine de la santé (en particulier avec un client prestigieux tel que la Fondation Bill & Melinda Gates)

IX-4 LES CABINETS DE CONSEIL À COMPÉTENCE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

On notera par exemple l'activité du cabinet d'origine sud-africaine IBIS Consulting⁷⁴ qui installe des systèmes de gestion E&S à travers toute l'Afrique, et l'a fait notamment au Gabon auprès de plusieurs institutions. IBIS a été présenté par la BDEAC, lors d'un Atelier de formation dans le cadre du programme d'appui FinForTrop en faveur de la gestion durable des forêts tropicales, à l'ensemble des banques gabonaises. Grâce à la forte demande du secteur privé et à l'impulsion donnée par les bailleurs en faveur des standards de performance environnementale et sociale, les activités du cabinet

⁷² http://www.onecgabon.org/assets/pdf/ONEC_tableau_ordre.pdf

⁷³ <https://act-afrique.com>

⁷⁴ <https://ibisconsulting.com>

se développent à vitesse exponentielle et de nombreux bureaux s'ouvrent à travers le continent, notamment au Kenya et au Maroc.

IX-5 LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES, ORDRES ET CHAMBRE DE COMMERCE

La bonne santé et le niveau d'activité d'un écosystème financier dépend en grande partie de la fluidité des échanges, de la mobilité des professionnels, des rencontres et de la densité des opérations effectuées. Les cercles de rencontre possible entre les différents acteurs jouent en conséquence un rôle vital. L'Association Professionnelle des Établissements de Crédit (APEC) du Gabon, la Confédération Patronale Gabonaise (CPG), la Chambre de Commerce, l'Ordre des experts-comptables du Gabon mis en place par la loi 022/2017, sont autant de plateformes et lieux de rencontre dans lesquels il serait judicieux d'organiser des discussions, conférences, réunions, présentations sur la finance verte, pour favoriser l'interconnexion entre les acteurs.

CONCLUSION : Dans un marché naissant, d'un point de vue stratégique et politique, il convient de prendre soin d'encourager et encadrer ces PME de haute volée, qui contribuent au renforcement des piliers du marché financier, rouages nécessaires. La première façon de les enrôler est de favoriser l'apparition d'une plateforme pour qu'elles soient plus visible, les inviter dans les initiatives de consultations (telle que la production du Guide sur les Obligations Vertes), encourager la contractualisation de services locaux lorsqu'ils sont disponibles.

Matrice SWOT de l'environnement des prestataires de services Gabonais au regard de la Finance Durable :

| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d'étranglement et perte d'opportunité, risque de non-démarrage de l'économie verte |
|--|--|---|
| Facteurs internes (attributs du marché des prestataires de service gabonais) | <p>STRENGTH (FORCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il existe quelques sociétés de services bien établies et qui ont résisté au ralentissement économique dû à la pandémie COVID 19 ✓ Des ressources humaines de qualité sont disponibles et il existe une culture de l'entrepreneuriat au Gabon, la diaspora est un gisement important de RH ✓ L'Administration gabonaise et sous-régionale, les filiales de multinationales, les entreprises gabonaises, représentent un gisement de prestations potentielles important pour les sociétés de service | <p>WEAKNESSES (FAIBLESSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les acteurs sont peu nombreux et pas du tout informés ni accompagnés en matière de finance verte ou durable ✓ L'Administration gabonaise fait plus souvent appel à des compétences importées qu'à des prestataires de services dans le pays, ce qui développe peu le marché national ; lors de concours, l'obligation pour les prestataires étrangers de créer des alliances ou des consortiums avec des bureaux locaux n'est pas requise (alors que dans de nombreux pays émergents c'est une condition et un vecteur de partage des connaissances et des bénéfices important) ✓ Il n'y a pas d'agence de notation régionale |
| Facteurs externes (contexte international) | <p>OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ce secteur est un gisement d'emploi qualifié pour les jeunes diplômés gabonais ✓ Des sociétés internationales sont désireuses de s'installer sur un nouveau marché | <p>THREATS (MENACES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les sociétés de conseil internationales peuvent s'engouffrer sur le marché gabonais et étouffer l'émergence de compétences locales qu'il est important de capitaliser dans le pays |

X- LE SAVOIR ET LA RECHERCHE

X-1 LA RECHERCHE PUBLIQUE GABONAISE

La recherche publique au Gabon est portée par le CENAREST, le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, constitué de cinq instituts spécialisés : l'Institut de Recherche Agronomique et Forestière (IRAF), l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH), l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET), l'Institut de Recherche Technologique (IRT) et l'Institut de Pharmacologie et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA). L'activité de recherche au Gabon souffre d'un manque d'allocations budgétaires et n'est pas toujours alignée aux orientations stratégiques du pays. Par conséquent, les publications scientifiques sur les thématiques liées au Gabon Vert demeurent insuffisantes au regard des enjeux de connaissance et des besoins d'innovation des filières. Une redynamisation de l'effort de recherche publique s'avère de ce fait indispensable à la mise en œuvre de l'économie verte.

Au regard de ses engagements internationaux pour la mise en œuvre du développement durable, le Gabon a pris la trajectoire d'orienter la recherche vers les besoins prioritaires de connaissance du Gabon Vert.

En effet, le Plan Opérationnel Gabon Vert intègre la réforme et stimule l'effort de recherche scientifique sur le capital naturel. Dorénavant, les ministères sectoriels désigneront les sujets de recherche en prise avec leurs problématiques. Financés par des fonds dédiés à la recherche du Fonds Gabonais de Développement Durable, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire, ainsi que le ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres occuperont le rôle de donneurs d'ordre de la Recherche & Développement du Gabon Vert. Les agences spécialisées sous tutelle des ministères que sont l'ANPN, l'Agence pêche et aquaculture, l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), etc. seront les délégués de ce rôle.

A ce titre, elles détermineront les domaines critiques de recherche, définiront les termes de référence et lanceront les processus de sélection, choisiront les prestataires de la recherche à l'issue d'un appel public à candidature, définiront le contrat, superviseront et évalueront la qualité des résultats. Les ministères sectoriels disposeront de conseils d'orientation de la recherche qui les aideront à remplir ces fonctions de donneurs d'ordre et de maîtrise d'ouvrage. Les quatre conseils d'orientation de la recherche identifiés par le gouvernement sont les suivants :

Le conseil d'orientation de la recherche forestière, animale et végétale ;

- Le conseil d'orientation de la recherche sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- Le conseil d'orientation de la recherche agricole ;
- Le conseil d'orientation de la recherche halieutique.

Les instituts du CENAREST soumissionneront aux appels à candidature des ministères sectoriels. Ils devront justifier leurs méthodologies de recherche, la qualité de l'équipe mobilisée et démontrer la qualité de leur approche des sujets de recherche. Ces instituts seront invités à initier des partenariats avec des centres de recherche et des laboratoires de référence internationaux ainsi qu'avec des centres de compétences gabonais comme l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observation Spatiale (AGEOS) et à intégrer une logique de performance et de compétitivité pour leurs équipes de recherche. Les montants alloués à la recherche augmenteront de manière significative et justifieront une gestion par la performance des instituts de recherche.

Par ailleurs, la recherche publique au Gabon intègre les savoir-faire traditionnels qui portent toutes les connaissances capitalisées par les communautés locales et surtout les peuples pygmées. Leur connaissance de la nature détient des secrets qui sont utiles pour la fonction d'alimentation humaine et la fonction thérapeutique de certaines espèces du couvert forestier national. Ces connaissances traditionnelles sont prises en compte dans le cadre du Protocole de Nagoya sur la Biodiversité, particulièrement dans le processus APA relatif au partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques.

X-2 CRÉER LE LIEN ENTRE L'ÉCONOMIE ET LE SECTEUR ACADÉMIQUE

Les liens entre le secteur de la recherche publique et l'économie verte ou la finance durable sont pour l'instant inexistant. Il reste encore à convaincre les partenaires économiques de l'intérêt de faire appel au secteur universitaire ou académique. Dans les pays développés c'est souvent l'interaction entre le monde académique et le secteur privé qui fait naître de nouvelles activités. La Banque de France par exemple a établi un partenariat avec l'Université de la Sorbonne et des Instituts de recherche privés ou parapublics afin d'approfondir les questions de relation entre changements climatiques et risques financiers.

Ce lien est souvent plus facile à créer entre les entreprises et des institutions de formations relevant du secteur privé, comme par exemple des Business Schools. BGF Business School⁷⁵ par exemple présente un potentiel pour la création de programmes de formation sur la finance verte, tant à destination des jeunes diplômés, que pour des modules de formation permanente à l'attention des professionnels.

X-3 LE RÔLE CLÉ DES ONG INTERNATIONALES PRÉSENTES AU GABON

Les grandes ONG internationales disposant d'antennes au Gabon ont de longue date joué un rôle prépondérant dans le cadre d'études et de recherche, la formation des professionnels, notamment pour ce qui concerne la forêt et la biodiversité. Ces ONG ont appuyé l'État gabonais pour la définition de ses stratégies.

A l'étranger, les entreprises et les ONG s'allient pour promouvoir des programmes conjoints. Le WWF par exemple a développé une expertise en matière d'Obligations vertes reconnues au niveau mondial. Ces alliances sont à répliquer également à l'échelle du Gabon, au bénéfice de tous.

BGFIBank marque le pas en finançant la formation d'éco-guides, dans le cadre de sa stratégie RSE. Ces initiatives louables sont à multiplier. Il conviendrait de mettre en place une plate-forme multi-parties prenantes, afin de stimuler les rencontres et les échanges, et décloisonner les différents secteurs pour créer des synergies en faveur de l'économie verte.

Conclusion : Matrice SWOT du la recherche et du secteur académique Gabonais au regard de la Finance Durable :

| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d'étranglement et perte d'opportunité, risque de non-démarrage de l'économie verte |
|--|--|---|
| Facteurs internes (attributs du système bancaire gabonais) | STRENGTH (FORCES) | WEAKNESSES (FAIBLESSES) |
| Facteurs externes (contexte international) | OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS) | THREATS (MENACES) |

⁷⁵ <https://bbs-school.com>

CONCLUSION DU DIAGNOSTIC : LE SYSTÈME FINANCIER GABONAIS DANS SON ENSEMBLE AU REGARD DE LA FINANCE DURABLE

| | UTILE/POSITIF Pour atteindre les objectifs durables énoncés dans les plans stratégiques du Gabon | NUISIBLE/NÉGATIF Goulets d'étranglement et perte d'opportunité, risque de non-démarrage de l'économie verte |
|---|---|---|
| Facteurs internes (attributs du système financier gabonais) | <p>STRENGTH (FORCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Quelques institutions financières leaders se distinguent en matière <input type="checkbox"/> Les institutions financières publiques nationales ou régionales s'impliquent fortement en matière de finance climat <input type="checkbox"/> Le marché de capitaux se structure et dispose d'un Guide des Obligations vertes, <input type="checkbox"/> Le fonds souverain s'est récemment engagé dans le verdissement de ses investissements, en ligne avec les stratégies du pays, <input type="checkbox"/> Le Gabon se distingue par ses initiatives en matière de compensation carbone à l'international <input type="checkbox"/> Le Gabon a fait une expérience réussie de remise de dette contre investissement durable <input type="checkbox"/> Les politiques du Gabon en matière de développement durable, de stratégie verte, de législation verte, sont considérée parmi les meilleures du monde et reconnues dans le cadre de la CCNUCC <input type="checkbox"/> Le Gabon en conséquence dispose d'un portefeuille de projets verts robuste et diversifié, susceptible d'attirer les investisseurs nationaux et étrangers | <p>WEAKNESSES (FAIBLESSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un système bancaire privé encore peu engagé dans le financement de l'économie gabonaise, faiblement intéressées par la finance verte <input type="checkbox"/> La Bourse n'est pas encore engagée dans la démarche de mise à disposition de l'information extra-financière de l'activité des entreprises cotées, <input type="checkbox"/> Le marché des assurances est encore étranger à la finance verte <input type="checkbox"/> Le marché des fonds de pension également <input type="checkbox"/> Les montants de finance verte mobilisés par les institutions régionales, au-delà des annonces, sont encore faibles <input type="checkbox"/> Le recherche et la formation manquent de ressources ; la finance verte n'est pas encore enseignée dans les universités ou écoles de commerce gabonaises <input type="checkbox"/> Le marché financier n'est pas encore « liquide » et manque de fluidité et d'intermédiaires pour activer les compétences et les transactions |
| Facteurs externes (contexte international) | <p>OPPORTUNITIES (OPPORTUNITÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> De nombreuses initiatives collectives de banques, gestionnaires de fonds, assureurs, fonds de pension sont actives au niveau international et pourraient accueillir les acteurs de la finance gabonais (tout comme le Fonds souverain a rejoint le réseau des fonds souverains durables dans le cadre du One Planet Summit) <input type="checkbox"/> Le financement de la transition énergétique et écologique est un sujet majeur dans les pays développés et dans les négociations internationales <input type="checkbox"/> Les bailleurs (même la Chine avec la route verte de la soie) conditionnent leurs appuis à l'application de critères environnementaux et sociaux <input type="checkbox"/> Il y a actuellement un excès de liquidité sur les marchés internationaux, et les investisseurs cherchent des solutions pour se positionner dans les économies en développement | <p>THREATS (MENACES)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les flux financiers verts dans le cadre de la coopération se dirigent en priorité vers les pays plus faibles que le Gabon, ou sont captés par les pays plus avancés (acteurs financiers plus agiles et à l'affût des opportunités) <input type="checkbox"/> La faible note du Gabon en matière de transparence des affaires pénalise les institutions gabonaises comme potentiels récipiendaires de finance verte qui se veut transparente <input type="checkbox"/> Les investissements verts internationaux disposés à entrer au Gabon peuvent engendrer des risques de dépendance et de change, il faut questionner la durabilité des modèles de financement et fixer des critères de durabilité aussi pour les partenariats financiers |

L'analyse de chaque compartiment du marché financier gabonais, dans le but d'évaluer sa capacité à soutenir l'éclosion de l'économie verte visée dans les plans nationaux stratégiques, est plutôt contrastée. Le secteur financier, jeune et en cours de construction, présente des lacunes et certains secteurs sont balbutiants (marché des actions, secteur des assurances et fonds de retraite ...). Cependant ce secteur s'est consolidé et a enregistré d'énormes progrès depuis les indépendances, s'est assaini et ses pratiques se rapprochent des standards internationaux. Le Gabon se distingue par l'excellence dans certains domaines-phare, sa tradition de diplomatie verte et son leadership continental dans les négociations climatiques, le récent alignement du gestionnaire du Fonds Souverain sur les stratégies et politiques nationales durables jugées exemplaires, ses transactions carbone ou expériences de remise de dette innovantes, la politique RSE d'une banque commerciale prospère, la persévérance de sa CDC dans l'effort d'accréditation au Fonds Vert Climat et de façon générale les multiples tentatives d'innover en matière de partenariats publics-privés pour matérialiser des projets verts.

Ces expériences remarquables méritent d'être exploitées dans le cadre d'une véritable stratégie de finance durable construite et pensée, pan potentiel du Pilier Gabon des Services, en tant que secteur tertiaire prometteur, créateur d'emplois et de richesse. Cette stratégie financière durable devra disposer de 2 dimensions, l'une nationale pour cerner le développement à l'intérieur des frontières, l'autre sous-régionale pour s'appuyer sur l'architecture institutionnelle de la CEMAC et bénéficier de la bonne position du Gabon en Afrique Centrale. Le Gabon a l'opportunité de s'arrimer au courant international en faveur de la finance verte, et de faire valoir ses atouts, ses richesses naturelles, ses politiques environnementales et climatiques, et ses ressources humaines, pour opérer un leapfrog, un saut qualitatif qui lui permettrait d'accéder à l'« émergence durable » en évitant l'étape de l'économie brune actuellement controversée et remise en question.

S'ensuivent des recommandations, à l'attention des politiques pour attirer leur attention sur un secteur délaissé des plans nationaux alors que pourtant il est la clé de voute du développement, et à l'attention des institutions financières pour qu'elles poursuivent leurs expériences, leurs efforts en matière de soutien au décollage de l'économie durable planifiée, en suivant l'exemple de leurs pairs et concurrents à l'étranger. Nous garderons à l'esprit la compréhension du secteur financier comme un écosystème endogène qu'il est recommandé de décloisonner et de protéger dans ses premières étapes, afin de stimuler l'interrelation et l'autonomie dans un monde globalisé mis à mal par la pandémie. La naissance et la fortification d'un écosystème s'apparente à l'élaboration d'un réseau neuronal, dans lequel d'abord scintillent des neurones isolés, puis des liaisons se font, puis le réseau se densifie et le maillage s'accélère ;

l'image est particulièrement adaptée au cas du Gabon.

Prière de poursuivre la lecture de l'Étude « Analyse de l'environnement propice à l'éclosion d'une économie verte au Gabon » ;

Étape 2 : Recommandations pour l'exploitation du Secteur Financier Gabonais au profit de la propulsion et du verdissement du Plan d'Accélération de la Transformation ».

PARTIE 2

RECOMMANDATIONS



ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT
PROPICE À L'ÉCLOSION
D'UNE ÉCONOMIE VERTE AU GABON :

PROPULSER ET VERDIR LE SECTEUR FINANCIER GABONAIS POUR CONTRIBUER AU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION

FASCICULE 2 : RECOMMANDATIONS AUX DÉCIDEURS POLITIQUES INSTITUTIONS RÉGIONALES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

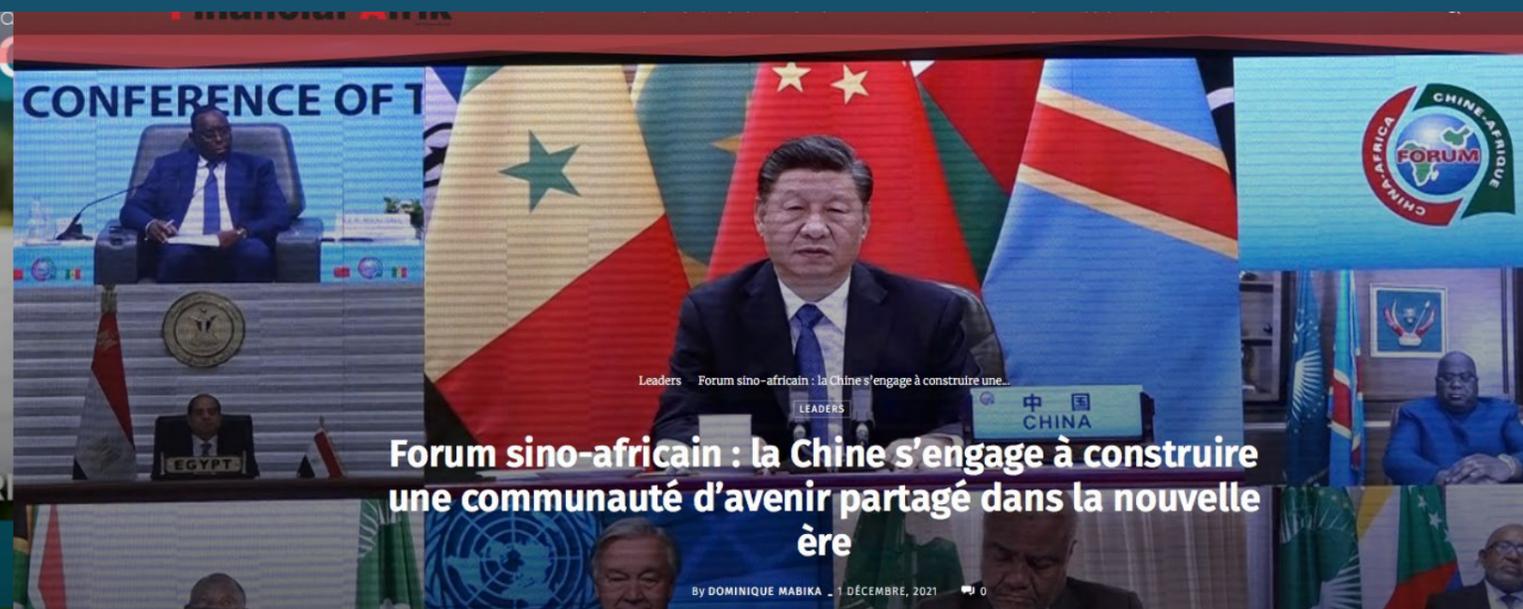
Gislin MBYE NTOMA
Consultant National

Stéphanie CAPDEVILLE
Consultant International

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION : | 4 |
| I RECOMMANDATIONS AUX DÉCIDEURS POLITIQUES | 7 |
| I-1 STRATÉGIE | 7 |
| Alerte : Prendre la mesure de la transition/mutation de l'économie mondiale, et de l'enjeu démographique africain..... | 7 |
| Condition préalable : Étoffer l'écosystème financier gabonais au sein de la sous-région..... | 9 |
| Décision à prendre : élaborer la stratégie financière et l'ancrer autour d'un projet médiatique fort | 12 |
| Identifier un porteur pour le programme Finance Durable, le coordonnateur du dialogue multisectoriel..... | 13 |
| II-2 MÉTHODOLOGIE | 14 |
| Dresser un état des lieux statistique approfondi de la finance gabonaise..... | 14 |
| Fixer les axes de la finance durable au Gabon..... | 16 |
| L'incontournable exercice de Taxonomie | 18 |
| Le choix de la sémantique : durable, verte, bleue, carbone-neutre, responsable, climat, de transition, «Paris-aligned» ?..... | 19 |
| Implications juridiques, réglementaires et institutionnelles (dont régionales)..... | 19 |
| Définir les règles d'or de la durabilité économique | 21 |
| Construire une stratégie intégrée visant une meilleure notation-pays | 24 |
| Pour la construction du socle des marchés financiers, émettre en monnaie locale | 25 |
| Pour la construction du socle des marchés financiers, construire la courbe des taux et stimuler le fonctionnement de l'écosystème régional..... | 26 |
| II-3 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES | 27 |
| Appuyer les dispositifs existants pour les renforcer : la procédure d'Études d'impact à la DGEPN | 27 |
| L'opérationnalisation du FSE et/ou du FNDD, Fonds Climat..... | 27 |
| Mettre en place des lignes de crédits de liquidités (LCL)..... | 28 |
| Persévérer dans la mise en place de solutions à l'adresse des PME | 28 |
| Susciter la création une banque agricole, ou un crédit agricole ou tout autre structure coopérative à caractère financier..... | 28 |
| II-4 PARTAGER ET COOPÉRER | 29 |
| Rejoindre une(des) initiative(s) étatique(s) internationale(s) pour partage d'expérience et apprentissage..... | 29 |
| S'asseoir avec les bailleurs, organiser un programme de renforcement des capacités..... | 30 |
| Programmes intensifs de renforcement des capacités..... | 30 |
| Engager la discussion de manière systématique sur les possibilités de remise de dette..... | 31 |
| La finance mixte ou blended finance, une forme de coopération à exploiter..... | 32 |
| II RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DES INSTITUTIONS REGIONALES PORTANT L'ARCHITECTURE DES MARCHÉS FINANCIERS | 33 |
| II-1 APPROFONDIR LE MARCHÉ DE LA DETTE | 33 |

| | |
|--|-----------|
| II-2 CONSOLIDER LA RÉGLEMENTATION ET GARANTIR UN CADRE D'AFFAIRE SAIN | 35 |
| II-3 ÉQUILIBRER LA CROISSANCE DES DIFFÉRENTS MARCHÉS, NOTAMMENT LE SEGMENT ACTIONS | 36 |
| III RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES | 37 |
| III-1 STRATÉGIE | 37 |
| Pourquoi investir durable et responsable, quel est l'intérêt pour une banque ? | 37 |
| Qu'est-ce qu'une stratégie de durabilité pour une banque ?..... | 38 |
| Avoir recours à la notation..... | 39 |
| Insérer la durabilité à tous les niveaux de l'organigramme, y compris au CA | 39 |
| III-2 MÉTHODOLOGIE : INVESTISSEMENTS ET PLACEMENTS | 40 |
| Pour commencer, décider résolument d'investir dans le développement du pays..... | 40 |
| Infrastructures : Créer un fonds de préparation de projets et améliorer la capacité à séquencer le financement de projet | 40 |
| Mettre en place des solutions dédiées aux PME | 41 |
| Accroître la palette de solutions et produits financiers durables, placements inclus..... | 41 |
| III-3 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES : OUTILS ET PROCÉDURES | 42 |
| Intégrer les Standards de Performance Environnementale et Sociale pour passer au crible les investissements | 42 |
| Améliorer la gestion fiduciaire | 43 |
| Renforcer la capacité en matière de gestion de projets (Project management)..... | 44 |
| Comptabiliser le carbone..... | 44 |
| Multiplier le recours aux Normes et travailler en collaboration avec l'AGANOR..... | 44 |
| Fintech et inclusion financière : utiliser l'avance du Gabon en matière de digitalisation | 45 |
| III-4 COOPÉRER ET PARTAGER | 45 |
| Participer à des initiatives internationales | 45 |
| S'intégrer dans des montages de finance mixte / hybride / blending | 46 |
| CONCLUSION | 48 |



Du 2 au 4 décembre 2021, s'est tenue au Cap Vert la conférence économique africaine 2021 sur le financement du développement à l'ère de la Covid-19. Le sujet de la présente étude a été au cœur des discussions : le renforcement de la position de l'Afrique dans le système financier international, en réimaginant le financement du développement et la mobilisation des ressources publiques et privées nationales à l'ère de la révolution numérique, entre autres.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des finances du Cap-Vert, Olavo Correia, a déclaré que ladite conférence est «une occasion extrêmement importante» pour tracer la voie du développement du continent, y compris d'explorer les moyens de mobiliser les ressources nationales et de créer des régimes budgétaires et fiscaux modernes et efficaces. Il déclare que cela est particulièrement important compte tenu de la pandémie de COVID-19. Correia affirme que c'est également le moment opportun d'étudier les moyens de lutter contre l'évasion fiscale, la fraude et d'autres infractions qui drainent les ressources.

«De plus en plus, le continent se tourne vers les marchés des capitaux comme source de financement, en tenant compte de l'avenir de la structure ou de la conjoncture financière de l'Afrique, ainsi qu'en tenant compte de la viabilité de la dette. Nous espérons que cette conférence sera l'occasion pour les gouvernements africains de structurer des projets qui verront la contribution en matière de financement du secteur privé dans le cadre du processus de relance», affirme Bartholomew Armah, Directeur de la Division de la macroéconomie et de la gouvernance, à la Commission économique pour l'Afrique.

Peu avant, la huitième session de la Conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-Africaine (Focac) s'est tenue du 29 au 30 novembre 2021 au Sénégal. Le Président Xi Jinping a déclaré : «J'aimerais avancer les quatre propositions suivantes : premièrement, poursuivre la lutte solidaire contre la Covid-19 (...). Deuxièmement, approfondir la coopération pragmatique. Nous devons ouvrir de nouvelles perspectives à la coopération sino-africaine, accroître les échanges commerciaux et les investissements, renforcer la coopération sur l'économie numérique et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes africains et le développement des PME. Troisièmement, promouvoir le **développement vert face au changement climatique**, défi majeur de toute l'humanité. Quatrièmement, défendre l'équité et la justice.»

Le diagnostic fait état d'un faible marché intérieur de la finance verte, activité balbutiante dans un système financier jeune, et d'un accès limité à l'aide extérieure pourtant abondante. Cette situation est le reflet de la situation très particulière du pays, à l'aube de l'émergence, et signe précurseur du développement de solutions endogènes.

La dernière étude publiée par le GCF en juin 2021, «Scaling up climate finance in the context of COVID19», explique pourquoi les enjeux climatiques ont saisi le monde financier, par l'ampleur des dégâts potentiels et prévisibles.

Les impacts économiques et financiers de la pandémie Covid-19 ont exacerbé les quatre défis auxquels les pays en développement étaient déjà confrontés pour intensifier l'action climatique. Ces pays devront veiller à (1) ce que l'action climatique et la relance économique se renforcent mutuellement, (2) intensifier les investissements sans augmenter le fardeau de la dette, (3) attirer des flux financiers privés à grande échelle dans un contexte de risque d'investissement perçu plus élevé, et (4) garantir l'accès à des financements abordables à long terme dans une période de hausse des coûts d'investissement.

Afin de relever ces défis, le GCF recommande quatre séries d'actions complémentaires qui pourront inspirer une stratégie sur mesure pour le Gabon:

1. Intégrer des politiques sur l'action climatique, le développement durable et les mesures de relance de Covid-19 pour minimiser les besoins d'investissement supplémentaires et optimiser les co-bénéfices du développement. Les CDN sont au cœur de l'Accord de Paris et de l'engagement des pays à transformer leurs trajectoires de développement. L'impératif de verdir la reprise de Covid-19 amplifie la nécessité de traduire les NDC intégrés en plans d'investissement. Les travaux menés par l'UNEP sur le Cadre de la Finance Publique Durable apportent une valeur ajoutée significative dans ce domaine.
2. Alléger le fardeau de la dette des pays en développement pour créer un espace budgétaire pour financer leurs plans de relance verts et résilients au changement climatique. Le G20 a suspendu - et non annulé - les paiements officiels de la dette bilatérale de 42 pays à faible revenu, correspondant à environ 5 milliards de dollars. Le débat sur l'émission de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) a été rouvert par le FMI (FMI, 2021). Une action encore plus audacieuse consiste à envisager à grande échelle des «échanges dette contre climat» : une annulation partielle de la dette par le gouvernement créancier transformant la partie restante en monnaie locale et l'orientant vers des investissements dans l'action climatique.
3. Tirer parti des fonds de garantie souverains et multinationaux pour réduire le risque d'investissement et catalyser le financement privé. L'expérience du financement mixte (blended finance) met en évidence l'importance des garanties souveraines et infra-souveraines (gouvernements locaux) pour surmonter les obstacles entravant les investissements respectueux du climat dans les technologies naissantes sur les marchés naissants. Ils réduisent les risques initiaux, offrent une large couverture des risques, un coût inférieur pour les budgets publics des pays donateurs et un ratio de levier élevé des capitaux publics par rapport aux capitaux privés.
4. Accroître l'accès des pays en développement au marché des obligations vertes. Le potentiel des obligations vertes est estimé à 29 400 milliards d'euros sur 2030 (Bolton, 2020). Ils peuvent conduire à de nouveaux partenariats public-privé et accroître l'accès des pays en développement à une dette abordable à long terme. Les options pour élargir considérablement l'accès des pays en développement aux marchés des obligations vertes comprennent la création de méthodes d'évaluation crédibles et standardisées pour sélectionner, concevoir, évaluer, surveiller et rendre compte de projets climatiques bancables de haute qualité ; et renforcer la capacité des pays à concevoir, émettre et mettre en œuvre des obligations vertes. La Taxonomie gabonaise actuellement en cours d'élaboration dans le Cadre de la Finance Publique Durable représente une base de travail pertinente pour promouvoir les obligations durables ; ces travaux sont à coordonner avec les premières lignes directrices proposées par la COSUMAF dans le cadre régional.

Certains pays explorent déjà les quatre ensembles d'instruments évoqués ci-dessus. Par exemple, Sainte-Lucie, l'un des PEID les plus durement touchés par le changement climatique, traduit son NDC en un plan d'investissement détaillé explorant des innovations financières telles que les obligations de résilience et les échanges de dette climatique pour compléter les ressources publiques et financer ces efforts sans augmenter sa dette.

Outre les ressources budgétaires, plusieurs instruments de la Finance climatique se sont mis en place provenant de ressources privées et de fonds internationaux

Les conseils du Fonds Vert Climat sont certes valides et seront pris en compte dans les recommandations, mais il est intéressant aussi de s'inspirer d'un modèle africain qui déclare ouvertement sa vocation à servir d'exemple.

En effet le modèle marocain de finance verte en soutien à l'économie durable a germé dans le contexte des contraintes et opportunités du continent. L'approche marocaine a l'avantage d'être pragmatique : la Banque centrale, en tant que tour de contrôle de la finance, a identifié les multiples initiatives de finance verte sur son territoire national et évalue ses apports en faveur de l'économie.

On y retrouve finalement tous les conseils du GCF mais sous un angle plus abordable et familier. On y retrouve également les caractéristiques de l'économie marocaine : puissance financière et capacité à travailler sur plusieurs produits financiers, prépondérance du secteur agricole (vulnérable aux changements climatiques), importance des TPME, vision d'un pays prenant soin de l'articulation de ses instances centrales avec les gouvernements locaux.

La comparaison de ces deux ensembles de recommandations (vision internationale du GCF versus vision à l'échelle d'un pays africain) incite à marquer un temps de pause et avant de réfléchir à une solution gabonaise, lister les points forts sur lesquels le pays peut s'appuyer et identifiés dans le diagnostic qui précède : sa position de puits de carbone et de sanctuaire de biodiversité, son historique reconnu de diplomatie verte, sa population assez faible mais jeune et relativement bien éduquée, une planification stratégique rôdée et cohérente menée par une équipe gouvernante forte, une batterie d'institutions financières nationales bien consolidées et en capacité de relever des défis, une position centrale dans l'écosystème financier régional.

Ces caractéristiques nous incitent à émettre un ensemble de recommandations à l'égard de différents profils d'institutionnels au Gabon, dans l'espoir que chaque catégorie d'acteurs prenne sa part de responsabilité et se sente concernée par le défi. Pour commencer (1) les décideurs politiques au niveau national et (2) au niveau régional, puis (3) les diverses institutions financières. Au-delà des expériences ponctuelles de financement durable qu'ont expérimenté quelques acteurs

gabonais, la naissance d'un véritable marché sera le fruit d'un processus itératif, d'impulsions de l'État et d'initiatives privées à encourager et encadrer.

L'ensemble de la structure de l'écosystème financier (schéma conçu par le réseau des Places Financières 4 Durabilité) doit être revu, et une stratégie sectorielle doit être élaborée pour chacun des acteurs clés du marché. Une stratégie sectorielle consistera en un programme de renforcement des capacités des acteurs de chaque segment de marché et d'éventuelles alliances avec les associations sectorielles identifiées lors du diagnostic. Les recommandations suivantes s'adressent spécifiquement aux décideurs politiques, aux régulateurs des marchés régionaux et aux institutions bancaires. En plus de ces recommandations pour ces catégories, des initiatives spécifiques devraient être mandatées pour le secteur des assurances et des fonds de pension, et des options en matière de connaissances, de formation et de recherche devraient être explorées. Les 10 pôles d'un marché financier devront être couverts si le Gabon veut construire avec succès son marché financier vert pour soutenir son économie de manière durable.

I RECOMMANDATIONS AUX DÉCIDEURS POLITIQUES

I-1 STRATÉGIE

Alerte : Prendre la mesure de la transition/mutation de l'économie mondiale, et de l'enjeu démographique africain

Rapportant sur la présentation du Guide sur les Obligations Vertes auprès des acteurs de la Finance au Cameroun, la presse a relaté une critique prononcée par quelques investisseurs : les produits verts sont plus chers et donc ne présentent pas d'intérêt pour un acteur économique rationnel. S'il y a, dans un périmètre temporel restreint, du vrai dans cette critique, il est cependant important de faire comprendre aux décideurs, aux populations et aux acteurs économiques que la transition vers une économie plus verte n'est pas un luxe, mais bien une direction stratégique de long terme qui a vocation à mettre en valeur les nombreuses ressources du pays, et à éviter les écueils de l'économie actuelle, dont le Gabon souffre déjà. Le gouvernement gabonais, depuis déjà deux mandats, a eu le courage et la vision de concevoir un plan de diversification de l'économie, et il s'avère qu'au fil des crises mondiales, ce plan est de plus en plus urgent et nécessaire. La crise COVID a fait comprendre que la dépendance des circuits d'approvisionnement internationaux est une menace importante à l'équilibre économique et social.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES TITRES COTÉS « ÉNERGIES FOSSILES » ET « ÉNERGIES RENOUVELABLES » AU ROYAUME UNI - Source : IEA & Imperial College, 2020

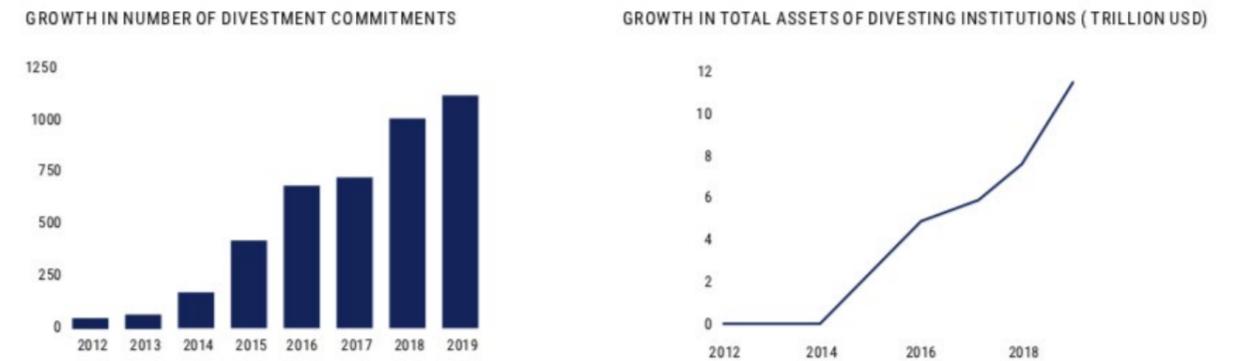


Les soubresauts répétés du marché du pétrole, et la baisse progressive de la production, conjuguée à l'obsolescence des installations font également des rappels récurrents sur l'urgence du développement d'une économie basée sur les autres ressources, plus créatrice d'emploi et de valeur sur le sol national.

Il convient de se référer à des indicateurs « lanceurs d'alerte » qui donnent les grandes tendances de l'économie mondiale. Ci-contre un diagramme mettant en valeur le décrochage sur la Bourse anglaise des titres de entreprises dédiées aux énergies fossiles, victimes du désinvestissement massif de la part des investisseurs, au départ animés par la responsabilité sociale et des stratégies « carbone neutre » (« net zero »), mais suivis en masse par d'autres qui simplement ne veulent pas perdre la mise en pariant sur une industrie en perte de vitesse.

LA CROISSANCE DU DÉSINVESTISSEMENT DU SECTEUR DES ÉNERGIES FOSSILES

Source : *DivestInvest - 350.org - Go Fossil Free, décembre 2019*



Le diagramme ci-contre relate les pratiques de « désinvestissement », une pratique maintenant courante. En 2019, 1250 grands investisseurs ont pris l'engagement du désinvestissement dans les énergies fossiles, dont le pétrole, ce qui a représenté 12.000 milliards de dollars désinvestis de ces industries. Ceci concerne les marchés financiers européens et américains principalement.

La Chine a également pris des engagements pour l'arrêt de nouveaux investissements mais seulement pour la production de nouvelles centrales à charbon hors de son territoire.

Pari sur l'économie verte, locale, circulaire, créatrice d'emploi n'est donc pas un pari écologiste ou alternatif, mais plutôt une vision avant-gardiste, réaliste et pragmatique pour donner au pays une chance de se développer. D'autres pays comme le Costa Rica ou le Maroc ont résolument opté pour véhiculer une image verte qui les hisse au niveau de l'excellence⁷⁶ et représente leur avantage comparatif.

⁷⁶ Casablanca <https://www.financialafrik.com/2021/10/05/centres-financiers-casablanca-finance-city-confirmer-leon-leadership-en-afrique/>

I- CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Environnement économique de la CEMAC

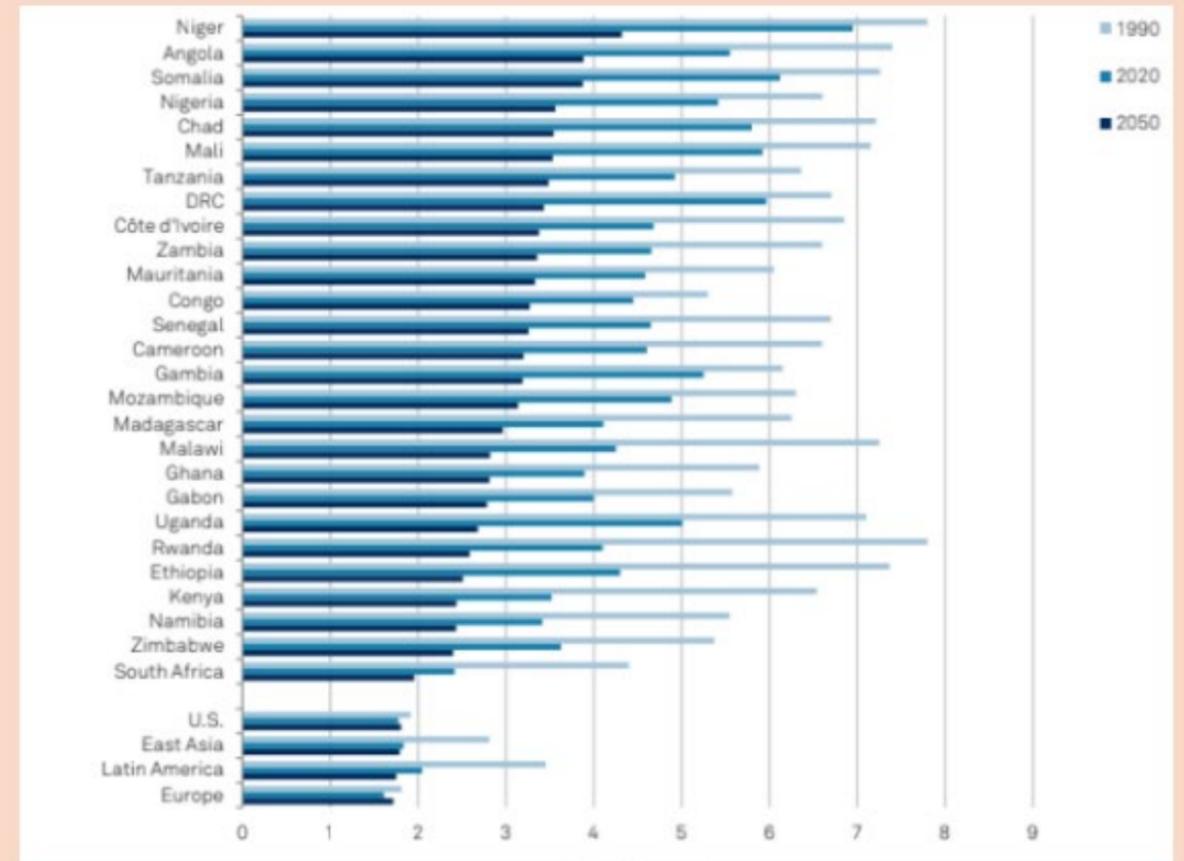
Récession attendue en lien avec l'incertitude entourant la crise sanitaire et la chute des cours du pétrole

| Année | 2018 | 2019 Estim. | 2020 (SBRaop) | 2020 (SBRa) | 2020 (SP) | 2019-2020 (SBRa) |
|--|----------|-------------|---------------|-------------|-----------|---|
| Taux de croissance du PIB réel - CEMAC | 1,8 | 2,1 | -3,1 | -8,0 | -10,6 | Recul du taux de croissance des activités |
| Inflation (prix à la consommation en moyenne annuelle) | 2,2 | 2,0 | 2,1 | 2,1 | 2,1 | Légère pression inflationniste mais contenue |
| Solde budgétaire, base engagements, hors dons, (en % du PIB) | -0,3 | 0,1 | -6,4 | -10,4 | -12,4 | Détérioration du solde budgétaire |
| Solde extérieur courant dons compris (en % du PIB) | -0,7 | -1,5 | -7,6 | -12,6 | -16,2 | Accroissement du déficit courant |
| Créances nettes du système monétaire sur les États (en Mds FCFA) | +2 620,1 | +4 131,4 | +6 149,5 | +7 962,8 | +8 583,9 | Hausse continue des créances nettes sur les Etats |
| Taux de couverture extérieure (en %) | 57,5 | 67,1 | 55,2 | 45,8 | 44,0 | Couverture extérieure de la monnaie encore satisfaisante, pour un minimum de 20%. |

En sus de la question climatique, la notion d'autonomie (alimentaire, énergétique, sanitaire, pour les produits de base), de circuits d'approvisionnement locaux, ont été une dure leçon de la pandémie et de la restriction des échanges mondiaux. De nombreux indicateurs économiques tendent à indiquer que cette situation de rupture des chaînes de production, de recentrage des économies sur leur propre territoire, de rétrécissement des routes d'échange commerciales, va perdurer pendant les prochaines années (prévisions Banque Mondiale, Global Economic Outlook).

Par ailleurs le défi d'offrir des emplois à la population croissante ne cessera de s'amplifier.

Transition démographique: la force de travail de l'Afrique va augmenter de 200% d'ici 2050 (S&P)



C'est la plus grande transition démographique jamais expérimentée dans l'histoire de l'humanité. La population en âge de travailler de l'Afrique subsaharienne (ASS) va augmenter de plus de 200 % d'ici 2050, offrant une opportunité importante de croissance économique dans la région, ont déclaré les économistes de S&P Global Ratings dans un rapport publié aujourd'hui. « Les pays d'Afrique subsaharienne connaissent actuellement la transition démographique la plus importante de leur histoire. Des baisses sans précédent des (suite...)

L'économie mondiale est dans une situation de transition et de redistribution des cartes, le Gabon a l'opportunité de se positionner en phase avec l'économie du futur, un certain nombre de choix stratégiques doivent être pris. En particulier dans le secteur financier, qui a jusqu'à présent été négligé dans les plans de développement du pays.

«Les changements de la conjoncture internationale et leurs effets sur la vulnérabilité externe des économies africaines invitent à densifier les systèmes financiers locaux. Il est irréaliste de reposer l'essentiel de la réussite des stratégies nationales de développement ou plans d'urgence sur la captation des financements extérieurs. La nécessité d'approfondir les écosystèmes financiers domestiques doit être au centre de toute volonté de transformation économique», nous rappelle Cédric Achille Mbeng Mezui.

Avant de penser à verdir ponctuellement quelques initiatives, il convient d'entamer un effort de fond sur le secteur de la finance et parier résolument sur un système financier fort, propre, capable de conserver les richesses sur la sous-région, et en retour de financer une économie prospère et créatrice d'emploi. La question du verdissement de ce système financier endogène, doit intervenir pour chaque compartiment du marché. L'aide des bailleurs ou de partenaires internationaux est extrêmement précieuse et utile pour appuyer les institutions à se construire en intégrant des pratiques durables, mais non pas pour les remplacer dans leur rôle local. C'est en tout cas la tendance que prennent les bailleurs multilatéraux, en promouvant la finance mixte («blended finance») qui consiste à cofinancer ou couvrir certains risques pour que les investisseurs locaux, publics et privés, jouent leur rôle et ne reçoivent que le petit soutien ou accélérateur pour s'investir dans le projet. L'ère de la coopération sous forme de don est en train de transiter vers une nouvelle conception de partenariat et d'appuis dits catalytiques. Le retour d'expérience sur les initiatives de finance mixte (en expérimentation depuis une dizaine d'années) est mitigé⁷⁷, notamment dans le cadre des Pays les Moins Avancés où le secteur privé est déficient, cependant les bailleurs cherchent à perfectionner ces mécanismes pour mobiliser les capitaux du secteur privé, face à l'immensité des besoins pour atteindre les ODD. L'Union Européenne parle effectivement de «Partenariat» et non plus de Coopération. Le Fonds Vert Climat promeut avant tout des projets impliquant des montages financiers avec le secteur privé, dans lesquels il apporte des fonds marginaux catalytiques, pour attirer des co-investissements jusqu'à 4 fois supérieurs à sa mise. Dans ce contexte, l'urgence est effectivement de prendre une résolution forte et engagée, celle de densifier le système financier local. Le Gabon, pays en transition, a déjà effectué cette révolution culturelle dans le secteur du bois, dans le numérique, mais pas encore dans le secteur financier, qui pourtant sous-tend tout le reste de l'économie.

⁷⁷ Il est recommandé de lire les résultats de l'étude <https://odi.org/en/insights/blended-finance-what-donors-can-learn-from-the-latest-evidence/>

CONDITION PRÉALABLE : ÉTOFFER L'ÉCOSYSTÈME FINANCIER GABONAIS AU SEIN DE LA SOUS-RÉGION

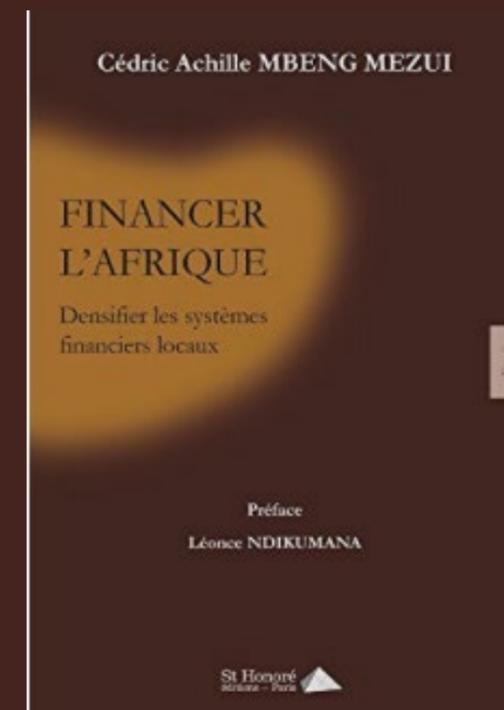
Le Gouvernement seul ne peut répondre à l'immense défi de la valorisation de l'économie verte, au vu des besoins non seulement financiers mais également méthodologiques. Il doit s'attacher à poser un cadre favorable à l'émergence d'un secteur financier robuste qui prenne le relai et joue le rôle de financeur de l'économie.

La durabilité du développement requiert, non pas des retouches vertes et sociales, mais un questionnement et une refonte de la relation entre la finance et l'économie afin de permettre un véritable équilibre économie, environnement et société.

Une étude empirique (Ndikumana et al., 2015) a montré que seules les ressources domestiques (épargne et crédit au secteur privé), et de façon très marginale, l'investissement direct étranger, ont un effet significatif sur l'investissement domestique et la croissance économique en Afrique. Ces analyses empiriques ont été faites sur un échantillon de 50 pays africains couvrant la période partant de 1971 à 2012. Les résultats obtenus établissent que la dette extérieure, l'aide au développement et les transferts de la diaspora n'auraient pas d'impacts significatifs sur le niveau d'investissement. C'est un résultat majeur qui devrait interpeller les décideurs politiques du continent. L'analyse historique des phases d'or de Venise, de la Hollande, de la France, de la Grande-Bretagne, montre que le développement sous-jacent d'un système financier est préalable et moteur de la croissance économique qui a suivi.

Le Gabon, même s'il ne dispose pas d'une politique financière explicite au même titre que les autres plans du pays, a de très bonnes bases pour formaliser une politique financière décidée : d'une part la volonté politique a déjà créé depuis 2009 de nombreuses institutions financières fortes (CDC, FGIS) et l'initiative privée a fait naître un réseau bancaire privé robuste (3 banques commerciales et un foisonnement de microfinance) ; d'autre part, la CEMAC est engagée dans une phase constructive et volontaire, ambitieuse, qui engrange des étapes-clés de réussite chaque année. Les éléments sont en place.

« Pour l'Afrique le défi de ce XXIème siècle est celui d'assurer le financement de ses économies en mobilisation son épargne domestique. C'est la condition pour promouvoir une croissance endogène soutenue et inclusive ». L'ouvrage explique la « nécessité d'approfondir et de mobiliser les systèmes financiers locaux pour créer des opportunités ».



Dans son livre, Cédric Mbeng fait référence (p 109) à un article sur les cycles longs dans la vie «Pour l'Afrique le défi de ce XXIème siècle est celui d'assurer le financement de ses économies en mobilisation son épargne domestique. C'est la condition pour promouvoir une croissance endogène soutenue et inclusive». L'ouvrage explique la «nécessité d'approfondir et de mobiliser les systèmes financiers locaux pour créer des opportunités».

économique, de l'économiste russe Kondratieff, qui indique que ces cycles seraient liés à des dynamiques internes d'investissement. «En conséquence, les États africains devraient prioritairement promouvoir l'approfondissement de leurs systèmes financiers comme le font les autres régions du monde depuis plusieurs siècles. Sinon les aléas de la nature et la conjoncture internationale dicteront toujours le financement de l'agenda économique du continent».

Depuis 2009, le Gabon a excellé dans la préparation des plans de développement et l'identification des besoins et des projets pour les couvrir. Cependant, «l'histoire [des répercussions sur le Gabon des crises économiques internationales dues aux chocs pétroliers et maintenant à la pandémie] semble se répéter. Cette fois, nous recommandons Cédric, les réponses à ces défis nécessitent de faire preuve d'innovation et de détermination dans l'articulation des politiques et stratégies de développement». Il faut prendre un tournant et entrer de façon décisive dans la construction de l'écosystème financier pour soutenir ces programmes.

Comme le montre l'histoire des autres régions du monde, on ne peut pas promouvoir des groupes industriels, ainsi que des femmes et des hommes d'affaires africains prospères sur le long terme en

l'absence de systèmes financiers domestiques performants.

Léonce Ndikumana, Professeur en Économie de l'Université du Massachusetts, résume : «si l'Afrique veut maintenir et capitaliser sur son nouvel essor économique manifeste depuis el début du siècle et atteindre les objectifs nationaux de développement, en particulier l'éradication de la pauvreté, les systèmes financiers nationaux doivent subir une profonde transformation structurelle pour les rendre plus efficaces dans l'investissement intérieur, et faire de l'inclusion financière une réalité pour tous (...) Les trois propositions sont :

1. Tirer le meilleur parti de la solvabilité croissante des économies africaines (en profitant des opportunités des marchés financiers internationaux tout en évitant de s'exposer à la détresse financière)
2. Approfondir et diversifier les marchés financiers nationaux (en capitalisant sur leur potentiel et transformant les contraintes en opportunités) et garder en tête que le développement du système financier domestique est la voie obligée vers l'indépendance vis-à-vis du financement extérieur
3. Impliquer les banques centrales afin qu'elles jouent un véritable rôle de développement en transformant le système financier en véritable moteur du développement.

DÉCISION À PRENDRE : ÉLABORER LA STRATÉGIE FINANCIÈRE ET L'ANCRER AUTOUR D'UN PROJET MÉDIATIQUE FORT

Il est temps que l'esprit et le dénominateur commun des politiques du Gabon (le «green superpower» cité par les promoteurs de l'obligation verte de Grand Mayumba) soit également décliné dans le secteur financier.



Recommandation prioritaire : dans le cadre du développement du marché financier régional, et en s'appuyant sur les atouts du système financier national, il s'agit de **rédiger/formuler la stratégie finance durable du Gabon**, afin **d'impliquer le secteur financier dans le PAT**, de la même manière que l'UE a établi une stratégie de finance durable en soutien au Green Deal, avec 4 objectifs : (1) financer la transition vers une économie durable (sortie progressive des énergies fossiles, promotion de l'économie circulaire et de l'autonomie), (2) s'assurer que la finance soit inclusive, créatrice d'emploi et en retour bénéficiaire des forces vives et de la capacité d'entrepreneuriat des gabonais, (3) réduire les émissions de gaz à effet de serre et se préparer aux impacts du changement climatique, (4) coopérer avec les autres nations et marchés financiers dans un sens de partenariat d'égal à égal.



Des éléphants de forêt dans le parc national de la Lopé, au Gabon. MALCOLM STARKEY

Au-delà d'un rapport stratégique, c'est surtout l'enrôlement des acteurs de l'économie et de la finance qu'il faut susciter, ainsi que l'attrait pour les investisseurs internationaux. Pour ce faire, la proposition est la suivante :

Adopter un projet fort «**Libreville, place financière durable de l'Afrique Centrale**», dans la lignée de l'excellence et l'historique vert qui caractérise le Gabon. D'autres thématiques, «verte» ou «neutre en carbone» peuvent être utilisées ; il convient de lancer une réflexion sur le terme adéquat dans le cadre d'une campagne de communication.

De plus, il serait judicieux de s'appuyer sur la puissance de la biodiversité gabonaise qui différencie le pays d'autres États également verts, et sur des images marquantes. On peut s'inspirer du modèle malaisien qui a choisi pour emblème le tigre⁷⁸. L'éléphant de forêt peut être un totem symbolique important, d'autant plus que l'image peut être adossée au concept pilote de crédit-éléphant qui cherche à valoriser la valeur écosystémique du pachyderme. Le fleuve Ogooué peut également être véhicule d'image fédératrice.



78 L'Association "Climate Governance Malaysia", qui réunit les Administrateurs des entreprises et banques de Malaisie, a choisi de mettre en avant une campagne sur la biodiversité.



Il est recommandé au Gabon de miser sur l'effet «leapfrog», selon l'expression anglaise (saut de grenouille ou saute-mouton) faisant référence imagée à un bond en avant par lequel le développement devrait sauter des étapes (par rapport à la trajectoire historique des pays développés) et suivre un schéma propre au Gabon. Par exemple, accéder directement à l'énergie renouvelable sans passer par l'étape de l'énergie fossile généralisée, ou accéder directement aux nouvelles technologies sans passer par l'industrialisation lourde etc.

La place financière durable de Libreville pourra se joindre au réseau Financial Centres 4 Sustainability⁷⁹, actuellement présidé par le Maroc. Des premières discussions en ce sens ont eu lieu à Casablanca en 2019 lors d'une conférence internationale de l'organisation.

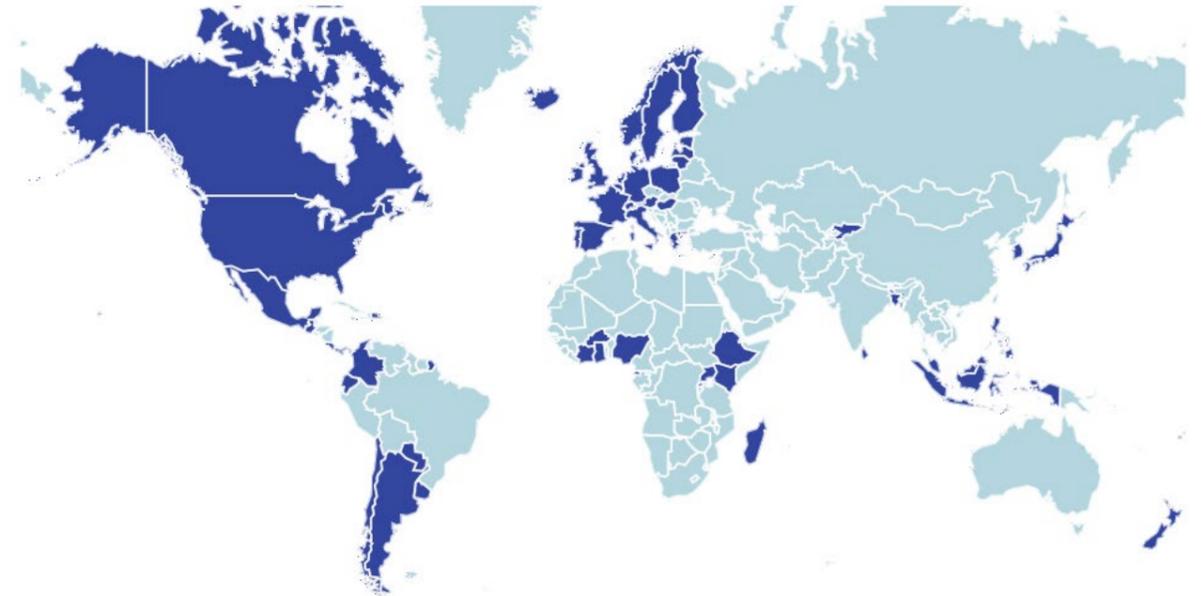
Identifier un porteur pour le programme Finance Durable, le coordonnateur du dialogue multisectoriel

Le développement de la finance au service de l'économie verte stratégique va requérir d'identifier une institution leader et porteuse de ce projet.



79 <https://www.fc4s.org>

MEMBER COUNTRIES



Idéalement le Ministère de l'Économie et des Finances, pour s'inspirer du modèle suivi par les autres pays est porteur de l'initiative. Le Gabon pourrait se joindre à la Coalition des Ministres des Finances pour l'Action climatique <https://www.financeministersforclimate.org>

Cela dit, en Chine, c'est la NDRC, l'organe qui pilote le plan quinquennal, qui pilote la stratégie de finance verte du pays. En Europe c'est la Commission Européenne, qui légifère, après une vingtaine d'années d'initiatives volontaires du secteur financier privé, amorcées au départ par les fonds de pension et les compagnies de réassurance. En France, l'impulsion vient plutôt de la Banque de France. En Norvège, c'est à l'origine le Fonds Souverain.

Selon la culture économique d'un pays, le développement de la finance verte provient plutôt du secteur privé lui-même (par exemple en Europe, et surtout aux États-Unis), ou est induit par le gouvernement (par exemple en Chine). Étant donné le modèle de développement du Gabon, dans lequel l'État joue un rôle moteur fort, la Finance Durable se développera grâce à l'impulsion des politiques dictées par le Gouvernement et la Présidence.

Il faut dans tous les cas identifier une institution qui a autorité sur les acteurs de la finance et qui soit en mesure de dialoguer au niveau régional.

Par ailleurs, l'initiative doit être transversale et multisectorielle, donc une task-force interministérielle peut être indiquée pour inclure les «sachants» en matière de stratégie verte du pays, à savoir le Ministère de l'Environnement, le Conseil National Climat, la Haute Autorité à l'Environnement etc. Dans tous les cas il faudra générer un intense processus de consultation, et il convient de compter sur les organisations interprofessionnelles, telles que la Chambre Commerce, la CPG, l'APEC, les syndicats.

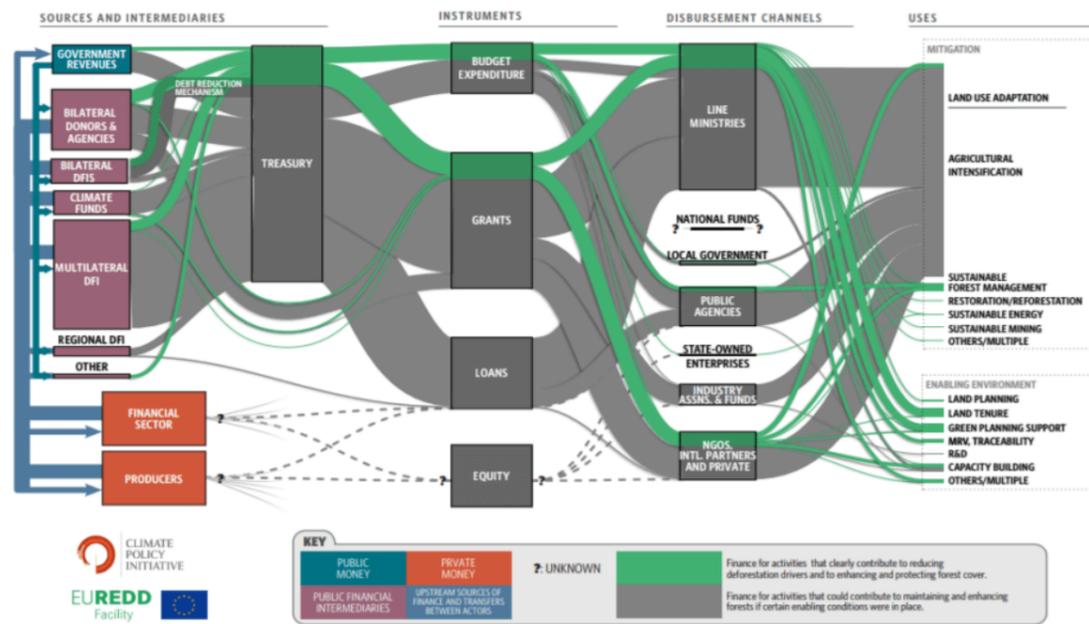
Il faut comprendre que stimuler un système financier n'est pas seulement le résultat d'une impulsion ministérielle ou présidentielle, mais plutôt le résultat de plusieurs forces concomitantes, incluant les progrès du cadre régional et les initiatives volontaires du secteur bancaire et financier (guidées par les opportunités d'affaire, la concurrence et l'exemple des tendances internationales).

II-2 MÉTHODOLOGIE

Dresser un état des lieux statistique approfondi de la finance gabonaise

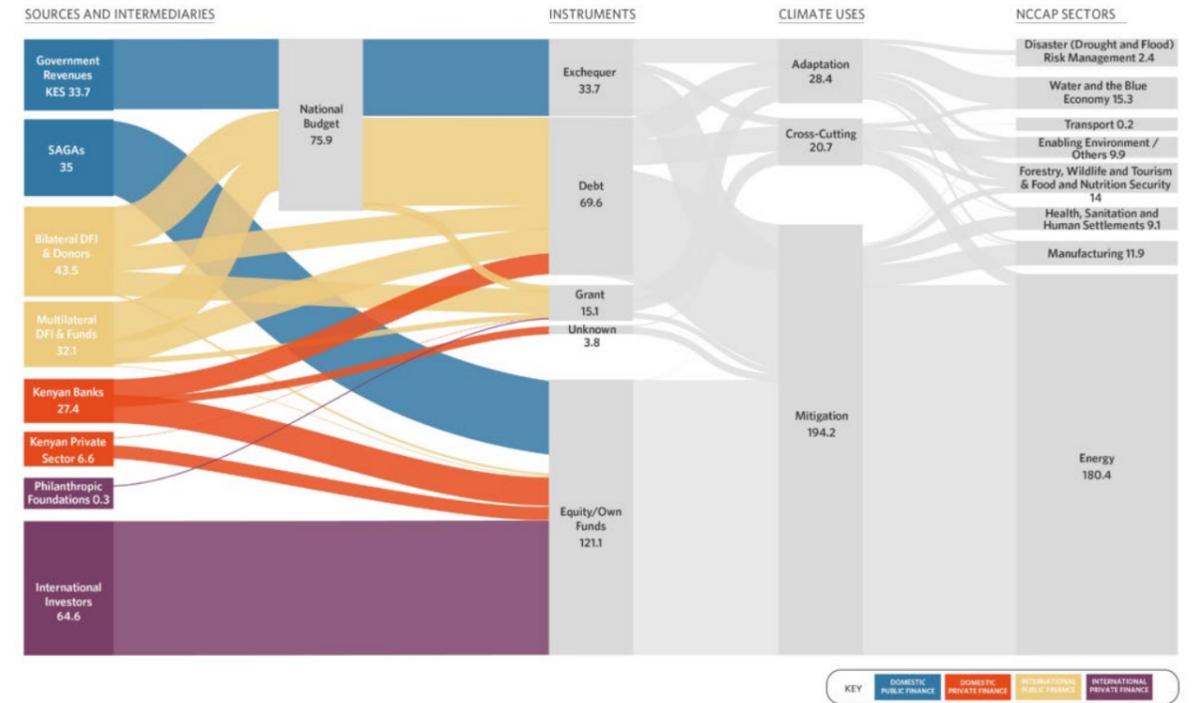
Le présent document est un relevé principalement qualitatif des pratiques de finance verte au Gabon, et a pour principal mérite de planter le décor, avec une simple étude de documents stratégiques, le relevé d'informations publiques sur les sites internet, et une série d'une quinzaine d'interview.

Figure 1: Example of landscape of land-use finance mapping



LANDSCAPE OF CLIMATE FINANCE IN KENYA 2018

KES 243.3 bn



Public finance mostly refer to the fiscal year 2017/18, private finance refers to the calendar year 2018. All figures are in billion Kenyan Shillings (1 KES = 0.0099 USD, average 2018 exchange rate). SAGAs = Semi-Autonomous Government Agencies. NCCAP = National Climate Change Action Plan. More details available in the report's Methodology.

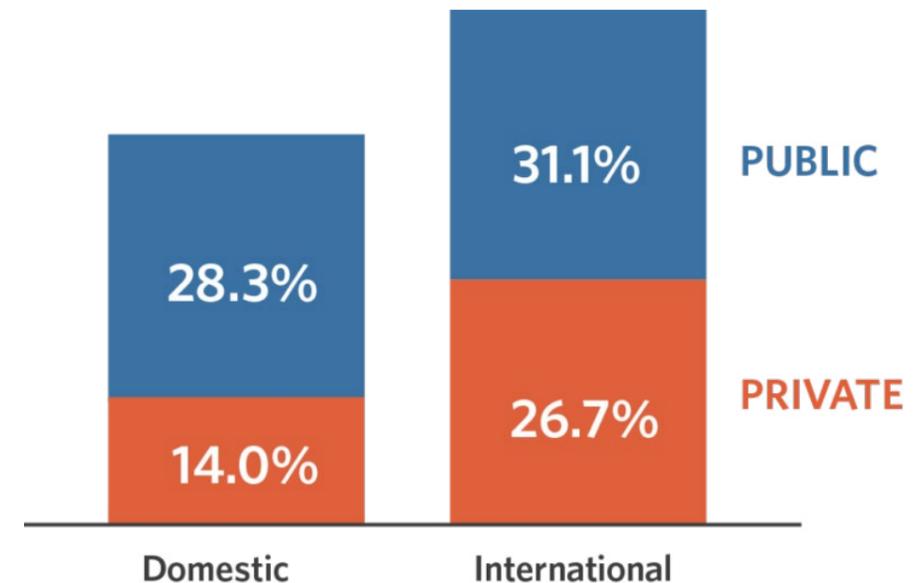
Avant de définir sa stratégie, le Gabon devra au préalable, comme l'ont fait l'Union Européenne, et de nombreux pays en développement, notamment la Côte d'Ivoire et le Kenya, dresser des statistiques précises des flux financiers d'économie brune versus économie verte. Et ceci afin de détecter l'ampleur des investissements et bâtir des priorités et politiques sur des faits précis. Ceci nécessite une étude de terrain de plusieurs mois. Les organismes tels que Climate Policy Initiative, l'Institut Forestier Européen, ou encore le think tank français I4C, sont en mesure de produire de telles études.

Le diagramme ci-contre (flux financiers verts et bruns dans le secteur de l'usage des terres en Europe), connu sous le nom de diagramme-spaghetti, est devenu un outil indispensable des décideurs. Il révèle l'ampleur de l'économie brune qu'il faudrait verdir et permet de rediriger les politiques vers les investissements souhaités en mettant en lumière les volumes respectifs.

Le Kenya s'est lancé dans un exercice similaire et a commandé un inventaire exhaustif des instruments de finance verte, leur source possible. Ce diagramme a le mérite de mettre en valeur qu'une bonne partie de la finance verte est NATIONALE, publique ou privée, mais autochtone.

Un tel diagramme de flux met en valeur les instruments financiers et permet de décider finement des politiques à tenir pour promouvoir tel ou tel instrument et offre financière dans le pays. Il permet également de piloter les activités économiques au regard des Contributions Déterminées au niveau National, notamment la répartition entre les activités de réduction des émissions et d'adaptation. Puis finalement de nourrir les politiques sectorielles (énergie, eau, agriculture etc...).

Répartition Finance verte Kenya, 2020 :



Il est fortement recommandé que Gabon d'avoir recours à un tel outil. La France le fait annuellement depuis 2016.

FIXER LES AXES DE LA FINANCE DURABLE AU GABON

L'exercice de formulation du cadre de la finance durable du Gabon devra constituer une mise en cohérence des aspects verts de la vision Gabon et engagements internationaux (ODD, Accord de Paris, Marrakech Pledge) avec tous les plans de mise en œuvre, et se décliner en un chapitre financement dans les CDN (qui existe déjà en fin de document mais est sommaire dans la première version).

10 AXES STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION EUROPÉEN POUR LA FINANCE DURABLE.

Source : *Finance for Tomorrow, 2020*.

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| 1 ETABLIR UNE TAXONOMIE DES ACTIFS DURABLES | 2 CRÉER DES STANDARDS ET DES LABELS POUR LES PRODUITS FINANCIERS | 3 ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT DANS DES INFRASTRUCTURES DURABLES | 4 INTÉGRER LA DURABILITÉ DANS LE CONSEIL FINANCIER | 5 DÉVELOPPER LES INDICES FINANCIERS DURABLES |
| 6 INTÉGRER LA DURABILITÉ DANS LES NOTATIONS ET ÉTUDES DE MARCHÉ | 7 CLARIFIER LES OBLIGATIONS POUR LES INVESTISSEURS | 8 INTÉGRER LA DURABILITÉ DANS LES EXIGENCES PRUDENTIELLES | 9 RENFORCER LA TRANSPARENCE EN AMÉLIORANT LES RÈGLES COMPTABLES | 10 ENCOURAGER UNE GOUVERNANCE DURABLE ET ATTENUER LE COURT-TERMISME |

En lien avec les volets des plans nationaux qui visent des activités vertes ou le verdissement des activités dites brunes, et en fonction des caractéristiques de l'économie gabonaise, il conviendra de définir une liste de priorités nationales.

A titre d'exemple, la stratégie européenne est axée sur 10 piliers qui correspondent à la structure, la diversité et la maturité de son économie (et ne doivent pas nécessairement être repris à l'échelle du Gabon).

La stratégie chinoise est plus simple et condensée et repose sur 3 piliers :

1. Une taxonomie (ce qui renforce la légitimité de l'exercice en cours au Gabon)
2. L'obligation de publier les informations extra-financières
3. Un programme de soutien aux initiatives durables incluant des dons, des garanties, et des conditions financières préférentielles pour les projets verts

Il est important que l'exercice stratégique garde en tête les bénéficiaires d'un tel effort : les acteurs de l'économie gabonaise, en vue de créer de la valeur et de l'emploi. Il faudra donc systématiquement, pour chaque axe stratégique, voir les implications pour chaque segment bénéficiaire en bout de chaîne, à savoir :

- Les porteurs de projets d'**infrastructure** (les solutions financières pour les «infra» sont spécifiques et font intervenir une catégorie d'acteurs spécialisés)
- Les **entreprises** moyennes (susceptibles par exemple d'entrer en bourse)
- Les **TPME** (qui requièrent de formaliser des appuis agrégés et des structures intermédiaires, des guichets, des fonds etc.)
- Le **secteur informel** notamment dans l'agriculture et l'artisanat (dont les solutions relèvent de la microfinance et impliquent la mobilisation d'un réseau d'acteurs bien identifié)

De plus, vue la caractéristique de l'économie gabonaise, des déclinaisons stratégiques sectorielles sont à prévoir, pour

- L'**industrie extractive** (qui est brune en soi mais qui regorge d'opportunités de verdissement, avec un positionnement haut de gamme sur la compensation et les nouvelles technologies, qui sont en adéquation avec l'image verte du Gabon)
- Le **secteur énergie** (qui est actuellement le secteur le plus mature, dans lequel foisonnent les options de financement)

- Le **secteur forestier** (premier pourvoyeur d'emploi du Gabon et disposant d'un système de fiscalité déjà très élaboré)
- Le **secteur agricole** (pilier de l'autonomie alimentaire)
- L'économie bleue (vue la richesse des côtes et des fleuves, l'importance des ports, à exploiter et préserver dans le cadre de la menace climatique)

L'INCONTOURNABLE EXERCICE DE TAXONOMIE



Dans tous les cas, on note un recours généralisé à l'élaboration d'une Taxinomie (terme exact en français) ou Taxonomie (terme anglophone importé et généralement utilisé dans le domaine financier). En effet de très nombreux pays sont engagés dans la rédaction de leur Taxinomie propre, reflet de leur économie et priorités de développement. La carte ci-contre ne fait pas encore état de toutes les initiatives en cours, comme la Taxinomie marocaine qui vient d'aboutir, et les Guidelines pour les obligations vertes du Gabon, qui sont également une ébauche de taxinomie pour la sous-région, ou la Taxinomie pour les Finances publiques vertes en cours de construction au Gabon également.

A ce titre, il conviendra de noter que la «Taxomania» peut générer des confusions si plusieurs taxinomies se superposent dans un même pays, l'une pour les finances publiques, l'autre pour les acteurs privés, l'une pour les obligations, l'autre pour les prêts verts etc. L'exercice, pour être utile et efficace, doit être centralisé, résulter d'un intense processus de consultation de tous les acteurs impliqués, et être le reflet d'un consensus, en accord avec les textes stratégiques nationaux (d'où l'intérêt de coordonner les 2 initiatives en cours au Gabon).

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ÉTABLIS PAR LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

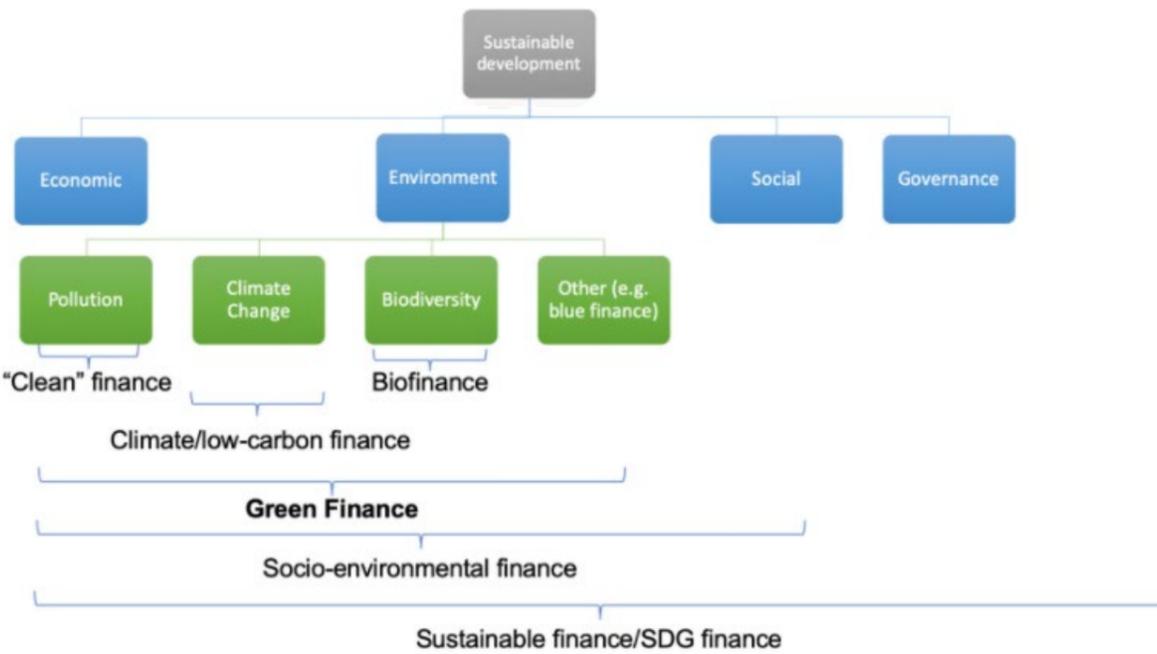


La taxonomie européenne, dans son volet environnemental, se veut très complète et recouvre 6 dimensions. Depuis 2 ans, seules 2 dimensions ont été publiées au terme d'échange avec les acteurs de la finance et le public en général : l'atténuation au changement climatique et l'adaptation. Les autres segments sont en cours de consultation et élaboration. Le processus de consultation, s'il se veut vertueux et démocratique, a cependant ouvert la porte à de fortes pressions politiques et de lobby de filières (notamment gazière et nucléaire) et a été très contesté. L'exercice en Chine a été plus directif. Le Gabon, qui mène actuellement des travaux taxinomiques avec le soutien de l'UNEP, devra trouver l'équilibre qui lui est propre entre vision stratégique de l'État, expertise technique et intérêts des acteurs de l'économie.

En parallèle la Commission prépare la Taxinomie Sociale. Au Gabon, la composante sociale (emploi des jeunes, préservation des modes de vies dans les villages, l'égalité des chances pour les hommes et les femmes) sera importante.

Le réseau des banques centrales pour verdir le système financier s'est lancé dans l'élaboration d'une Taxonomie brune, par comparaison avec la Taxonomie verte. L'exercice de rédaction d'une Taxonomie destinée aux finances publiques vertes est donc une première étape précieuse pour l'éclosion de l'économie verte. Sur la base de ce premier socle, il sera intéressant d'ouvrir le débat pour que la Taxonomie s'ouvre aux investissements privés et les encadre.

Le choix de la sémantique : durable, verte, bleue, carbone-neutre, responsable, climat, de transition, «Paris-aligned», biodiversité ?



Understanding green finance (Source: IIGF)



Les Taxonomies vertes, durables, bleues (il faut choisir le thème et le mot-clé) posent les bases pour l'identification des activités financières durables, en ligne avec les orientations politiques respectives des pays. Elles doivent être développées et révisées périodiquement afin de tenir compte des spécificités du contexte national (au Gabon, il faudra faire le choix de la sémantique, identifier les critères importants et différenciateurs, mettre l'accent sur la biodiversité, l'économie verte et bleue, l'industrie bois, l'accès aux logements durables, les solutions de compensation carbone/biodiversité, l'emploi...). Dans un processus itératif, il sera également intéressant a posteriori de réaliser un effort d'harmonisation avec les autres taxonomies, de façon à faciliter les mouvements de capitaux transfrontaliers.

Implications juridiques, réglementaires et institutionnelles (dont régionales)

Il va sans dire que la stratégie gabonaise de finance durable ne s'arrêtera pas au document stratégique lui-même, mais devra ensuite être suivie d'une réglementation et d'un cadre juridique. A titre d'exemple, le Maroc a produit dès 2016 sa «Feuille de Route pour l'alignement du secteur financier sur les défis du développement durable», puis en 2021 la «Directive sur les risques climatiques financiers» produite par la banque centrale.

Au-delà de la constitution d'une équipe pour piloter le programme Finance Durable, ériger Libreville en place financière a des implications juridiques et institutionnelles qui consistent, pour commencer, à créer la place financière comme entité juridique.



Le choix de positionner un projet fort et rayonnant pour la capitale, capable d'attirer l'attention des investisseurs sur la scène internationale, doit être impérativement accompagné d'un plan de Finance Climat pour chacune des provinces du Gabon, avec ses spécificités environnementales, aligné sur les dispositions du PNAT (par exemple : plan spécifique pour Port-Gentil face au risque de montée des eaux etc.).

Le sujet dorénavant récurrent dans les négociations climatiques est la question de la «régionalisation des CDN», afin, dans un processus itératif, de décliner la stratégie nationale en dispositions actions régionales

(approche top-down) jusqu'au niveau des communes, et en retour de nourrir la stratégie nationale d'informations, de requêtes, de besoins, d'urgences en provenance des acteurs et institutions locales. Ce travail est notamment la raison d'être de Cités et Gouvernement Locaux Unis d'Afrique dont Libreville assure la présidence. Un bailleur s'attache également à développer cette architecture au niveau infranational, il s'agit de l'UNCDF avec son programme Local Climate Adaptive Living (LoCal⁸⁰). La démarche consiste à tisser la relation institutionnelle entre administrations centrale et locales, pour faire circuler l'information, notamment sur la question climatique.

La stratégie finance durable devra compter un chapitre pour :

- L'Estuaire,
- Woleu-Ntem,
- Le Moyen-Ogooué,
- L'Ogooué Maritime,
- L'Ogooué-Lolo,
- Le Haut-Ogooué,
- L'Ogooué Ivindo,
- Ngounié,
- Nyanga.

DÉFINIR LES RÈGLES D'OR DE LA DURABILITÉ ÉCONOMIQUE

PRIORITÉ FONDAMENTALE : LIMITER LA DÉPENDANCE ET DYNAMISER LE CERCLE RÉGIONAL «LOCAL IS BEAUTIFUL»

Chaque investissement vert en provenance de l'étranger devra être passé au crible d'une grille d'analyse questionnant sa pertinence pour le développement harmonieux du marché régional et national. Il faut comprendre que la réception de financements extérieurs n'est pas forcément une bonne nouvelle, en particulier à cause des conditionnalités et des contreparties qui sont attendues en retour. Cédric Mbeng nous rappelle que «certes, les économies africaines ont été les récipiendaires d'importants flux de capitaux internationaux depuis la crise financière mondiale de 2007-2008», cependant «la forme de ces ressources crée davantage de risques financiers. Il s'agit essentiellement de flux procycliques, de financements de court terme en devises, de préfinancements indexés aux cours des matières premières, etc. Ces modes de financement accroissent en fait la vulnérabilité macroéconomique et financière des États.

Les analyses empiriques établissent l'existence d'une relation positive entre systèmes financiers développés et croissance économique. La causalité est bénéfique dans les deux sens. D'une part l'accumulation de capital est une source potentielle de croissance ; d'autre part l'anticipation d'une hausse de la demande domestique est un moteur pour l'investissement. L'existence de cette relation positive entre le développement financier et l'investissement domestique a également été démontrée dans le cas de pays africains.

Le plus important est de dé-corréler le financement de l'agenda de transformation des économies africaines des fluctuations des marchés internationaux par une utilisation efficace des rouages des systèmes financiers locaux.

On peut citer le cas de la Chine, dont un des piliers juridiques du décollage économique a été la règle des 51/49%, de façon à assurer l'ancrage local des investissements étrangers, et une gouvernance en faveur des priorités nationales.

Pour ce qui concerne l'assurance, le raisonnement de l'économie locale et la priorisation des acteurs du pays ou de la région devrait également prévaloir. Les gouvernements devraient surtout considérer les compagnies d'assurance locales dans tous les grands projets d'infrastructure sur le continent, pour booster leur revenu et leur expertise, et sécuriser le bénéfice financier de ces projets sur le continent. Près de 43 milliards par an sont investis dans les infrastructures africaines, mais la participation des assureurs et réassureurs africains reste marginale. Pour atteindre cet objectif, il faut une approche stratégique de moyen et long terme, envisageant des partenariats et joint-ventures et de coassurance entre assurances africaines et étrangères, pour transfert d'expérience et de capacité.

80 <https://www.uncdf.org/local/homepage>

Les autorités de régulation devraient renforcer le contrôle et promouvoir la transparence, favoriser les consolidations dans le secteur des assurances pour faire émerger des champions capables de participer dans des opérations exigeant des capitaux importants. Dans de nombreux pays, notamment ceux de la Fédération des sociétés d'Assurance de Droit National Africain (FANAF www.fanaf.org) il est indispensable de poursuivre et faire aboutir la revue des textes sur la délocalisation des risques pour empêcher la fuite des primes d'assurance du marché, en d'autres termes, il s'agit de rendre effective la domiciliation de l'assurance des risques.

L'État, les assureurs et le régulateur doivent s'entendre pour créer l'écosystème au niveau local, afin d'éviter que l'épargne qui sera collectée notamment par l'assurance-vie ne s'évade à l'étranger et bénéficie plutôt à d'autres économies. Il convient de dresser une véritable stratégie de défense des intérêts locaux, un Guide blanc ou des lignes directrices, pour donner des repères aux décideurs et hommes d'affaire, secteur par secteur.

BUSINESS CASE : ANALYSE DE LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'OBLIGATION VERTE DE GRAND MAYUMBA :

Au titre de ce qui précède, et au-delà des avantages indéniables de cette opération financière déjà identifiés dans la partie diagnostic, il convient d'analyser et d'émettre des règles de prudence sur l'expérience d'obligation verte de Grand Mayumba, de façon à ce qu'elle ne se transforme pas en «eurobombe» qui ferait peser une menace financière sur le développement régional, comme le sont les eurobonds au niveau des États souverains :

- Les montages institutionnels impliquant la société AXX (domiciliée à l'étranger) et la CDC du Gabon, ainsi que les Ministères impliqués, sont-ils favorables aux institutions de droit local, la gouvernance et les règles de majorité sont-elles équitables ?
- L'obligation verte sera-t-elle certifiée par une tierce partie («second-party opinion») réputée de façon à convaincre les investisseurs internationaux de la bonne construction des circuits financiers internes en faveur de projets verts ?
- Le recours à un produit libellé en devise étrangère (le dollar), dans une conjoncture des changes incertaine avec risque de dévaluation ne met-il pas en danger la capacité de remboursement ultérieure de l'obligation ?
- Les projets sous-jacents à l'obligation respectent-ils les dispositions de la Loi du Développement Durable et de l'Environnement, notamment l'obligation de produire des études d'impact de développement durable ?
- Le montage dispose-t-il de suffisamment de capitaux de départ pour assurer le démarrage des projets, avant que ceux-ci ne puissent garantir des revenus récurrents destinés à rembourser les investisseurs ?
- Les crédits de carbone vont-ils être vendus à des acheteurs volontaires, si c'est le cas quels sont-ils et y a-t-il déjà des acheteurs engagés, qui permettent de sécuriser l'obligation ? Alternativement, les crédits de carbone sont-ils destinés à rembourser l'obligation, mais dans ce cas comment surmonter la question de l'évaluation du risque pour un produit obligataire sécurisé reposant sur une valeur mobilière hautement risquée ?
- Quels sont les investisseurs institutionnels visés pour cette obligation verte ? Y a-t-il une base de marché pré-identifiée réaliste et suffisamment large qui permette d'accéder à de nombreux investisseurs sur le marché international (ce qui est le but d'une obligation), et dans quelle place financière ?
- Au terme du montage financier, quelle partie supporte le risque financier de l'obligation en cas de faillite du marché du carbone ou de défaillance des projets à produire le rendement espéré ?
- L'obligation verte respecte-t-elle le tout nouveau Guide des obligations vertes de la COSUMAF ?
- Le montage institutionnel qui sous-tend l'obligation verte respecte-t-il la réglementation AML/CFT en vigueur sur les marchés visés ?

Cette opération présente donc une opportunité unique de s'exercer sur un cas concret, et d'ouvrir le dialogue sur les points à améliorer dans ce PPP, afin de s'assurer de sa durabilité financière.

AMÉLIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES ET LA CONFIANCE POUR ÉVITER LA MIGRATION DES RICHESSES

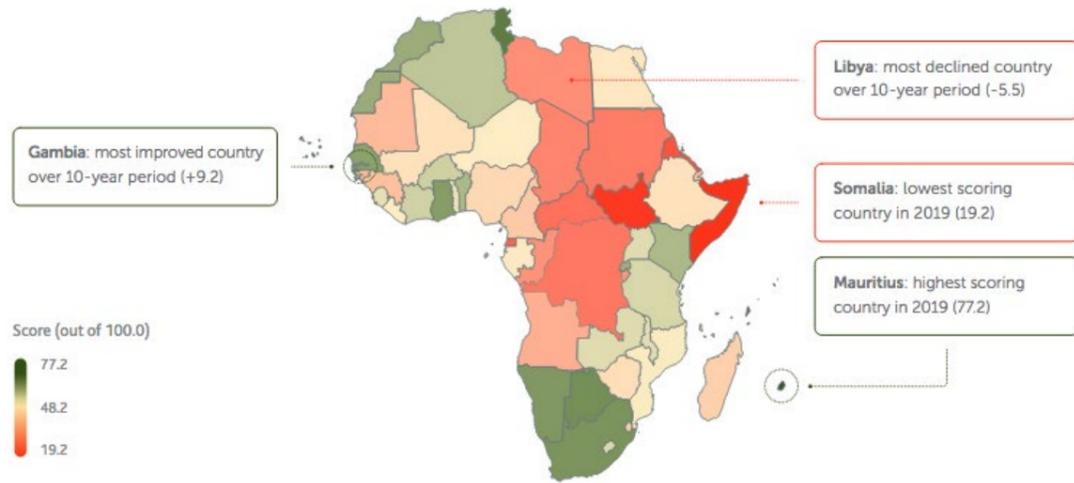
En bref, l'État et le régulateur doivent engager une réflexion et produire un cadre d'amélioration de la confiance dans le système financier pour inciter les investisseurs (assureurs, fonds de pension et caisses de retraite, et privés) à maintenir les ressources dans la région.

L'amélioration du climat des affaires est un sujet récurrent dans les programmes de coopération qui fait l'objet de nombreuses études et appuis. Nous nous attacherons ici à identifier en quoi la Finance Durable est un vecteur d'amélioration de la confiance. De nombreuses stratégies et panoplies de dispositions sont à disposition des États pour contribuer à l'amélioration du climat des affaires : renforcement de l'Ordre comptable - d'ailleurs on célébrera la mise en place de l'ordre des experts-comptables du Gabon, loi 022/2017 ; stratégie d'encadrement et de promotion des partenariats publics privés ; guichets d'appui aux PME ; création ou sélection de labels verts, bas-carbone ou de durabilité, etc. Il est essentiel de s'arrimer à ces programmes de fonds avant de disperser les efforts dans quelques initiatives vertes, qui pourraient être accusées d'opérations de green washing si elles ne sont pas fondées sur des bases financières saines.



Le rapport «Doing business» de la Banque Mondiale indique qu'un pourcentage important des réformes au climat des affaires dans le monde est effectué par des pays africains.

African countries: Overall Governance scores (2019)



L'indice Mo Ibrahim⁸¹ indique que 70% des citoyens africains vivent dans des pays qui ont globalement amélioré leur gouvernance depuis 2006.

Cédric Mbeng estime que «Les gouvernements ont un rôle à jouer, notamment en améliorant le climat des affaires, ce qui de facto contribue à réduire la perception du risque dans les pays».

LA FINANCE VERTE, BLEUE, ROSE⁸² OU DURABLE, AVANT TOUT TRANSPARENTE

Développer et verdir le cadre des marchés de capitaux (Bourse durable et obligations vertes) conformément aux directives de l'ICMA⁸³ et des travaux des Comités sur le rôle des régulateurs dans la Finance Durable en application des principes 16 et 26 de l'OICV⁸⁴ à laquelle appartient la COSUMAF, implique un effort principal : promouvoir l'information et la transparence des flux financiers, depuis l'instant où ils sont déboursés jusqu'à leur usage sur le terrain, à travers un circuit d'intermédiaires identifiés. La finance durable est transparente, fléchée, trackée, identifiée (ce qui d'ailleurs lui vaut l'intérêt de la blockchain et des solutions digitales ayant vocation à monter des réseaux efficaces d'information). Toute la philosophie sous-jacente aux «Green Bonds Principles», majoritairement utilisés en Europe, repose sur la la transparence.

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE VISANT UNE MEILLEURE NOTATION-PAYS

Les pays devraient mettre en œuvre des réformes visant à réduire le risque perçu, accroître la discipline macro-économique et viser l'obtention d'une note de crédit investissement («Investment grade», la catégorie supérieure). Cédric Mbeng nous rappelle qu'«il convient d'insister sur le fait que l'obtention d'une notation financière «Investment Grade» est le sésame permettant de multiplier les sources de financement à des coûts favorables. Cette note de crédit est comprise entre AAA et BBB, tandis que les notes comprises entre BB et C sont dans la catégorie dite «Speculative Grade». Pour cette dernière catégorie, les politiques de crédit des investisseurs sont plus restrictives et par conséquent la prime de risque est plus élevée ; les fonds de pension et assurances des pays développés n'ont tout simplement pas le droit d'accéder à ces titres.

La problématique de la notation financière est particulièrement importante. Obtenir une notation «Investment Grade» requiert de mettre en place une gestion saine des finances publiques, une gestion rigoureuse de la dette publique et un risque politique faible (...). L'opinion donnée par les agences de notation est une note de crédit, ou «rating» (c'est-à-dire la perception du risque de non-remboursement d'une dette).

Les 3 grandes agences de notation sont américaines : Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings. Depuis le début des années 2000, des ONG, instituts de recherche ou universitaires, ou agences privées ont pullulé pour évaluer également les composantes extra-financières, dans l'élan d'enthousiasme qui accompagnait l'émergence du nouveau marché financier de l'investissement durable. Par la suite il s'est concentré et structuré autour de quelques agences à vocation internationale, les 3 agences américaines de rating «traditionnel» ayant elles-mêmes racheté des sociétés de rating de développement durable (comme

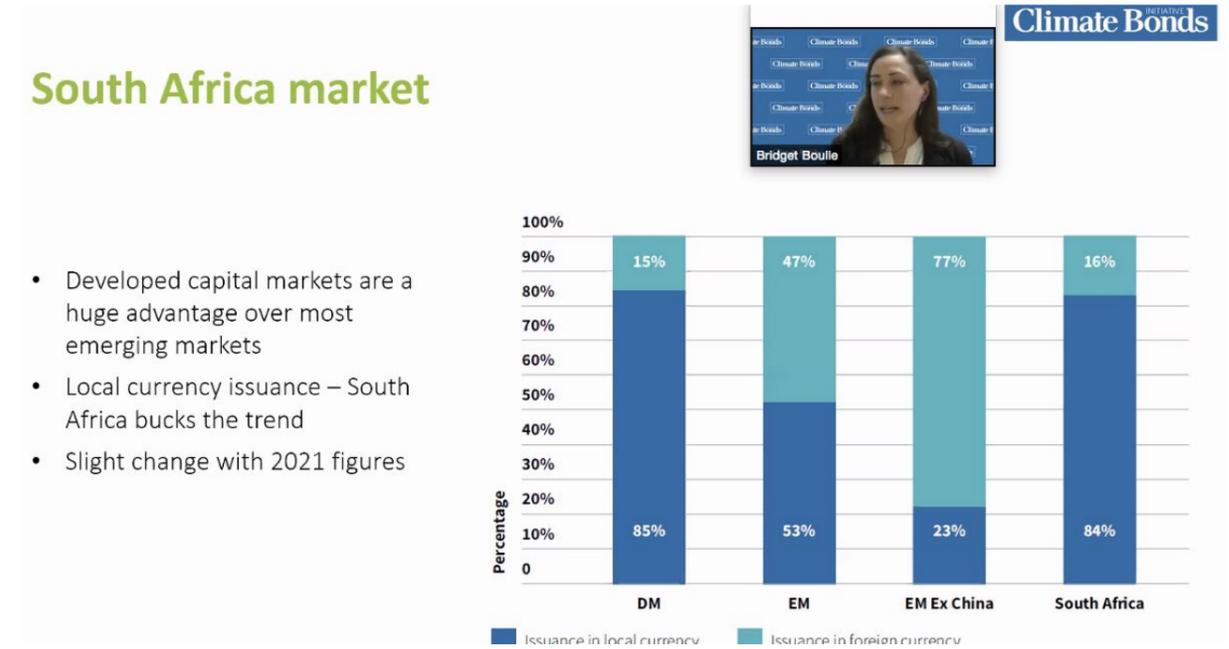
⁸¹ <http://mo.ibrahim.foundation>
⁸² On parlera de Finance rose lorsque les programmes sont fléchés pour la parité des opportunités entre les hommes et les femmes
⁸³ ICMA International Capital Markets Association <https://www.icmagroup.org>
⁸⁴ OICV-IOSCO International Organization of Securities Commission <https://www.iosco.org>

Moody's qui racheta l'agence franco-belge-britannique Vigeo EIRIS) ou créé des équipes internes. Standard & Poor's (USA) a lancé, en avril 2019, sa gamme de rating ESG⁸⁵. Fitch Ratings (USA) dispose également d'un service ESG⁸⁶, et promeut cette analyse fortement depuis début 2019.

Une stratégie holistique de développement du marché financier dans un cadre durable pourrait s'avérer une approche idéale pour modeler l'image du Gabon, et mettre en adéquation le système financier avec le capital d'image verte du pays. L'objectif ultime visé en serait l'amélioration de la notation globale, en entamant le dialogue avec les agences sur leurs évaluations extra-financières. L'exercice de la notation peut être extrêmement structurant et le Gabon peut bénéficier de conseils spécialisés en la matière.

L'amélioration du profil de risque peut également se jouer avec des solutions dites de «finance mixte» qui seront déclinées plus en aval dans ce document.

POUR LA CONSTRUCTION DU SOCLE DES MARCHÉS FINANCIERS, ÉMETTRE EN MONNAIE LOCALE



- Developed capital markets are a huge advantage over most emerging markets
- Local currency issuance – South Africa bucks the trend
- Slight change with 2021 figures

Pour poursuivre l'application de la règle édictée ci-dessus, le Gouvernement devra à l'avenir se questionner sur le placement de ses futures émissions, sur le marché international en devise étrangère ou dans la région CEMAC en monnaie locale (la dernière émission gabonaise ayant remporté un franc succès).

Le diagramme ci-contre, présenté par l'initiative Climate Bonds Initiative, révèle que 80% des émissions obligataires vertes dans les pays développés se fait en devise locale (et nourrit en conséquence un écosystème financier national). De même sur le marché obligataire chinois ci-dessous. Dans les pays en développement, hors Chine (qui selon les classements peut faire encore partie des pays en développement), la moyenne tombe à environ 20%. L'Afrique du Sud, qui fait partie des BRICS au même titre que la Chine, se situe au niveau des pays développés.

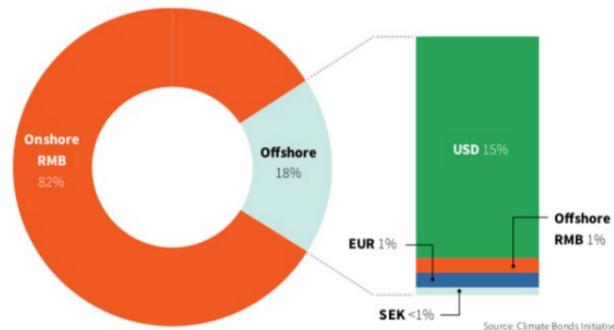
Si le Gabon se fixe des objectifs d'émergence, ce critère est essentiel et devrait faire l'objet d'une politique d'émission obligataire franche et décidée.

Les émissions obligataires en devises étrangères, dites «eurobonds⁸⁷», largement utilisées par les pays africains et en particulier le Gabon entre 2007 et 2015 mettent le continent en position de crise potentielle à partir de 2022, quand les échéances de ces titres arriveront et que les pays devront rembourser le capital. Ces derniers présentent des risques importants susceptibles de donner naissance à un nouvel épisode de crises de la dette sur le continent comme dans les années 1980. Cédric Mbeng nous alerte sur la question centrale qui «est de savoir comment les pays africains vont rembourser le principal de ces milliards de

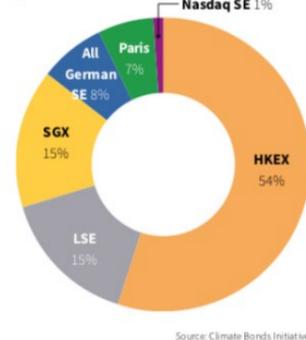
⁸⁵ https://www.standardandpoors.com/en_EU/web/guest/home
⁸⁶ <https://www.fitchratings.com/site/home>
⁸⁷ Eurobond, en anglais, désigne les euro-obligations, qui sont des obligations libellées dans une monnaie différente de celle du pays émetteur (dollar, euro, yen rand etc). Ils permettent d'accéder à des financements internationaux (qui ont été abondants pendant une période de surliquidité des marchés, et en conséquence peu regardants sur les conditions d'utilisation pour de réelles infrastructures et sur la capacité de remboursement des pays africains). Les gouvernements africains ont particulièrement apprécié la flexibilité dans l'utilisation de ces ressources comparée à d'autres types de financement tels que les bailleurs de fonds qui imposent des conditionnalités importantes, des procédures d'approbation lourdes et lentes, et des cadres de supervision très exigeants au point de devenir des obstacles. Cependant, les pays africains ne sont pas dotés de système de gestion des finances publiques performant, dans lequel la Cour des Comptes aurait le devoir de s'assurer de la traçabilité dans l'utilisation des ressources en ligne avec ce qui a été approuvé par le Parlement.

dollars dans un contexte marqué par le ralentissement économique de la Chine, les cours erratiques des matières premières, la fébrilité de la croissance européenne, la crise économique découlant de la pandémie du Coronavirus, qui ont pour corollaire la dépréciation des monnaies africaines ?». «Les eurobonds africains sont-ils des «eurobombs» ? «L'urgence est de les désamorcer pour éviter une nouvelle crise de la dette» (et pour commencer, de cesser d'y avoir recours pour de nouveaux financements). Cette règle prévaut également pour les obligations durables.

Currency denominations of Chinese green bonds in 2020



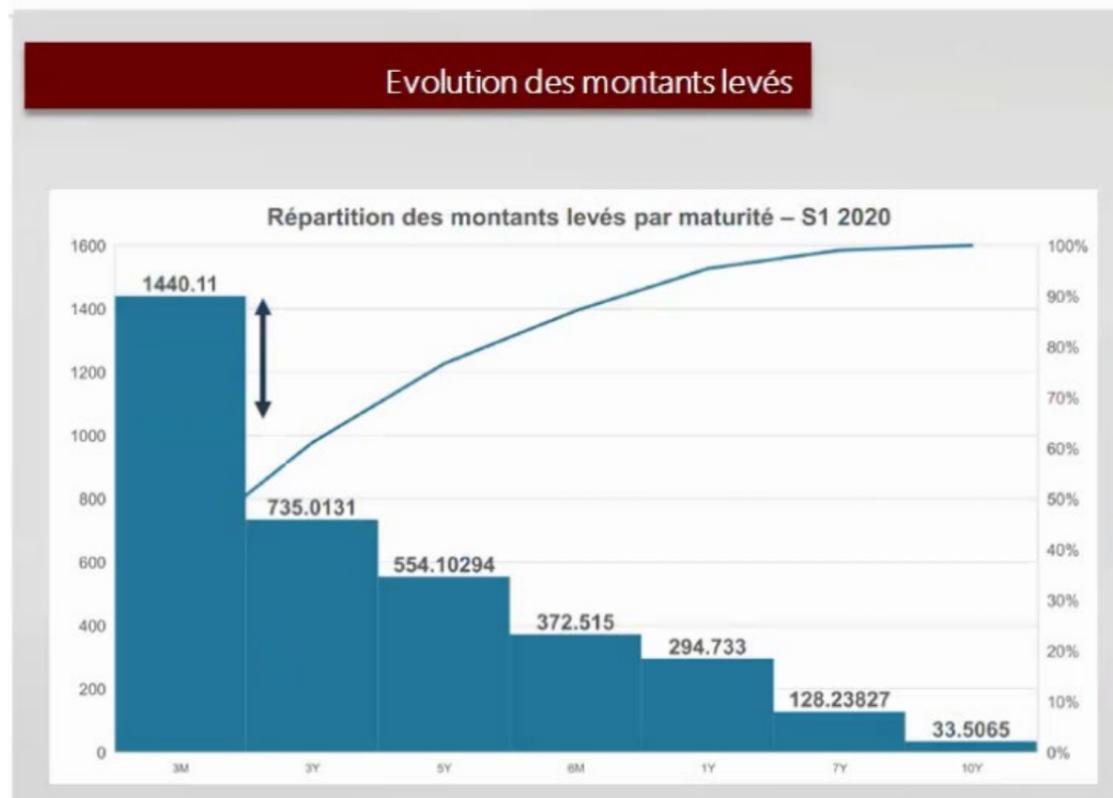
Listing venue of Chinese offshore green bonds



Pour la construction du socle des marchés financiers, construire la courbe des taux et stimuler le fonctionnement de l'écosystème régional

La durabilité est aussi une question d'échelle temporelle, et notamment en matière de financement des infrastructures, la rareté des options de long terme est une barrière importante.

MFW4A WEBINAR SERIES



Au titre des propositions sur le moyen et long terme, comme le rappelle Cédric Mbeng, les gouvernements africains devraient bâtir des marchés obligataires domestiques efficaces. Le point de départ dans l'établissement d'un marché de titre publics est de viser la construction d'une courbe de rendement sans risque. Cela nécessite de travailler sur les 4 segments suivants : le marché monétaire (partie courte de la

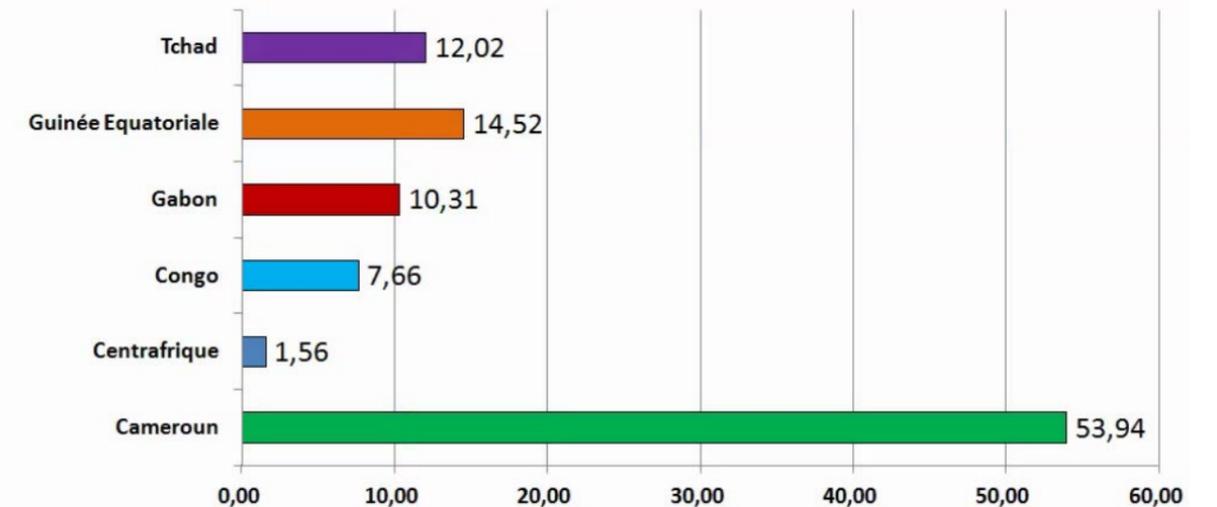
88 Source : BAD, webinaire AFMI 2020

courbe de rendements) le marché primaire, le marché secondaire et la base d'investisseurs. Les obligations vertes pourront répondre à chacun de ces segments.

III- Evolution du marché des titres publics

Répartition de l'encours par origine des SVT

Plus la moitié (53,94%) des titres en circulation sont détenus par des investisseurs basés au Cameroun



Pour ce qui concerne la base d'investisseurs, on note que selon les statistiques 2020 présentées par l'AFMI de la BAD, les investisseurs gabonais ne sont pas aussi impliqués que leurs voisins dans la Bourse régionale, et ne viennent qu'en 4^{ème} position, derrière la Guinée Équatoriale, le Tchad, et très loin derrière le Cameroun. Cette situation invite à une réaction et à la conception d'un programme pour intéresser les investisseurs gabonais à leur marché régional, pour le propre bien de leur économie.

II-3 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Un certain nombre de dispositifs ou d'institutions publiques spécialisées au sein de l'Administration Gabonaise ont été mis en place afin de permettre une bonne gestion des questions environnementales / de durabilité, et font partie des meilleures pratiques et des dispositions institutionnelles indispensables en vigueur également dans d'autres pays. L'ensemble mérite d'être renforcé et consolidé afin de servir de véritable point d'entrée de financements verts internationaux.

Appuyer les dispositifs existants pour les renforcer : la procédure d'Études d'impact à la DGEPN

Le mécanisme de revue et validation des études d'impacts préalable à tout projet d'investissement en place au Gabon jouit d'une certaine notoriété, et avait fait partie des régulations des plus performantes sur le continent lors de son instauration. Au fil des années, le manque cyclique de budget, notamment pour réaliser les Plans de suivi, et des phases de faiblesse institutionnelle ont érodé l'efficacité du système. La promulgation de la LODD avait cependant donné un nouveau souffle au dispositif en prévoyant l'élargissement des études d'impact au concept de développement durable, plus englobant que l'environnement. Ces efforts ont été suspendus pendant quelques années.

Il est absolument essentiel de renforcer cette architecture. Les études d'impact sont en effet le premier point de dialogue entre l'administration et les investisseurs privés porteurs de projet. C'est le meilleur moment pour ce bureau du gouvernement pour faire passer les messages, la réglementation, faire pression sur le projet pour d'éventuelles corrections. Il est fortement recommandé de renforcer le système, d'évaluer les besoins et mettre en place un programme d'appui, notamment sur la réflexion de mécanismes d'autofinancement pérenne et suffisant des multiples activités que doit mener la DGEPN. Ce qui nous mène au sujet suivant : l'opérationnalisation effective du FSE.

L'opérationnalisation du FSE et/ou du FNDD, Fonds Climat

Bien évidemment une concertation préalable est nécessaire avec différentes parties de l'administration pour démêler l'imbroglio juridique résultant de l'existence de 3 fonds, de concept proche. A priori le FSE aurait plutôt vocation à soutenir le mécanisme des études d'impact, le FNDD à soutenir le fonctionnement du marché des crédits de développement durable, le Fonds Climat national étant réservé aux crédits climatiques (carbone et actions d'adaptation) ?

Quel que soit le résultat et la décision finale, il faut absolument mettre en œuvre l'un ou l'autre de ces fonds. Leur utilité d'un point de vue financier est évidente, pour favoriser l'émancipation de ces administrations et réduire leur dépendance aux programmes de bailleurs qui se succèdent. Dans un contexte de baisse des recettes pétrolières, ces fonds ou l'un d'eux pourrait être utilisé(s) comme un fonds d'appui à la transition. La conception d'un mécanisme qui permettrait la participation du secteur privé pour alimenter ce(s) fonds et garantir leur autosuffisance au-delà d'un budget minime en provenance de l'administration serait bienvenu. Le Fonds d'adaptation par exemple, a fonctionné avec une taxe administrative de 2% appliquée pour tous les crédits carbone issus du Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto. Dans ce même esprit, le rôle de la DGEPN peut être repensé au regard du développement de l'écosystème financier durable gabonais, créant de nouvelles sources de revenus potentielles en rémunération du rôle de garant de la qualité et de l'intégrité que cette administration exerce(ra) sur les nouveaux produits (une taxe d'enregistrement ou d'homologation, un rôle de certificateur/vérificateur, ou autres solutions à concevoir pour appuyer l'intégrité du système et générer une dynamique de revenus endogènes).

Les appuis que la BAD avait fournis au FSE, et qu'AFETI (AFD) avait fourni au FNDD, méritent d'être rediscutés, et les travaux initiaux approfondis.

Plus largement, c'est toute la conception du marché domestique de la compensation des impacts et émissions qui mérite un appui de démarrage.

L'amélioration de l'accès de l'État à la finance durable passe par l'instauration sérieuse et décidée de ces véhicules financiers publics. En effet, les financements verts sont de plus en plus destinés à des institutions gestionnaires (avec capacité fiduciaire éprouvée) et non plus au gouvernement directement (qui continueront à recevoir des appuis pour renforcement des capacités et pour élaboration de stratégies nationales, mais de moins en moins pour le développement de projets eux-mêmes).

METTRE EN PLACE DES LIGNES DE CRÉDITS DE LIQUIDITÉS (LCL)

Pour enrayer le risque de crise des eurobonds ou «eurobombs» qui menace en 2022. Les LCL devraient contribuer à réduire la pression actuelle sur le remboursement du principal et des intérêts courus des eurobonds déjà émis. Ces lignes de liquidités devraient avoir une maturité plus longue, une période de grâce, et des taux compétitifs (ce qui constitue 3 modalités de concessionnalité que peuvent prendre en charge les bailleurs dans des montages de blended finance) pour laisser une marge de manœuvre suffisante pour préserver la viabilité économique des projets qui ne se sont pas développés comme prévu dans la période de l'eurobond. En échange, les bénéficiaires devront expliquer l'utilisation du produit des eurobonds émis et présenter une liste crédible de projets qui pourraient absorber ces ressources. Une attention particulière devrait être accordée aux projets qui pourraient générer des rendements élevés tels que ceux de l'énergie, de l'agro-alimentaire et dans le secteur des transports.

PERSÉVÉRER DANS LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS À L'ADRESSE DES PME

Le diagnostic a fait état des efforts en cours de la part du Ministère des PME en faveur de cette catégorie d'acteurs économiques qui a vocation à générer le développement, et qui, grâce à un appui financier et un encadrement méthodologique adapté, peut orienter vers la création de biens et services durables, contribuant à la stratégie du Gabon. Divers programmes de bailleurs sont disponibles et proposés par le Ministère aux acteurs dans le pays. A ce jour ni les institutions de micro-crédit, ni les institutions financières n'ont encore véritablement embrassé le projet de bénéficier de ces aides, soit par absence de décision stratégique sur ce segment de clientèle, soit par faiblesse des capacités fiduciaires et découragement devant les prérequis des bailleurs. Il conviendrait d'élargir les propositions à un panel plus large d'institutions financières (filiales de groupes étrangers, banque de développement régionale, caisse des dépôts, institutions internationales spécialisées, fonds) afin d'augmenter les possibilités d'accroche, et de travailler avec les bailleurs sur un programme de sensibilisation des acteurs en amont des financements qu'ils proposent. Il conviendrait aussi que la question des PME puisse être considérée comme une priorité au sommet de l'État, et être intégrée dans les stratégies nationales de durabilité (par exemple les Contributions Nationales Déterminées ou le Programme Pays Gabon pour le Fonds Vert Climat).

Susciter la création d'une banque agricole, ou un crédit agricole ou tout autre structure coopérative à caractère financier.

Dans «Financer l'Afrique», Cédric Mbeng rappelle qu'au XIX^{ème} siècle, 2/3 des Français étaient des paysans et vivaient sans recours au crédit bancaire. C'est dans ce contexte que naquirent les caisses de Crédit Agricole pour financer l'agriculture locale à partir de 1885, au départ à travers des prêts à court terme, puis à moyen et long terme. Puis l'État demanda à la Banque Centrale de reconnaître l'institution et d'en accepter les escomptes. Aujourd'hui la banque Crédit Agricole est l'une des plus importantes d'Europe. L'histoire de Rabobank aux Pays-Bas va dans le même sens. Concernant le Gabon, il serait judicieux d'appuyer le programme GRAINE par une structure financière, soit à créer ex-nihilo, soit comme activité, fonds ou filiale d'une institution financière existante, comme la CDC ou une banque publique. Ou amorcer un dialogue résolu avec la BDEAC pour profiter de ses avancées en matière de financement de l'agriculture.

L'enjeu est la création d'une banque de financement et d'assurance agricole et/ou d'un fonds public de solidarité contre les catastrophes naturelles/dégâts de la faune.

Comme mentionné précédemment, les secteurs importants pour l'économie méritent le soutien d'une institution financière spécialisée, ce que nous recommandons pour le cas de l'agriculture au Gabon. La pandémie a exacerbé l'importance de l'autonomie alimentaire. Ceci devra faire partie d'une étude ciblée complémentaire.

II-4 PARTAGER ET COOPÉRER

Rejoindre une(des) initiative(s) étatique(s) internationale(s) pour partage d'expérience et apprentissage

International Platform on Sustainable Finance

The platform is a forum for dialogue between policymakers, with the overall aim of increasing the amount of private capital being invested in environmentally sustainable investments

PAGE CONTENTS

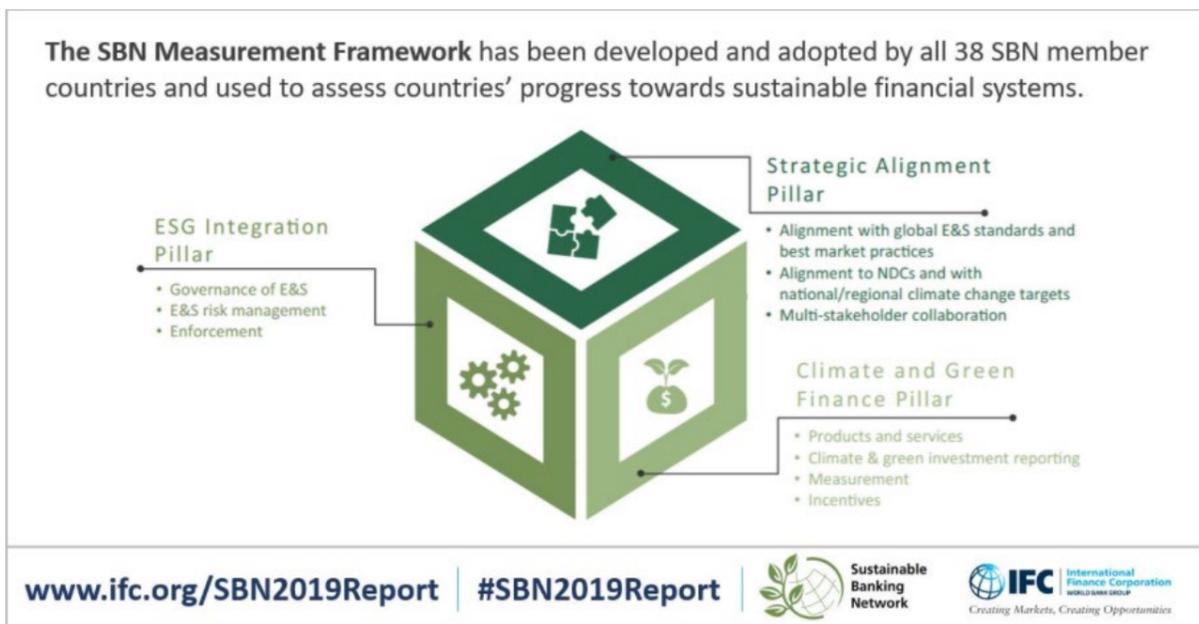
Members

Documents

On 18 October 2019, on the margins of the International Monetary Fund (IMF)/World Bank annual meetings in Washington DC, the **European Union** launched together with relevant authorities of **Argentina, Canada, Chile, China, India, Kenya and Morocco** the International Platform on Sustainable Finance (IPSF). The event was hosted by Kristalina Georgieva, Managing Director of the IMF, and Valdis Dombrovskis, Executive Vice President of the European Commission with the participation of Yi Gang, Governor of the People's Bank of China, and Ukur Yatani, Cabinet Secretary for National Treasury of Kenya. You can [watch the video of the IPSF launch ceremony here](#).

Since its launch, [Hong Kong Special Administrative Region of the People's Republic of China \(Hong Kong SAR of PRC\)](#), [Indonesia](#), [Japan](#), [New Zealand](#), [Norway](#), [Senegal](#), [Singapore](#), [Switzerland](#) and the [United Kingdom](#) also joined the IPSF. Together, the 17 members of the IPSF represent 55% of greenhouse gas emissions, 50% of the world population and 55% of global GDP.





Plusieurs initiatives collectives officielles impliquant des États existent et il conviendrait que le Gabon rejoigne l'une d'elle. L'avantage du SBN de la SFI est qu'il met à disposition des équipes de consultants pour appuyer la mise en œuvre.



REJOINDRE LA WORLD GREEN ECONOMY ORGANISATION EST ÉGALEMENT UNE OPTION, L'ACTIVITÉ FINANCE EST UN DES VOILETS DE SON ACTION GLOBALE POUR L'ÉCONOMIE VERTE.

S'assoier avec les bailleurs, organiser un programme de renforcement des capacités

Ce diagnostic 360°, qui se positionne en complément du Cadre National de Financement Intégré CNFI apporté par le PNUD au Gouvernement du Gabon, révèle les axes de développement à prévoir et programmer pour les prochaines années, pour chaque compartiment du système bancaire au sens large, à chaque étage de son architecture. Si le Gabon a déjà défini ses programmes et sait où il veut se diriger (par exemple : monter un marché domestique de compensation permettant l'échange de crédits écosystémiques), il est cependant nécessaire de débloquer des fonds importants pour de l'assistance technique, du renforcement des capacités, des partenariats, de la co-recherche, pour aboutir à des solutions matures et effectives sur le marché, et comprendre les nouvelles formules de coopération visant à réduire le risque (la blended finance).

Programmes intensifs de renforcement des capacités

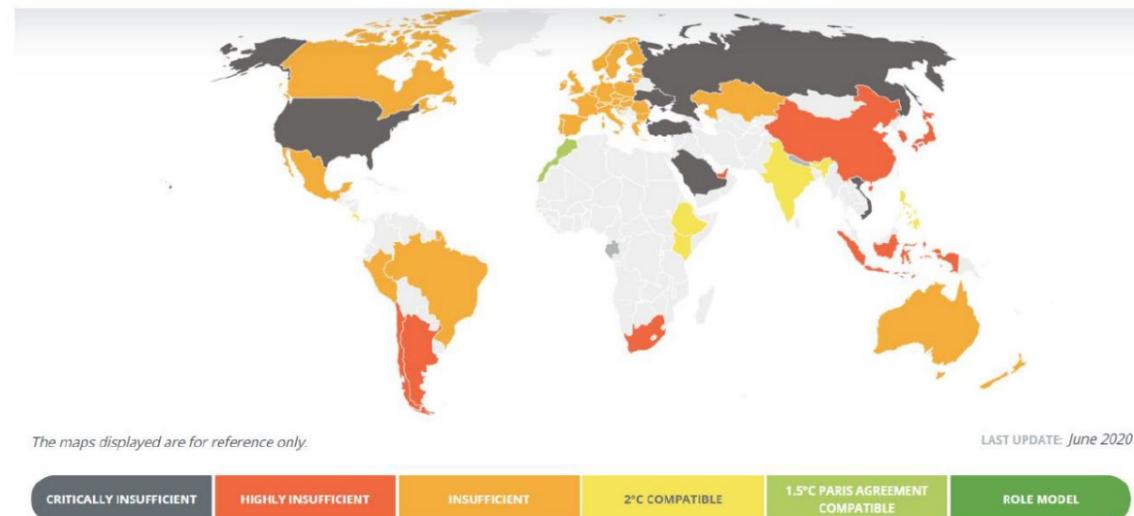
En matière de compréhension des rouages d'un marché financier, il faut faire comprendre le jeu des acteurs, les interdépendances entre les institutions, multiplier les prestataires de services qui vont assurer la professionnalisation et la liquidité du marché. Ceci peut être proposé sous forme de formations universitaires et professionnelles pour exécutifs gabonais, sous forme de programmes à développer dans le cadre des associations professionnelles/sectorielles ou syndicats. Il s'agira également de développer la formation sur des arrangements institutionnels avec les institutions déjà versées dans la finance durable

Parmi les sujets, on recense l'approfondissement de la connaissance des secteurs propices aux solutions vertes (agriculture, forêt, infra -énergie eau transport), des solutions spécifiques aux PME et à la diffusion vers les territoires hors capitale.

Il serait également pertinent de prévoir un soutien au développement des infrastructures à travers un renforcement des capacités financières des agences de profil technique, telles que l'ANPI, pour développer la capacité à concevoir des projets et à les structurer financièrement (études techniques incluses et modalités de participation du secteur privé).

La démarche de construction d'un marché financier et d'intégration des critères de durabilité sous l'angle de chaque acteur s'avérant un exercice complexe, il est recommandé d'établir une plateforme de dialogue entre le gouvernement et les acteurs du marché financier, un groupe d'experts.

Figure 4. Assessment of the NDCs implementation level (Climate Action Tracker, 2020)



Source: Climate Action Tracker, June 2020

S'il est un sujet sur lequel les opportunités de financement en matière de renforcement des capacités foisonnent, c'est bien la mise en œuvre des CDN.

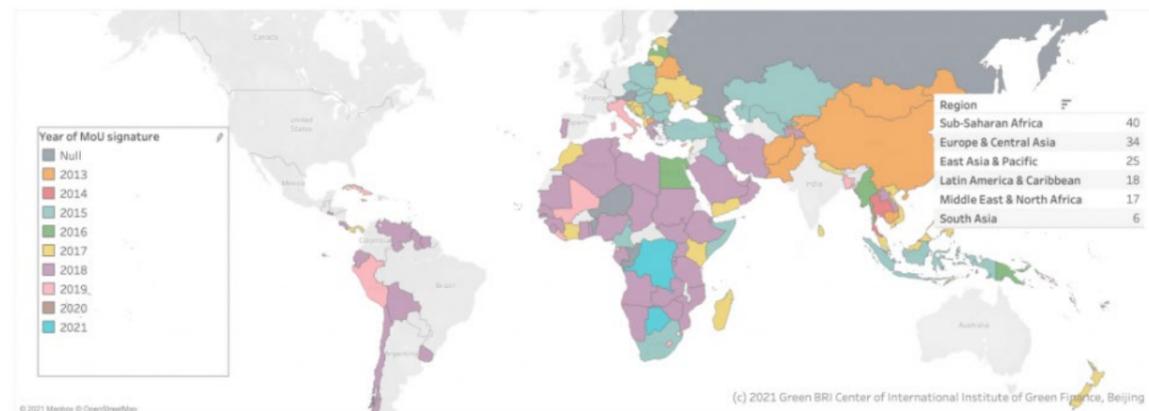
Si la deuxième version des CDN n'est pas encore aboutie et soumise à la CCNUCC, il est fortement recommandé d'y approfondir la section sur le financement en y incluant un programme de mobilisation des ressources du secteur privé (booster l'écosystème gabonais financier).

La carte ci-contre fait état de la mise en œuvre des CDN. Seul le Maroc en Afrique est évalué comme avancé dans la mise en œuvre. Le Gabon, s'il a brillé en soumettant les premiers CDNI en 2015, fait partie maintenant des retardataires dans l'implémentation.

Engager la discussion de manière systématique sur les possibilités de remise de dette

Le dispositif de remise de dette est très prometteur et semble en vogue. Il serait pertinent d'entamer le dialogue avec les pays partenaires, et travailler main dans la main avec le Conseil des Gouverneurs du FMI et de la Banque Mondiale des pays de l'«Africa Group II⁸⁹»

Countries of the Belt and Road Initiative



89 L'Africa Group II inclut le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République Centrafricaine, les Comores, le Congo, la RDC, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, Madagascar, le Mali, l'Île Maurice, la Mauritanie, le Niger, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, le Rwanda, le Tchad et le Togo.

Afrique centrale : 18 milliards de dollars de dette des pays de la CEMAC envers la Chine

Il y a une opportunité à exploiter les appuis de la Route de la Soie, rebaptisée récemment par la Chine «Route de la Soie Verte», le Gabon faisant partie des pays membres et pouvant bénéficier d'investissements (ou de remise de dette).

La finance mixte ou blended finance, une forme de coopération à exploiter

La Délégation de l'Union Européenne, lors de la phase de consultation des parties prenantes préalable à cette étude, a partagé sa stratégie sur les 4 prochaines années. A la fin des Accords de Cotonou, s'opère un tournant majeur dans la conception de la relation entre l'Union Européenne et les pays qu'elle appuie. Jusqu'à présent, on parlait de «coopération». Avec les pays à revenu intermédiaire, tels que le Gabon, l'UE désormais propose de sortir de l'esprit hiérarchique qui émanait de l'ancien modèle de coopération, et d'établir dorénavant des partenariats. Et dans ces partenariats, la part des dons sera réduite, et l'UE participera plus volontiers à l'appui de montages financiers en faveur de projets à valeur climatique, tels que des projets d'infrastructure et d'adaptation, en apportant des garanties.

Ces garanties auront vocation à couvrir les risques des projets qui rebutent les acteurs privés ou même les banques de développement. En levant ainsi ces risques, l'appui européen permettra la venue de capital privé dans des montages publics-privés qui prennent l'appellation de finance mixte.

La finance mixte n'est pas à proprement parler un sujet sur lequel le Gouvernement du Gabon aura de l'emprise, puisqu'il s'agit d'une modalité de montages financiers de façon à construire une prise en charge du risque qui rassure et attire des investisseurs privés. C'est donc plutôt une technique financière. Qui d'ailleurs peut prendre de multiples formes, dont également de l'assistance technique, le montage de fonds d'appui, des répartitions de la structure de capital dans des fonds etc. En revanche il serait intéressant que les équipes du Gouvernement bénéficient de formations à ce sujet, afin d'en comprendre les tenants et les aboutissants, et voir les bénéfices pour l'économie nationale, et d'en identifier les limites également, afin d'en cadrer l'usage et de négocier les formes d'appui les plus pertinentes, au-delà des modes favorisant tel ou tel instrument. De plus, des actions conjointes entre les équipes du gouvernement porteuses de projets sectoriels et les instructions financières porteuses de solutions de finances mixtes ou hybrides (telles que la BEI ou la SFI), de façon à organiser des «road shows» sur les projets du Gabon, qui bénéficieraient d'une robustesse financière accrue.

II RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DES INSTITUTIONS REGIONALES PORTANT L'ARCHITECTURE DES MARCHES FINANCIERS

Il convient de reprendre toute la structure de l'écosystème financier (diagramme conçu par le Financial Centres 4 Sustainability), et prévoir une stratégie sectorielle pour chacun des acteurs-clé du marché. Une stratégie sectorielle consistera en un programme de renforcement des capacités des acteurs de chaque compartiment de marché, et des alliances possibles avec les associations sectorielles qui ont été identifiées au long du diagnostic. Les recommandations qui suivent sont particulièrement adressées aux régulateurs du marché régional. En plus de cela, il conviendra de mandater des initiatives spécifiques pour le secteur des assurances et des fonds de pension, d'approfondir les options pour le savoir, les formations et la recherche. Les 10 pôles d'un marché financier devront être couverts si le Gabon souhaite construire avec succès son marché financier vert, en soutien à son économie, dans une optique de durabilité.

L'organisme le plus avancé dans la démarche de durabilité au niveau régional est la COSUMAF, grâce à l'appui fourni par la SFI, à sa participation aux événements sud Marrakech Pledge, et à son engagement dans les groupes de travail sur le développement durable au sein de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV - IOSCO). Il conviendrait de poursuivre cette route et de partager les pratiques avec les autres acteurs régionaux.

II-1 APPROFONDIR LE MARCHÉ DE LA DETTE



Contents

Overview of the scenarios

Scenarios in detail:

Transition risks

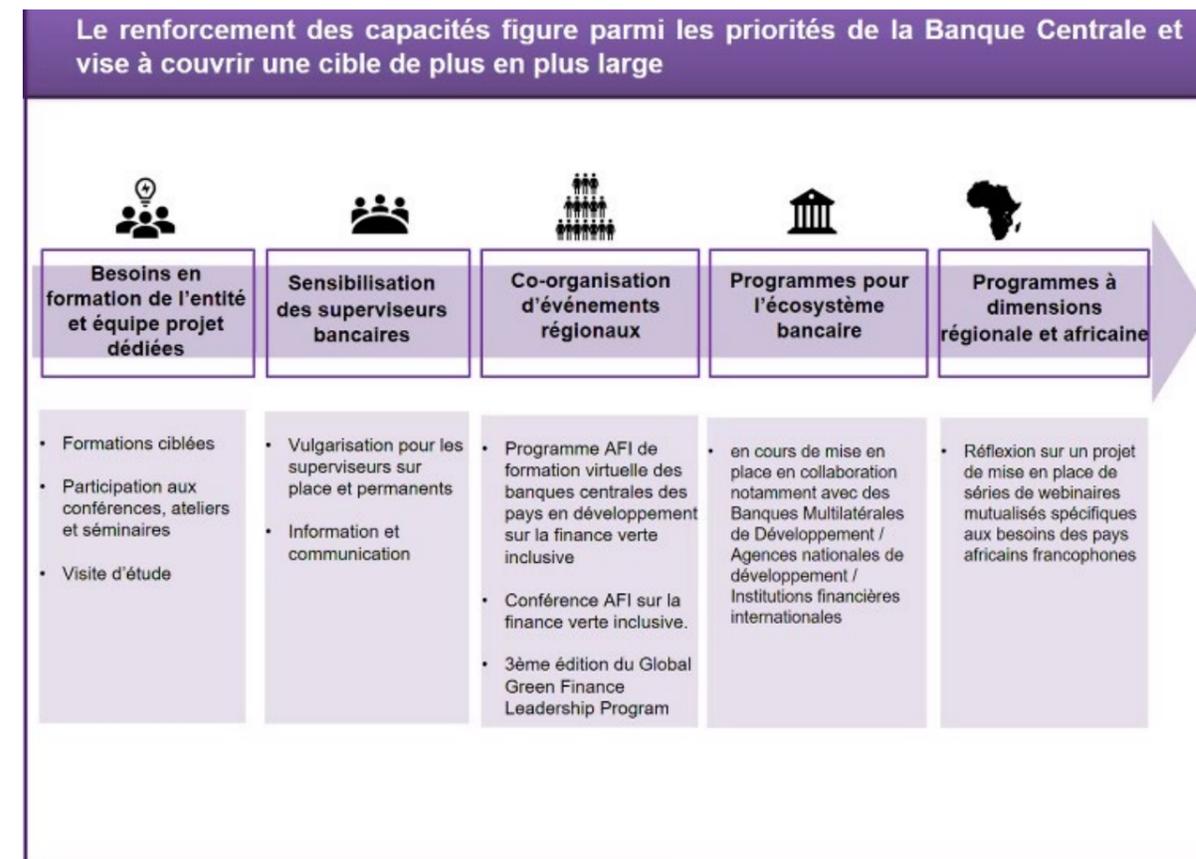
Physical risks

Economic impacts

Development pipeline

Il est fortement recommandé à la Banque Centrale BEAC de se joindre à l'élan de ses consœurs à travers le monde en adhérant au NGFS, et prendre la mesure des risques (voir ci-contre à gauche les risques développés dans la dernière étude du NGFS : risques de transition, risques physiques, risques économiques). Ces travaux sont extrêmement importants car ils participent d'une refonte générale du rôle des banques centrales et de la conception des menaces sur la stabilité du système financier. Il convient d'inclure le verdissement dès les étapes actuelles de construction du marché.

Un dialogue direct avec l'homologue du Maroc, la Banque al-Maghrib, serait également pertinent, notamment en matière de conception du programme de renforcement des capacités spécifique au niveau d'une banque centrale (voir programme ci-contre à droite).



Understanding green bonds: benefits



Issuers

- Access to larger pool of investors
- Diversification of investor base
- Potential lower cost of capital
- Stock price bounce
- Market signal - transition
- Competitive advantage



Investors

- Secondary market value and liquidity
- Lower volatility – esp in times of crisis
- Emerging evidence of greater liquidity



La «Climate Bonds Initiative» promeut résolument les obligations durables et en identifie ci-dessus les avantages (la plupart étant généralisés, mais certains ponctuels, comme l'augmentation du cours en bourse et l'accès à coût plus favorable du capital)

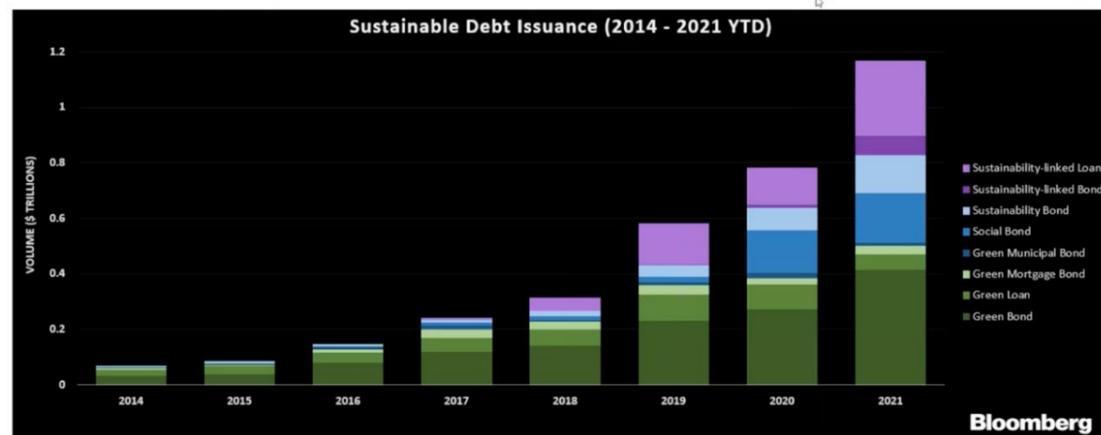
La COSUMAF, quant à elle, est déjà engagée dans un programme de soutien de la SFI, dont le premier livrable a été récemment mis à jour. Il est à espérer qu'au sortir des contraintes de la pandémie, des activités de consultations pourront reprendre et élargir le dialogue à tout l'écosystème, de façon à permettre la création de tous les services nécessaires gravitant autour d'une obligation durable (notation ou certification, auditeurs, banque structurant l'obligation etc.). Au-delà de la publication d'un Guide, il faut maintenant promouvoir des émissions d'obligations durables. Il est important de dépasser la barrière de la méconnaissance générale des acteurs au sujet des obligations durables, et mettre en valeur les bénéfices de ces produits d'investissement afin de créer le cadre favorable pour leur développement (voir ci-contre les avantages des obligations lors d'une campagne de communication promue par la Climate Bonds Initiative). Il faudra prévoir une campagne massive de communication et de dialogue. Ci-dessous sont présentées quelques statistiques exemplaires mettant en valeur la progression de la finance verte à l'international. Le Gabon, au vu de ses plans stratégiques nationaux, peut difficilement rester à l'écart de cette tendance et se qualifier de pays vert s'il ne participe pas à ce marché.



Sur les marchés internationaux en 2021, la dette (obligations et prêts) verte représente près du tiers du volume de la dette dédiée aux énergies fossiles alors qu'elle n'existait pas encore il y a une dizaine d'années.

Source : WWF, présentation de l'outil «WWF's 'More-Harm Than Good Ratio», Septembre 2021

Sustainable Debt Issuance Volumes



Les instruments de dette verte se diversifient et connaissent une croissance exponentielle

Il faut encourager le marché régional de la dette, et intégrer les critères de durabilité dès à présent. Anticiper les tendances des marchés financiers internationaux pour se positionner dès à présent sur la voie du futur.

En parallèle, et pour continuer d'approfondir le marché de la dette, il conviendrait également de motiver l'émission de «corporate bonds» par les entreprises de la sous-région Afrique Centrale.

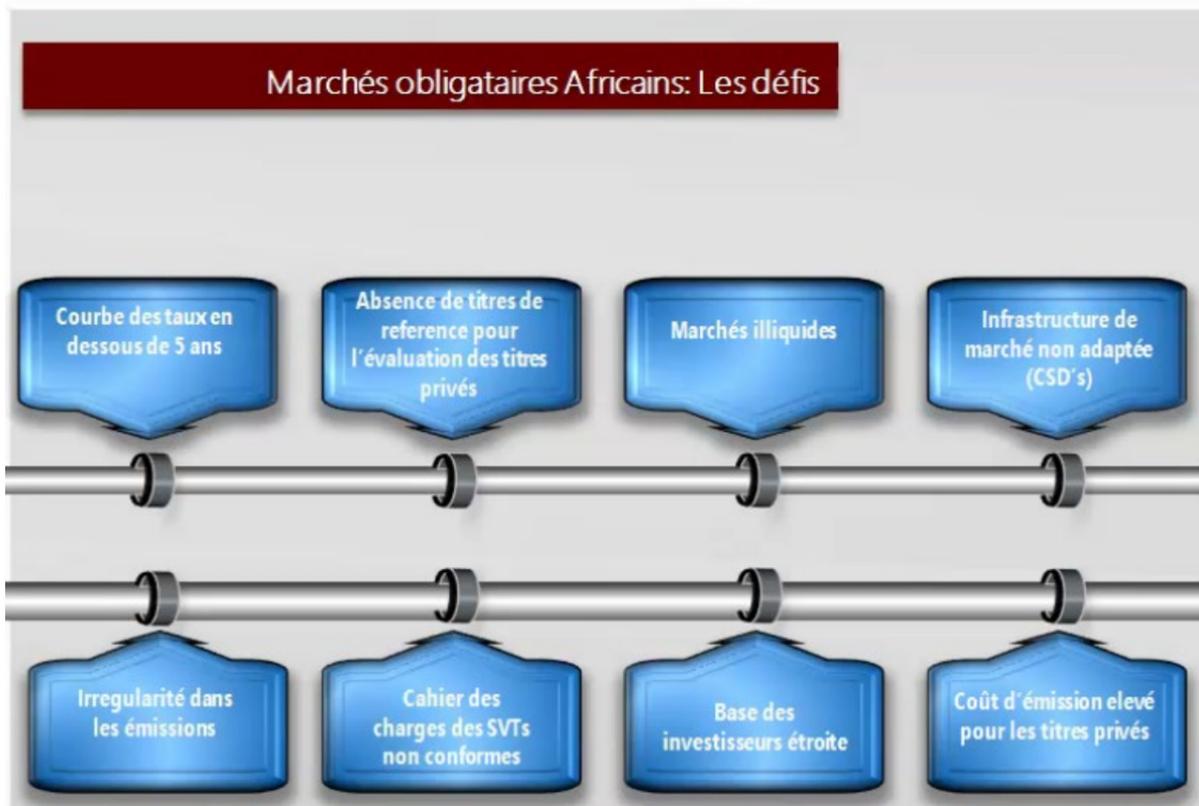
| Programme social bons covid | | | |
|-----------------------------|--|----------------------------------|---------------------------|
| Structuration | | Résultats | |
| Emetteurs | • Les huit (8) Etats de l'Union | Montants mobilisés | • 1 172 milliards de FCFA |
| Instrument | • Bons à 3 Mois | Taux d'intérêt moyens | • 3,1434% |
| Mode d'émission | • Voie d'adjudication | Taux marginaux moyens | • 3,2218% |
| Taux d'intérêt | • Taux multiples • ≤ à 3,75% | Taux de couverture moyens | • 370% |
| Refinancement | • Guichet spécial • impact sur les RO | | |

Sans aller très loin, la COSUMAF peut s'inspirer de la dynamique de succès des bons COVID de l'UEMOA en matière d'émissions et d'accueil auprès des investisseurs régionaux. Ce qui prouve que les investisseurs sont prêts à se lancer dans des émissions fléchées et thématiques, en particulier lorsqu'elles relèvent de l'intérêt général. Cet exemple est plutôt rassurant.

A cela près qu'il faudra s'assurer que les bons ou autres titres, durables, sociaux ou verts, émis par le gouvernement du Gabon, devront suivre scrupuleusement les instructions du Guide CEMAC des obligations vertes.

II-2 CONSOLIDER LA RÈGLEMENTATION ET GARANTIR UN CADRE D'AFFAIRE SAIN

MFW4A WEBINAR SERIES



S'il est vrai que la construction d'un marché, qui date d'à peine 5 ans, est un parcours jonché d'obstacles (voir ci-contre à gauche les défis identifiés par l'initiative AFMI de la BAD en 2020), l'enjeu n'en est pas moins stratégique, et les appuis d'institutions de référence (telles que la BAD, la SFI, les regroupements tels que le Marrakech Pledge favorisant le partage d'expérience) sont présents, robustes et de qualité.

La presse récente fait état de nombreuses actions de correction et pénalisation de la part de la COBAC à l'encontre d'acteurs irrespectueux des règles du marché. S'il est désagréable de découvrir des acteurs qui s'écartent des bonnes pratiques de gestion, il est cependant rassurant une fois de plus, de voir que les régulateurs jouent consciencieusement leur rôle de gendarme et prennent des mesures exemplaires pour restaurer la confiance. La réglementation «Anti-Money Laundering / Combating the Financing of Terrorism» AML/CFT est en particulier un des piliers des capacités fiduciaires à respecter. Concrètement, la COBAC a infligé des sanctions à 12 banques et suspendu une dizaine de dirigeants dans le secteur bancaire de la sous-région où une douzaine de banques en activité dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ainsi qu'une dizaine de dirigeants sociaux ont été sanctionnés par le gendarme du secteur bancaire en Afrique centrale (COBAC) pour non-respect de certaines obligations et des manquements graves dans la lutte contre le blanchiment de capitaux.

II-3 ÉQUILIBRER LA CROISSANCE DES DIFFÉRENTS MARCHÉS, NOTAMMENT LE SEGMENT ACTIONS

Si le marché de la dette est essentiel et fondateur, le marché des actions est un complément tout aussi stratégique pour la consolidation du secteur privé. La COSUMAF et la BVMAC doivent prendre soin de la croissance des deux marchés, et favoriser la cotation en Bourse des entreprises de la région, PME incluses (des programmes d'appui pour l'ouverture de la Bourse aux PME existent).

Pour revenir au sujet de cette étude, la promotion du développement durable grâce aux instruments financiers, il convient de rappeler que le Guide des obligations vertes a déjà été ébauché, et qu'il faudrait de travailler en parallèle sur la Bourse durable, avec la promotion de la publication d'informations extra-financières, par la publication de rapports annuels de développement durable. Ceci en s'inspirant du modèle chinois et en ayant recours aux organismes spécialisés tels que l'UN SSI (1. Taxonomie, 2. Obligation d'information extra-financière, 3. Aide financière).

I RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Les recommandations qui suivent sont particulièrement adressées aux institutions financières (banques, caisses et fonds).

III-1 STRATÉGIE

Chaque institution financière doit développer sa stratégie finance durable ou finance climat. C'est d'ailleurs le premier prérequis de la part du Fonds Vert Climat pour développer des partenariats (à travers l'Accréditation) avec les institutions dans les pays en développement. C'est dorénavant également un prérequis de la part de Banques Centrales de plus en plus nombreuses, telles que la Banque de France, à l'issu des travaux du NGFS.

POURQUOI INVESTIR DURABLE ET RESPONSABLE, QUEL EST L'INTÉRÊT POUR UNE BANQUE ?



Financial institutions are increasingly aware of their responsibility to finance the decarbonization of the global economy

The Paris Agreement stresses the vital role of the financial industry



The financial industry faces mounting pressure from regulators



Customers demand transparency on financial flows



Opportunité financière, gestion du risque améliorée, recherche de revenus long terme stables, responsabilité fiduciaire, intégration du risque climatique et environnemental, transfert intergénérationnel de la richesse, contribution au développement des communautés locales, alignement sur l'engagement de l'État dans les accords internationaux tels que l'Accord de Paris, pression des banques centrales sur prise en compte de la menace climatique, pression de l'opinion publique, opportunité d'affaire, apprentissage de nouvelles expériences de financement, innovation : autant de raisons pour une institution financière de se lancer dans l'aventure du verdissement de ses activités, au sens large du terme, incluant l'intégration des valeurs extra-financières dans les processus de décision d'investissement.

QU'EST-CE QU'UNE STRATÉGIE DE DURABILITÉ POUR UNE BANQUE ?

Adopter une stratégie de durabilité revient à se questionner sur l'utilité et la participation de l'institution au développement des juridictions et de la société dans laquelle elle prête service, dans une optique de gestion durable de l'environnement, dans le respect des accords internationaux signés par lesdites juridictions.

La stratégie de durabilité commence par la préparation d'un document visionnaire pour les années à venir. Implique ensuite de revoir les textes fondateurs de l'institution et d'y porter des amendements. Puis de décliner dans les politiques et règlements de la banque, notamment la gestion du risque. En parallèle, l'adhésion à des initiatives collectives et campagnes de communication s'avère utile. Bien entendu tout ceci en parallèle d'une démarche commerciale, afin de modifier l'offre de service et la méthodologie d'investissement. Chaque produit financier aura une solution spécifique (prêts, placements, gestion de fonds, gestion d'actifs boursiers et obligataires, leasing, etc.). C'est tout l'organigramme de la banque qui se voit modifié et questionné au regard de critères de durabilité.

FirstRand's Climate strategy focus areas:



La banque sud-africaine FirstRand considère la durabilité sous l'angle :

- Des opportunités d'affaires et solutions clients,
- De la gestion des ressources financières,
- De la bonne gestion du risque.

Chacun de ces axes est ensuite appliqué dans les activités sectorielles de la banque, notamment le financement des activités agricoles, les infrastructures et la construction, le leasing des véhicules de transport. Et ceci de façon transversale sur tous les types de financements : prêts, participations en capital, garanties, montages structurés, conseil à la clientèle etc.

Architecture de la gestion du risque ESG chez BNP Paribas :



THE PROCESS OF ACHIEVING PARIS ALIGNMENT CONSIST OF DIFFERENT PHASES



Financial institutions have collectively stepped up to advance on aligning their portfolios with the zero-carbon transition.

Although commitments are a fundamental step towards decarbonizing portfolios and balance sheets, their operationalization remains challenging.

Le réseau des Centres financiers durables FC4S propose une méthodologie aux banques qui constituent chacun des centres-membres, afin d'aligner leur activité financière sur les objectifs de l'Accord de Paris (Article 2-c : Rendre les flux de financement compatibles avec un développement bas-carbone et résilient).

TOUT L'INTÉRÊT DE SE JOINDRE À CE GENRE D'INITIATIVE EST LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE ENTRE PAIRS.

De plus, les membres expérimentés et chevronnés de ces initiatives participent à des activités de renforcement des capacités. Les centres financiers chinois avaient ainsi financé un séminaire de 3 jours dans la Cité Financière de Casablanca en juillet 2019.

AVOIR RECOURS À LA NOTATION

Le Directeur Général du FGIS déclarait le 29 septembre 2021, lors d'une interview à Financial Afrik, que l'institution réfléchit à recourir à la notation. C'est un exercice structurant important qui permet effectivement de s'aligner sur les pratiques de gestion des pairs.

La BDEAC également est engagée dans un processus similaire.

L'organisation à Libreville du premier Atelier Finance Durable les 9 et 10 mars 2022, par le PNUD en collaboration avec Citibank et l'agence de notation internationale Moody's, démontre l'importance que revêt la notation dans les processus de finance durable.

INSÉRER LA DURABILITÉ À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANIGRAMME, Y COMPRIS AU CA

La question du développement durable dans une institution financière est à diffuser dans tout l'organigramme, que ce soit en élargissant le champ de compétence des analystes, et des gestionnaires, en rajoutant des cordes à l'arc de la gestion des ressources humaines, en s'insérant dans les processus de décision propres au management, ou en devenant un sujet au Conseil d'Administration.

Tant les compétences des équipes, comme les processus de décision et d'investissement (insertion dans les réunions, documents), ainsi que les documents statutaires, les politiques et procédures, les publications commerciales, le site web, doivent être revus au regard de la durabilité ; c'est donc un chantier de longue haleine.



De nombreuses associations d'Administrateurs, dans le cadre de leur formation et de la promotion de la bonne gouvernance, discutent et promeuvent le développement durable ou la RSE. C'est le cas à Kinshasa. L'ADAC (Association des Administrateurs du Congo), est la première association ayant pour thème l'amélioration de la gouvernance des entreprises en République Démocratique du Congo. Dans ce cadre, elle a organisé un webinaire le 4 Décembre 2021, sur la RSE. Les sujets traités ont été :

1. La RSE au service de la stratégie d'entreprise pour un développement durable
2. La situation actuelle en RDC et enjeux et perspectives
3. La mission du RSE au sein du conseil d'administration (responsabilité juridique et de réputation, rôle des dirigeants et du CA et la pression sociétale)
4. La RSE gage de performance et comme critère de levée de fonds
5. La RSE comme vecteur de l'égalité du genre, avantage d'une telle démarche.

III-2 MÉTHODOLOGIE : INVESTISSEMENTS et PLACEMENTS

Comme nous l'avons vu sous de nombreux exemples tout au long de cette étude, tous les instruments financiers permettent un questionnement sur la durabilité et disposent d'une méthodologie déjà éprouvée. Et ceci tant pour les placements, l'épargne, que pour les investissements.

POUR COMMENCER, DÉCIDER RÉSOLUMENT D'INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Cédric Mbeng nous suggère que «La promotion et le développement de banques d'investissement est également indispensable. Ce type de banque est particulièrement pertinent pour le financement des particuliers et des entreprises ainsi que la promotion des produits financiers sophistiqués afin de répondre aux besoins de l'économie réelle. Les banques d'investissement fournissent des conseils financiers sur différentes transactions, notamment les fusions acquisitions, les opérations sur les marchés financiers (primaires et secondaires), les produits dérivés etc. Elles apportent un soutien aux négociations de transactions complexes ainsi que dans l'évaluation et la structuration de montages financiers, en particulier dans le financement de projets. Les métiers de la banque d'investissement requièrent des profils pointus. Il est indispensable de faire travailler des banques locales avec les banques étrangères pour favoriser le transfert et partage d'expertise. Le retour de la diaspora est également une opportunité à continuer de valoriser, ce qui a permis sur les 10 dernières années à des pays comme le Nigeria, le Maroc, le Kenya et l'Ile Maurice de devenir des centres financiers importants». Il est notable que tous ces centres financiers sont tous impliqués dans l'effort de verdissement.

Infrastructures : Créer un fonds de préparation de projets et améliorer la capacité à séquencer le financement de projet

Le défi récurrent identifié dans les pays en développement, et le Gabon n'échappe pas à la règle, est le manque de ressources financières pour transformer un besoin, une idée de projet, en un projet structuré qui dispose des études techniques de faisabilité, études d'impact, étude de structuration financière (projet bancable).

Il conviendrait de prendre des résolutions fermes pour développer la capacité à concevoir des projets et à les structurer financièrement

Notamment, pour la présentation du portefeuille de projets du PAT aux investisseurs privés (rencontres d'investissement), des études techniques sont requises ou tout au moins fortement appréciées et souvent décisives.

Il est important de renforcer les capacités en matière de financement de projet et améliorer la compréhension des outils disponibles, à adapter pour chaque étape de développement d'un projet. En effet, émettre une obligation pour amorcer le développement d'une infrastructure peut s'avérer un exercice périlleux et contre-productif. La tentation est grande d'avoir recours aux obligations vertes, vu le boom exponentiel de ce marché en Europe, aux EU et en Chine. Il convient de prendre des précautions.

Cédric Mbeng rapporte qu'en octobre 2015, le directeur général de la banque d'affaire Crédit Suisse, l'Ivoirien Tidjane Thiam, déclarait à Londres : «J'ai fait beaucoup de développement d'infrastructure dans ma vie. Utiliser les financements externes pour les financer est de la folie.» En effet, en matière de financement d'infrastructure, un séquençage est nécessaire.

- ◇ Lors de la phase de l'élaboration du projet (phase 1), il est plus approprié d'utiliser du capital risque (public, multilatéral ou provenant de fonds fiduciaires), car les montants de capitaux requis sont encore réduits à ce stade.
- ◇ Puis, à l'étape de la construction (phase 2), il convient de mobiliser un mix, d'une part encore du capital risque, mais également de contracter des prêts-relais et des prêts à terme auprès de bailleurs de fonds disposés à accepter les risques liés à des retards et des dépassements de coûts. Durant cette phase, les risques comme le besoin de capitaux exigés sont élevés.
- ◇ Une fois la construction terminée et les conditions d'exploitation et de marché établies (phase 3), le projet présente moins de risque, il est considéré viable, et peut être refinancé par de nouveaux crédits long terme cette fois-ci et des prises de participation. A ce niveau, le risque de projet est faible, mais les besoins en capitaux restent élevés. C'est à ce stade qu'est plus opportun le recours aux obligations en général (ou même encore plus tardivement dans des phases de refinancement et de remise à niveau ultérieures des infrastructures, comme ça a été le cas pour la plupart des obligations vertes dédiées aux centrales hydro-électriques émises par les entreprises européennes). Les obligations ne sont pas adaptées à des projets en phase initiale, quand leur viabilité n'est pas assurée. De plus, l'obligation permet de recevoir le capital au début de l'émission, ce qui est relativement inutile en début de projet et engendre des risques additionnels liés à la gestion de la trésorerie en attendant qu'elle soit nécessaire au projet lui-même.

METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DÉDIÉES AUX PME

En parallèle de l'implication dans le financement des infrastructures nationales, il est important que les institutions financières du pays, à l'instar du FGIS et de BGFIBank, proposent des solutions pour le financement des PME, ou que les institutions de micro-crédit renforcent leur gestion pour accéder à des niveaux de transparence et redevabilité similaires aux banques régulées.

De nombreux partenariats sont possibles avec les bailleurs de fonds (Union Européenne, Banque Mondiale) pour mettre en place de tels programmes. Il est important de comprendre que les montages qui en découleront auront une architecture institutionnelle propre à ce secteur. C'est-à-dire que le gouvernement y jouera un rôle de programmation (conception des programmes, identification des besoins, création de guichets pour les PME, coordination des institutions gestionnaires) et des institutions financières gèreront les financements et les distribueront aux PME éligibles. Le Ministère des PME pourra recevoir des financements préparatoires pour son rôle structurant et encadrant, mais les fonds transiteront à travers des véhicules financiers spécialisés.

ACCROÎTRE LA PALETTE DE SOLUTIONS ET PRODUITS FINANCIERS DURABLES, PLACEMENTS INCLUS

Les efforts pour investir de manière durable, que ce soit dans le domaine des infrastructures ou en appui aux PME, trouvent tout leur sens quand en parallèle l'institution financière propose également des produits de placement, en garantissant le respect d'une philosophie de placement en accord avec les lignes directrices de la stratégie du pays, ou des Accords, Protocoles et tendances internationales en matière d'environnement et de climat, ou de santé.

III-3 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES : OUTILS ET PROCÉDURES

Intégrer les Standards de Performance Environnementale et Sociale pour passer au crible les investissements

Tel que nous l'a indiqué l'AFC, la pratique essentielle et fondatrice d'une institution financière qui investit dans des projets, est l'utilisation de Standards de Performance Environnementale et Sociale. La référence en la matière est la batterie de 8 Sauvegardes éditées par la SFI (IFC selon les signes en anglais), qui sert de fondation aux engagements des Principes de l'Équateur⁹⁰.

IFC E&S Performance Standards

The infographic displays eight categories of IFC E&S Performance Standards, each with a representative image and a brief description:

- PS1: Assessment and Management of E&S Risks and Impacts**: Image of a winding river in a green landscape.
- PS2: Labor and Working Conditions**: Image of a person in a yellow shirt working in a field.
- PS3: Resource Efficiency and Pollution Prevention**: Image of industrial smokestacks emitting smoke.
- PS4: Community Health, Safety and Security**: Image of a group of people, including children, in a community setting.
- PS5: Land Acquisition and Involuntary Resettlement**: Image of a rural settlement with blue-roofed houses.
- PS6: Biodiversity Conservation and Sustainable Management of Living Natural Resources**: Image of a deer in a natural habitat.
- PS7: Indigenous Peoples**: Image of an indigenous person wearing a feathered headdress.
- PS8: Cultural Heritage**: Image of a mountainous landscape with a traditional structure.

Logos for Sustainable Banking Network and IFC International Finance Corporation are also present.

⁹⁰ https://equator-principles.com/wp-content/uploads/2020/09/EP4_French.pdf

1. L'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux & sociaux,
2. L'emploi et les conditions de travail,
3. L'efficacité de la gestion des ressources et la prévention de la pollution,
4. La santé, le bien-être et la sécurité des communautés,
5. L'acquisition des terres et les relocalisations involontaires,
6. La biodiversité, la conservation et la gestion durable du vivant,
7. Les peuples indigènes,
8. L'héritage culturel.

D'autres institutions telles que le PNUD ou le Fonds Vert Climat ont également édité des Standards, qui reprennent la même architecture et s'inspirent de ceux de la SFI. Le programme d'investissement de la Route de la Soie a annoncé en juillet dernier qu'il s'aligne également sur les standards de la SFI. Les Standards de performance environnementale et sociale du PNUD⁹¹ sont adaptés aux financements publics. Ces standards sont également déclinés pour les PME (méthodologie BAD, ou I&P).

La BDEAC utilise ces standards et dispose de modules informatiques qu'elle fait tourner sur tous ses projets (un module sur le Genre inclus). La CDC a installé ces mêmes modules. Il est recommandé à toutes les banques de les intégrer. Les modules de gestion sont adaptés à l'activité de chaque institution financière (taille, instrument financier, niveau de risque selon les secteurs etc.).

Améliorer la gestion fiduciaire

Le renforcement des procédures de reddition des comptes, d'audit interne et externe, d'AML/CFT, sont des conditions nécessaires d'accès aux financements durables. Pour avoir une vision globale de toutes les capacités fiduciaires détaillées permettant d'accéder aux financements climatiques internationaux, il est utile de se référer au manuel d'accréditation⁹² au Fonds Vert Climat, véritable guide structuré expliquant pas à pas les objectifs à se fixer.

Capacités administratives et financières clé :

- Gouvernance et planification stratégique (organigramme, conseil d'administration et comités, stratégies à court et long terme, rapports de suivi, budgets annuels)
- Gestion financière et comptabilité (rapports financiers)
- Audit interne et externe
- Cadre de contrôle financier
- Procédures de passation de marché (en lien avec les lois du pays ou de la région)

Transparence et redevabilité :

- Code d'éthique
- Politique de déclaration des conflits d'intérêts
- Politique de prévention de la fraude
- Méthodes d'investigation
- Politique anti-blanchiment d'argent et lutte contre le terrorisme (AML/CFT)

Pour les institutions susceptibles de recevoir des dons de finance verte, à destination de bénéficiaires finaux :

- Procédure d'allocation de dons
- Accès public à l'information concernant les bénéficiaires et les résultats
- Allocation transparente des ressources financières
- Méthodologie de dépense publique reconnue

⁹¹ <https://www.undp.org/.../UNDP-Social-and-Environmental-Standards-FRENCH.pdf>

⁹² Form-05-accreditation-application, disponible sur le site web du Fonds Vert Climat www.gcfund.org

Pour les institutions susceptibles d'attribuer des prêts :

- Enregistrement auprès des autorités de marché nationales ou régionales
- Historique de prêt avec d'autres institutions internationales
- Note de crédit
- Procédure de diligence raisonnable
- Gestion des ressources financières et des portefeuilles de prêts
- Mise à disposition publique des informations
- Politiques et manuels d'investissement
- Capacité à canaliser des fonds externes
- Gestion du risque financier (ALM)
- Arrangements organisationnels pour la gestion de la trésorerie

Renforcer la capacité en matière de gestion de projets (Project management)

La gestion de projet est également une capacité professionnelle à part entière, qui repose notamment sur la connaissance technique des projets et programmes, afin de les planifier en amont (et en établir les tableaux de financement), puis de faire le suivi / évaluation a posteriori. Une fois de plus, le manuel d'accréditation au Fonds Vert Climat est un bon outil qui identifie toutes les capacités nécessaires :

- Identification, préparation et analyse de projet (requérant des compétences sectorielles et d'ingénierie selon les projets)
- Supervision de projet et contrôle
- Monitoring et évaluation
- Système de gestion du risque

Comptabiliser le carbone

Comme il a été recommandé lors du diagnostic, il est fortement recommandé aux institutions financières gabonaises de commencer à calculer leur empreinte carbone et d'adopter une des 19 méthodologies disponibles sur le marché. Le pays s'est engagé à la neutralité carbone. A terme les banques devront en répondre et intégrer les plans de développement durable du Gabon, la CDN, le PAT, dans leurs propres documents stratégiques.

Solutions?

- FirstRand's climate commitments supports the Paris Agreement and its desired outcome of achieving net zero GHG emissions by 2050, while aligning financial flows with the Nationally Determined Contribution plans of the jurisdictions in which we operate.
- Industry and sector - wide collaboration to developing decarbonisation pathways for industry to inform a Just Transition in South Africa aligned to Net Zero by 2050



Par exemple, la banque sud-africaine FirstRand a intégré les engagements de son pays : elle s'aligne sur l'Accord de Paris, participe au financement des CDN et adopte une stratégie de neutralité carbone à horizon 2050, c'est-à-dire qu'elle s'engage à entièrement décarboner son portefeuille (désinvestir des activités fortement émettrices de carbone, et compenser les émissions incompressibles).

Multiplier le recours aux Normes et travailler en collaboration avec l'AGANOR

Depuis sa création par Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014, l'Agence Gabonaise de Normalisation⁹³ (AGANOR) poursuit sa structuration et densifie progressivement ses activités en lien étroit avec les Stratégies de Développement du pays. Aussi, concourt-elle à l'adaptation de l'Économie gabonaise à l'environnement économique mondial régulé par la Normalisation, la Métrologie, l'Évaluation de la Conformité et la Promotion de la Qualité. L'AGANOR est le représentant pour le Gabon au sein de l'organisation internationale International Standards Organization (ISO), et s'appuie sur l'arsenal du catalogue de normes reconnues à l'international (les plus connues étant l'ISO 14001 pour la performance environnementale et l'ISO 26000 pour la RSE).

⁹³ <https://aganorgabon.com>

Au niveau international, l'ISO et les pays qui souhaitent s'y impliquer travaillent sur une série de normes destinées à encadrer la finance verte et durable, de façon à répertorier, cadrer toutes les pratiques en la matière, et par la même d'en assurer la promotion grâce à l'apport de garantie de qualité.

BGFI a pris l'initiative de certifier ses activités d'une part, et d'autre part d'utiliser la norme ISO26000 comme outil de travail et de réflexion en interne, ce qui est une démarche recommandée.

Fintech et inclusion financière : utiliser l'avance du Gabon en matière de digitalisation**Innovier en prenant en compte les traditions locales et les systèmes sociaux préexistants :**

En effet, comme l'indique très justement Cédric Mbeng dans son ouvrage : «non seulement les Africains ont la culture de l'épargne, mais en plus ils épargnent beaucoup». Il fait référence au fait qu'en raison de la faiblesse des systèmes financiers, les agents économiques choisissent très souvent des circuits non formels pour épargner et s'assurer. Tant les personnes aisées comme défavorisées organisent des «tontines» (ou associations rotatives d'épargne et de crédit) sur les lieux de travail ou dans leur environnement privé. Les comptes bancaires sont donc vidés pour d'autres types d'investissement, d'épargne ou d'assurance qui échappent au secteur financier formel. Les tontines arrivent à drainer des capitaux considérables, et en retour financent l'économie réelle et soutiennent des actions sociales. Le défi pour les acteurs des systèmes financiers africains est de capter cette épargne informelle en innovant et en définissant des stratégies efficaces pour augmenter l'inclusion financière. Une des solutions prônées actuellement est la digitalisation de ce secteur. Le Kenya a ouvert la route à de nombreuses solutions, comme le Mobile Banking M-Pesa et les systèmes de paiement «pay-as-you-go» qui permettent de financer l'accès à l'énergie renouvelable dans les régions hors réseau électrique.

Les fintech et la blockchain sont utilisés comme réseaux de reporting des obligations vertes.

III-4 COOPÉRER et PARTAGER**Participer à des initiatives internationales**

BGFI Bank a développé une stratégie RSE avancée en partageant avec des pairs au niveau international, dans le cadre du Pacte Mondial des Nations Unies. Le FGIS a lancé deux appels d'offre, l'un pour la «décarbonation» de son portefeuille d'investissements, l'autre pour le lancement d'une obligation verte, à peine après avoir rejoint l'initiative des Fonds Souverains durables lors du One Planet Summit. Ces exemples démontrent combien le travail collaboratif et l'engagement auprès d'institutions-sœurs dans les autres pays, qui affrontent les mêmes problématiques et ont les mêmes questionnements méthodologiques, est décisif et utile.

Les différents réseaux et associations internationales mentionnées dans cette étude sont d'ailleurs un point potentiel de rencontre avec les bailleurs qui soutiennent le verdissement des processus financiers et sont susceptibles de sponsoriser le renforcement des capacités des institutions financières gabonaises.

S'intégrer dans des montages de finance mixte / hybride / blending

La SFI définit le financement mixte comme «l'utilisation de montants relativement faibles de fonds de donateurs concessionnels (publics ou multilatéraux) pour atténuer les risques d'investissement spécifiques et aider à rééquilibrer les profils risque-rendement d'investissements pionniers qui, sans cet appui, n'auraient pas été en mesure d'intéresser des parties privées régies par des conditions de marché strictement commerciales».

La blended finance est donc une combinaison de ressources financières nationales et internationales, publiques et privées. Elle peut prendre la forme d'une accréditation et/ou de partenariats entre institutions financières de profils différents (locales commerciales et de développement), de montages financiers spécifiques, de prise de risque et de couverture de la faible rentabilité ou des surcoûts par des acteurs du développement (grâce à des co-financements, des financements syndiqués et financements mixtes ou hybrides, création de solutions permettant de surmonter aux défis/barrières particuliers du marché).

Il est recommandé aux institutions financières de s'intéresser à ce sujet, et aux bailleurs en question (BEI, SFI puis d'autres) d'organiser des sessions d'information et renforcement des capacités, et surtout d'inviter les institutions bancaires gabonaises dans des montages pour du «Learning by doing».

Dans la même veine, le mécanisme de rehaussement de crédit (MRC) devrait faciliter l'accès à une meilleure tarification qui contribuerait à réduire la perception du risque de crédit au Gabon ou à l'échelle de la sous-région grâce à la fourniture de produits de garantie, sous réserve de mise en œuvre de réformes structurelles afin d'améliorer le climat des affaires. InfraCo Africa par exemple, a créé une société de rehaussement de crédit au Kenya, en tant que contribution à la durabilité du système financier local, pour favoriser le développement des infrastructures respectueuses des sauvegardes sociales et environnementales.

Il convient de noter que la finance mixte demande l'implication d'institutions financières locales, qui seront récipiendaires ou bénéficiaires des flux de financement vert, au bénéfice des programmes de développement durable de l'État. C'est déjà ce que le Gabon a commencé à mettre en place en créant en 2009 la CDC et le FGIS : instaurer des institutions capables de s'intégrer dans la finance internationale. Il reste à approfondir, et à motiver les banques commerciales privées à investir dans le développement du pays également. Cette évolution participe d'une tendance de fond dans les pratiques de la coopération internationale, qui vise à différencier le rôle de l'État (qui définit les stratégies et remplit ses caisses grâce à sa politique fiscale) et des institutions financières ou gestionnaires (qui reçoivent les financements pour développer les projets, ou créer des portails pour proposer des solutions aux PME).

CONCLUSION

LA FINANCE VERTE S'INSCRIT PARFAITEMENT DANS LES 3 AXES STRATÉGIQUES DU PSGE ET LA VISION PARTAGÉE À HORIZON 2025 :

- 1 Vision : prospérité partagée
- 2 Croissance : développement des piliers de l'émergence (Gabon Vert, Gabon Industriel, Gabon des Services)
- 3 Compétitivité : renforcement des fondations de l'émergence (capital humain, développement durable, gouvernance et infrastructures)



La Finance Durable vise les mêmes objectifs que le Gabon s'est fixé à l'horizon 2025 et permettra d'accompagner les politiques :

- Préparer l'après-pétrole
- Relancer la croissance
- Autosuffisance alimentaire
- Création d'emploi local et développement du secteur privé
- Environnement favorable des affaires
- Lutte contre les inégalités et bien-être social

+ diagramme en commande à insérer (similaire au schéma de centre financier réalisé en 2019)